This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

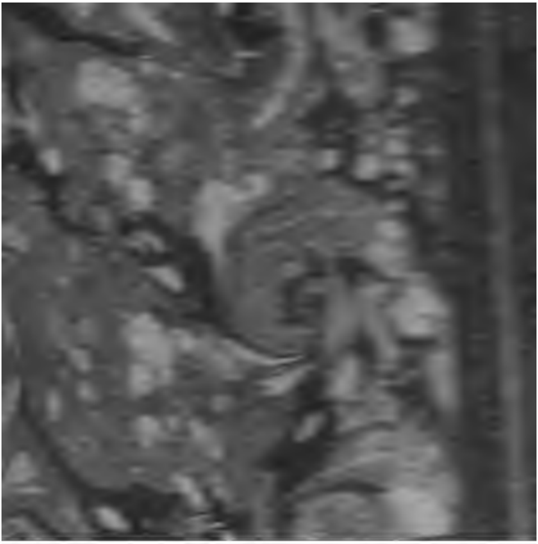

AS
161
.T8

De la Danse f° 695 &

Une Chanson a boire tirée d'anachreon f° 712.
AVTRE f° 713.

Vers de M^r. de la Fosse rien n'est plus beau f° 718 – 719.

Quels sont les plus beaux des yeux noirs ou bleus. f° 724. —

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

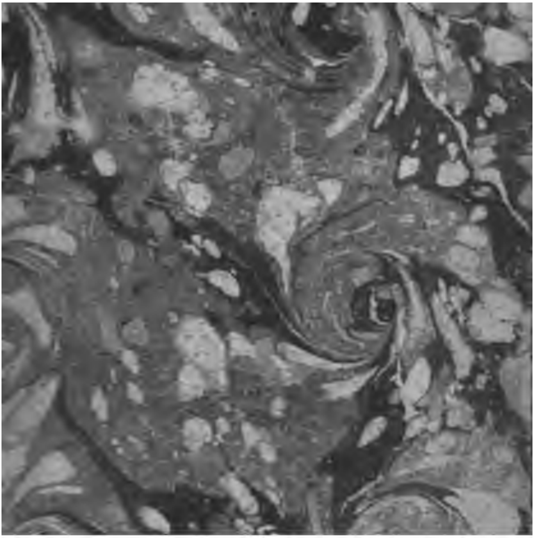

AS
161
.T8

De la Danse f° 695. 8

une Chanson a boire tirée d'anachreon f° 712.

AUTRE f° 713.

Vers de Mr. de la Fosse rien n'est plus beau f° 718 – 719.

quels sont les plus beaux des yeux noirs ou bleus. f° 729. —

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1704.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA CO

De l'Imprimerie de S. A.S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1704.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1704.

ARTICLE XLV.

HISTOIRE DU MINISTERE *du Cardinal Ximenes Archevêque de Tolede & Regent d'Espagne, par Mr. de Marsollier, nouvelle edition corrigée & augmentée par l'Auteur*, chez Gregoire du Puis 1704. 2. Tomes in 8°. 1. Tom. pp. 465. 2. Tom. pp. 399.

IL n'est rien de si ordinaire que de voir à la tête des nouvelles éditions qu'elles ont été revûës, corrigées & augmentées par l'Auteur. Le plus sou-

vent rien n'est moins vray. C'est une adresse pour exciter la curiosité des Lecteurs. Mr. Marsollier proteste qu'il n'en est pas ainsi de cette troisiéme édition de son Histoire. Il l'a veritablement revûë, corrigée & augmentée. Les additions qu'il y a faites sont si considerables, que l'Ouvrage a crû de plus d'un quart. Les corrections ne sont pas moins remarquables que les additions. L'Auteur a taché de remedier à tous les defauts des éditions precedentes. On a retouché plusieurs recits. Il y en a même qu'on a entierement refaits. La vie du Cardinal Ximenes étoit le coup d'essay de Mr. Marsollier. Il n'étoit pas possible, dit-il, qu'il ne luy fut échapé bien des choses pour la pureté du style & pour les graces de la narration. L'acueil que le public a fait à son livre, & la beauté de son sujet l'ont engagé à faire meriter à son Ouvrage l'applaudissement qu'on luy a donné & à répandre sur sa matiere tous les agrémens dont elle est capable. Si l'histoire du Cardinal Ximenes s'est attirée les éloges du pu-

blic lors qu'elle parut pour la premiere fois avec des negligences, que l'Auteur, ce semble, a senties luy seul, quelle approbation ne doit-on pas à cette derniere édition conduite par son Auteur jusqu'à sa perfection? Un écrivain si difficile à se contenter luy-même, ne manque guere de contenter le public.

Dom François Ximenes de Cisneros nâquit à Tordelaguna petite ville d'Espagne l'an 1437. Les sentimens sont partagez sur la noblesse de sa Maison. Son pere peu accommodé des biens de la fortune permit avec peine au jeune Ximenes de suivre le parti des Lettres & fournit avec difficulté aux frais de ses études. Il n'apprit dans les Universitez d'Alcala & de Salamanque qu'une Theologie seche & barbare selon le goût d'alors. Il s'éleva de luy même au dessus des préjugez de son siecle & corrigea sa methode d'étudier. Il joignit l'étude de la Jurisprudence civile & Ecclesiastique à celle des Langues Orientales.

La fortune de Ximenes n'égala pas sa capacité. On negligeoit les

Sciences en Espagne, il alla donc à Rome où la liberalité des Papes se repandoit sur tant d'Illustres fugitifs, que la ruine de Constantinople & de l'Empire de Trebizonde avoit obligés d'y chercher un azile. Le jeune Espagnol esperoit d'arriver aux honneurs où la liberalité des Papes avoit élévé les Bessarions, les Argirophiles, les Theodores de Gaze, les Calcondiles & tant d'autres Sçavans. Cependant il ne rapporta en Castille qu'une Bulle expectative pour le premier Benefice qui viendroit à vacquer dans le Dioceze de Tolede. Il y prit possession de l'Archipretré du Bourg d'Uceda, qui vacqua le premier. La persecution de son Archevêque que Ximenes souffrit d'abord avec courage, l'obligea enfin de permuter son Benefice pour la grande Chappellenie de la Cathedralle de Siguença. Ce fut là que son merite le fit connoître. Il devint bien-tôt le Grand Vicaire de son Evêque, le Cardinal Gonzalez de Mendoza qui fut dans la suite Archevêque de Tolede. Sa prudence dans la distribution des

ministeres spirituels & son habileté au maniment des affaires du siecle, lui firent des amis qui l'auroient fait connoître à la Cour; mais le Grand Vicaire abandonna toutes esperances & prit l'habit de saint François au Monastere des Cordeliers à Tolede.

Une resolution si peu attenduë fut diversement interpretée. C'étoit melancolie selon les uns, selon d'autres c'étoit amour de la retraitte & de l'étude, quelques autres pretendirent que Ximenes visoit à la plus haute fortune & qu'il ne prenoit le chemin du Cloître que pour arriver aux plus sublimes dignitez. Comme les Cordeliers de Tolede, à parler en general, n'étoient pas alors dans la reforme, on ne se persuada point qu'un Ecclesiastique d'une vie reglée se fut rangé parmi eux, seulement par un esprit de pieté. Ces soupçons furent détruits par la profession publique de vertu & de regularité que le fervent Religieux fit constamment, tandis qu'il vécut parmi les Franciscains. Lors que les vœux de Religion l'eurent

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1704.

De l'Imprimerie de S. A.S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1704.

La conquête du Royaume de Grenade par Isabelle de Castille & par Ferdinand d'Arragon donna encore de l'exercice au P. Ximenes. La Religion Chrêtienne fut rétablie dans toute l'Espagne & la secte de Mahomet en fut bannie. Par là Ferdinand & Isabelle meriterent pour eux & pour leurs successeurs le titre *de Rois Catholiques* qui leur fut donné par le Pape Alexandre VI. Le P. Confesseur prit encore sur luy la reformation de son Ordre en Espagne. Les Observantins, parmi lesquels il avoit fait profession, y estoient plus reglez que les conventuels : Il songea donc à rétablir parmi eux l'ancienne discipline & la providence luy en fit naître les moyens.

Le Cardinal Gonzalez de Mendoza, peu de jours avant que de mourir, avoit conseillé à la Reine d'élever Ximenes en sa place sur le thrône Archiepiscopal de Tolede. C'étoit une Prélature dont l'autorité étoit égale & dans l'Eglise & dans l'état. L'Archevêque de Tolede tenoit le premier rang au Conseil des

Roys & disoit son avis immedia
ment après le Souverain. Aussi
poste n'avoit guére été occupé,
par des Princes ou des personnes
plus haut rang. De-là l'indifferer
pour les fonctions Episcopales,
là les usurpations que les Gra
avoient faites des biens de ce
Eglise tandis qu'elle étoit gouv
née par des Prelats de leur mais
Le P. Ximenes, qui refusa d'ab
une si eminente dignité, se vit en
contraint de l'accepter. Il se ch
gea du fardeau, mais il évita de
roître avec l'éclat de sa nouv
grandeur. Ses Domestiques se t
minérent à quelques Religieux
S. François qu'il avoit choisis par
les plus sages. Il chantoit avec
l'Office divin & vivoit avec ses f
res dans la régularité du Cloit
Comme il leur donnoit l'exem
d'une conduite irrépréhensible
exigeoit d'eux une édification
les tenoit dans la contrainte. De
les plaintes & les cabales con
l'Archevêque. Ces Peres qui s
toient flattez d'entrer dans la co
dence du ministre, de gouverne

Castille avec luy & d'avoir part aux Evêchez, furent surpris de ne trouver au Palais de l'Archevêque qu'une exactitude plus severe & des observances plus gesnantes qu'au Monastere. Le Pere Bernardin sur tout le dernier des freres de Ximenes & qui avoit embrassé le même institut que luy, s'ennuyoit de la séverité avec laquelle il étoit retenu dans l'ordre, par l'Archevêque son frere.

Les Cordeliers du Palais furent les premiers à pressentir que l'Archevêque de Tolede songeoit à faire en Espagne une reforme de leur ordre. La crainte les rendit pénétrans. Ils decouvrirent que la Reine devoit demander au Pape une commission pour Ximenes de rétablir la regularité dans tous les Monasteres d'Espagne. Les interessez prévinrent le coup. Ils engagerent le General des Conventuels à prendre les devans auprès du St. Pere pour obtenir la permission de venir en Castille rétablir l'ancienne discipline parmi les Religieux de St. François. Le General parut devant Isabelle. Comme il étoit inconsideré, il entreprit de

perdre le Directeur dans l'esprit de sa penitente. Il invectiva contre l'Archevêque de Tolede, il traita sa Pieté d'hypocrisie & blama la Reyne d'avoir approché un homme sans naissance, si près de sa personne; sur tout il declama contre le zele de Ximenes à vouloir reduire les Conventuels aux Coutumes des Observantins. La Reyne écoûta le General avec indignation & luy demanda s'il *faisoit reflexion à qui il avoit l'honneur de parler? Ouy Madame*, répondit-il, *Je sçay que je parle à la Reyne Isabelle qui n'est qu'un peu de cendre comme moy*. Cette mauvaise conduite attira au General le mépris de la Cour. Il n'eût plus d'autre parti à prendre que de retourner à Rome & d'abandonner son ordre au ressentiment du Ministre.

Ximenes ne se rengea des Conventuels qu'en suivant le projet de leur réforme. Le P. Bernardin de Cisneros son frere resté au Palais, d'où l'Archevêque avoit chassé la plûs-part des Cordeliers, montra plus de zele pour son ordre que d'attachement à la chair & au sang.

Il poussa même sa vivacité trop loin. Il fit éclater les plus violens emportemens contre son frere & se retira dans un Convent de son Ordre à Guadalfajara. Là le Pere abusa de son loisir pour composer un memoire où la reputation de l'Archevêque étoit déchirée. Son intention étoit de le presenter à la Reyne. Ximenes pardonna tant de legeretez à son frere aussi-tôt qu'il parut s'en repentir. Il le rapella même auprès de luy, mais cet esprit intraitable, ne pût être apprivoisé; Un leger mécontentement ranima ses fureurs contre l'Archevêque. Il entra un jour dans son appartement lors qu'une maladie le retenoit au lit. Après avoir chargé le Ministre des injures les plus atroces, il tira de dessous sa tête l'oreiller sur lequel elle étoit appuyée, il luy en couvrit le visage pour luy boucher les conduits de la respiration & le prenant à la gorge il la serra assez long-tems pour se persuader qu'il luy avoit ôté la vie. Ximenes ne tira point de vengeance éclatante de ce fratricide; le contre-coup eût porté sur luy & sur sa

famille. Il l'abandonna seulement aux peines que les Constitutions de son Ordre prescrivent pour de semblables crimes.

L'Archevêque ne perdit point de vûë le dessein de réformer les Conventuels. Le Pape permit aux Roys Catholiques d'en donner la Commission à qui ils voudroient, ils la donnerent à Ximenes. Le Prelat la refusa quand il s'en vit maître, & la fit tomber, en sa place, à des personnes entierement de sa dépendance. Il previt même dès-lors que les difficultez de l'entreprise la rendroient inutile entre les mains des Commissaires, & qu'un jour on seroit obligé de recourir à luy pour l'achever. Il ne fut pas trompé dans sa conjecture. Les Cordeliers obtinrent du Pape que le General de l'ordre envoyeroit de ses Religieux pour agir conjointement avec les Commissaires nommez par leurs Majestez Catholiques. On les méprisa en Espagne & on les contraignit de retourner à Rome. Enfin on ne trouva point de meilleur expédient que de remettre tout de nouveau la

commiſſion de reformer les Cordeliers entre les mains de Ximenes. Il y réüſſit & ſoûtint la reforme avec tant de fermeté que la diſcipline de ſon Ordre, eſt encore aujourd'huy en Eſpagne à peu près ſur le pied qu'il l'établit. Ce fut ainſi que ſe terminerent les intrigues du Cloître que M. de Marſollier a demêlées avec beaucoup d'intelligence.

Ximenes prit ſon tems pour rétablir l'ordre dans ſon Dioceſe. Le Chapitre de Tolede l'apprehenda & voulut traverſer ſes deſſeins en députant à Rome. Le député fût arrêté par les ſoins du Miniſtre, ainſi redouté de ſes Dioceſains il alla prendre poſſeſſion de ſa Cathedrale lors qu'il pût ſe degager de la Cour. L'Archevêque de Tolede ne contoit plus alors que huit ſuffragans ſous ſa juriſdiction; mais Seigneur Spirituel & Temporel, de dix-ſept Villes, il pouvoit lever vingt-cinq à trente mille hommes de ſes Vaſſaux, ſans incommoder le pays. Chef né du Conſeil d'Etat, il portoit la qualité & joüiſſoit des droits de grand Chancellier de Caſtille. Enfin deux

cents mille ducats de revenu le faisoient regarder comme un des plus riches Beneficiers du monde. Ximenes, qui d'abord après son élévation, n'avoit rien changé dans l'exterieur modeste de son état Religieux, prit dans la suite, par l'ordre du Pape & selon les intentions de la Reyne, un train sortable à sa dignité. Ce fut avec magnificence qu'il fut reçû dans Tolede. Aussi l'Archevêque remplit la Ville de ses bien-faits, il y rétablit la Justice, il y soulagea les pauvres; Il assembla des Synodes où l'on fit peu de Reglemens, mais qu'il eût soin de faire observer; enfin il reédifia à ses dépens le Chœur de sa Cathedrale.

Un des beaux monumens qui nous restent de sa gloire, c'est la Conversion du Royaume de Grenade. Ferdinand & Isabelle l'avoient conquis à l'Espagne, mais on peut dire que Ximenes l'asservit à Jesus-Christ. Le Ministre détermina la Cour à s'y transporter sur des prétextes de santé, mais en effet pour arrêter le soulevement des Maures. Il jugea que des Mahometans ne seroient jamais

fidelles à leurs nouveaux Maîtres, qu'ils n'eussent embrassé leur Religion. Il est vray que Ximenes usa de séverité pour contraindre des Infidelles à entrer dans le bercail de l'Eglise ; mais il sçût la temperer de tant de ménagemens que les Grenadins ne s'apperçûrent guéres de la violence qu'on leur avoit faite & qu'ils crûrent ne devoir leur conversion qu'à leur propre choix. Les Alfaquis & les Morabites, qui sont chez les Maures, ce que le Clergé & les Moines sont parmi nous, furent intimidez les premiers. Comme on les croyoit coupables de sédition, l'Archevêque de Tolede leur donna à choisir du Baptême ou de la Mort. Ils prirent le meilleur parti & devinrent Chrétiens. Le peuple suivit l'exemple des Chefs de sa Religion. Les Prédications patétiques de Ximenes en convertirent un si grand nombre, qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies du Baptême : Cependant la Cour se retira de Grenade & laissa la carriere libre à Ximenes.

La conversion de Zegri Prince

Maure de la famille des Roys Mahometans de Grenade, fut une des plus glorieuses conquêtes de l'Archevêque. Ce fut par la voye de la persuasion qu'il fit entrer Jesus-Christ dans son cœur. Aussi personne ne fut plus exact aux devoirs de sa Religion. L'Eglise eut en luy un enfant soumis, les Roys Catholiques un sujet fidelle & Ximenes un ami constamment attaché. Zegri dans une émotion populaire des Grenadins sauva la vie à l'Archevêque de Tolede, & l'empêcha d'être consumé par le feu, qu'on étoit prêt de mettre à son Palais. Les Ennemis du Ministre luy firent un crime auprès de la Reine du soulevement des Maures. On l'attribua à la rigueur de son zele trop severe: mais rien n'altera dans l'esprit d'Isabelle l'estime qu'Elle avoit pour son Directeur.

On donnera la suite de cet Ouvrage dans le Journal de May.

ARTICLE XLVI.

ABREGE' DE LA DISSERTATION d'un Protestant où il prouve la divinité du Livre de la Sageſſe.

CEtte Diſſertation écrite en Latin ſe trouve dans le cinquiéme Tome des obſervations choiſies qui s'impriment à Hall de temps en temps. Nous donnerons l'extrait de tous les Tomes de ces obſervations ; mais nous n'avons pas cru qu'il fallût differer à communiquer au public ce que la force de la verité a tiré d'un Lutherien,contre les ſentimens de ſa ſecte , en faveur du livre de la ſageſſe.

Il pretend d'abord que l'on confond mal à propos les livres divinement inſpirez avec les livres Canoniques : que ces derniers ſont diſtinguez des autres par l'approbation de l'Egliſe, quand elle reconnoit leur origine, & leur autorité divine. Il ſeroit , ajoûte-t'il, fort malaiſé de prouver que les livres ſacrez qui compoſent aujourd'huy le Ca-

non des Juifs ont été reçûs au nombre des livres Canoniques sitôt qu'ils ont paru. Il pouvoit assurer hardiment qu'ils ne l'ont pas été. Les Samaritains ne reconnoissent pour Canonique, que le seul Pentateuque : Il est donc evident que Josué, les Pseaumes & les livres de Salomon n'ont été mis dans le Canon que long tems après leur publication : puis qu'ils n'y étoient pas encore au temps de la captivité de Babylone, ou du moins au commencement du regne de Roboam. L'Eglise Chrétienne a pû en user à l'égard du livre de la Sagesse & des autres, que les Protestans rejettent, comme l'Eglise Judaïque en avoit usé à l'égard des livres Canoniques differents du Pentateuque. On defie les heretiques d'opposer à ce raisonnement quelque chose de solide. Mais revenons au Protestant defenseur du livre de la Sagesse.

Il croit que ce livre est l'Ouvrage de Salomon même, & qu'il a d'abord été écrit en Chaldaïque. Il appuie cette derniere conjecture de

l'autorité de Maie-Monide, on luy objecte que le ſtyle s'ecarte de la ſimplicité noble des autres livres de l'Ecriture, & qu'il ſent plûtôt le déclamateur, que le Roy ou le Prophete : qu'on y reconnoit les idées des Philoſophes Grecs poſterieurs à Salomon.

Nôtre judicieux Critique n'en trouve pas le ſtyle plus elevé que celuy du livre de Job & de pluſieurs Pſeaumes : & ſi l'on ſuppoſe, comme on le peut faire avec aſſez de vray ſemblance, que l'Ouvrage dont il s'agit a d'abord été écrit en vers, l'objection s'évanouit.

Pour les ſentimens des Philoſophes Grecs que certains ſçavans y reconnoiſſent, l'Auteur de la Diſſertation, leur conſeille de s'accorder entre eux s'ils veulent prouver quelque choſe. Tandis que l'un y appercevra le Platoniſme, l'autre la Doctrine d'Ariſtote, un autre les principes des Stoïciens, un autre les dogmes d'Epicure, un autre enfin les viſions de Pythagore ; on les oppoſera les uns aux autres, & les gens ſenſez concluront que les principes

d'aucune de ces Sectes ne sont clairement exprimez dans le livre dont il s'agit, & qu'une legere ressemblance de la Doctine qu'il contient avec des opinions que les Philosophes Grecs n'ont pas inventées, est un foible argument pour ôter cet Ouvrage à Salomon. De ces objections generales nôtre sincere & sçavant Critique descend aux objections particulieres de quelques Protestans distinguez.

Turretin plus clair-voyant ou plus emporté que les autres, s'imagine voir des allusions aux combats des Athletes dans le ℣. 2. chap. IV. Ce n'est pas tout: il accuse de faux ce qu'on lit de l'origine de l'idolatrie dans le chapitre XIV. l'allusion au combat des Athletes n'est rien moins qu'evidente: elle paroit plus clairement marquée Isaïe 62. 3. Psal. 21. 3.

Pour ce qui regarde l'origine de l'idolatrie que l'Auteur de la Sagesse attribue à la douleur d'un Pere qui fit adorer son fils pour se consoler de sa mort, il est vray que plusieus Auteurs pretendent au contraire

traire que le premier idolatre a été Ninus qui fit adorer Belus son pere. Mais à ne regarder même le livre dont nous parlons, que comme un livre prophane, son autorité est préferable. Il a été écrit dans un tems & dans des lieux plus proches de la source de l'idolatrie. D'ailleurs Diophante de Lacedemone, & Fulgence Placiade parlent du commencement des Idoles comme ce livre sacré.

L'objection de Limborch Theologien remontrant, roule sur une supposition fausse, il a cru que l'Auteur sacré disoit que de son tems les Israëlites étoient opprimez, ce qui ne conviendroit pas au tems de Salomon. Il dit seulement que les amis de Dieu sont toûjours persécutez par les impies.

Vandale, incredule de profession, rejette ce livre avec hauteur. Le chap. XVII. luy deplaît; parce qu'il y est parlé des spectres qui apparurent aux Egyptiens pendant les tenebres que Dieu repandit sur ce Royaume. Mais est-il impossible qu'il en ait apparu ? & l'opposition d'un livre à nos sentimens suffit-elle

pour le rejetter ? L'Auteur de la Dissertation conclut que de si foibles objections ne doivent pas nous empêcher de respecter la parole de Dieu dans le Livre de la Sagesse.

ARTICLE XLVII.

HISTOIRE DE LA CHAPELLE des Rois de France dediée au Roy, par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbonne, Chapelain de S. M. & de Madame la Duchesse de Bourgogne. Premiere partie contenant l'Histoire de la Chapelle des Rois de la premiere & seconde Race. A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë saint Jacques proche Saint Yves. 1704. *pp.* 337. *in* 4°.

L'Auteur de ce Livre a voulu en l'entreprenant s'occuper selon son état & sur une matiere qui l'interessât : celle-cy d'ailleurs est restreinte d'elle même à des bornes assez étroites. Aussi Mr. l'Abbé Archon ne pretendoit-il d'abord que rapporter les ceremonies qui s'observent dans la Chapelle du Roy,

& en rechercher l'origine : mais l'execution l'a engagé, dit-il, à parler de diverses choses qui ont de la liaison avec celle qu'il avoit particulierement en vûë.

Comme l'Histoire de la Chapelle de nos Rois de la premiere Race n'est pas toûjours fort claire ; l'Auteur rapporte, pour y suppléer, ce qu'il en conjecture avec le plus de vray-semblance. En parlant, par exemple, des privileges de la Chapelle, il juge que dès les premiers tems de la Monarchie, la Chapelle en avoit beaucoup ; parce que la charge de chef de la Chapelle étoit l'objet de *l'ambition des Courtisans. Abbatiam Palatini Oratorii quod regalis frequentabat ambitio.*

Il ajoute à cette occasion comme une chose constante, que les exemptions sont *presque aussi anciennes dans les Gaules que l'état même Monastique*. Les Evêques d'alors étoient les premiers à les accorder conformement au desir de nos Rois : & il semble que *ces saints Prelats ne croyoient pas faire tort à la Hierarchie, en consentant dans ces premiers siecles*

par la priere des Princes & des Fondateurs, à ces immunitez ; ni ces saints Abbez diminuer rien de la veneration qu'ils devoient avoir pour les Evêques en les demandant. Du reste quand ils les avoient obtenuës, ils les soutenoient avec zele.

Le premier & le plus fameux Monastere de France a été celuy de Lerins : & son Abbé Faustus en soutint les Privileges dans le troisiéme Concile d'Arles contre Theodore Evêque Diocesain en 455. Cela supposé pourroit-on declamer contre les Privileges, comme si c'étoient autant d'innovations contraires dans l'Eglise au bon ordre & à la regularité ?

Un des points les plus remarquables de la seconde partie de l'Ouvrage dont nous parlons icy est, que la Chapelle du Palais étoit le modéle des Eglises du Royaume. Leydradus nommé à l'Archevesché de Lyon écrit à Charlemagne, qu'il a reformé l'Eglise de Lyon & qu'il luy fait *observer les mêmes ceremonies & les mêmes usages qu'il avoit vû pratiquer dans la Chapelle du Palais.* Il

paroît même par cet endroit que l'Office Canonique se chantoit alors dans la Chapelle selon ces termes de Leydradus. *In Ecclesia Lugdunensi est ordo Psallendi instauratus, ut juxta vires nostras, secundum ritum sacri Palatii, omni ex parte agi videatur quidquid ad divinum Officium ordo deposcit.* Charlemagne assistoit regulierement à cet Office *le matin, le soir, aux vigiles de la nuit, aux heures du Sacrifice*: Ce sont les propres paroles d'Eginard qui en étoit témoin oculaire.

On demande de quelle maniere se faisoit l'Office divin dans la Chapelle du Roy ? on ne le peut sçavoir precisément, avant le Regne de Pepin ; mais ce Roy ordonna qu'on suivit generalement la methode de l'Eglise Romaine dans la celebration de l'Office & des saints Mysteres. Cette même methode s'établit à la priere du Pape Adrien premier, par l'ordre de Charlemagne, dans tous les païs de son obéissance ; c'est-à-dire dans la plus grande partie de l'Europe : & la raison qu'aporte ce grand Prince de l'ordre qu'il donnoit sur ce point est également une

preuve, & de son eminente pieté; & de son jugement excellent. On la trouve dans la lettre qu'il écrit au Pape Adrien, lors qu'après le Concile de Francfort, il luy envoya par l'Abbé Engilbert, ce que nous appellons les livres Carolins. Aprés avoir reconnu dans le 6. chapitre, que l'Eglise Romaine a de droit divin, la primauté sur les Eglises particulieres, & qu'on la doit consulter sur toutes les questions qui regardent la foy; il ajoûte, que par les soins de Pepin, on avoit ôté quelque diversité qui se trouvoit auparavant entre la France & Rome, dans la celebration des saints Offices, afin que l'uniformité dans les ceremonies reünît plus étroitement les esprits & les cœurs dans l'unité de la foy: *Ut non esset dispar ordo psallendi, quibus erat compar ardor credendi; nec sejungeret varia officiorum celebratio, quos conjunxisset unius fidei pia devotio.*

Ainsi conclut l'Auteur, la France fut redevable de la pureté de sa discipline aux soins de Charlemagne; comme elle l'est présentement

aux ſoins de LOUIS LE GRAND qui l'a rétablie en tant de lieux, où l'hereſie l'avoit abolie.

Mr. l'Abbé d'Archon finiſſant ſon Ouvrage à la ſeconde Race de nos Rois, ne dit rien encore de la troiſiéme. Il eſt à preſumer qu'on y verra plus diſtinctement l'origine & l'hiſtoire des Charges de la Chapelle du Roy telles qu'elles ſont établies & exercées aujourd'huy.

ARTICLE XLVIII.

LA DISTINCTION ET LA NATURE du bien & du mal. Traité, où l'on combat l'erreur des Manichéens, les ſentimens de Montagne, & de Charron, & ceux de Mr. Bayle...
Et le Livre de St. Auguſtin de la nature du bien *contre les Manichéens, traduit en François ſur l'édition Latine des Peres Benedictins.* A Paris chez Claude Cellier ruë St. Jacques 1704. *in* 12. *pages* 282.

NOus ſentons ſi vivement les impreſſions du bien & du mal, dit l'Auteur de ce Traité, qu'il eſt

naturel de vouloir connoître la nature & la distinction de l'un & de l'autre. Mais il est aisé de se tromper dans la recherche qu'on en fait : & plusieurs Philosophes s'y sont effectivement trompez. Zoroastre imagina le premier deux principes contraires, l'un bon, l'autre mauvais : & prévenant de plusieurs siécles l'heresie de Manes, il prétendit que de ces deux principes venoit le mélange du bien & du mal, que nous voyons dans l'Univers. Melissus s'éleva contre Zoroastre, & refuta son opinion. Platon a crû que les ames n'étoient enfermées dans les corps, que pour y expier des crimes commis dans un autre monde, où selon luy elles habitoient auparavant. D'autres Philosophes ont suivi des opinions encore plus absurdes. Depuis la naissance de JESUS-CHRIST, Simon le Magicien osa dire, que le monde n'étoit point l'ouvrage de Dieu, mais des Anges & des Demons, qui n'avoient pû le faire sans défauts. Marcion admettoit trois principes, le premier qui étoit invisible, un autre qui étoit le Createur

& visible, & un troisiéme qui étoit mal-faisant. Les Gnostiques & les Manichéens approcherent le plus de l'erreur de Zoroastre ; ils admirent comme luy, deux substances, l'une bonne & l'autre mauvaise, & qui pour cela se faisoient continuellement la guerre : ils ajoûterent que dans cette guerre il s'étoit fait un mélange de toutes les deux ; & que de ce mélange des deux substances venoient le mélange du bien & du mal.

S. Augustin, qui dans ses Confessions reconnoît avoir été long-tems engagé dans cette Erreur, la ensuite combatuë avec beaucoup de force. Il comprit qu'encore qu'il y ait dans l'Univers des Creatures qui paroissent contraires les unes aux autres : il n'y en a point cependant qui ne soit bonne en elle-même ; & que le tout est trés-digne de la Sagesse & de la Bonté du Createur. Il connût de plus, que l'iniquité n'est point une substance ; mais seulement la depravation de la volonté créée, qui se détourne du Createur pour se porter vers la créature. Vous me fi-

tres comprendre, dit St. Augustin parlant à Dieu, que les choses mêmes qui sont sujetes à se corrompre sont bonnes ; car s'il n'y avoit en elles rien qui fût bon, il n'y auroit rien aussi qui pût être corrompu.

Ce raisonnement & les autres, dont St. Augustin s'est servi, pour se detromper luy-même, & pour detromper les autres, sont tres-solides & fort propres à faire sentir l'impieté des Manichéens, & les contradictions dans lesquelles ils tomboient. Cependant, dit l'Auteur du Traité parlant de Mr. Bayle, il s'est trouvé un écrivain moderne qui prétend 1°. que l'hypothese des Manichéens, toute absurde & deraisonnable qu'elle est, seroit difficile à refuter, étant soûtenüe par des Philosophes aguerris à la dispute. 2°. que les Peres qui ont combattu ces Heretiques n'ont pas bien raisonné contre eux, & n'ont pû les pousser à bout. 3°. qu'on peut dire en un sens que les Chrétiens ne rejettent pas le systeme des deux principes. D'autres Ecrivains, con-

tinüe l'Auteur en parlant de Montagne & de Charron, ont donné dans une extremité toute contraire. Ils ont dit que toutes les actions des hommes sont de soy indifferentes, & que la distinction qu'on met entre le bien & le mal, n'est point fondée sur leur nature, mais seulement sur la coûtume, sur les loix du pays & la conjoncture des tems.

Voilà donc ce qui fait proprement le sujet de ce livre. L'Auteur y établit premierement contre Montagne & Charron, que le bien & le mal sont essentiellement differens, & que la distinction de l'un & de l'autre est fondée sur leur propre nature, & non pas seulement sur la coûtume & les loix humaines. Ensuite il prouve contre les Manichéens qu'on ne doit point admettre deux principes independans l'un de l'autre, l'un bon, l'autre mauvais. Puis aprés avoir refuté le sentiment qu'il attribüe à Mr. Bayle, il prouve que tout le mal de l'homme vient de l'homme même & de sa mauvaise volonté ; d'où il prend occasion de s'étendre sur le peché originel, qui

est la premiere source de tous les maux. Enfin l'Auteur a cru ne pouvoir mieux finir son Traité qu'en y joignant une traduction du livre de St. Augustin, *de la nature du bien*, qu'il a faite avec beaucoup d'exactitude sur la nouvelle édition Latine des Peres Benedictins.

Le R. P. Lamy Benedictin, à qui l'Auteur avoit envoyé son livre, l'en remercie dans une lettre, dont l'extrait nous a été communiqué. Ce Pere reconnoît d'abord, qu'il y a de tres-bonnes choses dans le livre, & que les Libertins & les anciens Heretiques y sont solidement combattus. Mais il y trouve qu'on y traite Mr. Bayle avec un peu d'injustice; & qu'on met sur le compte de cet habile Protestant, des choses qu'il n'a pas dites selon son sentiment, mais selon le sentiment des Heretiques dont il avoit à parler.

L'Auteur de son côté dans la réponse qu'il [illegible] au P. Lamy, dont l'Extr[illegible] a pareillement été comm[illegible] soûtient qu'il a eu rai[illegible] [illegible] M. Bayle. Quand [illegible] [illegible] l'Auteur, ne feroit

autre chose que de prendre plaisir de mettre le systeme des Manichéens dans tout le jour qu'un homme d'esprit, comme luy, est capable de luy donner, il ne seroit point hors de reproche ; puisque du moins il auroit dû en même tems lever les difficultez qu'il propose ; ce qu'il n'a point fait. Mais cet Ecrivain, continuë l'Auteur, a fait quelque chose de plus : il a fait naître ce doute : *Si les Peres ont toûjours bien raisonné contre les Manichéens, & s'ils ont pû les pousser à bout*, & il a donné à entendre qu'il croyoit avoir bien prouvé *qu'ils ne l'ont pû*. N'est-ce pas là prendre en quelque sorte le parti des Manichéens contre les Peres ? Et ne peut-on pas sans injustice & sans pecher, contre la charité combattre M. Bayle, & vanger les Peres de l'injure qu'il leur fait. Il est vray, réprend l'Auteur, que M. Bayle n'approuve point le fond du systeme des deux principes, & qu'il le condamne expressement : mais il ne détruit pas pour cela ce qu'il dit pour faire valoir cette même hypothese. Ses raisons subsistant

toûjours, il étoit necessaire que quelqu'un en fit sentir tout le foible.

C'est à peu-près à quoy se reduit la réponse que l'Auteur fait au Pere Lamy, & que les bornes qu'on se prescrit dans ces Memoires ne permettent pas de mettre icy toute entiere.

ARTICLE XLIX.

TRAITE' DES MALADIES *les plus frequentes, & des remedes specifiques pour les guerir, avec la methode de s'en servir pour l'utilité du public, & le soulagement des pauvres. Par Mr. Helvetius Medecin de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, à Paris* 1704. pages 318. in 12.

MOnsieur Helvetius assure que ce n'est point pour exciter de nouvelles contestations entre les Medecins, sous prétexte de leur faire part de quelque nouvelle découverte, qu'il vient de publier ce livre : mais que la charité est l'unique motif, qui l'a engagé de le composer. Il a voulu s'accommoder à

la portée de ceux qui par leur indigence sont privez des secours necessaires. Une experience de plus de 20. années, soûtenüe par un grand nombre de cures tres-heureuses, & jointe à de profondes reflexions sur les principes de l'art, & sur l'usage des remedes, est le fondement sur lequel l'Auteur bâtit. Les Maladies les plus frequentes sont celles qu'il entreprend de traiter: & rien n'est plus clair que la methode avec laquelle il s'en acquitte.

Le premier traité donne une idée fort distincte de la nature du pouls, & de ses differences, suivant les Maladies, les âges & les temperamens differens. Comme c'est sur tout, par les indications du pouls qu'on a coûtume de juger des maladies, M. Helvetius ne pouvoit mieux faire que d'en donner une connoissance précise à ceux qu'il se met en devoir d'instruire.

Il fait ensuite des reflexions fort justes sur les principes dont les urines sont composées, sur les qualitez qu'elles doivent avoir dans leur état naturel, & sur les diverses alte-

rations qu'elles souffrent dans l
maladies. Mais quoy qu'il convie
ne que leur inspection soit d'u
tres-grande utilité dans la Medec
ne ; il prouve neanmoins par u
exemple incontestable tiré des fi
vres malignes ; que cette inspectio
seule ne doit pas décider ; mais qu
pour en tirer quelque utilité, o
doit la conferer avec les autres sym
ptomes. *Sur ce principe, c'est, dit-i
un abus, & une illusion de prétendr
que par le seul examen des urine
certaines gens puissent distinguer l'e
pece & l'état de la Maladie, comm
me le sexe, la grossesse, l'âge, &c. D
viner la cause, l'évenement, & sin
lables circonstances, lesquelles n'o
aucun rapport avec les urines.*

Rien n'est plus prudent que c
qui suit sur l'usage de la saigné
L'Auteur y tient un juste milieu
entre l'aveugle antipathie de ceu
qui la défendent absolument, & l
vieille prévention de ceux qui l'em
ployent indifferemment en tout
occasion. Il fait un détail des mal
dies, où la saignée est absolumen
necessaire, & de celles où elle n

peut manquer d'être prejudiciable ; & pour rassûrer les Malades qui auroient affaire à des Chirurgiens peu experimentez dans la saignée, il fournit les moyens de remedier aux accidens qui en pourroient resulter.

Le Chapitre qui traite du regime de vivre, n'est pas sans doute des moins utiles ; puisque sans cette conduite les remedes les plus efficaces, deviendroient inutiles. Il est suivi de quelques compositions de boüillons & de boissons, qui peuvent se faire à peu de frais en faveur des pauvres ; leur soulagement est le but où l'Auteur semble rapeller toutes ses vûës.

Avant que de passer aux remedes, il fait une instruction courte, mais utile sur la maniere dont on doit les employer en general, & sur les précautions qu'on doit y aporter pour les justes dozes. Au reste il est bon d'avertir une fois pour toutes, que M. Helvetius aprés avoir traité des vertus de chaque remede en particulier, donne la maniere de les preparer, & y joint ordinairement la composition des autres remedes, que

l'on a coûtume d'employer en même occasion.

Pour resoudre les obstructions produites dans le corps humain par un grand nombre de fluides, qui sont la source d'une infinité de Maladies, M. Helvetius propose la poudre temperante, & corrective, dont la vertu est de fermenter dans l'estomach avec les cruditez, de passer dans les voyes du sang, de delayer les visquositez, de dissoudre les humeurs, & d'en rétablir l'œconomie sans évacuation.

Lors que l'estomach est surchargé d'humeurs qui le picottent & l'irritent, le diaphragme & les muscles du bas ventre le pressent de telle sorte, qu'ils en chassent les matieres qui s'y trouvent renfermées. Mais comme ces humeurs n'ont souvent pas assez d'acrimonie pour causer une irritation capable de causer le vomissement; alors il est necessaire que l'art vienne au secours de la nature, c'est à quoy servent les emetiques, tels que la poudre vomitive de Mr. Helvetius, qui produit des effets surprenants dans les atta-

ques d'apoplexie & de letargie, dans les fievres malignes continües, dans les fluxions de poitrine, dans les oppressions, dans l'hydropisie, &c. La maniere de la prendre, & les dozes sont exactement marquées.

Personne n'ignore de quelle necessité sont les purgatifs dans la Medecine. Lorsque le mouvement des intestins est trop lent, & que le ventre est trop serré, les matieres qui sejournent plus long-tems qu'il ne faudroit dans les premieres voïes, causent ordinairement des maladies, ausquelles on ne peut remedier qu'en vuidant les humeurs qui en sont la cause. C'est à quoy Mr. Helvetius employe ses pillules purgatives. Elles fermentent avec le sang, augmentent le mouvement des intestins, & retablissent l'œconomie des humeurs en évacuant la trop grande quantité de matieres crüe, pituiteuse, billieuse & glaireuse, qui cause les differentes maladies. Ces effets leurs sont communs avec la plûpart des autres purgatifs; mais elles leur sont préferables, en ce qu'elles ne causent ni tranchée, ni

alteration. Pour apprendre de
la maniere, & dans quel tems i
user de ce remede, il faut avo
cours au traité de l'Auteur.

Il se fait un changement p
cieux dans les humeurs, lorsq
sang trop épais ne fermente
foiblement, qu'il roule lente
dans les vaisseaux, & que la tra
ration est presque entierement
primée, faute des parties vol
qui servent à la former. Alors
remedier à ces inconveniens,
necessaire de ranimer le sang,
volatiliser les principes qui le
posent. L'on employe pour ce
ge les sudorifiques, qui étant
plis de sels volatils l'agittent,
visent, & empêchent les deso
causez par son épaisseur. Tel
la poudre sudorifique de M. H
tius qui agit d'une maniere
douce, & produit des effets sal
res, dans toutes les occasions
l'on decouvre de la malignité ;
me dans les fievres continues, &
lignes, dans la petite verolle &
geolle, &c.

Les desordres que causent l

rosité dans le corps, sont presque infinis, lors qu'étant trop abondante, elle inonde la masse du sang. Car outre qu'elle altere les autres humeurs, elle énerve les ferments, & les autres parties solides, & causent des hydropisies de poitrine, de bas ventre, des Apoplexies, des Catharres suffoquans, & autres maladies, selon qu'elle s'arrête dans le cerveau, sur les poulmons, dans les cavitez de la poitrine, du bas ventre &c. Pour faciliter l'évacuation de la serosité superflue, on employe plusieurs sortes de diuretiques (nom que l'on donne à tous les remedes qui passent promptement par les urines.) Il y en a trois especes differentes : sous la premiere on range les boissons ordinaires, & les eaux minerales : sous la seconde les acides, comme l'esprit de Nitre, l'esprit de Sel &c. & sous la troisiéme le Sel Ammoniac, le sel prunelle, l'huille de Therebentine, &c. Mais de tous les diuretiques, il n'y en a point de plus efficace, qua la racine de Parera-brava, qui fermente doucement avec le sang, & qui ne

se charge que de quelques souphre volatils, propres à emporter le obstacles qui arretent le cours de urines.

Rien n'accable tant la nature, qu l'insomnie, qui met le feu dans l sang, & produit nécessairement de accidents fâcheux, à moins qu'o ne prenne soin de reparer, la pert des esprits par le secours du som-meil. C'est pour le rappeller, qu'o se sert ordinairement du Pavot, o de l'Opium, qui lors qu'on les donne à propos, se mélent avec les es-prits, qu'ils rendent plus aqueux relachent le cerveau & les nerfs, & portent le malade à s'endormir. La teinture Anodine de Mr. Helvetiu a la même vertu: elle l'emporte mê-me sur les préparations ordinaire d'Opium, & de Pavot; car en pro-curant le sommeil, elle fortifie l malade; parceque la teinture de co-rail, qui luy sert de correctif, es très cordiale d'elle même. Elle es d'un grand secours dans toutes le maladies, qui proviennent de l'effer-vescence du sang, sur tout dans le fievres continues, dans les transpor au cerveau &c.

La Quintefcence d'abfinte, que Mr. Helvetius propofe enfuite, eft le remede le plus feur qu'il y ait pour retablir les fonctions de l'eftomach, pour faciliter la digeftion, exciter l'appetit, corriger les aigreurs &c. On ufe encore pour le même effet du vin d'abfinte composé de l'Elixir ftomacal &c.

Il y a très-peu de perfonnes qui puiffent fe perfuader, que la préparation de l'or potable foit poffible; & moins encore qu'elle foit utile pour la fanté: cependant il eft feur qu'on tire d'excellens remedes de differents metaux imparfaits, comme du fer. Pourquoy donc ne pas conclure de là, que les préparations de l'or le plus parfait de tous les metaux, puiffe produire des remedes d'une vertu fuperieure? Mais s'il eft poffible (dit-on) de preparer les autres metaux, il n'en eft pas de même de l'or. Mr. Helvetius foutient que cette préparation, quoy que plus difficile, n'eft pas neanmoins impoffible. Il promet même à ceux qui voudront fe donner la peine d'aller chez luy, le plaifir de

voir faire cette experience à leurs yeux. Quant à la nature, & aux vertus de ce remede, il est spiritueux, & rempli de sel volatil; il fermente avec les humeurs qui sont dans l'estomach, les adoucit, les subtilise, & augmente le mouvement du sang. De là vient que la circulation se faisant plus librement, les forces du malade se reparent, les esprits animaux qui servent à entretenir le cerveau & les nerfs dans leur tension naturelle, se filtrant en plus grande abondance, font cesser les maux du cœur, les vapeurs, les foiblesses &c.

L'Elixir Theriacal produit les mêmes effets que l'or potable, & convient aux mêmes maladies, avec cette difference, qu'il est plus temperé & par consequent moins efficace dans les attaques dangereuses & pressantes; mais d'ailleurs il est fort aperitif, à cause de la teinture de Tartre, qui entre dans sa composition, & qui abonde en sels fixes, il enleve les obstructions les plus obstinées du Mesentere, & de la ratte; au lieu que l'or potable rempli

rempli de ſels volatils convient mieux dans les obſtructions du cerveau & des nerfs, & dans les foibleſſes, dans les vapeurs &c. qui proviennent de la filtration trop lente & trop peu abondante des eſprits animaux.

Après avoir preſcrit la maniere dont on doit uſer de cet Elixir qui eſt un cordial excellent, Mr. Helvetius traitte enſuitte de quelques autres cordiaux, eau divine, Bezoard &c. Il remarque à l'égard du Bezoard, que celuy que l'on appelle animal, eſt beaucoup plus efficace, que le Bezoard compoſé de Dom Gaſpar Antonio. Le meilleur vient de la grande ville de Mezalipatan au Royaume de Golkonde, & ſe trouve dans le ventre de certains petits Boucs qui ne ſont point appellez Bezoards, comme quelques-uns l'ont cru, mais qui paiſſent dans un Canton de ce nom.

Dans les deux articles ſuivans, l'Auteur traite de ce qui regarde la boiſſon propre pour les malades, & donne la maniere de compoſer les ptiſanes, apoſêmes, Juleps, & boüil-

Jons propres à chaque maladie ; en ſuite de quoy il apporte la même exactitude à l'égard des Lavemens.

Les fievres ſont les maladies les plus ordinaires de celles qui affligent le corps humain, M. Helvetius après avoir defini la fievre en general, traite de ſes eſpeces differentes, de leurs cauſes, & des ſyptomes qui l'accompagnent. Il expoſe enſuite ſa methode pour guerir les fievres continuës & malignes, & celle qu'on doit employer contre les fievres intermittentes, il explique encore leur naiſſance, & les differents periodes d'où elle tirent differents noms ; comme (de quotidienne, tierce, quarte &c.) Outre ſa poudre febrifuge qui eſt un excellent ſpecifique, il donne differentes preparations du Quinquina en infuſion, en ſubſtance & en extrait.

Les maladies du Poulmon ſont toûjours fort dangereuſes. Lorſque c'eſt le corps du poulmon qui eſt attaqué, on appelle ce mal peripneumonie, & lorſque c'eſt la partie exterieure, & la pleure qui ſont enflammez, on nomme ce mal pleu-

resie. On en trouve icy la cause, & les differents accidents, & la maniere de les traiter, soit par la saignée, soit par les sudorifiques, soit par les topiques.

La petite Verole est un mal tres-frequent dans ce Climat, qui a sa cause dans un mauvais levain que les hommes contractent dans le sein de leur Mere. Ce levain circule avec la masse du sang, sans y faire d'impression sensible, jusqu'à ce qu'il ait acquis un certain degré de maturité, qui le mette en état de fermenter. Pour lors il s'exalte, si tôt que la constitution de l'air est propre à le mettre en mouvement; c'est ce qui cause la fievre & tous les autres simptomes, qui ont accoûtumé de la suivre. L'humeur étant separée, se precipite sur les glandes de la peau; ce qui produit les pustules dont elle est couverte. La cause de la Rougeolle est la même, que celle de la petite Verolle, avec cette difference neanmoins, que le levain de la Rougeole est beaucoup plus subtil & plus degagé.

On trouve icy les accidens qui

précedent ordinairement la petite Verolle, ceux dont elle eſt quelquefois ſuivie, le Regime qu'on doit obſerver dans cette maladie, les remedes qu'il y faut employer, enfin l'ordre & le tems dans leſquels on les doit mettre en uſage. On y apprendra auſſi de quelle maniere on doit garantir & les yeux & le viſage, des impreſſions de l'humeur acre qui eſt renfermée dans les puſtules.

La pierre de Porc dont la reputation eſt tres-grande dans les Indes, en Portugal, & en Hollande, ſe trouve dans la veſſicule du fiel du Porc Epic, animal colere, & cruel, qui n'habite que les bois, & qui ne ſe nourrit que d'herbes fortes. Elle paſſe chez ces peuples pour un cordial excellent, qui ſert à purifier la maſſe du ſang, & à ranimer la chaleur naturelle. Après quelques obſervations ſur la nature & ſur les differentes eſpeces de cette pierre, que M. Helvetius tient de ſon Pere, il rapporte ici les exemples de pluſieurs cures ſurprenantes, qu'il a faites avec le ſecours de cette pierre,

& qui sont connuës de quantité de gens dignes de foy.

M. Helvetius s'étant convaincu par grand nombre d'experiences, des effets étonnans de cette pierre, a conçû qu'on pourroit en faire une composition tres-utile dans les fiévres continuës, & intermittentes; & à force de recherches, il est enfin parvenu à la trouver. Entre un grand nombre de malades, qu'il a gueris avec ce remede, il se contente d'alleguer Monsieur le Duc de Beauvilliers, que huit prises de cette composition ont tiré d'une fiévre tres-opiniâtre. Il ne faut pas croire neanmoins que l'infusion de cette pierre doive se donner aux Malades indifferemment, & sans précaution. On apprend ici celles dont on doit user par rapport aux differentes maladies qu'on entreprend de traiter, & les autres remedes qu'on y doit joindre en certaines conjonctures.

Les Reins & la Vessie sont sujets à un grand nombre de Maladies. Tantôt l'urine trop acre & trop ardente irritant sans cesse le col de la

Vessie, fait que l'on urine à t
moment, & qu'on ressent une
deur insuportable dans le canal
l'uretere ; tantôt elle est si charg
de bouë, & de glaires, qu'elle
des obstructions dans les glan
des Reins & cause une suppressi
d'urine. Quelquefois le Tar
qu'elle charie avec elle, est si disp
sé à s'unir par le mélange des glai
que plusieurs de ses parties s'acc
chent ensemble avant de descen
du Rein. C'est ainsi que le cal
& la Gravelle se forment. La pi
re produit un grand nombre d'
cidents lors qu'elle reste enga
dans le Rein ; si elle s'en détac
& qu'elle s'arrête dans les ureter
elle y excite des douleurs enco
plus vives ; lors qu'elle est desc
duë dans la Vessie, & qu'elle est
sez petite pour passer par le ca
de l'uretere, elle sort avec l'uri
mais si elle est trop grosse, elle s'
rête dans la vessie, où elle s'acc
insensiblement par l'union des p
ties tartareuses de l'urine, qui s'
tachent continuellement à sa sup
ficie, & pour lors on ne peut gu

que par l'operation de la Taille. Au reste il faut bien prendre garde de confondre les accidents, qui arrivent à l'urêtre avec ses maladies des Reins & de la Vessie.

De tous les remedes qu'on a employez contre ces maladies, les Diuretiques ont été les plus en usage; mais ils ont quelquefois produit des desordres facheux, parce que chariant trop de matiere à la fois, & précipitant trop abondamment les urines, ils causoient des supressions entiéres & des douleurs extrêmes & continuelles. La Racine de Parera brava dont l'Auteur se sert n'est point sujette à de pareils inconvenients, c'est un specifique qui agit doucement, sans mouvements violens, qui emporte les embarras des Reins, & de la Vessie, telle qu'en puisse être la cause : si ce sont des glaires qui s'y arrêtent, il les dissout; si c'est un calcul, il emporte la muscosité qui le grossit; & si c'est du sable, il divise la matiere, qui unissoit plusieurs grains ensemble, & les empéchoit de se vuider par les urines. L'Auteur conseille encore quel-

ques autres remedes, dont on pourra voir le détail dans le reste de cet article.

Il n'y a personne en France qui n'ait entendu parler des effets merveilleux de l'Hypecuana contre les cours de ventre, flux de sang, & sur tout contre la dyssenterie ; & tout le monde sçait que c'est à Monsieur Helvetius, à qui l'on est obligé de la découverte de cette admirable specifique. Il est vray que Pison Medecin d'Amsterdam avoit parlé de cette racine dans son Histoire des Indes ; mais il n'avoit dit aucun mot de l'usage particulier, qu'on en peut faire dans toutes ces maladies. Le Roy après avoir fait luy-même l'Eloge de ce specifique, ordonna à Mr. Helvetius de communiquer son secret au public, & pour recompense voulut bien l'honorer d'une gratification de mil Louis d'or. Après un témoignage si authentique, il est surprenant qu'il se trouve encore des personnes, qui luy veulent enlever la gloire de cette découverte, pour la donner à un Marchand Chapellier, nommé Grenier, qui a cau-

se du desordre de ses affaires ne subsistoit plus, que par quelques relations qu'il avoit en Espagne. Mr. Helvetius ayant reçû avis qu'il étoit nouvellement arrivé de cette racine des Indes, donna ordre à cet homme de luy faire venir tout ce qui en étoit arrivé: Grenier le fit comme Commissionnaire, & sans sçavoir à quel usage étoit destinée cette emplette. Depuis, lors que tout Paris retentissoit du bruit des cures, que Mr. Helvetius avoit faites avec cette racine; cet homme poussé par les ennemis de cet Auteur, osa divulguer que le public luy devoit la découverte de ce specifique. Imposture qui ne se soûtint pas long-tems, car ayant été mis en cause, il fut condamné au Châtelet, & au Parlement par Jugemens extraordinaires, & fut reduit à avoüer pour excuser sa calomnie, qu'il ne l'avoit publié qu'après avoir été suborné. On pourra s'instruire dans le traité, que l'Auteur donne de l'hypecuana, de la maniere dont on doit employer ce remede, & le regime de vie qu'on doit observer

dans le tems que l'on s'en sert.

Un autre specifique qui a été trouvé par Mr. Helvetius est l'Alun, contre les hemoragies ou pertes de sang. Il renvoye à la Dissertation qu'il a fait imprimer cy-devant sur ce Mineral, & apprend neanmoins, comment on doit preparer ce remede & l'usage qu'on en doit faire.

Il conseille dans le traité suivant les herbes vulneraires, lors qu'il s'agit de rétablir le sang alteré, ou corrompu, de le dissoudre après qu'il a été extravazé ou coagulé par des chutes, par des coups, &c. Elles sont aussi tres-efficaces dans les cours de ventre opiniâtres, entretenus par des ulceres dans les intestins ; elles soulagent les paralytiques, les Gouteux, & ceux qui sont sujets à la gravelle, &c. Enfin elles fortifient l'estomach, facilitent la digestion & font cesser les dégouts. l'Auteur donne icy les noms de ces herbes, & prescrit la maniere de les employer.

L'Apoplexie est un assoupissement pendant lequel le Malade perd tout-à-coup le sentiment & le mouve-

ment. Elle se divise ordinairement en deux especes, sçavoir la Sereuse, & la Sanguine. Mr. Helvetius explique les causes & les symptomes de l'une & de l'autre, & donne les moyens d'y remedier, aussi bien qu'à la Paralysie dont elles sont suivies assez frequemment. Après plusieurs remedes qu'on ne peut ometre dans ces occasions pressantes, il marque de quelle maniere se doivent conduire ceux qui en ont été attaquez, & conseille sur tout l'usage de la fumée du Tabac pour prévenir les recidives dans l'Apoplexie sereuse.

Le Livre de M. Helvetius ne contient plus que deux articles, dont l'un traite des pâles couleurs, des accidens qui accompagnent cette maladie, du regime & des remedes qu'on y doit employer.

L'autre est une methode pour guérir les enfans en charte. L'Au-
eur après y avoir exposé les causes
e cette maladie assez peu connuë,
uoy que tres-frequente, enseigne
uels secours on doit y apporter, &
uels alimans on doit faire prendre

aux enfans qui ſont tombez dans ce triſte état. Il preſcrit ſur tout dans ces occaſions l'uſage de la teinture de Mars & celuy de la racine de Niſi.

Au reſte toutes les Maladies dont parle icy Mr. Helvetius ſont ſi frequentes conformement au titre de l'ouvrage, leurs cauſes & leurs ſymptomes y ſont developpez avec tant de netteté, & la vertu des remedes qu'il preſcrit contre chacune, confirmée par tant d'experiences, qu'on ne peut trop conſeiller l'uſage de ce livre à ceux qui ſont quelque cas de leur ſanté, ou qui cherchent l'occaſion d'exercer leur charité envers les Malades, que l'éloignement des Villes ou leur pauvreté, empêche de pouvoir recourir à d'habilles Medecins.

ARTICLE L.

MILIA SANCTISS. DOMINI
ſtri Clementis XI. Pont. Max.
ıbita in die natali Chriſti inter
liſſarum ſolemnia in Baſilica
rincipis Apoſtolorum anno
DCCIII.

Ece jam venit plenitudo tem-
poris, in quo miſit Deus Filium
n in terras. Gaudia nobis cœli-
unntiantur, gaudia imperantur.
mpant igitur montes jucundita-
n & colles juſtitiam. Abſcedat
r, ſuccedat amor : fugiat do-
& gemitus. Induere veſtimen-
loriæ tuæ civitas ſancti excute-
e pulvere, conſurge, ſede Je-
lem; ſolve vincula colli tui, cap-
filia Sion. Hodie ſcilicet, ef-
in terras cœlo, benignitas, &
anitas apparuit Salvatoris noſ-
Dei. Hodie lux orta eſt nobis,
e gloria Domini ſuper nos def-
lit, hodie mellifluí facti ſunt
, hodie ſempiterni, & ingeniti
is unigenitus Filius ſuſceptâ car-

ne prodiit amicius, ut illam ſpiritaliter reformaret, excluſis antiquitatis ſordibus expiatam. Naſcitur ex incorrupta Virgine Filius Dei, pauper de nobis, dives de ſuo; ut pœna peccati, quæ per ſcelus corruptæ mulieris intravit in mundum, per inviolatæ Virginis partum exiret à mundo. Venit cœleſtis de cœlo Medicus, & quum eſſemus infirmi, noſtram aſſumpſit infirmitatem, ut & ſua nobis insereret & in ſe noſtra curaret. De Sion venit Legifer noſter Dominus, ut humanum genus ab æternitatis arce dejectum, amiſſæ reſtitueret dignitati, & cujus fuerat conditor, eſſet etiam reparator. Venit à Libano Deus, & cœlos, quos creaverat, inclinavit, formam ſervi accipiens. ſine ſuæ detrimento Majeſtatis; humana provehens, divina non minuens. Venit rex ille manſuetus jugum captivitatis antiquæ à noſtris cervicibus ſolvens, mœrorem mundi æternâ libertate lætificans. Sic propter nos homines & propter noſtram ſalutem factus eſt in tempore, per qnem facta ſunt tempora. Sic verbum, quod in prin-

cipio erat apud Deum, & Deus erat, nasci voluit ex homine, ut homo nasci posset ex Deo. Sic Deus dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret. Sic dedit, ut quibus illum dedit, dederit etiam potestatem filios Dei fieri. Magnum profectò ac præcipuum hoc est, venerabiles Fratres, dilecti filii, divinæ dignationis sacramentum. Omnia quippe dona excedit hoc donum, ut Deus hominem vocet filium & homo Deum Patrem appellet. Agamus itaque gratias redemptori nostro super inenarrabili ejus dono: immensam superni beneficii largitatem dignis laudibus recolamus: & quod annua nobis revolutione reparatur salutis nostræ mysterium ab initio promissum, in fine redditum, sine fine mansurum, effusis gaudiis celebremus. Verum, ut id ipsum plenius ac uberius peragamus, transeamus cum Pastoribus usque Bethleem, videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis, ut inde cum illis reverti possimus glorificantes, & laudantes Deum. Videamus divini operis mag-

nitudinem , divinæ charitatis prodigia : videamus fœcundam Virginem, integram genitricem, quippe cui gloria Libani data est, Decor Carmeli, & Saron : videamus in exinanitione Dei exaltationem nostram ; & quem non alias olim quàm inter diruptarum nubium fragores tonantem trepidi venerabamur, tenebras inter adultæ noctis in præsepio vagientem, ad amoris lucem & facem securi demiremur. Hæc tamen omnia , ut videre possimus, meminisse nos convenit, non alias claritatem Dei circumfulsisse. Pastores , quam custodientes vigilias noctis super greges suos , ipsosque Pastores statim ac nuntiantis Angeli voces audierunt , nullas injecisse moras , sed festinantes venisse, ut natum Dominum adorarent. Vigilemus igitur, dilectissimi, ut vocemur ; vocati festinemus, ut vocanti obsequamur. Nihil est somno dandum , ut veniente Domino pervigiles inveniamur. Nihil desidiæ, nihil cunctationi tribuendum, ut Christum inveniamus. Ita sane vigiles , ac festinantes Bethleemi-

cos Pastores imitabimur; ac transire cum eis merebimur in cœlestem illam Bethleem, vere domum panis, portum securitatis, arcam salutis æternæ, in qua videbimus Deum sicuti est, & videntes amabimus, amantes in æternum laudabimus.

ARTICLE LI.

TRADUCTION DE L'HOMELIE *de Nôtre saint Pere le Pape Clement XI. Prononcée le jour de Noël de l'année* 1703. *dans la Basilique du Prince des Apôtres.*

ENfin la plenitude des temps est arrivée, le Seigneur a envoyé son fils sur la terre, le ciel nous annonce de nouveaux sujets d'allegresse, & nous ordonne de nous y livrer tout entiers. Que les montagnes & que les collines témoignent leur joye à la naissance du Juste. Que la crainte se dissipe & fasse place à l'amour; qu'on n'entende plus parmi nous de gemissemens; qu'on n'y voye plus de marques de deüil & de tristesse. Sainte Cité revêtez-

vous des plus ſuperbes ornemens de vôtre gloire ; levez-vous Jeruſalem, ſortez de la pouſſiere où vous paroiſſez enſevelie, pour monter ſur le thrône ; & vous fille captive de Sion, rompez les fers qui vous tiennent enchaînée. C'eſt aujourd'huy que le ciel a répandu avec profuſion ſes richeſſes ſur la terre, la benignité & l'humanité de nôtre Sauveur s'eſt manifeſtée au monde. La veritable lumiere a éclairé nos yeux, la gloire du Seigneur eſt deſcenduë ſur nos teſtes, les cieux ſont devenus pour nous des ſources de douceur & de conſolation. Aujourd'huy le Fils unique du Pere Eternel s'eſt revêtu de nôtre chair, pour la renouveller d'une maniere toute ſpirituelle, après l'avoir purifiée de ſes anciennes ſoüillures. On voit aujourd'huy naître d'une Vierge le Fils de Dieu infiniment riche de luy-même, & pauvre par le choix qu'il a fait de nôtre miſere ; afin qu'un Enfant né d'une Vierge pure & ſans tache banniſſe du monde la peine du peché, que le crime d'une femme ſeduite y avoit fait entrer. Le celeſ-

te Medecin eſt deſcendu du ciel; nous voyant malades il s'eſt chargé de nôtre infirmité, & nous a gueris en prenant ſur luy-même toute l'amertume du remede. Le Seigneur nôtre Legiſlateur eſt venu de Sion pour remettre l'homme en poſſeſſion de ſon ancienne dignité, pour luy rendre le droit à l'éternité dont il étoit déchu, pour être enfin le Sauveur & le reparateur de celuy dont il étoit déja Createur. Nôtre Dieu eſt venu du Liban, il a en quelque ſorte abaiſſé les cieux qu'il a créez, il a pris la forme d'un eſclave ſans préjudice de ſa Majeſté; il a ſçû élever l'humanité ſans avilir ſa divinité. Ce Roy de douceur & de bonté eſt venu; il a briſé le joug de l'ancienne captivité où nous gémiſſions: & en rendant pour toûjours au monde ſa liberté, il a changé la triſteſſe où nous étions plongez, en une joye éternelle. Ainſi par amour pour nous & pour le ſalut des hommes, l'Auteur de tous les temps a bien voulu naître dans le temps. Ainſi le Verbe qui dès le commencement étoit dans Dieu, étant Dieu luy-même, a voulu naî-

tre d'une femme, afin que l'homme tiraſt ſon origine de Dieu. Ainſi Dieu a aimé le monde juſqu'à luy donner ſon Fils unique : de telle maniere qu'il donne en même temps aux hommes le pouvoir de devenir enfans de Dieu. C'eſt là ſans doute, mes Venerables, Freres, & mes chers Enfans, un grand & admirable ſacrement de la miſericorde de Dieu. En effet que Dieu daigne appeller l'homme ſon fils, & que l'homme puiſſe appeller Dieu ſon Pere, c'eſt un bienfait infiniment au deſſus de toutes les graces, & de tous les bienfaits. Uniſſons-nous donc pour rendre graces à nôtre Redempteur d'un don ſi ineffable; que ce bienfait d'enhaut ſoit le ſujet continuel de nos loüanges; celebrons par des marques éclatantes de joye ce Myſtere de nôtre ſalut, dont nous renouvellons la memoire tous les ans; Myſtere promis dés le commencement des ſiecles, accompli dans le temps, & qui demeurera pendant toute l'éternité. Mais pour nous acquiter de ce devoir d'une maniere plus parfaite, paſſons

avec les Pasteurs jusqu'à Bethléem ; voyons par nous-mêmes cette parole qui s'est accomplie, & que Dieu a bien voulu nous manifester, afin que nous en revenions loüant & glorifiant le Seigneur. Considerons la grandeur de ce divin Ouvrage, admirons les prodiges de la misericorde d'un Dieu, voyons-y une Vierge feconde, une Mere pure & sans tache, comme celle qui est revêtuë de la gloire du Liban, de la beauté du Carmel & de Saron. Reconnoissons nôtre grandeur & nôtre élevation dans l'abaissement d'un Dieu. Admirons en sûreté au milieu des tenebres d'une nuit obscure, à la lumiere & au flambeau de l'amour ; couché & pleurant dans une creche, le même Dieu qui nous remplissoit de frayeur & d'épouvante, quand nous le regardions la foudre en main porté sur les nuës, au milieu des éclairs & des tonnerres. Mais pour considerer avec fruit tous ces prodiges, souvenons-nous que la lumiere divine n'a brillé aux yeux des Pasteurs, que tandis qu'ils veilloient constamment pendant la

nuit à la garde de leurs troupeaux; ſouvenons-nous que dés qu'ils eurent appris la grande nouvelle qui leur fut annoncée par les Anges, ils ne s'arrêterent pas un moment; mais que ſur le champ ils ſe mirent en chemin, & vinrent avec promptitude adorer le Seigneur qui leur étoit né. Veillons donc, mes bien-aimez, pour meriter d'être appellez, & ſi nous entendons le Seigneur, hâtons-nous de luy répondre afin d'obéïr dignement à ſa voix. Ne nous abandonnons point au ſommeil, afin que le Seigneur nous trouve toûjours vigilans & attentifs; n'accordons rien à la lenteur & à la pareſſe, pour meriter de trouver JESUS-CHRIST. Imitant ainſi la vigilance, & la promptitude des Paſteurs de Bethléem, nous meriterons de paſſer comme eux juſqu'à la Bethléem celeſte, qui eſt la veritable maiſon de pain, le port de ſûreté, l'arche du ſalut éternel, dans laquelle nous verrons Dieu tel qu'il eſt, en le voyant nous l'aimerons, & en l'aimant nous le loüerons éternellement.

ARTICLE LII.

LETTRES, MEMOIRES ET ACTES concernant la guerre presente, Troisiéme Partie à Bâle 1704. pages 322. in 12.

LE jugement que nous avions porté de ces Lettres d'abord qu'elles parurent, a été confirmé par les suffrages de toute l'Europe. Les soins qu'on a pris en certains païs pour les supprimer, leur sont aussi honorables que l'empressement qu'on fait paroître par tout ailleurs à les lire. Cette troisiéme partie contient six lettres.

La premiere examine les projets de la ligue contre les deux Couronnes : l'interdiction du commerce par lettres est le sujet de la seconde : le Traité de Portugal a fourni la matiere de la troisiéme : les contraventions de l'Empereur à la Capitulation qu'il a jurée, les Nullitez de l'Election du Roy des Romains, l'Archiduc qui change son nom en celuy de Roy d'Espagne, l'infideli-

té du Duc de Savoye, ſont peintes dans les trois Lettres ſuivantes, avec des couleurs fort vives. On trouve à la fin du volume la Capitulation Imperiale & les autres pieces dont il eſt parlé dans ces Lettres, qui ſont pleines d'endroits ſi brillans que nous avons été embaraſſez ſur le choix de ceux que nous voulions faire entrer dans cet extrait.

Rien n'eſt plus important, écrit un Portugais à nôtre ingenieux Suiſſe, rien n'eſt plus important pour un Prince, qui veut executer de grandes choſes, que d'être crû vray & fidéle; & pour être crû tel, rien n'eſt plus utile que de l'être effectivement. Ceux qui préferent la fineſſe à la prudence, & le menſonge à la verité, s'ils ne ſçavent pas aſſez bien tromper, pour faire croire même qu'ils ne ſont pas trompeurs, échoüent bien-tôt & ſe briſent en ſortant du port. On ne les croit jamais, on les craint toûjours; & la défiance éternelle contre eux, quelquefois injuſte, lors même qu'ils ſont ſinceres, les arrête à chaque

pas, & leur rend impossibles les choses les plus aisées.

LOUIS XI. parmi les Roys de France a eu ce caractere de subtilité trop peu scrupuleuse: il a régné dans des alarmes & des inquietudes continuelles; suspect à tout le monde, & se defiant de tout le monde. Il perdit par ses detours une partie de ce qui luy devoit venir legitimement, & qu'une conduite plus unie & plus simple luy eût conservé: & il n'obtint l'autre partie qu'avec des perils & des travaux infinis; & en laissant à ses Successeurs une longue semence de guerres. On pouvoit dire de luy ce que l'Historien Romain disoit des Gracques: *s'ils se fussent tenus en repos, la Republique leur eût offert, ce qu'ils tâcherent inutilement d'obtenir par le tumulte, & par les seditions qu'ils exciterent.* Voilà un principe de Politique préferable à tous les rafinemens de Machiavel.

La comparaison des anciens Hollandois & des Hollandois modernes, donne pas une moindre idée du discernement de l'Auteur. Ce ne

ſont plus, ces ſages & modeſtes
Hollandois, qui nourris dans la bon-
ne foy du commerce, ſe piquoient
d'être vrays dans leurs paroles &
ſimples dans leur conduite; ſans
fraude, ſans fineſſe, ſans ambition;
contens de conſerver la liberté de
leurs Provinces & de leur commer-
ce, s'acquerant par une probité ſans
fard l'eſtime de toutes les Nations;
„ mieux gardez par cette eſtime ge-
„ neralle, qu'ils ne le ſeroient par la
„ chimerique barriere, qui ſert au-
„ jourd'huy de prétexte à la dange-
„ reuſe ambition qui les a précipitez
„ dans la guerre. Ce ne ſont plus, dis-
„ je, les même Hollandois. Devenus
„ ruſez, politiques, ambitieux, con-
„ querans; la bonne foy de leurs
„ peres leur fait honte, le menſon-
„ ge & l'artifice leur ſemblent plus
„ nobles, pleins de manéges & de
„ déguiſemens, ils trompent leurs
„ Peuples; ils trompent leurs Al-
„ liez; ils étourdiſſent les uns par de
„ faux bruits de Victoires, par de
„ chimeriques avantages de Traitez
„ qui ne ſont pas conclus, & par
„ des denombremens d'armées qui

n'existent que sur le papier : ils "
amusent les autres par de magni- "
fiques promesses, qu'ils n'ont pas "
resolu de tenir : cependant ils font "
courir au peuple les derniers & les "
plus extrêmes perils. Nul particu- "
lier en Hollande n'est instruit du "
veritable état de la Republique ; "
on n'en sçait plus que ce qu'en "
apprennent les Gazettes infidelles "
& corrompuës que les Superieurs "
font debiter. "

L'Eloge du Duc de Baviere fournissoit une belle matiere : nôtre Auteur l'a mise en œuvre avec une grande delicatesse. Quelle idée avez-vous de ce Prince ? „ Sans vous ar-
rêter à ce qui ne doit éblouïr que "
les esprits vulgaires, sçavez-vous "
chercher en luy & estimer les "
vrayes vertus que je ne me lasse "
point d'y admirer ? Ce n'est point "
son courage invincible qui me "
charme : ce n'est point ce mépris "
des dangers & de la mort, cette "
presence d'esprit, cette intrepidi- "
té, ce sang froid dans le desordre "
des plus terribles combats : ce "
n'est point cette activité infatiga- "

„ ble, caractere des Conquerans,
„ cette vitesse imprevûë avec la-
„ quelle il tombe sur l'armée enne-
„ mie & remporte une victoire
„ signalée dans les plaines de Nor-
„ linguen, quand on le croit, si on
„ ajoûte foy aux Gazettes de Hol-
„ lande, ou mort, ou embarrassé
„ dans les Montagnes du Tirol : ce
„ ne sont point là les qualitez qui
„ m'enlévent.

„ Il ne naît dans tous les siecles
„ que trop de ces vertus cruelles,
„ qui n'éclattent que dans la deso-
„ lation de l'Univers ; & qui ne se
„ nourrissent que des larmes & du
„ sang des hommes. Les vertus qui
„ selon moy le rendent l'honneur
„ de sa Nation, ce sont sa probité in-
„ corruptible, son amour pour la
„ justice, sa liberalité, sa clemence,
„ son attachement inviolable à sa
„ parole, sa bonne foy dans les
„ Traitez, ses mœurs douces & ai-
„ mables. Il est fameux Guerrier,
„ redoutable Capitaine : que les Poë-
„ tes & les Orateurs le vantent ; Mais
„ il est parfaitement honnête hom-
„ me, il est fidelle à ses amis, il re-

gne, il sçait en avoir au-dessous de "
luy, & les cultiver : que tous les "
hommes l'adorent. "

Rien n'approche de la peinture de la derniere campagne qu'on lit dans la derniere lettre de ce recüeil. Que les traits en sont fiers qu'elle est touchée finement !

L'armée des Alliez en Flandres, "
formidable par le nombre des "
combattans, par l'amas des muni- "
tions, & par le bruit des exploits, "
dont elle menaçoit ; mais étourdie, "
dès l'ouverture de la campagne, "
& abbatuë d'un seul combat, à "
borné ses conquêtes aux prises peu "
importantes d'Huy & de Lim- "
bourg. Ces Flottes prodigieuses, "
dont les armemens ont épuisé "
d'hommes & d'argent l'Angleter- "
re & la Hollande, n'ont fait que "
fatiguer les flots de leur poids ; & "
après avoir parcouru inutilement "
toutes les Côtes, visité toutes les "
Rades, & paru à toutes les hau- "
teurs sans rien entreprendre, ren- "
trent dans leurs Ports plus battuës "
& plus defaites par les vents, par "
les tourmentes, & par les mala- "

„ dies, que si des armées ennemies,
„ & plus fortes, leur avoient don-
„ né la chasse.

„ En Italie Bercel & tout l'Etat
„ de Modene sont tombez sous le
„ pouvoir des François. Les Alle-
„ mans resserrez dans un Camp ma-
„ recageux qui leur sert de prison
„ & de cimetiere, plûtôt que de
„ défense, ne peuvent plus tenir la
„ campagne. Les Forteresses inac-
„ cessibles qui défendent l'entrée
„ des Païs hereditaires, ont été em-
„ portées par les François ; ces Païs
„ engraissez dans une longue Paix,
„ ont été ravagez par le Soldat vic-
„ torieux : le Duc de Vendôme a
„ été apprendre à ces peuples tran-
„ quilles, & abusez derriere leurs
„ montagnes, le veritable succès de
„ la Bataille de Luzara, pour laquel-
„ le on leur a fait chanter des
„ Actions de graces. Trente même
„ a vû les Drapeaux François au-
„ tour de ses ramparts & a été bom-
„ bardée.

„ Le Rhin passé en divers endroits;
„ quatre Batailles perduës par les
„ Imperiaux ; Kell pris ; Brisac une

des plus renommées places fortes "
de l'Europe, enlevé à l'Empe- "
reur ; les retranchemens du Prin- "
ce Louïs de Bade méprisez ; tous "
les passages forcez ; les chemins "
ouverts ; une armée de François "
sur les bords du Danube ; le Prin- "
ce Loüis de Bade, qui menaçoit "
déja de porter ses armes dans la "
France, contraint de rentrer dans "
le cœur de l'Allemagne pour "
défendre Vienne ; la moitié de son "
armée sous le General Stirum bat- "
tuë & dissipée ; Landau assiegé & "
enfin repris par les François, &c. "

ARTICLE LIII.

APOLOGIE DU SYSTEME des Saints Peres sur la Trinité, contre les Tropolatres, & les Sociniens, ou les deux nouvelles heresies d'Estienne Nye & Jean le Clerc protestans refutées dans la réponse de Mr. l'Abbé Faydit, au livre du R. P. Hugo Chanoine Regulier de l'Ordre de Premontré. A Nancy chez Paul Barbier 1702. *in 8°. pp.* 332.

EN 1696. Mr. l'Abbé Faydit fit imprimer secretement un livre

sous ce titre magnifique : *Alteration du dogme Theologique, par la Philosophie d'Aristote ; ou fausses idées des Scholastiques sur toutes les matieres de la Religion. Tome premier. Traité de la Trinité.* „ Tant de disgraces qu'il
„ a essuyées pour avoir tâché d'ex-
„ pliquer le mystere de la Trinité
„ par le moyen de trois natures sin-
„ gulieres & de trois substances nu-
„ meriques qui n'en font qu'une
„ physique & infinie ne luy ont que
„ trop appris que son systeme n'a
„ pas été approuvé, & qu'on l'a re-
„ gardé au moins comme un para-
„ doxe dangereux. C'est, dit-il,
„ qu'on ne l'a pas compris, & que
„ l'on n'a jamais sçû qu'elle étoit
„ son intention. Il n'a pû voir les
„ Peres de l'Eglise indignement ca-
„ lomniez ; l'amour que Dieu luy a
„ donné pour ces illustres défen-
„ seurs de la foy, l'a émû d'une
„ sainte colere contre l'insolence des
„ Sociniens, & sur tout contre la
„ hardiesse temeraire de Mr. le Clerc
„ à accuser ces grands Heros de la
„ plus extravagante de toutes les
„ erreurs, qui est celle d'admettre

trois Dieux. *Qui est cet Incircon-* «
cis, ay-je dit avec David, (con- «
tinuë Mr. Faydit) *qui ose insulter* «
les armées du Seigneur & ces il- «
lustres generaux? Quoy, n'y aura- «
t-il donc personne dans tout Israël «
qui veüille prendre leur cause en «
main, & entrer en lice pour sau- «
ver la gloire de nos peres contre «
ce superbe Goliath? Les Arnauds, «
les Bossuets, les Bullus, les Tho- «
massins ne disent mot, & font sem- «
blant de ne point entendre les «
blasphemes du Philistin : les Bene- «
dictins, qui ont eû mille occasions «
pressantes de justifier le langage «
des Peres, ont negligé de le faire. «

Nôtre intrepide écrivain jugea l'avanture digne de luy : *il n'épargna ni ses biens, ni sa santé : il se ruina en frais pour acheter des livres de ses adversaires, & faillir à perdre les yeux à force de lire.* Enfin le livre fatal parut. Les Docteurs se plaignirent que cet Ouvrage étoit rempli d'heresies ; la pieté du Roy & l'ardeur de son zele veritablement très-Chrétien à extirper toute les erreurs de son Royaume, furent emuës, &

forcerent sa bonté naturelle à consentir qu'on mît l'Auteur en arrêt en la maniere que le jugeroit à propos Monseigneur l'Archevêque de Paris, qui fit choix de la maison de saint Lazare, *prison infamante*, [a] *& où l'on ne met gueres que les gens alienez d'esprit.*

Le pretendu defenseur des Peres se console par l'exemple de S. Gregoire de Nazianze, qui fut comme luy accusé d'avoir enseigné une pluralité de Dieux. Pour qu'il y ait plus de rapport entre leurs tristes aventures, Mr. Faydit s'uppose qu'on donna les *etrivieres* au Saint Docteur. C'est ainsi qu'il explique ce passage de la treiziéme Oraison du Saint, *vibices nobis exprobrant.*

De quelque pitié qu'on soit touché pour une disgrace si sensible, il faut avoüer que si les intentions de Mr. Faydit étoient droites, les mesures qu'il prit ne répondoient point du-tout à la droiture de ses intentions; s'attacher, comme il fait dans son premier livre [b], à prouver par Tertulien & par

[a] *P.* 568. [b] *P.* 220. *& suiv.*

saint Ambroise que cette proposition, *il y a trois Dieux*, est une proposition innocente, & que c'est par œconomie & par politique qu'on ne s'en sert pas; est-ce un moyen de justifier les Peres accusez de Tritheisme? Ceux qui leur imputent cette erreur bizarre, n'ont point d'autre fondement que certaines expressions de ces Peres qui semblent supposer trois essences, trois substances numeriques dans la Trinité. Pour confondre la calomnie il falloit demesler ce qu'il y a d'obscur dans ces expressions. Mr. Faydit, loin de les expliquer, les prend dans leur signification la plus odieuse, & s'en sert pour deffendre son nouveau systême. Tout le crime de S. Thomas, & des Scholastiques qu'il accuse d'avoir alteré le dogme de la Trinité, n'est en effet que d'avoir parlé plus correctement ou du moins plus clairement; d'avoir preveû l'abus qu'on pourroit faire de quelques termes échapez aux Peres dans la chaleur de la dispute; & de s'être précautionnez contre cet abus; d'avoir donné à la Theologie un ordre

plus methodique, en réünissant le
principes repandus dans les Ouvra
ges des Peres ; d'avoir par l'a mi
les mysteres hors d'atteinte & priv
les Heretiques des avantages qu'il
tiroient de la confusion où étoien
les Sciences Ecclesiastiques. Atta
quer sur cela les Scholastiques, est-c
vanger les Peres & combattre le
Sociniens ? les Theologiens ne s'a
muserent pas à refuter le livre d
Mr. Faydit : personne n'osa attaque
un Auteur enfermé à S. Lazarre : &
le R. P. Hugo Religieux de la refor
me de Premontré, connu par la cri
tique de l'histoire des Chanoine
Reguliers & par ses écrits en faveu
de l'Ordre Canonique contre le
Benedictins, est le seul qui ait en
trepris de combattre le systeme d
la Trinité trois ans aprés que notr
Abbé l'eut publié en France.

Ce Systeme n'est pas nouveau
Philoponus & Gobarus dans le VI
siecle enseignerent qu'il y avoit dan
la Trinité autant d'essences que de
personnes. Ce Paradoxe qui établis
soit trois Dieux égaux, trois êtres
infinis, & qui choquoit également

infinis. Les Theologiens An-
s'éleverent en foule contre ce
e impie, l'Eglise Anglicane
prononcer. Nôtre curieux Ab-
i se fait * traduire par un amy,
res Anglois, a probablement
é des écrits du Doyen de Lon-
Le livre du P. Hugo fut im-
à Luxembourg l'an 1699. Ce-
ont nous donnons l'extrait ré-
à cette refutation.
ns le livre de *l'alteration des*
as le nouvel ennemi des Scho-
ues, attaque sans menagement
urs opinions qu'ils veulent, dit-
ire passer pour des articles de
A. ces idées de Scholastiques

res, & dont le Docteur Sherlok e
aujourd'huy le seul défenseur.
Pour mieux entendre toute cet
dispute fort embarassée & par l'o
scurité de la matiere & par l'éruc
tion trop peu menagée de Mr. Fa
dit Auteur prodigue de ses lectur
il faut necessairement remarqu
que la difficulté du mystere ador
ble de la Trinité consiste à exp
quer comment la parfaite uni
d'une seule essence numerique sul
siste avec la multiplicité des pe
sonnes. D'un côté la raison no
convainc qu'il ne peut y avoir qu'u
seul être infini; qu'il cesseroit d'êt
infini s'il se multiplioit: La foy d'a
cord avec la raison n'établit p
moins qu'elle l'Unité de Dieu. D'au
tre part l'Ecriture & la traditio
parlent clairement de trois perso
nes, le Pere, le Fils, le S. Esprit
d'ont chacune est veritablemen
Dieu. Il faut conserver l'unité d'e
sence sans confondre les personne
distinguer les personnes sans sépa
rer, sans multiplier l'essence. Peu
être auroit-il mieux valu s'en ten
à la simple exposition du Catechi

nous reste quelque doute, & s'il
aissoient quelqu'un de tenebres
: il est enveloppé, un peu de re-
on sur l'extrême disproportion
ı nature infinie à nos foibles lu-
es, sur la difference infinie du
teur & de la creature, suffiroit
soumettre à la foy tout esprit
:, qui ne trouvera jamais dans
ue le mystere a d'incompre-
ible une raison de le nier. Car
qu'il ne peut y avoir une res-
lance exacte entre la nature in-
& la nature finie, ce qu'on dit
nature divine peut paroître in-
evable sans qu'il doive pour
paroître faux.
Eglise contente de ce qu'elle

tre ébloüis & seduits par l'écl
trompeur d'une vaine Philosophi
opposer à la fausse subtilité une sul
tilité plus solide.

Les Heretiques ont expliqué
Trinité en quatre manieres. Simo
le Magicien suivi par la plus grand
partie des Heretiques qu'on appel
la depuis Sabelliens, ne regardoit l
paternité, la filiation, la spiratio
que comme differentes qualitez d'u
même Dieu : à peu près comme u
même homme est Roy ; pere &
ami. Ils ne laissoient pas de se ser
vir du mot de *personnes* ; mais ils l
prenoient dans un sens fort éloign
de celuy qu'il avoit parmi les Ca
tholiques, & n'entendoient par l
que ce que nous entendons par ce
luy de *personnage*, quand nous disor
qu'un Acteur fait tel personnag
dans une piece de Theatre. Quel
ques Sabelliens, convenant avec le
autres pour le fond de l'erreur, ex
pliquoient autrement la Trinité d
personnes, par le *Fils* ils enten
doient l'entendement, la pensée
la parole de Dieu, par le *saint-Es
prit* la volonté divine & son amou

substituant ainsi à des personnes veritablement existentes, des facultez & des actes semblables aux nôtres. Ces deux systemes aneantissent la Trinité & supposent dans le langage de l'Ecriture des metaphores outrées plus propres à tromper qu'à instruire.

Origene & les Ariens pleins des idées de Platon d'autant plus dangereuses qu'elles approchoient plus des expressions de l'Ecriture, entendoient par le Pere, le Fils, le S. Esprit, trois personnes veritablement subsistantes; mais inegales en perfection. Ainsi, quelques termes qu'ils ayent depuis employez pour deguiser leur erreur, ils reduisoient le Fils & le St. Esprit au rang des creatures; sentiment dont la raison seule s'accommoderoit; mais qui repugne trop évidemment à l'Ecriture & à la Tradition.

Enfin les Tritheïtes ont admis trois Dieux aussi réellement distinguez que Pierre, Paul & Jacques; & reduisent l'unité de la nature divine à une simple unité d'espece, cette erreur grossiere choque

également ; comme nous l'avons déja dit, la raison & la foy.

Les Scholastiques orthodoxes ont suivi une methode plus sure. Les Heretiques avoient voulu ajuster la foy à leurs préjugez & aux principes de leur Philosophie : Les Theologiens Scholastiques ont accommodé leur Philosophie à la foy. Il est vray que depuis six siecles ils se servent, pour expliquer les mysteres, des principes & des expressions de la Philosophie d'Aristote ; mais ils ont rectifié ces principes, & corrigé ces expressions pour les rendre conformes au langage de l'Ecriture & de la tradition. La matiere que nous traitons nous en fournit un exemple. Convaincus que pour s'exprimer avec justesse sur l'unité de Dieu il faut admettre dans les trois personnes la même nature individuelle,& numeriquement une, ils ont cherché ce qui faisoit la difference des personnes ; & n'ont trouvé dans chacune, outre cette nature absolument une quoique commune à toutes trois, que l'opposition de chaque personne aux deux

[illegible]roient qu'Aristote appelle
[illegible]ports d'opposition *relations*;
[illegible] n'entend pas par ces mots des
[illegible] *fictions sur l'essence*, expres-
[illegible] burlesques que Mr. l'Abbé
[illegible] employées; mais
[illegible] réelles du sujet, qui
[illegible] le principe d'une distin-
[illegible] & non imaginaire: &
[illegible] Théologiens abusent de la
[illegible] signification du mot de
[illegible] n'ont pas craint de s'en ser-
[illegible] le mystère de la Trinité,
S. Athanase, St Gregoire de
[illegible] St Cyrille, St Augustin,
[illegible] & l'onzième Concile
[illegible] s'en étoient servis mais
[illegible] le rendre tout à fait propre

subsistante; pour marquer que le relations divines n'étoient pas, comme les relations créées, de simple modes, ou manieres d'être, mai que leur perfection n'ayant point d bornes, elles étoient de veritable personnes infinies. C'est en ce sen qu'ils disent que ces relations fon toute la difference des personnes que chaque personne n'est rien autre chose que la même nature individuë des deux autres, en tant qu caracterisée & distinguée par la relation qui luy est propre? Peut-o s'expliquer plus correctement, & n'est-ce pas s'expliquer aussi nettement que l'obscurité impenetrabl de la matiere le permet?

C'est à ces expressions que nôtre nouveau Theologien en vouloi dans son premier livre. Les six er reurs qu'il reprochoit à St. Thoma & aux Scholastiques, c'est de dire que les relations constituent les personnes, qu'elles mettent en Dieu quelque chose de réel: c'est de nie que l'essence engendre l'essence, que l'on puisse dire tres-correctement qu'il y a trois essences dan

Dieu : d'assurer que cette proposition, *il y a trois Dieux*, est fausse. Enfin il attaquoit la maniere dont ils expliquent l'unité des operations divines. Non content d'avoir de sa propre autorité censuré leurs erreurs, il les railloit, il les insultoit sur la hardiesse qu'ils ont de tenter l'explication de certaines difficultez qui naissent des veritez que la foy nous enseigne sur la Trinité: comme entre autre la difference de la generation du Verbe & de la procession du St. Esprit; pour-quoy le premier est fils de Dieu, pour-quoy l'autre ne l'est pas.

Le P. Hugo dans la *Refutation* de ce systeme n'a pas eu de peine à demêler le veritable sens d'un grand nombre de passages alterez ou mal entendus par l'Auteur; à découvrir les consequences affreuses des principes que Mr. Faydit substituë à ceux de l'Ecole, à montrer que les Objections qu'il fait tant valoir portent à faux ou prouvent contre luy-même: donnons-en un exemple s'il y a dans le Fils, repete souvent cet Auteur, une relation réelle qui ne

soit pas dans le Pere, le Fils n'est pas en tout semblable au Pere, le Pere ne luy a pas tout communiqué. Mr. Faydit est obligé de répondre à cette objection aussi-bien que les scholastiques. Car dans son systeme la nature engendrée differe de la nature engendrante par être engendrée: & le pere ne communique pas au Fils sa difference numerique & individuë. Les Peres ont répondu par avance que le Fils a tout ce qu'a le Pere, hors d'être pere. Voilà selon eux dans chaque personne un caractere qui la distingue, une proprieté incommunicable, une relation. Si les Peres ne se sont pas servis de ce mot, ceux qu'ils employent signifient la même chose, & il ne faut pas chercher les passages où ils parlent ainsi, ailleurs que dans les deux livres de Mr. Faydit.

Celuy qui donne occasion à cet extrait est precedé d'une longue Preface, ou l'Auteur convient qu'il a écrit contre le R. P. Hugo avec trop d'emportement. Il desavoüe en termes très-forts l'erreur impie des trois Dieux, & prétend l'avoir déja

fait dans un *Errata* joint à son premier livre. Mais tandis qu'il soûtiendra le systeme des trois natures, on aura de la peine à croire qu'il se soit retracté de bonne foy.

Cet extrait est déja trop long : les Lecteurs qui voudront nous excuser feront reflexion que nous y avons donné l'abregé de trois livres sur une matiere trés-difficile. Pour achever de donner en peu de mots l'idée complete du dernier qui nous a fourni l'occasion de parler des deux autres, nous dirons qu'on y reconnoît par de frequentes & longues digressions la vaste erudition de Mr. Faydit : que le feu de son imagination paroît dans des invectives vehementes, l'enjoüement de son esprit dans un mélange continuel du style Comique avec le style serieux, une heureuse liberté d'écrire facilement s'y découvre par une liberté peut-être trop grande dans le choix des expressions : enfin sa docilité est prouvée clairement par le peu de repugnance qu'il témoigne à contredire ses propres sentimens. Nous parlerons dans le mois pro-

chain de la réponse du R. P. Hugo & de la replique de Mr. Faydit.

ARTICLE LIV.

CENT QUESTIONS *& réponses sur differens sujets pour le mois de Janvier 1704. par Mr l'Abbé Bordelon.* A Paris chez Urbain Coutelier, *in 12. pp.* 123.

L'Auteur tout occupé qu'il est à un Ouvrage d'une grande étenduë, trouve assez de loisir pour répondre tous les mois à cent questions sur des matieres de Literature. Il est vray qu'on pourra trouver la decision de quelques unes dans ses autres Ouvrages; mais comme ils sont devenus rares, c'est en faveur du Public que Mr. Bordelon se copie luy même. Ce present de tous les mois que nous recevrons de l'Auteur, sera rempli des matieres les plus curieuses en tous les genres d'Erudition, sur l'histoire sur la Morale, sur la Physique, sur l'Eloquence & sur la Poësie. Il n'est pas possible dans une si grande varie-

té

sé de sujets que les plus bizarres ne trouvent dequoy se contenter.

Les Antiquaires par exemple seront bien aise d'apprendre que la Medaille d'or si rare & si importante de *Cæsonia Augusta*, n'est plus à Aix chez l'Abbé Bourilly. Monsieur le Bret Maître des Requêtes & Intendant de Bearn l'a jointe à tant d'autres curiositez dont son cabinet est composé. L'amour qu'il a pour les lettres, & la connoissance qu'il a de l'antiquité l'ont porté à achepter toutes les Medailles de Monsieur l'Abbé Bourilly.

Quelques Theologiens se sont recriez sur une proposition de l'Auteur. Certains Sçavants pretendent, dit-il, *qu'on a fait passer dans le texte de l'Ecriture des notes que des particuliers avoient mis à la marge.* On voit assez que l'Auteur n'adopte point l'opinion de ces Sçavans, & qu'il ne pretent pas l'authoriser de son suffrage. Nous sçavons de Mr. Bordelon même ses veritables sentimens, nous rendons pour luy ce témoignage au public, que s'il s'étoit

mal exprimé sur un article si important. il a toûjours pensé en veritable Catholique; il sçait que les livres Saints tels que l'Eglise nous les présente ont été inspirez dans toutes leurs parties.

Les plus critiques auroient voulu que l'Auteur n'eût pas proposé au public certaines questions qui tiennent, ce semble, de la minutie. *Pourquoy un Asne s'appelle-t'il Martin? D'où vient ce proverbe, il est sot comme un panier?* Certainement de pareils defauts sont pardonnables à un Ecrivain qui prend sur soy de donner tous les mois la solution de cent questions. *aliter non fit, Avite, liber.* Disoit Martial de quelques-unes de ses Epigrammes qui n'étoient pas generalement approuvées.

ARTICLE LV.

DE LA RHETORIQUE *selon les préceptes d'Aristote, de Ciceron & de Quintilien. Avec des exemples tirez des Auteurs sacrez & Prophanes tant anciens que modernes, divisé en trois livres.* A Paris chez Gregoire Dupuis, ruë saint Jacques à la fontaine d'or 1703. *in 12. pp. 526.*

LEs premiers mots de ce livre devroient reveiller à tout le monde le goût pour l'éloquence. Il s'agit *de former un Orateur parfait qui ne peut être (dit-on) qu'un honnête homme.*

L'Eloquence consiste à persuader, à plaire & à toucher ; c'est ce qui fait les trois parties de cet Ouvrage où l'on parle 1. Des preuves pour persuader ; 2. Des ornemens pour plaire, 3. Des passions pour toucher & pour émouvoir.

L'Art de la Rhetorique, dit-on, icy, *consiste dans la preuve*, le reste n'en est que l'accessoire ; l'Orateur

ne doit chercher à plaire que
persuader. On en convient ;
s'il persuadoit sans toucher, n
manqueroit-il qu'un *accessoire*
un simple Dialecticien seroit-il
teur? Il faut, ajoûte-t-on, qu'i
capable de persuader les deux
tis contraires, non *pour soûten*
faux, mais pour sçavoir *commen*
la se fait & pouvoir repondre à
qui s'en serviroient. Cependant c
me le faux ne se peut persuader
par de fausses preuves : peut-
vaudroit-il mieux dire que l'
teur doit sçavoir faire valoir
raisons des deux partis contrai
comme dans l'exemple d'O
qu'on aporte icy parmi d'au
D'un côté *c'est un Parricide q*
tué sa mere, *d'un autre côté*
un fils généreux le vengeur du san
son pere.

Il y a trois sortes de preuves
nôtre Auteur, la premiere est
dée sur *la bonne opinion de celu*
parle. Il veut dire de la bonne
nion qu'on a de celuy qui p
La seconde, dit-il, *vient de la*
position de l'Auditeur. Elle se p

roit reduire à la premiere; puiſque la bonne opinion qu'on a de celuy qui parle eſt une diſpoſition de l'Auditeur; c'eſt celle que doit produire l'Orateur au commencement de ſon diſcours dans ceux qui l'écoutent, pour les intereſſer à ce qu'il dit. La troiſiéme naiſt de la force & de la beauté du diſcours même. Bien des gens croiront que c'eſt la ſeule ſorte de preuves eſſentielle à quoy les deux premieres ne peuvent ſervir que d'introduction.

Les preuves ſont l'Enthymême que l'on pourroit appeller en termes vulgaires *raiſonnement*. 2. L'exemple. On dit icy que l'Enthymême ſe doit tirer des *lieux propres & fort peu des lieux communs. D'ordinaire*, ajoute-on icy, *les perſonnes ſans étude lors qu'ils parlent en public, ſont plus perſuaſifs que ceux qui ſçavent une infinité de choſes; parce que les ſçavans ſe jettent dans les lieux communs, au lieu que les autres ne s'écartent point de leur ſujet.* Voilà une decouverte heureuſe en faveur des ignorans par rapport à l'éloquence. D'ailleurs beaucoup d'Orateurs s'é-

cartent dans leurs diſcours à
l'on ne faiſoit pas la juſtice de c
re qu'ils pechoient par un excé
ſcience.

Ce qu'on entend icy par lieux
propres & communs, ſont les p
ves qui peuvent convenir à pluſi
ſujets & ne ſont point particuli
au ſujet qu'on traite. Loüer Ac
le par ſa naiſſance & par ſon exp
tion de Troye, c'eſt un *lieu comn*
Le loüer d'avoir tué Hector le
vaillant des Troyens, c'eſt un
propre.

L'Enthymême ou prouve ou
fute. Quand il réfute, il eſt le
fort; car il ramaſſe en peu de n
des choſes qui ſe contrediſent
rien ne fait plus aiſément une
impreſſion ſur l'eſprit de l'Audit
Du reſte les preuves les meille
ſont celles qui laiſſent entre
d'abord le reſte de ce qu'on a à d
& qui ſe font comprendre
ſement.

On remarque icy à l'exemple
Maîtres de l'Art, la ſource des
thymêmes ou raiſonnemens laq
le s'appelle *lieux*, & qui ſe tiren

la personne, de la *nature des choses*, de *l'état & de la condition*, *des Ancestres*, &c. Mais le *bien* de plus seur c'est un bon caractere d'esprit qui sçache bien son sujet. Si cette source n'est pas l'unique veritable, elle peut du moins suppléer à toutes les autres.

On remarque les *signes*, pour les *faits vraisemblablement qui ne prouvent qu'en apparence*. Les plus remarquables sont *l'équivoque*, *la confusion*, *l'ambiguité*, *une cause pour une autre*, *une vray-semblance au lieu de verité*. On rapporte ici, comme dans le reste du livre des exemples sur chacun de ces points. Le commerce ordinaire de la vie en fournit assez d'autres, & plus qu'il n'en faudroit.

Les sentences sont une maniere de preuve qui a l'avantage de *laisser aprés elles un caractere de moeurs* qui font juger que l'Orateur est homme de bien.

Quand deux choses sont semblables, la plus connuë des deux est ce qu'on appelle exemple. La Fable est un exemple inventé; la Parabole un exemple figuré. Toutes

ces choses sont mises par nôtre Auteur au rang des preuves: du moins sont elles des manieres de faire sentir les preuves, & d'y appliquer l'esprit.

On met icy la refutation parmi les preuves. C'est la partie du discours où l'éloquence brille d'avantage, & où l'esprit est naturellement le plus animé. Ce sujet merite d'être traité à fonds par une main de Maître & de grand Maître tel que Ciceron, qui l'a fait si excellemment.

Dans la seconde partie du livre dont nous parlons, on vient aux Ornemens du discours. Ce n'est pas assez de dire ce qu'il faut si on ne le dit bien. L'arrangement des pensées & des paroles, sont un ornement des plus essentiels.

L'ordre est 1. D'entrer d'abord dans les sentimens de ceux à qui l'on parle, pour disposer leur esprit à entrer dans les nôtres. 2. D'exposer nettement le fait ou la chose dont il s'agit. 3. De prouver ce qu'on avance. 4. De refuter les objections de son Adversaire, 5. En

fin de ramasser pour la conclusion tout ce qu'on a dit de plus propre à faire impression sur l'Auditeur, afin qu'il en demeure pénétré.

La beauté de l'expression & les figures bien menagées contribuent encore à l'Ornement du discours. L'on retrouve en cet endroit avec de nouveaux exemples, ce qui est dit dans toutes les Rhetoriques. Une reflexion particuliere qu'on doit faire au sujet de l'Exorde, est qu'il y faut exposer de quoy il s'agit: rien n'est si ennuïeux qu'un discours, quand on ne sçait où il tend. L'Auteur rapporte touchant le style beaucoup de choses très-estimables, & que l'Auteur dit avoir copiées presque mot à mot de Ciceron qui les a prises d'Aristote; Mais comme la prévention est grande en faveur de Ciceron, elles y semblent produire un tout autre effet que dans l'Ouvrage François.

Ce que l'Auteur n'a pas assurément copié mot à mot de Ciceron, c'est ce qu'il dit en traitant des figures que *celles qui ne consistent que dans les mots, ne meritent pas qu'on en par-*

le ; car Ciceron dans le quatriè
livre à Herennius en parlant de
gures insiste long-tems sur celles
ne sont que dans les mots, & en
porte pour le premier exemple
cette répetition : * *c'est à vous q*
doit l'attribuer, c'est à vous qu'on
a l'obligation ; c'est à vous, &c. T
le reste de cette seconde partie
contient guéres que divers exe
ples de ces figures. On'on fait t
jours beaucoup mieux en suiv
simplement les mouvemens de
nature, qu'en s'asservissant aux
regles de l'Art qui ont toûjo
quelque chose de contraint & d
vient de pueril.

La troisiéme partie de ce livre
sur les passions. L'on nous dit
que de les émouvoir, *c'est une*
très-puissante pour persuader. On
teroit volontiers si persuader n
roit pas plûtôt un moyen d'ém
voir les passions. On ajoûte
l'art d'exciter les passions fait
rer aux Auditeurs que la cause

* *Vobis istud attribuendum est,*
gratia habenda ; vobis res ista [illegible]

bonne ; & *qu'en suite de ces desirs obligeans ils se persuadent volontiers qu'elle l'est.* Mais comment exciter *ces obligeans desirs* sans la persuasion ? Ne seroit-il point plus vray qu'il faut d'abord persuader l'esprit par les preuves, & en suite porter, determiner, animer la volonté par le mouvement des passions. On ne sçache pas, qu'aucun des trois grands Maîtres de l'Eloquence citez dans la Preface de ce livre ait jamais mis le mouvement des passions avant la persuasion. On pourroit peut-être accorder tout cecy en disant que la persuasion est necessaire pour exciter les passions, & que les passions contribuent à rendre la persuasion plus forte & plus active.

Quoy qu'il en soit nôtre Auteur prétend fournir la maniere d'exciter les passions, en disant qu'il n'y a qu'à les exciter d'abord dans soy-même. Mais comment cela se peut-il ? Faisons-nous, répond-il, des images si vives & si justes des choses que, &c. *Cela est très-facile*, ajoûte-t-il encore. Au regard de ce dernier article, il faut croire qu'il a

jugé un peu trop avantageusement du genre humain, par le talent particulier qu'il a peut-être pour l'éloquence. Car si la chose étoit à tout le monde aussi facile qu'il le dit, il ne seroit pas si rare, comme il l'a remarqué deux pages auparavant*, de trouver des hommes éloquens *qui se saisissent des esprits & les emportent où ils veulent.* La verité est que pour être capable de produire ces admirables effets; c'est moins des régles qu'il faut, qu'un genie élevé, une ame sensible & un grand usage.

On expose icy en autant de Chapitres les motifs propres à exciter chacune des passions. Après quoy l'on parle des mœurs, parce que comme dit l'Auteur, *on n'est Orateur qu'autant qu'on connoît les mœurs* auxquelles le discours doit être proportionné. Il remarque judicieusement en cet endroit que les Prédicateurs font souvent des sermons sans songer aux Auditeurs, & qu'ainsi l'Auditeur & le sermon ne sont pas faits l'un pour l'autre.

L'Auteur montre ensuite l'usage

* P. 195.

& la necessité de l'Action de l'Orateur : que Ciceron appelloit l'*Eloquence du corps*. Comme il a voulu joindre des exemples en chaque chapitre, il en a mis en celuy-cy ; sinon de l'Action même, du moins des sentimens qui demandent le plus d'action, & s'attache à faire voir qu'il n'est pas indigne d'un Orateur Chrétien d'appliquer les regles de l'Art à l'action exterieure. Il conclut enfin son livre en appliquant particulierement à l'Eloquence de la Chaire les préceptes qu'il a indiquez pour l'Eloquence en general.

Bien qu'il ne paroisse fournir sur sa matiere rien de fort nouveau, son ouvrage ne laisse pas d'être utile & agreable par les regles qu'il a ramassées avec un grand nombre d'exemples plus propres que les regles mêmes à s'instruire sur tout ce qui regarde les choses de sentiment. Il seroit seulement à souhaiter qu'il eût laissé aux exemples tirez de Ciceron la force ou du moins le tour qu'ils ont dans leur Auteur. Car qui reconnoîtra le commencement si mâle & si animé de la deuxiéme Philippi-

que. *Quonam meo fato P. C. fieri dicam, ut nemo his annis viginti Reipublicæ hostis fuerit qui non bellum eodem tempore mihi quoque indixerit?* Qui le reconnoîtra, dis-je, à cette traduction? *Je ne sçay d'où vient qu'il ne s'est point formé de conjuration contre la République, qu'il n'ait aussi faite contre moy.* Il vaudroit mieux encore ne pas sçavoir les préceptes de l'Eloquence & prendre d'avantage l'esprit du plus éloquent homme du monde. Au regard des préceptes mêmes, qui voudra donner sur ce sujet un chef d'œuvre au Public, pensera moins à travailler de luy-même, qu'à rendre exactement ce qu'en a écrit Ciceron sur tout dans les 4. livres à Herennius. Ce seul entreprise seule pourroit épuiser le talent des meilleures plumes de nôtre siecle.

ARTICLE LVI.

TRAITE' DOGMATIQUE *& Historique des Edits, & des autres moyens Spirituels & Temporels dont on s'est servi dans tous les temps*

pour établir & pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique. Seconde partie. in 4°. pages 552. A Paris de l'impression Royale.

ON a vû dans les Memoires précedens l'extrait de la premiere partie de cet Ouvrage. La seconde commence au neuviéme siecle & vient jusqu'au commencement du dix-septiéme. Cette seconde partie est encore du feu Pere Thomassin: mais la Preface est de celuy qui a pris soin de l'Edition, & que le P. Thomassin a fait dépositaire de ses Ecrits.

Quelques personnes se sont imaginées, dit l'Auteur de la Preface, que le P. Thomassin avoit eû en vûë de concilier tous les esprits, & que c'étoit-là ce qu'il s'étoit proposé dans la plus-part de ses Ouvrages. Mais ceux qui ont parlé de la sorte, ont bien fait voir, ou qu'ils n'avoient jamais lû les livres de ce Sçavant homme, ou qu'ils ne les avoient pas entendus. On peut entreprendre de concilier les esprits par rapport aux disputes qui sont purement de

l'Ecole, & sur lesquelles l'Egli[se n'a]
pas encore jugé à propos de [pro-]
noncer. Mais dans les articl[es de]
foy, il n'y a point d'autre m[oyen]
de reconciliation, que d'ob[liger]
ceux qui sont dans l'erreur, [à se]
soumettre à l'autorité infaillib[le de]
l'Eglise. C'est ainsi que le R. [P. Tho-]
massin en a jugé; c'est ce qu'il a [mon-]
tré avoir été pratiqué dans tou[s les]
siecles.

Ce principe n'a jamais accom[mo-]
dé les Heretiques: Mais person[-]
ne l'a combatu plus ouvertem[ent]
que ceux qui dans ces derniers [tems]
se sont declarez pour la *Toleran[ce en]*
matiere de Religion. On a vû [des]
Synodes entiers de Ministres [Pro-]
testans faire des décisions en fa[veur]
de cette *Tolerance*, & quelques[-uns]
d'eux publier des écrits, où ils [éta-]
blissoient une maxime si sca[nda-]
leuse.

Dieu a fait l'homme libre, dis[ent-]
ils; pour-quoy vouloir le sou[met-]
tre à l'autorité des autres homm[es?]
Etrange maxime qui détruit ég[ale-]
ment l'autorité Civile & Ecclesi[asti-]
que, & qui établit l'impunité

tous les crimes. Il est vray que les *Tolerans* consentent que les fautes qui sont contre la societé civile soient punies par les Magistrats, mais ils prétendent qu'on doit laisser à Dieu le soin de punir celles qui sont seulement contre la Religion: Comme si les Magistrats n'étoient pas obligez de maintenir la Societé Religieuse aussi-bien que la Societé civile. On n'ajoûte point les autres objections des *Tolerans*, ni les sçavantes & solides réponses que l'Auteur de la Preface y a faites; mais on ne peut se dispenser de faire remarquer, qu'il semble que le but du P. Thomassin dans tout son Ouvrage ait été de combatre les *Tolerans*, ne sçachant quoy de plus opposé à cette Secte dangereuse, que de prouver que dans tous les siecles les Magistrats ont eu pouvoir, employé leur autorité, pour obliger les Heretiques de se soumettre à l'Eglise, & que cette conduite a toûjours été approuvée par les Peres & par les Conciles. On l'a fait voir des huit premiers siecles dans la premiere partie: on le va maintenant montrer des siecles suivans.

Dès le neuviéme siecle Hincmare Archevêque de Rheims a prouvé fort au long qu'on pouvoit contraindre par la sévérité des loix ceux qui se séparent de la Communion de l'Eglise Catholique à y rentrer. Ce sçavant Archevêque a recüeilli avec beaucoup de soin, ce qu'il y avoit de plus beau sur cette matiere dans les loix, dans les Conciles, & dans les decretales des Papes. Il a encore prouvé la même chose par l'autorité de St. Augustin & de St. Gregoire le Grand. Il rapporte un passage de ce dernier, qui est trés-remarquable. On avoit dit à ce grand Pape, qu'il y avoit des personnes, qui pensoient que les Juremens que l'Eglise exigeoit d'eux ne les obligeoient pas à croire ce qu'ils juroient. S'il y en a qui soient dans ce sentiment, dit ce grand Saint, on peut dire avec assurance qu'ils ne sont pas Chrétiens. Et moy, tous les Evêques Catholiques, & l'Eglise Universelle les anathematisons, parce que leurs pensées & leurs paroles sont contraires à la verité. *Si sunt qui certissimè talia sentiunt vel te-*

nent, quia Christiani non sunt dubium non est. Eosque & Ego, & omnes Episcopi Catholici, atque universa Ecclesia Anathematizamus, quia veritati contraria sentiunt, contraria loquuntur. Ce que St. Gregoire avoit dit avec tant de force au sixiéme siecle, le Pape qui gouverne aujourd'huy si sagement l'Eglise, & plusieurs Evêques de France le viennent de renouveller contre ceux, qui avoient decidé, qu'en signant avec serment le Formulaire on ne s'engageoit point à la creance interieure du fait qui y est énoncé, mais seulement à un silence respectueux. Mais revenons au neuviéme siecle.

Au même tems qu'Hincmare écrivoit dans les Gaules qu'il falloit que les loix d'un Royaume Chrétien fussent Chrétiennes, & qu'elles obligeassent les Heretiques à se soumettre à l'autorité de l'Eglise: les Empereurs d'Orient faisoient des loix très-severes contre les mêmes Heretiques. Les Manichéens, dont la Secte étoit la plus contraire à la Societé civile, étoient punis de mort. Les loix contre les Heretiques fu-

rent un peu adoucies sous les derniers Empereurs Grecs, & le supplice capital ne fut plus la mort ; mais d'être relegué, d'avoir les yeux crevez, & autres peines semblables, qui donnent au coupable le loisir de se reconnoître & de faire penitence.

Sous le Roy Robert on condamna à Orleans une espece de Fanatiques, qui renversoient les points fondamentaux de la Religion, & qui vivoient dans une licence affreuse. On alluma par l'ordre du Roy un grand bucher, pour les faire rentrer en eux-mêmes par la crainte d'un si terrible supplice. Il y en eût jusqu'à treize, qui voulurent s'y précipiter eux-mêmes. Mais ils ne sentirent pas plûtôt les atteintes du feu, qu'ils se mirent à jetter des cris effroïables, en se plaignant que le Demon les avoit trompé. On voulut les retirer du milieu des flammes : mais cela ne pût être executé assez tost.

Le même Roy reprima avec beaucoup de zele Lutheric Archevêque de Sens, qui dogmatisoit contre le

Sacrement de l'Euchariſtie. Berenger commençoit auſſi dans le même tems à repandre ſon poiſon contre la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans ce Sacrement adorable : il le faiſoit neanmoins avec quelque ſorte de crainte : ce ne fut que ſous le Roy Henry I. que ſa Secte éclata. Et ſi cet Hereſiarque évita la peine dûë à ſon crime, c'eſt qu'il abjura ſon erreur par une retractation publique, & renouvellée dans pluſieurs Conciles. Quelques années après la mort de Berenger, le peuple d'Anvers fut perverti par un nouvel Hereſiarque nommé Tanchelin: Mais les Predications de St. Norbert, & de quelques autres zelez Miſſionnaires, repareront bien-tôt le mal, & firent rentrer dans l'Egliſe le peuple, que ce méchant homme avoit ſeduit.

Vers le même tems Pierre de Bruis, & un autre Hereſiarque nommé Henry, ayant fait de grands deſordres dans la France, le peuple les fit bruler. Ce qui fit dire à ſaint Bernard, que ce zele du peuple étoit loüable ; mais qu'il ne luy etoit

pas conseillé neanmoins d'en user ainsi, *approbamus zelum, factum non suademus*. La raison de saint Bernard est que ce n'étoit point au Peuple; mais au Prince & au Magistrat d'ordonner ces sortes de peines. Les Albigeois furent traitez avec beaucoup de rigueur. On en fit perir un nombre incroïable par le fer, & par le feu: mais l'impieté de ces Heretiques, leur cruauté envers les Catholiques, rendirent cette severité necessaire, & obligerent l'Eglise à autoriser les Princes qui s'armerent contre eux, & qui entreprirent de les détruire. De grands Saints qui vivoient en ce tems-là approuverent la conduite de l'Eglise, & eurent part eux-mêmes à cette œuvre, qu'ils creurent toûjours juste & loüable. On parle icy de l'inquisition qui fut établie contre les Albigeois, & contre les Vaudois, qui n'étoient gueres differens des premiers.

Le reste de ce tome contient l'histoire de Wiclef, de Jean Hus, & de leurs disciples; celle de Luther & des autres Heresiarques du même siecle. On y remarque, que dans tous

les tems, les Heretiques ont eu la même conduite & le même esprit de revolte : & que dans tous les temps les Princes Catholiques se sont crus obligez de se servir de l'autorité, qu'ils ont reçu de Dieu pour contraindre les Heretiques à écouter l'Eglise.

On a mis à la fin de cette seconde Partie les deux écrits que le feu Roy de la Grande Bretagne Jacques II. trouva dans la cassette de Charles II. son frere, & qui servent à confirmer ce que tout le monde sçait, que ce Prince, je veux dire le Roy Carles II. est mort dans le sein de l'Eglise Catholique. On a ajoûté à ces deux écrits une relation de la conversion du même Roy, avec la declaration de feu Madame la Duchesse d'Yorck. Ces quatre écrits, dont on connoissoit l'importance, avoient déja paru ; mais comme ils n'avoient été imprimez que sur des feuilles volantes, & qu'ils servent à confirmer ce qui avoit été avancé par le P. Thomassin. On a crû que les lecteurs ne seroient pas fâchés de les trouver à la fin de ce Volume.

ARTICLE LVII.

A SHORT VIEW OF THE Immorality of the stage, &c. C'est-à-dire, *Critique du Theatre Anglois, par Jeremie Collier M. A. Troisiéme édition.* A Londres pour S. Keble, R. Sare &c. 1703. in 4°. pp. 288.

LEs Anglois qui se sont appliquez depuis près d'un siecle à la Poësie Dramatique, l'ont portée enfin à un degré de perfection, que la plus part de leurs voisins sont contraints d'admirer. Le genie de la Nation, le tour de la langue, la liberté qu'on se donne en Angleterre de critiquer, tout y contribue. Mais comme il est presque impossible de ne pas passer les bornes de la bienseance, & de l'honnêteté, lors qu'on travaille en ce genre pour plaire au public, quelques Auteurs Anglois ont mis sur les Theatres de Londres des pieces, que les honnêtes gens n'ont pu supporter sans en témoigner de l'indignation.

Monsieur

Monsieur Collier qui passe aujourd'huy pour le plus bel esprit d'Angleterre, a cru qu'il rendroit un service important au public, en faisant remarquer les principaux defauts des Poëtes Anglois; & c'est ce ce qui l'a obligé d'entreprendre cet Ouvrage. Il écrit avec pureté, & avec élegance, & par dessus cela il combat ses adversaires par les raisons les plus solides; mais comme il a eu affaire à des gens qui ne se payent pas toûjours de raisons, il s'étoit attendu à soutenir de leur part une rude guerre. En effet on a imprimé ces dernieres années une infinité d'écrits, les uns pour l'attaquer personnellement, les autres pour détruire les raisons qu'il avance contre l'abus du Theatre. Mr. Collier a méprisé les premiers, & a répondu aux autres d'une maniere également forte & agreable. Nous ne parlerons apresent que de son premier Ouvrage qu'on vient d'imprimer pour la troisiéme fois: peut être parlerons-nous dans la suite des autres qu'il a composez sur le même sujet. Le livre dont il s'agit est divisé

en six chapitres. Dans le premier il combat l'obscenité des Poëtes modernes, & dans les deux suivans il attaque leur impieté. Il Critique ensuite quelques Comedies en particulier ; & enfin il rapporte les témoignages, tant des Chrêtiens que des Payens, contre l'abus du Theatre.

En traittant cette matiere, dit Mr. Collier, je crois que le Lecteur ne s'attend pas que je luy marque en détail toutes les citations : ce seroit un travail assez inutile ; & le remede que je pretends apporter aux desordres du Theatre, deviendroit par là aussi dangereux que le mal même. Mais afin que les Poëtes ne puissent pas m'accuser d'injustice, j'indiqueray comme en passant les endroits les plus dangereux, laissant aux curieux le soin de les examiner dans leur source.

Or parmi ces sortes d'endroits on peut compter les caracteres de *Pinlrwyf*, *d'Horner*, & de *la Dame Fidget* dans la FEMME DE CAMPAGNE ; celuy de *la veuve Blackacre*, & d'*Olivia* dans l'HONNESTE

HOMME : la pudeur, m'em- "
pêche de les copier icy, & je m'é- "
tonne comment l'Auteur a pû "
s'appliquer à les faire. Je sçay, "
ajoûte Mr. Collier, qu'il est de "
certains Auteurs à peu près com- "
me des gueux à qui l'indigence "
ne permet pas d'avoir le necessai- "
re ; mais ce n'est point là le sort de "
l'Auteur de l'HONNESTE HOMME, "
il auroit pû habiller sa Muse d'une "
maniere plus decente. *Jacinte*, "
Elvire, *Dalinde* dans l'ASTROLOGUE "
BURLESQUE dans LE MOINE "
ESPAGNOL, & dans L'AMOUR "
TRIOMPHANT, semblent oublier "
la pudeur si naturelle à leur sexe : "
tous les caracteres du VIEUX BA- "
CHELIER sont sales & fades. "

Je ne me vante pas, continue l'Auteur, d'avoir lû toutes les autres pieces de theatre ; & mon dessein n'est pas de les examiner trop scrupuleusement icy ; je pourray dans la suite avoir occasion d'en parler : mais le Lecteur peut juger du reste par cet essay. Il y trouvera un étrange amas de choses qui portent au libertinage. Il y verra avec quelle

addresse le Poëte menage ses Auditeurs ; comme il étudie leurs inclinations ; comme il fait entrer insensiblement le poison dans le cœur. Tantôt ce sont des images vives & delicates , tantôt des descriptions naïves : on se sert quelquefois d'allusions pour couvir les plus honteuses passions , d'autrefois elles paroissent à decouvert. Or il semble que le but de ces pieces ne tend qu'à encourager le vice , à bannir la honte , & à faire un jeu du libertinage le plus outré : c'est la consequence naturelle que nous devons tirer de la conduite de nos Poëtes.

Il est vray que l'abus qu'on fait d'une chose n'est pas toûjours une raison de l'improuver. Mais je dis que les jeunes gens sur tout ne doivent pas se mettre devant les yeux des peintures sales , principalement si elles sont de main de maître : car cela peut aisément allumer une passion qui ne s'éteint qu'avec peine, & qu'on ne satisfait jamais sans crime. Il n'est point à propos , dit Mr. Collier , qu'un homme mette sa vertu trop à l'épreuve , car il doit crain-

dre qu'elle ne ſuccombe à la fin. Mais le danger où l'on eſt exposé à ces ſortes de ſpectacles, n'eſt pas la ſeule choſe qu'on y trouve à redire ; tout y eſt ſcandaleux, tout eſt infame : & ſi les bêtes pouvoient parler, elles ſe ſerviroient du langage de nos Poëtes pour exprimer leurs paſſions brutales.

Les Poëtes qui tiennent ſur le Theatre des diſcours deshonnêtes, ne pêchent pas ſeulement contre la Religion qui les défend, ils pechent encore contre les regles de la bienſeance établie dans la vie civile. C'eſt le divertiſſement ordinaire des gens de la lie du peuple, qui n'ont ni aſſez d'eſprit ni aſſez d'éducation pour fournir à une converſation d'honnêtes gens. Un eſprit gâté peut ſans peine remplir un volume entier de ces ſortes d'ordure ; & il ſemble que les Poëtes modernes les font venir au ſecours d'une imagination languiſſante ; à peu prés comme les anciens ſe ſervoient de machines pour amuſer leurs Auditeurs déja las d'écouter une mechante piece.

Ces ſortes de diſcours ont tou-

jours je ne sçay quel caractere de rusticité, mais ils paroissent sur tout insupportables parmi les personnes du sexe. Une femme vertueuse ne pourroit souffrir ces libertez dans l'entretien familier, & s'en choqueroit avec raison ; d'où vient donc que ce qui déplaît si fort dans les conversations ordinaires, devient sur le Theatre un sujet d'entretien & d'amusement ? Est-ce que les femmes lorsqu'elles vont à la comedie, n'ont aucun égard à la pudeur. Le lieu change-t-il leurs premieres inclinations ? ou dira-t-on que tout ce qu'elles font ailleurs pour paroître modestes, n'est que pure grimace ? Tout cela est trop injurieux au sexe, & je n'ay garde, dit Mr. Collier, de le penser. Je dis seulement, continuë-t-il, que les Poëtes qui entretiennent les femmes de tels discours, s'imaginent qu'elles y prennent plaisir ou qu'ils s'imaginent le contraire. En supposant le premier, ils font tort à la vertu du sexe ; est s'ils supposent le second, ils font voir qu'ils ont un grand fond de rusticité & de mauvaise éducation.

Mais les Auteurs Anglois portent la chose encore plus loin. Car 1. Ce sont les femmes même à qui ils font dire les plus grandes obscenitez, témoin les endroits que j'ay déja indiquez. Il est rare de voir de leurs Comedies exemptes de ces défauts : mais que ces défauts se trouvent aussi dans les Tragedies qui devroient être serieuses & modestes, c'est ce qui doit surprendre infiniment. Cependant *Monimia* & *la Princesse Leonora* vont loin en matiere d'amour. Ce sont là apparemment *les endroits tendres que les Dames demandoient à Mr. Dreyden.*

2. Nos Poëtes representent les femmes les plus considerables avec des couleurs si noires, qu'ils aiment mieux gâter un caractere, que d'y garder la vray-semblance. Nous en en avons une infinité d'exemples dans nos pieces de Theatre, l'ASTROLOGUE BURLESQUE, LE VIEUX BACHELIER, LE FOURBE, &c. Il n'y a que quatre personnages de femmes dans cette derniere piece, & trois des plus considerables sont des débauchées, qui disent crûment des

choses capables de faire rougir les personnes qui conservent encore quelque reste de pudeur.

3. Les Prologues & les Epilogues que les Anglois conservent dans leurs pieces, sont souvent scandaleux au souverain degré. On n'a qu'à jetter les yeux sur l'ASTROLOGUE BURLESQUE, sur LA FEMME DE CAMPAGNE, &c. pour en être convaincu.

4. La Religion que nous professons, dit Mr. Collier, ne permet pas ces infames libertez. Les Anciens ensevelis dans les tenebres du Paganisme, pouvoient suivre les maximes de leur Theologie. Parmi eux le vice étoit consacré dans les temples, leurs divinitez étoient autant d'exemples d'impudicité : il ne faut donc pas s'étonner, que leur Poësie se ressentît de leur Religion. Mais le Christianisme dont nous faisons profession est si chaste qu'il défend jusqu'aux apparences du mal : ce qui ne paroîtroit qu'enjouëment parmi les Payens, est un crime parmi nous. J'ose cependant dire à la honte du Christianisme, que les Poëtes Romains & Grecs ont été beaucoup

plus reservez sur ce qui regarde la pudeur que la plû-part de nos Poëtes Modernes.

Car en premier lieu, Plaute qui est constamment le moins retenu des Poëtes Romains, n'a dans ses Comedies que rarement passé les bornes de la bienseance. On peut dire même qu'il est modeste en comparaison de nos Poëtes Anglois : il traite toûjours les femmes avec respect. Si quelquefois elles paroissent enjoüées & trop libres ; elles ne sont jamais débauchées comme celles qui paroissent sur les Theatres de Londres. Les hommes qui dans ses Comedies tiennent des discours salés, sont communément des esclaves, gens vils & méprisables qui ne peuvent être instruits des regles de l'honnêteté. D'ailleurs les Prologues & les Epilogues de ce Poëte sont tout-à-fait exempts de ces saletez. A quoy on peut ajoûter que les meilleures pieces de Plaute sont celles qui sont les plus modestes.

2. Terence qui écrivoit dans un tems que les Romains étoient plus civilisez, n'a presque rien dans ses

Comedies qui puisse choquer. Chremés parle à la verité une fois d'une maniere trop libre à Clitiphon; mais si vous en exceptez cette seule expression, il seroit difficile de trouver quelque chose à redire dans les ouvrages de ce Poëte.

L'Auteur fait ainsi de tous les autres Poëtes une Critique aussi exacte qu'elle est fine & delicate : mais il suffit de dire qu'il y a une difference infinie entre leur maniere d'écrire & celle des Anglois. Aristophane même, tout infame qu'il est, pourroit être proposé à nos Poëtes comme un exemple rare de modestie. Mais sans nous étendre davantage sur les Anciens, venons aux Anglois mêmes, qui vivoient il y a 30. ou 40. ans.

Shakespear à l'imagination assez belle, il pense naturellement, il s'exprime avec finesse ; mais ces belles qualitez sont obscurcies par les ordures qu'il mêle dans ses Comedies.

Les Poësies de Fletcher, si vous en exceptez celles qu'il a composées étant jeune, sont tres-estimées:

le bon sens, & la modestie de cet Auteur luy ont attiré une approbation generale. SA BERGERE FIDELLE est une piece fort morale, on y voit un rare exemple de chasteté. Mais l'Auteur trouva de mauvais Juges; cette piece tomba dabord, & fut sifflée avant qu'on eût achevé de la representer. Benjohnson & Beaumont la releverent dans leurs vers, & le public luy rendit enfin la justice qu'elle meritoit.

Ben johnson qui passe avec raison pour un de nos meilleurs Poëtes, est beaucoup plus retenu dans ses pieces que ne le sont nos Poëtes Modernes. Il se declare hautement pour la modestie. *Un Auteur* sage, dit-il, *doit éviter avec soin d'écrire d'une maniere sale. Lorsque les mœurs sont corrompuës, le langage l'est communement aussi : & comme le trop grand excès de fêtes & de spectacles sont les marques d'un Estat qui tombe en decadence, aussi un langage trop libre & impur marque un esprit qui commence à se gâter.*

Pour Beaumont, il a toûjours été fort inégal; l'envie qu'il avoit de

plaire luy a fait gâter plusieurs de ses meilleures Comedies.

On pourroit ajoûter à ces Autoritez, celle de Mr. Corneille * que Mr. Collier a copiée au long : mais en voilà assez sur ce sujet.

Dans les Chapitres suivans Mr. Collier attaque l'impieté des Poëtes Anglois. Rien n'est plus propre à inspirer l'Atheisme, que la maniere indigne dont ils traitent les plus saintes loix du Christianisme. Les juremens sont si frequens sur les Theatres d'Angleterre, qu'on n'y entend autre chose. Les Heros & les gens du commun ont continuellement à la bouche les plus horribles blasphemes. A les entendre il n'y a ni providence, ni misericorde, ni justice en Dieu : On tâche par là de détruire jusqu'aux notions les plus communes de la divinité. On pourroit justifier cecy par une infinité d'exemples ; mais on aime mieux renvoyer le Lecteur au livre de Mr. Collier que de soüiller le papier de telles abominations.

Du tems de Jacques I. le Parlement voulant remedier aux desor-

* *Theodore, Ep. ded.*

dres du Theatre, défendit aux Poëtes sous de grieves peines de parler dans leurs Comedies des mysteres de la Religion. Cette défense eut son effet : les Poëtes devinrent beaucoup plus reservez sur cet article ; & ce n'est que vers le regne de Charles II. que le déreglement a commencé. On vit alors l'Ecriture Sainte tournée en ridicule, la vertu méprisée, & la Religion même joüée publiquement sur les Theatres de Londres.

Mais il ne faut pas s'étonner de ces desordres : ce ne sont que les suites de cette malheureuse liberté qu'on se donne en Angleterre de tout critiquer. Or, quel est le Chrétien, " ajoûte icy l'Auteur, qui ne soit " touché de tels abus ? Les Oracles " de la verité, les loix du Tout- " puissant, le Paradis, l'Enfer, en " un mot tout ce qu'il y a de plus " redoutable dans la Religion est " traité de fables : & cela dans un " païs où l'on fait profession du " Cristianisme, dans une Eglise re- " formée ; & à la face des puissances " qui le voyent & qui le tolerent. "

Les Poëtes Anglois n'épargnent pas le Clergé. Tantôt c'est un Ecclesiastique qui noüe une intrigue d'amour. Une autrefois c'est un Bachelier qui endosse d'un air niais la robbe de Docteur. Vous verrez des Ecclesiastiques que l'on fait debiter des maximes scandaleuses, qui preferent le plaisir à l'honneur, & l'interêt temporel au salut : en un mot il n'y a point de sottises qu'on ne leur mette à la bouche.

On ne s'étonne pas au reste que les Prêtres Catholiques soient representez sur les Theatres de Londres, & servent quelquefois de divertissement au peuple ; c'est un artifice dont on use pour les rendre odieux : mais ils ont la consolation de voir que les Ministres de l'Eglise Anglicane ne sont pas mieux traitez. En effet rien n'est plus ordinaire que d'entendre dire par des Comediens que *le Diable a emporté* l'un, que l'autre *s'engraisse aux dépens des malheureux* ; que tous enfin *sont plongez dans les plus infames débauches*. Les Evêques mêmes dont la dignité devroit les mettre à cou-

vert de ces insultes, sont ceux qu'on outrage le plus. C'est ainsi, dit là-dessus Mr. Collier, que les Reformez de l'Eglise Anglicane tâchent de détruire la Religion ; c'est ainsi qu'ils en sappent les fondemens, en attaquant le Clergé qui en est comme l'appuy. Nous voyons, continuë-t-il, que les Anciens avoient de la veneration pour les Ministres de leurs faux Dieux, ils n'en parlent qu'avec respect. Homere, Virgile, Sophocles, Euripide, & tant d'autres grands Poëtes en ont usé ainsi. Pour les Modernes, on peut dire que les Anglois seuls osent maltraiter le Clergé. Les François respectent trop le caractère sacré des Prêtres pour les introduire sur le Theatre. Corneille & Moliere qui ont excellé en ces sortes d'ouvrages, n'en parlent presque jamais ; & le premier a mieux aimé gâter en quelque façon son Oedipe que d'y faire paroître Tiresias. Les Espagnols & les Italiens ont les mêmes égards pour les Ecclesiastiques.

Il est vray, dit Mr. Collier, que le grand Prêtre Joïadas paroît dans

l'ATTALIE de Mr. Racine; mais il y joüe un personnage qui fait honneur à son caractere. Le Poëte le distingue en tout. Il y paroît zelé, intrepide, desinteressé, &c. Mathan est un autre Prêtre, dans la même piece. Son caractere est bien different du premier. Il abandonne la loy de Dieu pour suivre Baal. C'est un méchant homme qui fait belle figure, mais qui ne sort jamais de son caractere: ses vices luy sont personnels & ne reflechissent en aucune maniere sur la Religion.

Des Poëtes Anglois qui vivoient avant le regne de Charles II. il n'y a que Shakespear qui ait mal-traité le Clergé: Benjohnson, Fletcher, & Beaumont en parlent presque toûjours avec éloge.

Mais ce n'est pas assez aux Poëtes Anglois d'être impies, ils tâchent d'inspirer le même esprit à leurs Auditeurs. Si ce n'est pas là le but auquel ils visent, je demande, dit Mr. Collier, pourquoy les libertins se trouvent toûjours recompensez à la fin de la piece? pourquoy les principaux Acteurs sont Athées? pour-

Ir. Collier examine icy en par-
ier l'AMPHITRION, LE ROY
HUR, LE RELAPS & DOM QUI-
r. Ces pieces ont été represen-
plusieurs fois à Londres avec
ès, & c'est pour cela que nôtre
eur s'y attache preferablement
autres. Nous n'entrerons pas
le détail de toutes les remar-
qu'il fait sur ces Comedies: il
de faire voir combien on a ne-
é les regles du Theatre, il sem-
que la regularité & la vray-sem-
ce en soient bannies.

une fille d'une naissance illustre, tenir des discours sales & vivre dans une honteuse prostitution. Le P. Rapin, dit Mr. Collier, critique avec raison l'*Arioste* & *le Tasse* pour être tombés dans de moindre défauts. Ces Poëtes, dit ce Pere, *ôtent aux femmes leur caractere naturel, qui est la modestie.* M. Rymer dans la Critique des Tragedies du dernier siecle est du même avis.

Les trois unitez de tems, de lieu, & d'action, ne sont pas mieux observées par les Poëtes Anglois. Car 1°. l'action souvent est double. Je sçay que les plus habiles Critiques ne trouvent pas que ce soit là un défaut dans Benjohnson. Il fait entrer deux sujets si naturellement l'un dans l'autre, que l'attention des spectateurs est soûtenüe par cette agreable varieté. Mais dans les Comedies dont nous parlons, on ne trouve qu'un amas confus d'évenemens sans liaison & souvent sans jugement.

2°. On peche si souvent contre l'unité de lieu, qu'il semble, dit nôtre Auteur, que les intrigues de ces

pieces ont été inventées par le fameux Oates, car elles paroiſſent incroyables. La Scene au premier Acte eſt à Londres ; peu de tems aprés elle eſt à cinquante lieuës ; & enfin les ſpectateurs ſont ſurpris au cinquiéme Acte de la revoir encore une fois à Londres.

On n'a qu'à lire le Relaps pour voir comment les Poëtes Anglois gardent dans leurs Ouvrages l'unité de tems. Toute l'intrigue de la Fable, dit Mr. Collier, ne doit durer que le tems qu'on met à la repreſenter, & cette repreſentation ne doit jamais paſſer vingt-quatre heures. Cependant nous voyons que des ſemaines entieres ne ſuffiroient point à noüer une intrigue d'une de nos pieces : le moins qu'on peut donner aux Relaps eſt cinq ou ſix jours. Il eſt vray que Mr. Dreyden & quelques autres Poëtes Anglois ſe juſtifient là-deſſus, ils prétendent que les libertez qu'ils prennent pour plaire davantage ſont préferables aux régles ennuyeuſes que quelques Poëtes ſe font une loy d'obſerver.

On ne parle pas icy du galimatias

continuel qui regne dans les Comedies Angloises; Ben Johnson luy-même, qui au sentiment de Mr. de St. Evremont est comparable à nôtre Moliere, n'est pas tout à fait exempt de ce défaut.

Dans le dernier Chapitre nôtre Sçavant Critique rapporte les Ordonnances de quelques Souverains, & plusieurs autoritez tirées des Auteurs tant Anciens que Modernes contre les desordres du Theatre. Ce Chapitre est si plein d'érudition qu'il seroit difficile d'en faire un abregé; & d'ailleurs cet extrait est déja d'une juste étenduë.

ARTICLE LVIII.

NOUVEAU SYSTEME DU *Monde proposé par Mr. le Clerc Dessinateur ordinaire du Cabinet du Roy.*

MOnsieur le Clerc ne propose ce nouveau systeme du monde, que parce qu'il luy paroît approcher plus de la verité que ceux qu'on a suivis jusqu'à present. Voici en peu de mots ce que ce systême contient de plus essentiel.

M. le Clerc veut, que la Terre & le Soleil tournent au tour du centre de leur tourbillon, mais il suppose que la Revolution de la terre au tour de ce centre est d'un an, suivant le systeme de Copernic; & que celle du Soleil est seulement de six mois quelques secondes moins.

Dans cette hypothese il pretend expliquer les phenomenes ordinaires du Ciel, & plusieurs autres qu'on n'avoit pas encore bien entendus. Par exemple il fait voir 1. comment les jours naturels doivent avoir necessairement tantôt plus & tantôt moins de 24. heures, sans aucune irregularité de mouvement dans les revolutions de la terre; & comment ces inegalitez de jours se trouvent conformes à celles qu'on observe par le moyen des Pendules.

2. Il demontre, que le mouvement qu'on attribuë au firmament, n'est qu'apparent.

3. Il fait voir, comment le Soleil s'éloigne & s'approche de nous tous les ans, sans aucune excentricité, ni dans sa revolution ni dans celle de la Terre.

4. Il fait voir aussi que d
milieu de l'année, le Soleil doi
plus de douze heures sur nôtre
son, sans que pour cela la Terr
plus de revolutions dans la
Septentrionale que dans la
dionale.

5. Il demontre que l'hypo
de Copernic est absolument f

6. Il établit les autres tou
lons qui sont au-delà du nôtre
les eaux du firmament mar
par Moïse en plusieurs endro
la Genese : & il compare ces
billons dans les eaux à ces p
bouteilles que les Enfans font
de l'eau de savonnage, ou à
qui se font dans de l'eau bie
tuë dans un vase & que l'on a r
te en écume.

7. Il suppose aussi un orbe
au dessus du firmament, qui
loppe tout l'univers, fondé s
endroit de la Genese, où Moï
que Dieu separa les eaux qui é
au-dessus du firmament, de
qui étoient au dessous du firma

8. Il fait voir que ces eau
glacées, & qu'ainsi elles com

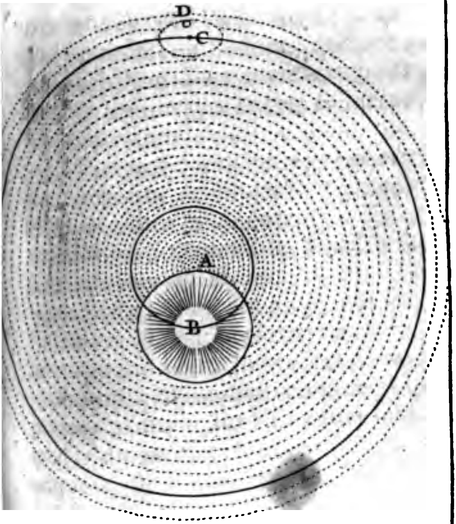

A. *le Centre de nôtre tourbillon*.
B. *le Soleil*.
C. *la Terre*.
D. *la Lune*

un orbe de crystal trés-solide & capable de resister à l'effort, que tous les Tourbillons font entre eux pour s'écarter les uns des autres & même pour se dissiper.

9. Il prouve que les étoiles ont chacune leurs revolutions particulieres au tour du centre de leurs tourbillons, comme le soleil à la sienne autour du nôtre.

10. Enfin il ne suppose dans son systeme, ni excentriques, ni epicicles, ni aucun mouvement violent. Tout y est simple & fondé, comme il le pretend prouver, sur l'Ecriture sainte, sur des demonstrations Geometriques, & sur des raisons trés naturelles.

ARTICLE LIX.

PROBLEMES PROPOSEZ *aux Geometres.*

1. SI l'on suspend un poids à l'extremité d'un fil ou d'une corde capable d'extension, qu'on le tire à soy pour mettre le fil dans une situation horizontale, & qu'on le laisse aller : il est clair que l'effort, qu'il fait sur ce fil pour l'allonger,

croît à proportion qu'il approche de la ligne verticale. L'on demande la courbe qu'il decrit en tombant.

2. Trouver la nature de la Courbe, que decrit en l'air le point touchant d'une Ellipse, qui roule sur un plan.

3. Une rouë tournant sur son axe, l'on demande la Courbe que d'écrit un corps pesant posé sur sa circonference, & qui en est écarté suivant la tangente par le mouvement de la rouë ; & quelle est la difference de cette courbe & de celle qui décriroit le même corps s'il étoit posé sur une circonference, qui rouleroit sur un plan.

ARTICLE LX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

On nous envoya de Rome, il y a environ un an, une lettre de M. Serra Curé d'une pieté exemplaire & d'une capacité reconnuë pour les Mathematiques & la Theologie, sur ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans la congregation du Calendrier.

ndrier. Cette lettre étoit pu-
ue à Rome Mrs Thomas Mon-
tini, Quartironi Professeur de
hematique dans l'Université de
ne, Mr. l'Abbé Riviera Inten-
: des Archives Apostoliques
ent presens, quand elle fut luë
s une Academie de personnes
inguées, qui se tient *alla pace*, &
s'appellent *li Christianelli*.
Mr. l'Abbé Gravina Professeur
lroit Civil & Mr. l'Abbé Nazari
fesseur en Philosophie dans la
ne Université de Rome l'avoient
i luë. La personne qui nous l'en-
'oit meritant toute sorte de
ance, nous crumes pouvoir l'in-
:r dans nos Memoires; comme
ıs y avions donné l'extrait du li-
du P. Bonjour; & nous nous
tions de garder en cela même
: parfaite neutralité entre les
ıx partis opposez. L'extrait de
te lettre de Mr. Serra parut dans
Memoires d'Aoust 1703. page
ı. On lit dans le 40e Journal de
:is de cette année un billet de
:. Cassini, dont voici les propres
mes.

Meßieurs, j'ay receu depuis peu Lettre de Mr. Manfredi, où il y a que chose qui m'a paru meriter d communiqué au public. Voici l'ext de cette Lettre, datée de Bologn 10 Octobre 1703.

Ho participato à Monsign. Bian l'ultima datami da V. S. I. intorn lettera apocrifa registrata da Gio listi di Trevoux nell' Agosto di ques no, che si suppone da elli scritt sigr. Serra à Monsign. sudetto egli ne è restato molto maravigli non havendomairicevuto tal let C'est-à-dire, *J'ay fait part à Bianchini de vôtre derniere Lettr sujet de la Lettre apocryphe inseré les Journalistes de Trevoux dans Memoires du mois d'Aoust de année (page 1511.) & qu'ils s sent avoir été écrite par Mr. de à Mr Bianchini. Il en a été fort né, n'ayant jamais receu une tell tre.* Signé Cassini.

Nous avons écrit à Rome nous en avons receu la Lett Mr. Serra, dont nous avions d l'extrait, l'égalisée par un No un billet original de Mr. Serr

l'on trouvera icy en Italien. & en François avec la legalisation de sa lettre, enfin une longue lettre sur le Chapitre de Mr. Manfredi. Comme nous voulons garder des mesures avec ceux là même, qui en gardent le moins avec nous, cette Lettre ne paroîtra point.

On reconnoîtra par cet exemple le soin que nous prenons de ne rien imprimer *d'apocryphe*.

Al molto Rdo Pré d'Inville della Compag. di Giesu.

MOLTO R. P. M. SGR. IN N. S.

Hò ricevuto un viglietto di V. R. con la notitia che nel Giornale di Trevoux, di Ag. 1703. sia stato stampato l'estratto della mia lettera scritta à Monsig. Bianchini sopra il Calendario Gregoriano, e che nel giornale di Parigi 26. Novembre 1703. la medesima lettera sia stata publicata apocrifa e pero me ne richiede una copia per testimonianza del vero. Confesso che ciò mi è arrivato nuovo e contro ogni mia aspettativa n'havendo mai creduto, che doverse stamparsi, e molto meno, che

dovesse meritare d'esser riputata apocrifa. Non posso negare, che siamia; e perche maggiormente apparisca la verità le ne mando una copia autentica qui congiunta. Et a V. R. faccio humilmente l'inchino di casa 15. Gen. 1704. Devotissimo serv. V. Francisco Serra.

Lettre de Mr. Serra au R. P. d'Inville de la Compagnie de Jesu.

MON TRES-R. P.

J'ay receu de vous un Billet, par lequel vous m'apprenez qu'on a mis dans le Journal de Trevoux du mois d'Août 1703. un extrait de ma Lettre à Mr. Bianchini au sujet du Calendrier Gregorien; & que dans le Journal de Paris du 26. Novembre de la même année, on veut persuader le public, que cette Lettre est supposée: c'est pourquoy vous me priez de vous en donner une copie & de rendre témoignage à la verité. Je vous avoüe que cela m'a surpris & que je ne m'y attendois pas; puisque je n'ay jamais crû qu'on dût imprimer ma Lettre, & beaucoup moins qu'on la dût

faire passer pour apocryphe. Je ne puis nier, quelle soit de moy, & afin qu'on n'en doute pas je vous en envoye une copie authentique.

In nomine Domini Amen.

Præsenti publico instrumento cunctis ubique pateat, & sit notum quod anno ab ejusdem D. N. Jesu Christi salutifera Nativitate millesimo septingentesimo quarto, indictione duodecima, Die vero decima secunda Januarii, Pontificatus autem Sanctißimi D. N. D. Clementis Divina Providentia Papa X I. anno ejus quarto, Constitutus coram me Notario publico & testibus infra scriptis Per Illustrißim. & ad modum Rev. Prior D. Franciscus Serra filiusque Joannis Ferrariensis Rector Parrochialis Ecclesia Sanctißmi Salvatoris in pede Pontis Senatorii, seu diruti mihi Notario optime cognitus qui sponte, &c. ac omnibus asseruit & medio juramento tacto pectore more sacerdotali affirmavit copiam retroscripta Epistola fuiße ab ipso usque & sub die decima sexta Aprilis anni elapsi 1703. scriptam & subscriptam, ac directam Illustrißimo

& Reverendissimo D. Bianchino, & per ipsum consignatam in Palatio Apostolico ad effectum illam transmittendi dicto Illustrissimo & Reverendissimo D. Bianchino, & ideo requisitus omnibus quibus interest, seu interesse poterit eum Juramento, ut supra, fidem in dubiam facit, non solum, &c. sed omni, &c. super quibus, &c. Actum Romæ in Officio mei &c. Regionis Ripæ, præsentibus D. Julio Cæsare Sbaraglia filioque Philippi Romano, & D. Josepho Mazzante filioque Francisci Mariæ pariter Romano testibus, ad prædicta omnia, & singula hæc vocatis habitis specialiter atque rogatis.

Ego Laurentius Rossellius Romanus Civis Dei gratia & Apost. authoritate causarum Curiæ Capitolii Notarius publicus de præmissis rogatus præsens instrumentum publicum subscripsi publicavi meoque solito signo signavi, registravi.

Le Sceau est en marge.

Sans nous arrêter à traduire ce qui regarde la formalité, il suffit de dire que par cet Acte Mr. Serra atteste avec serment qu'il a écrit, signé & envoyé à Mr. Bianchini la

Lettre en question, qui y est attachée.

DE ROME.

Une Societé de personnes distinguées par leur merite & par leurs emplois à la tête de laquelle est Monseigneur Gozzadini Archevêque de Théodosie & Secretaire des *Brefs*, que Sa Sainteté écrit aux Princes, a formé l'utile dessein de faire de nouvelles Editions de plusieurs excellents livres devenus rares, ils commencent par la nouvelle Edition de l'Italie sacrée d'Ughelli, ils y joignent la Sicile sacrée de Pirrho, la notice des Abbayes d'Italie du R. P. Lubin Augustin François. Les Catalogues des Evêque de Sardaigne & de Malte, & la suite de tous les Evêques depuis la premiere Edition, ils y ajoûtent encore beaucoup de Chartes, de remarques & d'éclaircissemens. L'ouvrage s'imprime chez Olivieri aux depens de Joseph Sangermano Corvi. Il a fait imprimer un projet Latin que je vous envoye, le voicy tel que nous l'avons reçû.

Satis ſuperque notum eſt iis, qui optimarum artium ſtudiis erudiuntur, quantum jacturæ proveniat Reipublicæ Litterarum ex inſignium librorum defectu; pleriſque etenim nec facultas, nec occaſio ſuppetit eoſdem ſibi parandi, vel quod ſint difficiles inventu, vel quod immanis pretii magnitudine emptores deterreant, ſi forte inveniantur. Utraque nunc certe difficultate laborat, qui Ferdinandi Ughelli Italiam ſacram novem voluminibus, atque Siciliam ſacram Rocchi Pirri tribus voluminibus diſtinctas, quæ ſimul quadraginta quinque argenteis, vulgo ſcutis, vaneunt, emendas perquirit: præclara ſane opera atque ab eruditis viris plurimum commendata propter immenſam & reconditam rerum notitiam, quam illuſtrandæ Eccleſiaſticæ hiſtoriæ ſuppeditant; ſingulas Epiſcopales Italiæ Cathedras, atque Siciliæ & Corſicæ deſcribendo: earum cum præſtantiam, dignitatem, redditus; tum Pontificum Bullas, Imperatorum Diplomata exhibendo, cæteraque vetuſta documenta, Acta Sanctorum, Chronica, & Stemmata Nobilium gentium, inde potiſſime illuſtrium quod eximia ſanctitate, atque ſpecta-

bili doctrina Viri ab illis arti ad Ecclesiarum regimina evecti fuerint. Quapropter publicas, privatasque Bibliothecas, Præsules, Juris Pontificii interpretes, atque omnes, quibus cordi est rerum divinarum scientia, eorum usu atque frequenti tractatione plurimum indigere, nemo non videt.

Sed quemadmodum contingere solet, prima omnium rerum studia haud penitus absoluta statim prodire, sic etiam his operibus aliquam accessionem faciendam esse eruditi judicant, diligenti eorum observatione, quæ ab Ughello & Pirro, vel præterita fuere, vel non animadversa: cum ex Monumentorum defectu, quæ ad ipsos non pervenere, tum etiam propter seriem Episcoporum intermissam ab eo tempore, quo edita fuerunt, & usque in præsens continuandam. In illis præterea ad integram, perfectamque totius Italiæ sacram historiam circumscribendam, de Sardinia & Melitæ Ecclesiis, atque de Italiæ Abbatiis, rerum notitia plurimum desideratur. Hinc publicæ studiorum commoditati ad laborantes Viri & scientia, & dignitate clarissimi Romæ inita societate, ut Operum insigniorum editioni pro-

Satis superque notum est iis, qui optimarum artium studiis erudiuntur, quantum jacturæ proveniat Reipublicæ Litterarum ex insignium librorum defectu; plerisque etenim nec facultas, nec occasio suppetit eosdem sibi parandi, vel quod sint difficiles inventu, vel quod immanis pretii magnitudine emptores deterreant, si forte inveniantur. Utraque nunc certe difficultate laborat, qui Ferdinandi Ughelli Italiam sacram novem voluminibus, atque Siciliam sacram Rocchi Pirri tribus voluminibus distinctas, quæ simul quadraginta quinque argenteis, vulgo scutis, vaneunt, emendas perquirit: præclara sane opera atque ab eruditis viris plurimum commendata propter immensam & reconditam rerum notitiam, quam illustrandæ Ecclesiasticæ historiæ suppeditant; singulas Episcopales Italiæ Cathedras, atque Siciliæ & Corsicæ describendo: earum cum præstantiam, dignitatem, redditus; tum Pontificum Bullas, Imperatorum Diplomata exhibendo, cæteraque vetusta documenta, Acta Sanctorum, Chronica, & Stemmata Nobilium gentium, inde potissime illustrium quod eximia sanctitate, atque specta-

bili doctrina Viri ab illis arti ad Ecclesiarum regimina evecti fuerint. Quæ propter publicas, privatasque Bibliothecas, Præsules, Juris Pontificii interpretes, atque omnes, quibus cordi est rerum divinarum scientia, eorum usu atque frequenti tractatione plurimum indigere, nemo non videt.

Sed quemadmodum contingere solet, prima omnium rerum studia haud penitus absoluta statim prodire, sic etiam his operibus aliquam accessionem faciendam esse eruditi judicant, diligenti eorum observatione, quæ ab Ughello & Pirro, vel præterita fuere, vel non animadversa: cum ex Monumentorum defectu, quæ ad ipsos non pervenere, tum etiam propter seriem Episcoporum intermissam ab eo tempore, quo edita fuerunt, & usque in præsens continuandam. In illis præterea ad integram, perfectamque totius Italiæ sacram historiam circumscribendam, de Sardiniæ & Melitæ Ecclesiis, atque de Italiæ Abbatiis, rerum notitia plurimum desideratur. Hinc publicæ studiorum commoditati ad laborantes Viri & scientia, & dignitate clarißimi Romæ inita societate, ut Operum insigniorum editioni pro-

Satis superque notum est iis, q timarum artium studiis erudiu quantum jacturæ proveniat Reip Litterarum ex insignium librorum fectu; plerisque etenim nec faci nec occasio suppetit eosdem sibi p di, vel quod sint difficiles inventu quod immanis pretii magnitudin ptores deterreant, si forte invenia Utraque nunc certe difficultate la qui Ferdinandi Ughelli Italiam s novem voluminibus, atque Sicilia crani Rocchi Pirri tribus volum distinctas, quæ simul quadraginta que argenteis, vulgo scutis, vam emendas perquirit: præclara sane atque ab eruditis viris plurimum mendata propter immensam & r ditam rerum notitiam, quam illu da Ecclesiastica historia suppedi singulas Episcopales Italiæ Cathe atque Siciliæ & Corsicæ describ earum cum præstantiam, dignit redditus; tum Pontificum Bullas peratorum Diplomata exhibendo, vaque vetusta documenta, Acta S rum, Chronica, & Stemmata liam gentium; inde potissime illus quod eximia sanctitate, atque s

bili doctrina Viri ab illis orti ad Ecclesiarum regimina evecti fuerint. Quapropter publicas, privatasque Bibliothecas, Præsules, Juris Pontificii interpretes, atque omnes, quibus cordi est rerum divinarum scientia, eorum usu atque frequenti tractatione plurimum indigere, nemo non videt.

Sed quemadmodum contingere solet, prima omnium rerum studia haud penitus absoluta statim prodire, sic etiam his operibus aliquam accessionem faciendam esse eruditi judicant, diligenti eorum observatione, quæ ab Ughello & Pirro, vel præterita fuere, vel non animadversa: cum ex Monumentorum defectu, quæ ad ipsos non pervenere, tum etiam propter seriem Episcoporum intermissam ab eo tempore, quo edita fuerunt, & usque in præsens continuandam. In illis præterea ad integram, perfectamque totius Italiæ sacram historiam circumscribendam, de Sardiniæ & Melitæ Ecclesiis, atque de Italiæ Abbatiis, rerum notitia plurimum desideratur. Hinc publicæ studiorum commoditati ad laborantes Viri & scientia, & dignitate clarissimi Romæ inita societate, ut Operum insigniorum editioni pro-

curauda insisterent, huic prim
sedulo impendere elegerunt :
bus ubi opus fuerit; atque o
nibus accuratè Ughellum; e
illustrando, atque etiam Ec
Sardinia & Melita historiam
texendo, adjecto Augustini L
re de Abbatiis Italia plurimun

Hinc ego Joseph Sangerman
Roma Bibliopola ad forum
animum mihi acri desiderio
sensi ad horum operum edition
piendam, indéque doctis pra
Virorum laboribus inspectis,
poterit celeritate iisdem Ope
& diligentiam meam impend
vi, quo citius statim ac fuerint
absoluta, forma & typis eg
scripta in lucem prodeant.

Porro ut facile quisque ead
sibi comparandi hac uti poßit
nitate, notum fieri volui quo
cim circiter contenta volum
typis prodibunt, candidiori,
rima carta; iisdem caracteri
bus hoc specimen exhibetur (f
men novis) ac demum perfecti
terque à mendis expurgata.
rationibus deductis perpenderi

gra editioni peragenda, non exiguo sumptu opus esse, non solum ob ea quæ ad nitidiore, typos curandos requiruntur, verum etiam propter monumenta publica fide consignata ex Archiviis, & Bibliothècis undique eruenda; ideo singulos sejunctos Tomos quam celerrime publicare decrevi, unumquemque invitans, ut suscepto tantæ utilitatis Operi adjuvando, & acquirendo se socium adscribere velit. Qui proinde illius sibi copiam fieri desiderat, per publicum nummularium aut sibi probatæ fidei virum Romæ degentem, tria scuta Romana moneta numerari curabit, quæ duorum voluminum pretium constituent, tunc exigenda cum certus ac sufficiens explebitur sociorum numerus operi perficiendo requisitus. Pro uno quoque autem volumine eidem mihi Josepho Sangermano unicum scutum cum dimidio erit solvendum & ego vicissim unicum volumen solutum quale è typis prodierit tradam: quod usque ad postrema duo volumina servabitur pro quibus nullum exigetur pretium, nam tria scuta jam primum soluta id compensabunt.

Quo verò satis unicuique socio cau-

tum sit, stipulatione meam fidem obligabo, ad formulam hîc inferius referendam, ut hac etiam tassera quisque possit edita volumina tanquam unus è Sociis expetere.

Singulis ideo omnibusque hoc significatur, ne adeo opportuna eos prætereat occasio isthac opera acquirendi pro quibus jam Romæ ex universa Italia quamplurimi in socios convenere; cariori pretio vendentur: & Sociorum certe numero expleto, qui impressioni adjuvandæ satis erit, nemo amplius admittetur: ideoque antequam Operi manus admoveantur, eorum omnium imprimetur syllabus ad unum quem socium dirigendus. Rogantur demum qui augendo atque illustrando huic operi antiqua & indubia possident monumenta; ut ea velint ad me sangermanum transmittere per amicum aliquem opportunum, ut evitentur tabellarii sumptus. Ea quippe si utilia & ad rem comperta fuerint laudato ejus nomine à quò prodiere fideliter operi inserentur.

Tabula accepti, & obligatio fidei Josephi Sangermani Corvi.

Ego infra scriptus accepi à Domino.....

nummos argenteos triginta, seu tria scuta moneta Romana pro arrha pretii operis quod inscribitur Italia sacra Ughelli & Sicilia Sacra Pirri cum additamentis Notarum *& observationum, & cum serie Episcopòrum à prima eorumdem operum editione, atque insuper cum Episcopatibus Sardinia & Melita, & Notitia Abbatiarum Italia Lubini correcta & aucta. Hac vero tria scuta per me compensabuntur eidem Domino duobus postremis voluminibus, dum catera cum primum è typis prodierint hic Roma per me tradentur incompacta, pretio unius scuti cum dimidio pro uno quoque volumine mihi numerandi. Cessante vero eodem Domino ab emptione singulorum voluminum publicandorum, tria scuta in antecessum soluta penitus amittantur. In cujus fidem ego hanc schedam manu mea signavi hac die...... Roma.*

Qui Italiam Sacram Ferdinandi Ughelli & Siciliam Sacram Rocchi Pirri continuendas & augendas susceperunt.

Illustrißimus & Reverendiss. D. Ulysses

Gozzadinus Bononiensis Archie-pus Theodosiæ, & à secretis vium ad Principes, Præses Socie

Domini Antonius Sanfelicius Ne-tanus, Canonicus Ecclesiæ Me-litanæ Neapolis.

Abbas Dominicus Paßioneus Foro-proniensis.

Abbas Dominicus Riviera Urb-Præfectus Archivi Apostolici S. Angeli.

Abbas Franciscus Bencinius Melit-Lector S. Theologiæ in Collegio pagandæ Fidei.

Advoc. Franciscus Memmius Flo-nus à Secretis Societatis.

Abbas Franciscus Tosques Neapolit.

Advoc. Franciscus Maria ex Comi-Campelli, Spoletinus.

Pater Jacobus Laderchius Faven-Congregationis Oratorii S. Ph-Nerii, Continuator Annalium clesiasticorum.

Abbas Joannes Vignolius Pitilianen

Abbas Joannes Baptista Brancad-Senensis, Canonicus Basilicæ S. rentii in Damaso.

P. Abbas Joannes Baptista de Miro politanus, Monachus Casinensis,

Custos Bibliothecæ Vaticanæ, & Censor Societatis.

Abbas Joannes Franciscus Sinibaldus Auximanus.

Abbas Joannes Marius Crescimbenius Maceratensis.

Abbas Joannes Paulus Nurra Sardus, Canonicus Ecclesiæ Metropolitanæ Calaritanæ.

Abbas Justus Fontaninus Forojuliensis, Bibliothecarius Eminentiß. D. Card. Imperialis, & Censor. Societatis.

Abbas Laurentius Zacagnius Romanus, primus custos Bibliothecæ Vaticanæ, & Censor Societatis

Abbas Michaël Granellus Ianuensis.

Paulus Maphejus Volateranus, Eques Ordinis S. Stephani.

Illustrißimus & Reverendißimus D. Petrus Marcellinus Corradinus Setinus, sub datarius SS. D. Nostri, & à Secretis Congregationum Avenionis & Firmi

Abbas Philippus Montius Bononiensis.

Advoc. Thomas Montecatinus Lucensis.

Vincentius Leonius Spoletinus.

Mr. Quartini celebre Mathematicien a fait imprimer la défense

du Calendrier Gregorien, elle ne paroît pas encore, tout Rome l'attend avec impatience, il eſt certain qu'il donnera beaucoup de jour aux conteſtations ſur ce Calendrier.

Un Medecin Sienois nommé Ceſar Gregoire Scoti a composé un poëme Latin ſur les bains de Saint Caſſien en Toſcane, le poëme intitulé Caſſianeis ſe vend chez Olivier, il a plu & les connoiſſeurs le trouvent écrit dans le goût des beaux ſiecles de la Latinité.

Le P. Schiarra Theatin a donné le ſecond Tome de ſa Theologie des gens de guerre *Theologia bellica.*

Il y a quelque temps que le P. de Benedictis Jeſuite Neapolitain, qui demeure à Rome, publia ſous le nom de Benoît Aletino, une lettre en faveur de la Theologie Scholaſtique attaquée aujourd'huy par tant de gens, dont la plus part ne la connoiſſent que de nom. On écrivit contre cette Lettre, le défenſeur de la Theologie Scholaſtique avoit une trop bonne cauſe

l'abandonner ; il a repondu à
adversaires par un livre in 12.
tulé *Di fesa della Theologia Scholastica.* Cet Ouvrage où l'Auteur
pas mis son nom est écrit avec
it l'art & l'agrément qu'un esprit
lide & delicat peut donner à ses
roductions.

DE PALERME.

Deux Religieux de l'Observance de St. François qui ont rempli avec succés les premieres charges ont publié deux livres de devotion estimez : celuy du P. Antoine de Trapani qui est un des premiers Predicateurs de Sicile est intitulé l'octave du S. Viatique, celuy du P. Gaetan de Palerme, traite de la Theologie mystique sous le titre de la veritable sagesse.

Le P. Leonard Cinnavio Jesuite a fait imprimer son cours de Philosophie.

DE LONDRES.

On a imprimé icy en deux
lumes in fol. les Ouvrages pc
ques de Mr. Dreyden. Le talent
cet Auteur avoit pour les piece
Theatre luy a attiré une estime
verselle, les Tragedies & les O
qu'il a composez ont déja été
sieurs fois imprimées; mais o
les avoit point encore ramassée
un seul corps.

Il y a deux ans que le de
Tome de l'histoire Ecclesiast
de Mr. Dupin fut imprimée ic
Anglois: les exemplaires en on
debités en fort peu de tems, on s
déja à en faire une seconde édi
Les Protestans estiment beauc
les Ouvrages de cet Auteur, i
en font souvent l'éloge dans l
écrits. Ils paroissent contens sur
de la moderation avec laquelle
parlé des premiers Reforma
dans son histoire du 16. siecle.
remarqué dans l'histoire qu'il
du Concile de Trente un grand r

pages prises mot à mot de
... satyrique du même Con-
... Frapaolo. Pour s'en con-
... qu'à comparer l'Ou-
... Mr. Dupin depuis la page
... à la page 12. & 192. à la tra-
... de Frapaolo par Mr. Amelot
... depuis la page ...
... à la page 288. ...
... d'imprimer ici la tra-
... Angloise d'un livre ...
... Nouvelles
... &c. ...
... imité ... proprement
... une application de
... à la structure du
... l'homme. Tout l'Ouvrage
... en deux parties ; la pre-
... explique de quelle maniere
... nutrition & la preparation
... les cours du chyle &
... qui s'en fait dans le
... filtration du sang &c. La se-
... partie traite de la sensation
... mouvemens volontaires. L'Au-
... explique tout cela par les re-
... la Mechanique ; & il pre-
... prouver que le corps humain

est une machine hydraulique, pneumatique & *statique*, dont les os sont les leviers & les suppors, les muscles les cordes, le poulmon luy sert de pompe & les veines sont les canaux dans lesquels les liqueurs circulent.

Nos Politiques travaillent fortement depuis quelque tems à regler les affaires de l'Europe, & à faire gagner les Imprimeurs. L'arrivée de l'Archiduc en Hollande & la flotte qu'on prepare icy pour le conduire en Portugal fournissent une ample matiere à leur raisonnemens. Les gens d'Eglise, les Bourgeois, & les Artisans mêmes sont occupez à écrire sur ce sujet. On a fait deja plusieurs éditions des *Manifestes de l'Empereur*, des *differens interests des Princes de l'Europe*, & d'un petit livre intitulé *l'épée ou les verges*, dans lequel l'Auteur qui est un Ministre Presbyterien nommé Fleegming, entreprend de prouver que le Seigneur des armées a la verge en main, pour punir les Anglois si dans les circonstances presentes ils

plaisir ; puisque je sçay que vous êtes rempli de zele pour la Maison Royale, voicy le fait. Les histoires qui nous marquent les circonstances de la mort de Charles V. disent que dans le jardin qu'il cultivoit dans sa retraite de Saint Just, un Lys poussa deux tiges que l'une fleurit dans la saison ordinaire en ce pays-là qui est le mois de May; mais que l'autre ne produisit que des bouttons que l'on vit avec étonnement rester sans secher, & sans s'ouvrir pendant tout le Primtemps & tout l'été, que le 20. Septembre, ce Prince étant mort cette fleur s'ouvrit dans le même tems avec tout son eclat, que ce prodige fut admiré, & que cette fleur fut cueillie, & mise sur le grand Autel de l'Eglise pour y être considerée de tout le monde. Il me semble mon Reverend Pere que voilà un presage bien clair, & bien averé de ce que nous voyons aujourd'huy ; puisque dés la mort de ce Prince la France a pris en Europe le dessus sur les autres Souverains jusques

mis, que les songes de Joseph furent des presages de ses avantures extraordinaires, & que la ruine de Jerusalem annoncée par tant de Prophetes la fut aussi par quantité de presages dont le plus extraordinaire fut l'ouverture des fameuses portes du Temple qui étoient d'airain que 20. personnes pouvoient à peine ouvrir, & qui fermées de verroux & de serrures, s'ouvrirent subitement d'elles mêmes. Une voix fut aussi entenduë la nuit dans le même Temple, & des chariots pleins d'hommes armez furent vûs en l'air. Ces temoignages dont j'ay entendu Vôtre Reverence se servir pour autoriser les presages m'ont disposé à croire beaucoup de ceux dont les histoires nous font mention, j'ay même fait sur cela une decouverte dont je vous veux faire part; mais ne croyez pas Mon R. Pere parceque la plûpart des presages ont annoncé des malheurs que celuy dont j'ay l'honneur de vous parler, ait rien de sinistre. Il est au contraire de nature à vous faire

... puisque je sçay que vous
... rempli de zele pour la Maison
... , voicy le fait. Les histoi-
... nous marquent les circons-
... de la mort de Charles V.
... que dans le jardin qu'il cul-
... dans sa retraite de Saint Just,
... poussa deux tiges que l'une
... dans la saison ordinaire en
... là qui est le mois de May ;
... que l'autre ne produisit que
... boutons que l'on vit avec éton-
... rester sans secher , & sans
... vrir pendant tout le Primtemps
... l'été , que le 20. Septembre,
Prince étant mort cette fleur
... vrit dans le même tems avec
... son eclat , que ce prodige fut
... iré , & que cette fleur fut cueil-
& mise sur le grand Autel de
... glise pour y être considerée de
... le monde. Il me semble mon
... verend Pere que voilà un pre-
...

à être parvenuë de nos jours à cet
puissance que Charles V. avoit eu
Je suis, &c.

DE PARIS.

On imprime chez Mariette, r
saint Jacques, un Ouvrage de M
Mallemant, c'est l'histoire de
Religion qui aura cinq ou six t
mes in 12.

Le même Libraire imprime
in 12. intitulé *Examen des Prejug*
vulgaires.

FIN.

ABLE.

moires pour l'Histoire des
ces & des beaux Arts,
Mois d'Avril 1704.

LV. *Histoire du Minis-*
tere du Cardinal
s, par Mr. de Marsollier.
07
LVI. *Abregé de la Disserta-*
in Protestant, où il prouve la
du Livre de la Sagesse, &c.
15
LVII. *Histoire de la Cha-*
s Rois de France, par M. l'Ab-
ion. p. 530
LVIII. *La distinction & la*
du bien & du mal. Et le
u bien contre les Manichéens
p. 535
LIX. *Traité des Maladies*
frequentes, & des remedes
ués pour les guerir, par Mr.
ius. p. 542.
. Homilia Sanctiss. Domini
Clementis XI. Pont. Max.
in die natali Christi. p. 569

704. Gg

TABLE.

ART. LI. Traduction de l'Homelie de Nôtre saint Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noel de l'année 1703. p. 569

ART. LII. Lettres Memoires & Actes concernant la guerre presente. pag. 575.

ART. LIII. Apologie du Systeme des saints Peres, sur la Trinité contre les Tropolatres &c. p. 583

ART. LIV. Cent questions & reponses sur differents sujets pour le mois de Janvier 1704. par M. l'Abbé Bordelon. p. 60

ART. LV. De la Rhetorique sel les preceptes d'Aristote, de Ciceron de Quintilien &c. p. 6

ART. LVI. Traité Dogmatique Historique des Edits, & des au moyens spirituels & Temporels, on s'est servi dans tous les tem établir & pour maintenir l'Uni l'Eglise Catholique.

ART. LVII. A Short Vie the immortalitii of the stag C'est à-dire Critique du T Anglois par Jeremie Collier.

ART. LVIII. Nouveau syst

Monde, proposé par Mr. le Clerc Deßinateur ordinaire du Cabinet du Roy. p. 644

ART. LIX. *Problemes proposez aux Geometres.* p. 647

ART. LX. *Nouvelles Litteraires.* pag. 648.

De Rome. p 655

De Palerme. p. 665

De Londres. p. 666

De Rouen. p. 669

De Paris. p. 672

Fin de la Table.

é,
ans,
p. 12.
eſt trop
onſtante
poſt de la
r à ſe dé-
conſcience.
equel il con-
n'exige ſur le
e reſpectueux,
itions Apoſtoli-
l'hereſie de Jan-
Heretiques & les
qu'ils font de l'au-
damne auſſi reſpe-
s de ce Libelle com-
eux, capables
extérieurs
omet

ADDITION.

'ándement de Monseigneur l'Evêque du Mans sur le Libelle intitulé, Cas de Conscience, *&c. Au Mans, chez Ambroise Isambart, in 4. p. 12.*

MOnseigneur l'Evêque du Mans s'est trop distingué par son application constante naintenir dans son Diocese le dépost de la y & la discipline, pour manquer à se dé- arer contre le fameux Cas de conscience. a publié un mandement par lequel il con- umne le premier article où l'on n'exige sur le it de Jansenius qu'un silence respectueux, mme contraire aux Constitutions Apostoli- ues, tendant à renouveller l'heresie de Jan- nius, & favorisant les Heretiques & les rotestans dans le mépris qu'ils font de l'au- orité de l'Eglise. Il condamne aussi respe- tivement plusieurs articles de ce Libelle com- ne faux, erronez, captieux, capables de faire egliger les exercices exterieurs de la Reli- ion; & pour ne rien omettre afin de preser- 'er son troupeau du peril, il fait sçavoir, que ersonne à l'avenir ne sera receu aux Ordres acrez, qu'aucun Prêtre ne sera approuvé our l'administration des Sacremens, qu'au- un Ecclesiastique ne sera pourveu de benefi- : qu'il n'ait auparavant signé le Formu- ire.

Il ne se contente pas de condam
partisans des nouvelles erreurs, il les
avec beaucoup d'érudition & de nette
» Si les Fauteurs de l'heresie, dit ce
» & zelé Prelat, qui dressent à la ve
» pieges avec tant d'artifice & de con
» avoient une fois établi que dans les f
» ont liaison avec la foy, l'Eglise
» tromper, & qu'en effet elle s'est t
» dans le jugement qu'elle a porté du
» de Jansenius; rien ne les auroit en
» dans la suite de défendre la doct
» Jansenius toute heretique qu'elle
» cinq Propositions, auroient-ils di
» heretiques, mais Jansenius est orth
» nous pouvons en seureté de cons
» croire comme luy, parler comme lu
» sous couleur de ne défendre que Jan
» ils se mettoient en droit de défen
» cinq Propositions. C'étoit-là tou
» de la distinction du fait & du droit
» Par la même raison il seroit libre d
» quer en doute, si le Concile de Tr
» œcumenique, si la Vulgate est une
» dele de l'Original, si la présence r
» Jesus-Christ dans l'Eucharistie a é
» dans les premiers siecles de l'Eglise.
» de ces faits n'est plus immediatemen
» que le fait de Jansenius. En vain les
» nistes condamnent avec l'Eglise l
» Propositions, si contre la décision
» glise ils défendent le sens de leur
» Cette soûmission imparfaite n'est
» trop forte preuve de leur attacheme

3

ne condamnée & du dessein qu'ils ont «
oûtenir. Ignorent-ils que l'Eglise a «
ırs été en possession d'exiger une par- «
oûmission des Fideles au regard des «
ogmatiques, & qu'elle a toûjours crû «
ıfaillible dans la décision de ces sortes «
:s ; que si elle a crû avoir cette infail- «
é, il faut l'avoüer, & les Novateurs «
: sont obligez d'en convenir dans leurs «
pes qu'elle l'a euë en effet ; parceque «
ıre infaillible dans la décision des faits «
atiques, est certainement une question «
›it : or qu'elle l'ait toûjours crû ainsi, «
: prouve par la conduite, qu'elle a te «
ıns tous les siecles. Tout le Mandement
la même force.

ADDITION.

Mandement de Monseigneur l'Evêque du Mans sur le Libelle intitulé, Cas de Conscience, *&c. Au Mans, chez Ambroise Isambart, in 4. p. 12.*

MOnseigneur l'Evêque du Mans s'est trop distingué par son application constante à maintenir dans son Diocese le dépost de la foy & la discipline, pour manquer à se déclarer contre le fameux Cas de conscience. Il a publié un mandement par lequel il condamne le premier article où l'on n'exige sur le fait de Jansenius qu'un silence respectueux, comme contraire aux Constitutions Apostoliques, tendant à renouveller l'heresie de Jansenius, & favorisant les Heretiques & les Protestans dans le mépris qu'ils font de l'autorité de l'Eglise. Il condamne aussi respectivement plusieurs articles de ce Libelle comme faux, erronez, captieux, capables de faire negliger les exercices exterieurs de la Religion; & pour ne rien omettre afin de preserver son troupeau du peril, il fait sçavoir, que personne à l'avenir ne sera receu aux Ordres sacrez, qu'aucun Prêtre ne sera approuvé pour l'administration des Sacremens, qu'aucun Ecclesiastique ne sera pourveu de benefice s'il n'ait auparavant signé le Formu-

celle de l'égalité, il faudra faire un semblable trou à chaque rouë; car leur situation peut être changée utilement comme l'on verra.

Si on veut avoir des rouës dans une grande raison, auquel cas la rouë *M N* sera fort petite, on fera ensorte que cette rouë soit portée par une autre rouë toute unie, ou par une partie de rouë seulement, propre à pouvoir y appliquer la piece *S, T*.

Usage de la Machine.

Ces pieces assemblées composent la Machine fig. X, & pour vous en servir, faites couler *D E* sous *C f*, ensorte que *f* soit sur la ligne *O r*, ensuite posez la pointe *a* qui est sous la rouë *M N* sur la pointe de l'angle 2, & la pointe *E* sur un des côtez.

La Machine étant dans cette situation, posez les doigts sur *S T*, pressez-la contre la table, afin de rendre la rouë *M N* immobile; & dans le même-tems prenant le bouton *B*, faites mouvoir *B A* vers l'autre côté de l'angle, jusqu'à ce que la ligne que décrit la pointe *E* le coupe.

Aprés cela ôtez la Machine, & prenez avec un compas la moitié du côté de l'angle compris entre sa pointe, & le point fait sur le côté par la pointe *E* dans la premiere situation de la machine, & mettant la pointe du compas ainsi ouvert sur le point où la pointe *E* a coupé l'autre côté de l'angle, décrivez un arc de cercle, & de la même ouverture du compas, la pointe de l'angle pour centre, décrivez un

autre arc qui aille d'un côté à l'autre de l'angle donné : la partie de cet arc comprise entre le point d'interſection de ces deux arcs, & le côté de l'angle que la pointe *E* a coupé, eſt la meſure de la partie de l'angle demandée.

Par exemple, fig. *V* : *CAD* étant l'angle donné, ſi la Machine dans la premiere ſituation eſt ſur *AB*, & que par le mouvement de la regle *AB* la pointe *E* ait coupé l'autre côté *AE* au point *E*, l'on prendra la moitié du côté *AB*, & de cette ouverture de compas on décrira du centre E l'arc *FH*, & du centre *A* l'arc *CD*, qui ſe couperont au point *G*, & la partie *GD* ſera la requiſe.

Il reſte à expliquer dans quelle raiſon doivent être les rouës de ce nouveau Compas par raport à la partie demandée de l'angle ; il faut donc que le diametre *MN* de la premiere rouë ſoit égal au diametre *pq* de la ſeconde rouë, pour couper l'arc en trois parties égales ; que ce diametre *MN* ſoit la moitié du diametre *pq*, pour couper l'arc en cinq parties égales, &c.

Voici une Table qui montre à l'infini dans quelle raiſon doivent être ces rouës.

Pour $\frac{1}{3}$	de l'arc ou	*CD*	$MN = pq$.
Pour $\frac{1}{5}$	de l'angle.	*CD*	$MN = \frac{1}{2} pq$.
Pour $\frac{1}{7}$		*CD*	$MN = \frac{1}{3} pq$.
Pour $\frac{1}{9}$		*CD*	$MN = \frac{1}{4} pq$. &c.

Cette Table peut être continuée à l'infini ; car les dénominateurs des fractions de l'arc

C D ſont de nombres impairs de ſuite, & les dénominateurs des fractions de *p q* de nombres naturels de ſuite, & l'unité eſt le numerateur des unes & des autres.

J'ay dit cy-deſſus que la ſituation des rouës peut être changée utilement, mettant la rouë *p q* à la place de la rouë *M N*, & celle-cy à la place de *p q*; car lorſque la partie requiſe *G D* de l'arc *C D* eſt fort petite, l'arc *F H* coupe l'arc *C D* trop obliquement, auquel cas on opere plus juſte en ſe ſervant de la ſeconde ſituation des rouës: mais il faut pour couper une même partie de l'arc *C D*, ſe ſervir des rouës dont l'expoſant de la raiſon des diametres ſoit plus grand de l'unité, que l'expoſant d'une pareille raiſon, lorſqu'on place les rouës de la premiere maniere.

Table qui montre auſſi à l'infini la raiſon que doivent avoir ces rouës, lorſqu'elles ſont dans cette ſeconde ſituation.

1 pour $\frac{1}{2}$ de l'arc.	*C D*	$qp = 2\,MN$.	
2 pour $\frac{3}{5}$	*C D*	$qp = 3\,MN$.	
3 pour $\frac{2}{3}$	*C D*	$qp = 4\,MN$.	
4 pour $\frac{5}{7}$	*C D*	$qp = 5\,MN$.	
5 pour $\frac{3}{4}$	*C D*	$qp = 6\,MN$.	
6 pour $\frac{7}{9}$	*C D*	$qp = 7\,MN$. &c.	

On s'aperçoit d'abord dans cette Table qu'aux 1, 3, 5, &c. ſuppoſitions, les numerateurs des fractions de l'arc *C D* ſont de nombres naturels de ſuite, & les numerateurs auſſi de pa-

reils nombres, & que dans les 2, 4, 6, &c. suppositions, les numerateurs des fractions de cet arc *C D* sont de nombres impairs de suite, & les numerateurs pareillement. Cette Table peut donc être continuée à l'infini.

Dans cette seconde situation des rouës, la partie coupée *G D* de l'arc *C D* est toûjours plus grande que celle qui est coupée, lorsqu'elles sont dans la premiere situation, comme l'on voit par les Tables précedentes, donc les arcs *F H* & *C D* se couperont moins obliquement : mais alors la partie *G D* n'étant pas une partie aliquote de l'arc *C D* pour l'avoir, il faut lorsqu'on opere par les 2, 4, 6, &c. suppositions, prendre *C G* reste de l'arc *C D* sur *G D* autant de fois qu'il y est contenu précisément, & la partie restante sera l'arc qu'on cherche, lequel est toûjours dénommé par la fraction qui a l'unité pour numerateur, & pour dénominateur celui de la fraction de la Table qui est vis à vis de la raison des rouës dont on s'est servi ; de sorte que si c'est, par exemple, la septiéme partie de l'arc donné qu'on cherche, il faut que pq soit $= 5\ MN$: mais lorsqu'on opere pour les 1, 3, 5, &c. suppositions, *C G* est la partie requise de l'arc *CD* ; & si par exemple on veut $\frac{1}{3}$ de l'arc *CD*, pq doit être $= 4\ MN$.

Il est facile de faire plusieurs paires de rouës dans les raisons que l'on aura aux Tables, & par consequent de couper l'arc donné dans les raisons qui y seront marquées, lesquelles peuvent composer toutes les autres raisons quelconques rationelles.

L'usage de cette Machine est aussi propre à couper l'angle en raison sourde, dont on peut faire la Table suivante.

Table lorsque les rouës sont situées de la premiere maniere.

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{2}}$ de l'arc *CD* $MN=\sqrt{\frac{1}{2}}pq$.

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{3}}$ *CD* $MN=\sqrt{\frac{1}{3}}pq$.

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{4}}$ ou $\frac{1}{5}$ *CD* $MN=\sqrt{\frac{1}{4}}$ ou $\frac{1}{2}pq$.

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{5}}$ *CD* $MN=\sqrt{\frac{1}{5}}pq$. &c.

Table lorsque les rouës sont dans la seconde situation.

Pour $\frac{\sqrt{2}}{2+\sqrt{2}}$ de l'arc *CD* $pq=\sqrt{2}\,MN$.

Pour $\frac{\sqrt{3}}{2\sqrt{3}}$ *CD* $pq=\sqrt{3}\,MN$.

Pour $\frac{\sqrt{4}}{2+\sqrt{4}}$ ou $\frac{1}{2}$ *CD* $pq=\sqrt{4}$ ou 2.

Pour $\frac{\sqrt{5}}{2+\sqrt{5}}$ *CD* $pq=\sqrt{5}$.

Ces deux Tables peuvent facilement être continuées à l'infini, ce qui est évident, & l'on en peut faire tant d'autres qu'on voudra à l'imitation de celles-là. Il faut pourtant remarquer, que comme la raison de *MN* à *pq* est sourde, les rouës n'en doivent pas être

dentées ; puisqu'il n'est pas possible que les nombres des dents soient dans la raison des diametres, on les fera donc toutes unies ; & par le moyen d'une corde à boyau ou d'une chaîne qui passera sur les deux roues de la maniere qu'on voit figure *Y*, l'on fera mouvoir la pointe *E* en remuant la regle *AB*.

Il est évident que la Courbe que décrit la pointe *E*, est une Roulette faite par la revolution d'un cercle autour d'un cercle, de laquelle le point décrivant est hors du cercle mobile. Voilà donc une proprieté remarquable & tres-utile de ces Roulettes.

Errata pour le mois d'Avril 1704.

PAge 511. *ligne* 5. *lisez* ses esperances.
P. 518. *lig.* 22. *lis.* vangea.
P. 527. *lig.* 1. *lis.* Maiemonide.
P. 542. *lig. penult.* de *lis.* à.
P. 550. *lig.* 27. *lis.* effervescence.
P. 566. *lig.* 1. *lis.* amictus.
P. 568. *lig.* 15. *aprés* circumfulsisse, *ôtez le point.*
P. 576. depuis ces mots, *Rien n'est plus important*, jusques à ces autres mots de la page 577. *Voilà un principe*, il faut des guillemets : aussi-bien qu'aux dix premieres lignes de la page 578.
P. 589. *lig.* 4. *lis.* Sherlok.
P. 591. *lig.* 6. de *lis.* des.
P. 595. *lig.* 14. dans *lis.* donc. *Au bas de la P.* altior, *lis.* Ath. or. Arianus, *l.* Arianos.

P. 598. *lig.* 17. les *lis.* des.
P. 601. *lig.* 6. *lis.* Cœsonia. *lig.* 29. nous *lis.* & nous.
P. 602. *lig.* 17. *lis.* Avite.
P. 610. *lig.* 5. *effacez* de. *lig.* 11. figures, *effacez le point qui suit.*
P. 618. *lig.* 19. *lis.* l'Eglise.
P. 624. *lig.* 3. *lis.* immorality.
P. 626. *lisez* Pinchwyf.
P. 654. *l.* 6. eum *lis.* cum. *l.* 7. *lis.* indubiam:
P. 659. *lig.* 3. nitidiore, *lis.* nitidiores *sans virgule.*
P. 660. *lig.* 16. *lis.* unumquemque.
P. 661. *lig.* 25. *lis.* continuandas.
P. 664. *lig.* 19. *lis.* Napolitain.
P. 665. *lig.* 3. *lis.* Difesa. *l. pen. l.* Cinnamo.
P. 670. *lig.* 20. *effacez* nous,

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1704.

De l'Imprimerie de S. A.S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1704.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

May 1704.

ARTICLE LXI.

SUITTE DE L'HISTOIRE du Cardinal Ximenes par Mr. de Marsolliet.

LA Vie de ce grand homme étoit trop interessante pour n'en donner qu'une partie au public. Aussi l'extrait que nous en avons fait étoit trop long pour être mis tout entier dans les Memoires du mois precedent. Pour avoir une idée complette du bel Ouvrage de Mr. de Mar-

follier, il faut joindre ce que 1
en avons dit au mois d'Avril
que nous allons dire.

Après la conqueste de Gre
les fatigues accablerent Ximen
luy causerent une maladie de
gueur. Il chercha de la santé
le repos, & du délassement da
conversation des sçavans de
université d'Alcala. On peut
qu'il en fut le Fondateur. Il en
licita l'erection, & l'obtint d'
xandre VI. Il l'orna de beaux
fices, & il y rassembla des sçavan
toute l'Europe. Avec eux il fç
le dessein de l'édition fameuse
Bible Poliglotte. L'Archevêq
fournit pas seulement à la dép
de ce grand Ouvrage, il y co
bua encore de ses soins & de
érudition : C'étoit pour cela, ce
ble qu'il avoit appris autrefois
tant de soin le Grec & l'Heb
Toute defectueuse que soit sa
ble, elle a servi de modele aux
tres Poliglottes, qui ont paru de
en divers lieux. La depense, qu
le Ministre à son édition, se tr
monter à cinquante mille du
d'or.

u de tems après Ximenes don-
:s ordres pour entreprendre à
la l'édition de l'Office divin
rabique. Lors que les Maures
rent rendu maîtres de Tolede,
inqueurs permirent aux Chrê-
vaincus, de conserver leur Re-
1. Ces fideles mêlez parmi les
ometans s'appellerent *Mozora-*
& leur Office s'appella *Moza-*
re. Ce n'étoit au vray que l'an-
Office de l'Eglise de Tolede, di-
autrefois par Isidore Archevê-
de Seville Successeur de Saint
dre, qu'un Concile d'Espagne
gea d'établir de l'uniformité
les prieres. Cette espece de
iaire étoit un Ouvrage au moins
eptiéme siecle ; mais qui avoit
ormé sur des traditions ante-
es. Lorsque Tolede eut été re-
sur les Maures par Alphonse
On voulut engager les *Moza-*
à se servir de l'Office Romain.

les Eglises. L'usage de prier à la façon des *Mozarabes* s'abolit enfin dans toute l'Espagne, & les manuscrits de l'Office *Mozarabique*, Missels & livres de chant, tout alloit perir. L'Archevêque de Tolede les fit imprimer à ses frais, & conserva ainsi à la posterité ces monumens de la pieté des Gots Catholiques, dont l'édition devint très-rare du vivant même de Ximenes.

Tandis que l'Archevêque étoit occupé à faire fleurir les Lettres, la mort de la Reine Isabelle vint troubler son repos. Il prit toute la part qu'il devoit à la perte de sa bienfactrice. Isabelle de Castille avoit eu cinq enfans de Ferdinand d'Aragon son mari, un fils & quatre filles. Le fils se nommoit Jean; l'aînée des filles Isabelle, la seconde Jeanne. Marie & Catherine les deux dernieres n'ont point de rapport à l'histoire de Ximenes. Isabelle épousa l'Infant de Portugal, qui la laissa veuve à l'âge de 18. ans. Ensuite remariée à Manuel Roy de Portugal, elle mourut en couche, & fut mere d'un fils, qui ne vécut pas.

Le Prince d'Espagne & la Princesse Jeanne trouverent dans la Maison d'Autriche, dont l'Empereur Maximilien étoit le Chef, de quoy s'y allier par un double mariage. L'Archiduc Philippe épousa la Princesse Jeanne, & Marguerite d'Autriche sœur de Philippe fut femme de Dom Juan. Ce Prince d'Espagne mourut à la fleur de l'âge, & laissa Marguerite enceinte d'une fille, dont elle accoucha avant terme, & qui vint au monde étant déja morte. Ainsi l'Archiduc Philippe époux de la Princesse Jeanne, & Pere de Charles-Quint devenoit par sa femme heritier de la Couronne de Castille. Cependant le Roy d'Arragon fit paroître un Testament d'Isabelle, dont Ximenes étoit nommé executeur. La feüe Reine y donnoit à Ferdinand l'administration de la Castille jusqu'au tems que Charles-Quint leur petit fils auroit atteint l'âge de vingt ans. Les Grands de Castille traiterent de supposé le Testament d'Isabelle, firent venir l'Archiduc en Espagne, & se rangerent de son parti. Ximenes n'a-

bandonna point Ferdinand. Cependant l'estime, qu'on avoit de part & d'autre pour sa probité, le fit élire par le beau pere, & par le gendre pour arbitre de leur demêlé. L'Archevêque obligea Ferdinand à renoncer sans reserve à l'administration de la Castille, & Philippe à laisser joüir le Roy d'Arragon durant sa vie des trois grandes maitrises des Ordres de saint Jacques, d'Alcantara, & de Calatrave.

Le nouveau Roy de Castille prit beaucoup de confiance en Ximenés; mais il partagea le ministere entre luy & Jean Manuel. Ce dernier étoit un Castillan de basse naissance, mais d'un esprit adroit & pliant, habile dans les affaires, & dont la maison d'Autriche s'étoit servie utilement dans ses negotiations avec la Castille. Ximenés entreprit de détruire ce nouveau concurrent. La mort precipitée de l'Archiduc l'en délivra. Ce Prince fut emporté par une maladie aiguë à l'âge de 28. ans. La Reyne Jeanne sa veuve, dont l'esprit avoit toûjours été foible, fut si touchée de la perte qu'elle avoit

faite, que des lors elle donna des marques de cette folie, dont elle ne revint point pendant les cinquante années qu'elle survécut à son mary. Le Royaume avoit donc besoin d'un administrateur qui le gouvernât pendant la minorité du Duc de Luxembourg, c'étoit ainsi qu'on appelloit alors Charles V. L'Archevêque jetta les yeux sur le Roy d'Arragon & ménagea de telle sorte l'esprit des Grands, que Ferdinand rappellé une seconde fois en Castille pour la gouverner, en eût toute l'obligation à Ximenés.

Le Chapeau de Cardinal, que l'Administrateur de Castille obtint pour l'Archevêque de Tolede, fut une recompense de ses services & de sa fidelité. Le Cardinal d'Espagne, ce fut ainsi qu'on appella depuis Ximenés, joignit encore à ses autres titres celuy de grand Inquisiteur. L'Inquisition, plus ancienne en Italie, ne s'étoit introduite en Espagne que sous Isabelle. Ximenés l'avoit vû naître. Il comprit combien il étoit important de se mettre à la tête d'un Tribunal formidable

à tous les Grands,& qui ne comptoit que les Roys au dessus de luy. L'Archevêque de Seville s'en démit, & Ximenés en fut revêtu. Cependant le Cardinal, qui pendant l'administration du Roy d'Arragon, vit croître ses honneurs, craignit de voir diminuer son credit. Il connoissoit l'humeur defiante de Ferdinand, ainsi dans l'apprehension de se commettre avec son maître, il se retira dans son Dioceze. Ce fut là que le Cardinal, Archevêque & Inquisiteur prit le dessein de devenir conquérant.

Le projet de la guerre, qu'il forma, fut le projet d'une guerre de Religion. Ceux d'entre les Maures de Grenade, que Ximenés n'avoit pû convertir, s'étoient retirez en Afrique, & n'attendoient qu'une occasion favorable pour retourner dans leur ancienne possession. Le Cardinal crût, qu'il falloit les attaquer dans leur propre païs, & ravir à ces barbares les ports, où ils s'étoient embarquez autrefois pour conquerir l'Espagne. Il medita à loisir le plan de l'Entreprise. Pour-

...fameux par ses guerres de ...es, qui furent si fatales à la ...ce. Le second étoit Pierre de ...rre Officier de fortune, mais ...ré par ses exploits. Le troisié-...ne Vianelli habile dans la Mari-... qui de sa main avoit levé tous ...plans des Places Maritimes de ...ique. Ces grands hommes lan-...issent dans l'oisiveté à la Cour ...erdinand. Ximenès les employa ...une expédition Sainte. Il fit ...de son projet au Roy d'Arra-...& s'efforça de l'engager à l'en-...rendre. Ferdinand n'avoit à ...que la conquête de Naples. ...ardinal se chargea donc de la ...re d'Afrique à ses propres frais,

par ſon port, elle étoit devenuë riche par ſon commerce. Ximenés y avoit pratiqué des intelligences. Un Juif & deux Arabes mécontens devoient luy en livrer une porte. Avec de ſi belles eſperances il attendit tout d'une armée conduite par de ſi bons chefs. Cependant on luy refuſa Conſalve. Ferdinand peut-être fut jaloux de la gloire nouvelle, qu'un ſi grand homme auroit acquiſe en Afrique. Ximenés fut donc nommé Generaliſſime de l'entrepriſe, & Pierre de Navarre fut declaré Lieutenant General ſous l'Archevêque. Auſſi-tôt que le deſſein fut divulgué, on le loüa avec excès, ou on le blâma ſans meſure. Les diſcours ne rebuterent point le Cardinal. A l'âge de ſoixante & dix ans il ſe mit à la tête d'une armée, eſſuya toutes les bizarreries de ſon Lieutenant General, appaiſa les ſeditions de ſes ſoldats, fit embarquer ſes troupes, & arriva en Afrique.

Les Maures furent étonnez de la celerité, avec laquelle les Eſpagnols firent leur deſcente. Ils oppoſerent à l'armée de Ximenés des troupes

ire, plus nombreuses. La valeur
Chrétiens l'emporta sur la resis-
e des Mahometans. On livra le
bat, qui couta cher aux Infidé-
on leur tuá plus de cinq mille
umes, & les Espagnols n'en per-
nt que trente. Aussi le Cardinal
it les mains au Ciél, tandis que
roupes combattoient. Pendant la
ille, quelques escadrons se pre-
erent devant la ville d'Oran; le
& les deux Maures tinrent pa-
; ils livrerent une porte aux
étiens. Alors le cruel Pierre de
arre s'acharna sur les habitans,
mplit toute la Ville de carnage,
ienés, qui ne se trouva pas à
pour arrêter le courroux des
nquêurs, pleura à la vûë d'un
tacle si touchant. Il n'étoit pas
pour voir massacrer des Infi-
s; mais pour les vaincre & pour
ssujettir à Jesus-Christ. Le do-
ie d'Oran & de ses dependances
adjugé à l'Archevêché de Tole-
Aprés la prise de la Ville & de
itadelle, le Cardinal retourna en

Il ne manquoit plus rien, ce semble, à la gloire de Ximenes. Cependant la mort de Ferdinand le placea dans un point d'élevation, où il ne paroissoit pas permis à un particulier d'oser aspirer. Le Roy Catholique mourut d'un breuvage preparé pour luy faire avoir des successeurs ; & nomma par son testament le Cardinal d'Espagne, Regent de Castille durant le bas âge de Charles V. Ximenés prit possession de la Regence malgré les oppositions. Ce fut dans ce poste éminent, qu'il fit éclater toute la force d'esprit, toute la grandeur d'ame, toute la sagesse, tout le dés-interessement, toute l'affection pour sa patrie, & toute la fidelité pour ses maîtres, qui l'ont fait admirer en Espagne comme un des plus grands hommes qu'elle ait eû.

L'Archiduc (c'étoit ainsi qu'on appelloit alors Charles V.) étoit encore en Flandres où on l'élevoit, & Chiévres son gouverneur luy tenoit lieu de premier Ministre. Ferdinand son frere étoit pour lors en Espagne, où il avoit été élevé auprès du feu Roy,

prédilection, que le grand Pere
it témoignée pour le second de
petits fils, l'avoit pensé mettre
les Thrônes d'Espagne à l'ex-
sion de Charles son aîné. Un des
s du Regent fut d'empêcher les
ions des Grands en faveur du
le Ferdinand. L'Infant seul &
trames de ses Officiers luy don-
ent plus de peine, que le gou-
nement du reste de la Castille.
endant rien de plus grand, que
projets de Ximenés pour conser-
le Royaume à Charles V. &
r en reformer les abus. Il com-
a d'établir son autorité par
miliation des Grands. Dom Pe-
Porto-Carrero avoit obtenu de
n X. la grande Maîtrise de l'Or-
de S. Jacques. Il crût pouvoir s'en
tre en possession pendant un in-
egne ; & fit convoquer le Cha-
e des Chevaliers. Ximenés ne

Jamais l'autorité du Cardinal ne se fit mieux sentir, que quand il entreprit de faire déclarer par les Etats de Castille l'Archiduc Roy des Espagnes, du vivant même de Jeanne sa mere devenuë incapable de gouverner. Sur cela il fit la loy aux Grands rassemblez avec une hauteur, qu'on n'auroit soufferte qu'avec peine dans le veritable Souverain. Ils en murmurerent, ils s'assemblérent, ils conspirérent. Le Regent prevint leurs factions, dissipa leurs Caballes, & punit leurs révoltes. Les Mécontens deputerent au Roy d'Espagne pour se plaindre de la rigueur du Cardinal, & pour faire mettre des bornes à sa puissance. Ximenés se crut trop necessaire à l'état pour les craindre, & prit de là occasion d'augmenter son authorité. Il demanda deux choses à la Cour de Bruxelles. La premiere, que sa Regence confirmée seulement par des lettres particulieres, le fut par une Patente scellée. La seconde, qu'on luy donnât la disposition entiere des Charges, des Emplois & des Magistratures. Tout luy fut accordé.

ee. Il se mit en marche à la te-
ine armée de François; Xime-
s fit prévenir par Villalva le
eur Officier de Castille. On l'at-
t au pied des Pyrenées dans le
ge de Roncevaux. Les troupes
avarrois furent defaites par les
gnols; & la Navarre, dont on
toutes les places fortes, resta
is entre les mains des Roys Ca-
ques. Lors qu'on faisoit scru-
au vertueux Cardinal d'avoir
isé l'usurpation des Castillans
urant la Navarre aux Usurpa-
: Ce n'est pas à un sujet, disoit-
examiner le droit de son Sou-
n sur un état. C'est à luy de le
dre, lors qu'il en est chargé.

avant que le Roy de Castille en prit possession. Le premier étoit de faire restituer tout ce qui avoit été usurpé, ou alienê du domaine. Le second de retrancher les pensions obtenuës uniquement par faveur. Le troisiéme de faire rendre compte à ceux, qui avoient eû le maniment des affaires. Le Regent satisfit aux souhaits de la Cour de Bruxelles. Il retira les usurpations sur le Domaine sans rien exiger des possesseurs de bonne foy. A l'égard des pensions, il retrancha les unes, & modera les autres. Mais il traita à la rigueur ceux, qui avoient abusé du maniment des finances. Par le bon ordre qu'il y rétablit, il eût de quoy fournir aux dépenses de l'Etat, de quoy acquiter les dettes immenses de Ferdinand & d'Isabelle ; de quoy poursuivre ses Conquêtes en Afrique, fortifier des places, munir des Arcenaux, & tout cela en moins de deux ans que dura sa Regence.

L'Arrivée de Charles-Quint en Espagne la fit enfin cesser. Déja depuis long-tems le Cardinal invitoit le Roy de venir gouverner ses

ndant Jean d'Albret Roy de
e; injustement dépoüillé de
ts par Ferdinand d'Arragon
regne précedent, songeoit à
tre sa Couronne, qu'une pré-
Bulle d'un Pape luy avoit
. Il se mit en marché à la tê-
armée de François, Xime-
it prévenir par Villalva le
Officier de Castille. On l'at-
u pied des Pyrenées dans le
de Roncevaux. Les troupes
arrois furent defaites par les
ols; & la Navarre, dont on
outes les places fortes, resta
ntre les mains des Roys Ca-
es. Lors qu'on faisoit scru-
vertueux Cardinal d'avoir
l'usurpation des Castillans
ant la Navarre aux Usurpa-
Ce n'est pas à un sujet, disoit-
aminer le droit de son Sou-
ur un état. C'est à luy de le
qu'il en est chargé.
les voyes à l'ar-
int en Espagne
s Finances. Elle
es, que Chie-
r terminez

sa suite firent en sorte, que Ximenes ne pût jamais joindre le Roy. Ils sçavoient, que le Cardinal s'étoit vanté de les faire tous renvoyer en Flandres. Ces Favoris du jeune Prince s'étudierent à faire sentir au Regent, que son credit étoit expiré. Ils firent prendre au Roy la resolution d'assembler les Etats de Castille, sans la communiquer au Cardinal. Il sçût le projet; & ne conseilla pas au Roy de l'executer. Les Flamans persuadérent à Charles de mépriser les avis du Cardinal.

Ximenes alors pressentit sa disgrace. On commençoit à n'avoir plus pour luy ces égards, qu'une prosperité constante luy avoit attirez. Il n'en douta plus lors qu'il reçût de Charles-Quint cette terrible lettre, qui luy causa la mort. On le remercioit de ses services, on l'invitoit à s'occuper uniquement du soin de sa santé, & à passer tranquillement le reste de ses jours dans son Diocese. La fiévre l'avoit repris lors qu'il reçût la lettre, elle redoubla lors qu'il l'eût lûë. Ce fut alors qu'il comprit bien vivement, que c'est au Ciel seu-

lement, qu'il faut attendre de veritables récompenses, & que la terre est le sejour de l'ingratitude. Plein des sentimens d'une tendre pieté, & détaché du monde par l'épreuve, qu'il faisoit de son injustice, il mourut le 8. de Novembre de l'année 1517. âgé de 81. ans.

C'est ainsi que Mr. de Marsollier nous represente le Cardinal Ximenes. Il est vray que dans le portrait qu'il en a tracé, le Ministre d'Etat l'emporte sur le Heros Chrétien; mais il laisse toûjours appercevoir l'homme de bien au milieu de l'embarras du siecle & des negotiations les plus delicates. La probité, l'amour de la justice, la tendresse de conscience, le zele pour la Religion n'abandonnent jamais le Ministre & le grand Politique. Il a étendu le Royaume de Jesus-Christ, & il a conservé celuy d'Espagne. On peut dire que si cette Monarchie subsiste encore, la Maison d'Autriche & aujourd'huy celle de France en ont toute l'obligation au Cardinal Ximenes.

ARTICLE LXII.

CHOREGRAPHIE OU L'ART *de décrire la danse par Caracteres, figures, & signes demonstratifs, avec lesquels on apprend facilement soy même toutes sortes de danses. Ouvrage très-utile aux Maîtres à danser & à toutes les personnes qui s'appliquent à la danse, par M. Feuillet Maître de Danse.* A Paris chez l'Auteur, ruë de Bussi, Fauxbourg saint Germain, & chez Michel Brunet au Palais 1701. *in 4°. pag.* 106.

L'On nous a fait des reproches, que nous n'eussions point encore parlé de cet Ouvrage; & nous les avons trouvez si bien fondez, que nous en profitons. Rien effectivement ne convient davantage au titre & au dessein de nos Memoires, qui doivent servir à l'Histoire des Beaux Arts, que de marquer l'origine d'une invention des plus heureuses, qui étoit reservée à nôtre siecle & à nôtre Nation. Il étoit naturel que dans le Royau-

me & dans le tems où l'on a porté l'art de la danse à sa plus haute perfection, l'esprit fit un effort pour communiquer à tous les païs du monde & aux siecles à venir les productions des Beauchamps, des Faviers, des Pecourts & des autres excellens hommes, qu'à fourni à cet art aussi bien qu'à tous les autres, le siecle de LOUIS LE GRAND. Une des choses, qui le distinguera dans la posterité, est sans doute la maniere dont nous parlons de décrire la danse, du moins si nous en jugeons par ce qui est arrivé à la Musique.

Le secret de la noter, qui fut trouvé dans le 10e. siecle par Gui Arétin, a immortalisé son nom; & cependant l'on peut dire, que sa découverte n'étoit point à beaucoup près aussi complette, que celle-cy. Les Grecs & les Latins l'avoient déja commencée, bien qu'avec moins de perfection; car enfin les differentes lettres de l'Alphabet désignoient les differents tons du chant, plusieurs siecles avant Arétin: au lieu qu'ici on n'avoit rien devant soy.

Le Dictionnaire de Furetiere parle à la verité d'un traité *fait par Thoinet Arbeau* intitulé *Orchesographie imprimé à Langres en* 1588. *où les pas étoient nottez avec des nottes de Musique*; mais il faut que Mr. de Furetiere n'ait pas vû le livre dont il parle, & que nous avons en main. Car les pas n'y sont point nottez; & l'Auteur raporte seulement les pas qu'il faut faire sur chaque notte, ce qui ne mettant pas la danse même devant les yeux, ne l'indiquoit que très-imparfaitement, & ne servoit presqu'à rien dans la pratique: aussi l'usage de ce livre s'est-il bientôt perdu malgré l'interest qu'on avoit à le conserver & à en profiter dans ces derniers temps, où l'art de la danse a été si cultivé.

Plusieurs autres personnes ont tâché depuis à mettre les danses sur le papier, par le moyen de quelques signes; mais comme on n'a point vû le fruit de leur travail, c'est à Mr. Feüillet, qu'on est redevable de l'établissement de cet art ingenieux & des plus accomplis, qu'on puisse imaginer.

Son

Figures particulieres

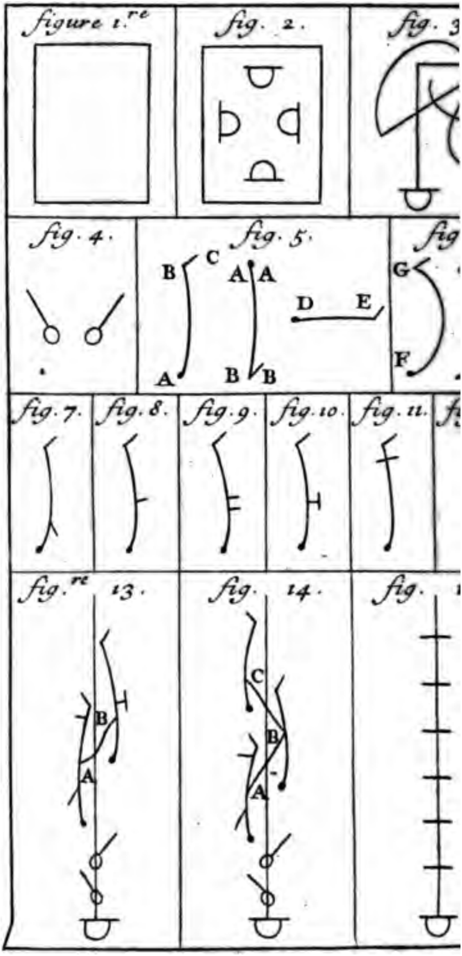

Son caractere particulier est d'être très-simple & très-net, les principaux elemens sont de figurer 1°. La Salle où l'on danse, & cela par un quarré plus long que large, fig. 1. 2°. la presence du corps, c'est-à-dire le côté de la salle, que doit regarder le devant du corps, & cela par un croissant fermé d'une ligne, laquelle regarde le côté de la salle, où doit être tourné le devant du corps fig. 2. 3°. le chemin, c'est-à-dire la ligne sur laquelle on danse, dont le commencement se connoit par ce qui marque la presence du corps fig. 3. Ce chemin ainsi tracé, est comme le fondement sur lequel subsiste tout l'Art de la Choregraphie. Car outre que c'est celui que doit faire le danseur: C'est encore la ligne sur laquelle s'écrivent les pas, & les Positions des pieds, comme on le verra dans la figure générale.

La Position des pieds est la maniere dont ils sont à terre. Il y a dans la danse de bonnes & de mauvaises Positions. Les unes & les autres se marquent icy par un O avec

une queüe fig. 4. l'O represente le talon, le commencement de la queüe joignant l'O represente la cheville du pied, & l'extremité de la queüe represente la pointe du pied. Le tiret qui depuis l'O va à droit, marque le pied droit, & celui qui va à gauche marque le pied gauche.

Le pas est l'intervalle que parcourt le pied. Si le pied va droit c'est un pas droit fig. 5. Il se fait en avant comme a b c, ou en arriere comme a a b b c c, ou à côte comme d e, ce dernier s'appelle pas ouvert à côté. Si le pas se fait en arc de cercle, il s'appelle aussi pas ouvert fig. 6. Il se fait aussi ou en devant comme a b c. Ou en arriere comme a a b b c c fig. 6.

Tous ces pas, qui se font sans d'autres mouvemens, s'appellent simplement marcher. Les pas, qui se font avec quelques autres mouvemens particuliers, sont icy caracterisez aussi sensiblement. Par exemple le *plié* fig. 7. marqué par le tiret panché du côté de la petite tête noire. *élevé* fig. 8. marqué par un cran tout droit sur le pas *sauté* fig. 9. mar-

nt distinguer aussi le pas sim-
e pas composé. Le simple est
ui se fait seul pendant toute
esure de Musique à deux ou à
temps: & c'est celuy dont on a
jusqu'à present. Le pas com-
t celuy qui est réputé *un* par
sieurs parce qu'il ne dure pas
faire que le pas simple: bien
l fasse avec deux ou plusieurs
mples. Ainsi le pas *coupé* est
sé de deux pas simples, dont
mier est plié élevé, & le second
pour marquer que ces deux
n font qu'un composé fig. 13.
me icy de l'un à l'autre une

pas simples n'en font ici qu'un composé.

La mesure ou cadence est marquée ; ainsi qu'à la Musique, par de petites barres figure 16. Les intervalles, compris entre deux de ces barres sont autant de mesures, qui répondent à chaque mesure de l'air ; on le verra par les chiffres 1. 2. 3. &c. Dans la figure générale. Le soupir est un intervalle pendant lequel le danseur ne fait rien, chaque soupir vaut un tems & se marque ainsi qu'à la Musique.

La maniere de donner les mains, de les quitter, ou toutes deux ensemble, ou une seulement, de porter les bras & le poignet, de les remuer, de les étendre, de les plier, de les ouvrir &c. de battre les castagnettes, de les rouller autant & si peu qu'il faut, est marquée par des signes aussi aisez à connoître que ceux dont nous venons de parler : De sorte qu'un même génie ne pouvoit guéres pousser une invention plus loin ni l'exposer plus intelligiblement, que l'a fait Mr. Feüillet. Aussi depuis deux ou trois ans qu'il

a publié celle-cy, elle a reüssi si bien que les danses & les ballets de France s'envoyent & s'apprennent nottez dans les Cours & dans les Villes de toute l'Europe, pour le moins avec autant de facilité qu'un air de Musique ; avec cette difference, qu'il faut beaucoup de tems pour apprendre la Musique, & qu'en moins d'un mois on apprend la Chorégraphie.

C'est ce qu'on n'auroit pas crû, si l'experience ne l'eut mis sous les yeux ; car on regardoit cecy d'abord comme une de ces speculations curieuses assez propres pour amuser l'esprit, & pour faire honneur à celuy qui les a imaginées : mais on ne jugeoit pas que la pratique en dût être aussi réelle & aussi prompte qu'elle s'est trouvée.

Afin de tirer d'abord tout le profit, qui se devoit de la nouvelle Chorégraphie ; Mr. Feüillet a notté un grand nombre de danses & de ballets de sa composition, qu'on trouve à la fin du traité pour une, deux & plusieurs personnes, il a fait encore graver un recueil des

plus belles danses composées par Mr. Pecourt Pensionnaire des menus plaisirs du Roy. Ce nom seul en fait de danses, est un grand eloge; puis qu'il est l'homme de nôtre tems qui au jugement de la Cour, & de Paris, ait soûtenu les plus belles idées de danses par la plus merveilleuse execution. Il n'est pas besoin d'avertir que l'Auteur a fait des articles particuliers très-utiles pour enseigner comment il faut se prendre, afin de marcher en dansant selon les figures de sa Coregraphie, & pour écrire soy-même une danse.

Nous ne devons pas quitter ce sujet sans faire jetter les yeux sur une figure générale où l'on puisse remarquer comment sont tracées de suite les figures particulieres que nous avons indiquées; afin d'en faire connoître plus sensiblement l'usage dans tous les lieux de l'Europe où se repandent nos Memoires.

Figure generale

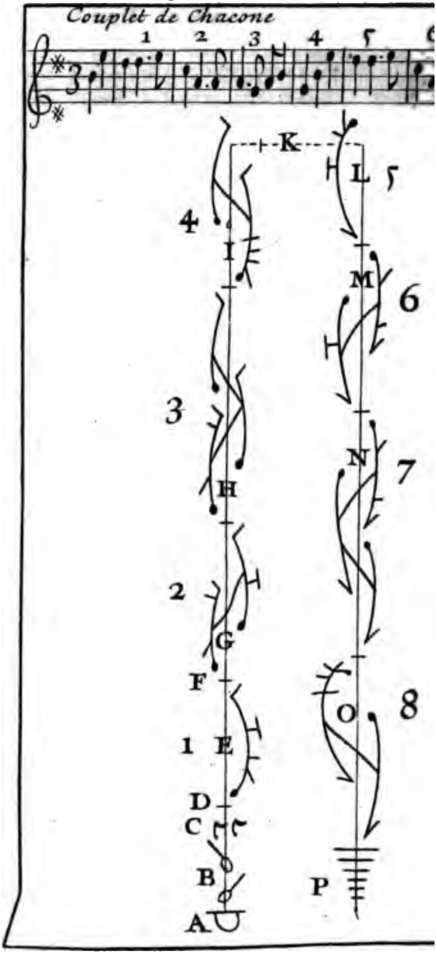

Explication de la Figure generale.

A b c d e f g h represente le chemin que suit le Danseur : c'est aussi la ligne sur laquelle s'écrivent icy les pas.

A Represente la présence du corps; c'est à-dire comme il est tourné vis-à-vis le haut de la salle.

B La position des pieds, & comme ils doivent être avant que de danser.

C Deux tems représentez par deux soupirs, qui font icy le même effet, qu'à la Musique ; c'est-à-dire que pendant ces deux tems le Danseur, ne danse point.

D Petite barre, qui marque la separation des mesures, & qui fait le même effet que celle qui tranche les cinq lignes de la Musique.

E Pas de courante qui est lié, élevé & glissé. Il se fait icy en avant,

F Petite barre, qui separe la premiere mesure d'avec la seconde.

G Coupé en avant ; ce pas est composé de deux pas simples, dont le

me le pas *plié* & *élevé*
ces barres tout autant

inguer aussi le pas sim-
composé. Le simple est
ait seul pendant toute
le Musique à deux ou à
& c'est celuy dont on a
à present. Le pas com-
il qui est réputé *un* par
parce qu'il ne dure pas
que le pas simple : bien
avec deux ou plusieurs
Ainsi le pas *coupé* est
deux pas simples, dont
est plié élevé, & le second
ur marquer que ces deux
qu'un composé fig. 13.
l'autre une
pas de bou-

micæ, Mechanicæ. In curiosorum cujusvis ordinis usum, undequaque conquisitæ, abundè cumulantur. Cum indice materiarum locupletissimo, & figuris æneis necessariis. Genevæ sumptibus Chouët, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter & S. de Tournes; C'est-à-dire, *Bibliotèque de Pharmacie Medecinale par M. Manget Docteur en Medecine, &c.* 1703. 2. Tomes in fol. 1. pages 1619. 2. pages 1146. Et *se trouve à Paris chez J. Boudot rue S. Jaques au Soleil d'or.*

NOus pouvons entrer dans le sujet de cet Article par la simple traduction du titre Latin que nous venons de rapporter. Il fait seul un assez long discours pour donner à entendre ce qu'il faut sçavoir de ce livre. C'est donc une Bibliotheque & un Tresor complet des choses qui regardent l'une & l'autre Pharmacie, la Galenique & la Chymique. La premiere, comme on sçait, enseigne le choix, la preparation & la mixtion des Medica-

mens ; & la seconde enseigne à resoudre les corps & en tirer les parties, qui les composent, pour separer les bonnes des mauvaises. On raporte icy par ordre Alphabetique non seulement toutes les matieres de Medecine expliquées d'une maniere historique, Physique, Chymique & Anatomique : mais aussi les plus singulieres compositions tirées de toutes les Pharmacopées imprimées jusqu'icy en diverses langues, & des Auteurs les plus distinguésqui ont travaillé sur la pratique de cet Art. On trouve encore icy un grand nombre de secrets propres à faire les preparations Chymiques Mechaniques pour la satisfaction des Curieux : le tout accompagné d'un Index tres ample & enrichi de figures.

Il ne reste plus aprés l'exposition que l'Auteur fait ainsi de son dessein, qu'à montrer quelque exemple de la maniere dont il l'execute. Ce qu'il raporte sur les noms d'*Alkali* & d'*Acide* nous tiendra lieu de tout le reste : car ce sont les deux principes les plus universels & les

plus fameux qu'ait fait valoir, sur tout depuis un tems, la Pharmacie Chymique & Medecinale. En effet on a jugé à propos de reduire le nombre de tous les principes à ces deux sortes de sel, qui ont en même tems & grande liaison & grande antipathie ; de sorte que le premier n'est guéres connu que par l'opposition qu'on luy donne avec le second.

Le nom d'Alkali qui est assez bizarre se prend, dit-on, du sel qu'on tire de l'herbe appellée *Kali*, & d'*Als*, qui en Grec signifie sel. Ce sel est estimé volatile, fixe, urineux, &c. & le nom d'*Alkali* comprend tout ce qui étant calciné, se trouve opposé à l'*Acide*. Le caractere de celuy-cy est d'être mordicant, & d'avoir en soy la force de fermenter aussi bien que d'inciser, extenüer, separer, dégager les parties embarassées, & cela sans causer de chaleur. Telles sont les vertus anciennes dont l'Acide avoit été incontestablement en possession depuis le tems de Galien, & auxquelles on s'est avisé recemment d'en ajoûter

d'autres toutes contraires, & qui ne sont pas moins considerables, comme de congeler, de coaguler, de fixer, d'embarasser, d'arrêter la fermentation ; & de causer ainsi du froid de la pâleur & de la foiblesse par tout le corps.

Avec cette petite contrarieté, on n'en a pas moins fait valoir en tout ce siecle l'*Alkali* & l'*Acide* comme les deux *Athletes de la nature*, le combat desquels produit les générations, les coagulations, les dissolutions, & sont la cause immediate & particuliere de tous les Phénomenes naturels. Ainsi il ne s'est fait de nos jours aucun ouvrage de Physique & de Medecine, dont on n'ait voulu relever le goût en les assaisonnant des sels *Alkalis* & *Acides*.

Cependant à cette occasion nôtre Auteur raporte une Lettre de Mr. Jean Bohius à M. Joel Langelot, par laquelle il fait sentir l'obscurité, qui se trouve dans ce qu'on dit être l'essence de ces deux principes. En effet, d'en juger comme on fait, par la maniere dont ils agissent sur la langue & sur le palais, c'est en juger

peu seurement ; puis que no
ne penetrent point dans ce q
corps sont intimement & dan
mêmes ; d'autant plus que sel
défenseurs de l'*Alkali* & de l'
ces deux sels se trouvent redu
parties si imperceptibles & si
sibles dans la substance du c
que le goût ne les peut distin
en nulle maniére.

D'ailleurs on prétend les
connoistre fort au juste, en
que l'*Acide* est ce qui n'étant
Alkali, fermente avec luy ; & l'
ce qui n'étant point Acide, fer
te avec l'Acide.

Mais outre que ces espéces d
finitions negatives & relatives
posent souvent la chose même
on cherche ; Il n'est pas sûr qu
ce qui fermente avec l'*Alkali*
Acide, ni que tout ce qui ferm
avec l'*Acide* soit *Alkali*. En effe
Acides bouillonnent avec des *A*
par exemple l'esprit de sel & d
triol avec de l'eau forte & de l'
de nitre.

L'*Acide* est mis encore en mo
ment par ce qui n'est ni *Acid*

Alkali, comme l'huile de vitriol avec de l'eau commune.

De même aussi tout ce qui fermente avec l'*Alkali*, n'est point pour cela Acide. Parmi divers exemples qu'on en apporte, un des plus plausibles est l'esprit de vin tres-rectifié qui fermente avec l'esprit d'urine & l'esprit de sel Ammoniac.

Le reste de cette Dissertation inserée au mot d'*Alkali* nous meneroit trop loin : il suffit d'avoir relevé cet endroit qui n'est pas des moins singuliers du Dictionnaire, pour faire voir avec quel détail on y explique chacun des mots qui le composent. Il seroit à souhaiter que le stile en fut aussi aisé & aussi net que le fond de l'ouvrage est curieux & sçavant : mais un Latin un peu embarassé joint avec divers termes de l'Art fort obscurs pour ceux qui n'y sont pas versez, diminuent l'agrément qu'on auroit de satisfaire sa curiosité, & de puiser dans ce grand Ouvrage des lumieres Pharmaciques, Chymiques & Medicinales.

ARTICLE LXIV.

TRADUCTION NOUVELLE des Odes d'Anacreon sur l'original Grec, par Mr. de la Fosse, avec des Remarques & d'autres Ouvrages du Traducteur. A Paris chez Pierre Ribou proche les Augustins, à la descente du Pont neuf, à l'image S. Loüis 1704. *in* 12. *pp.* 290.

LEs fréquentes Traductions que nous avons eûës d'Anacreon, marquent également le merite de ce Poëte & la difficulté de bien faire sentir ses beautez dans une autre langue que la sienne. S'il s'en faisoit une fois une traduction parfaite, elle ôteroit l'envie d'en faire d'autres: mais cette envie vray-semblablement ne finira pas si tôt.

Quoy qu'il en soit, M. de la Fosse en parlant de la maniere de traduire les Poëtes: témoigne qu'il est d'une opinion differente de celle de Madame Dacier, laquelle prétend qu'il n'y a que les traductions en Prose qui puissent être fidelles. Aussi a-t'el-

le fait en Prose toutes ses Traductions, & en particulier celle d'Anacreon. Mr. de la Fosse au contraire juge que des vers ne doivent être traduits qu'en vers, & qu'une traduction en Prose leur fait perdre beaucoup de leur agrément. Un Poëte, dit-il, *à qui on se contente en le traduisant de laisser ses pensées toutes seules destituées de l'harmonie & du feu des vers n'est plus un Poëte, c'est le Cadavre d'un Poëte.* Pour l'harmonie il est évident qu'un Poëte la perd dans une Traduction en Prose : pour le feu, il faudroit voir supposé qu'il s'y perde, si ce n'est pas la faute du Traducteur : & s'il n'y a point par exemple, autant de feu dans certaine Prose que dans les vers de Virgile ou d'Homere. Plusieurs ont jugé, qu'on peut faire en Prose un excellent Poëme, auquel il ne manqueroit précisement, que la mesure des vers. Cependant les deux opinions de Made. Dacier & de Mr. de la Fosse sont judicieuses toutes deux, & pourroient s'accorder par les differentes vûës qu'on se propose. Si l'on ne veut que voir

exactement tout ce qu'a dit Anacreon sans y vouloir rien y ajoûter ou y diminuer : une traduction en Prose est plus sûre ; & si l'on veut voir comment Anacreon auroit tourné ses pensées en François, le tour des vers dans une Traduction paroît nécessaire.

Ceux de Mr. de la Fosse sont dignes de leur original. Nous en apporterions divers exemples, qui ne pourroient que faire plaisir, si les sujets convenoient un peu plus à nôtre caractere. On nous passera du moins le petit trait que fournit la dix-neuviéme Ode, que Mr. de la Fosse traduit ainsi.

La terre boit la pluye, & les Arbres la terre,
L'Eau boit l'air, le Soleil boit l'eau,
La Lune du Soleil boit aussi le flambeau.
Pourquoy donc, mes amis, me faites-vous la guerre
De me voir boire à mon tonneau?

Nous ne donnons pas cette Ode comme celle que M. de la Fosse ait

traduite le plus heureusement, mais comme une de celles qu'il nous sera le moins défendu de citer. Le mot de *Tonneau* n'est point dans le Grec, & ne fournit guere d'autre beauté que la rime. La Metaphore *des Arbres qui boivent la terre* ne fait pas en François le même effet qu'en Grec, & auroit pû être adoucie ainsi qu'à fait en Prose Mad. Dacier, qui met *boit le suc de la terre*, & en vers un homme dont l'esprit delicat se fera sentir par la traduction suivante.

La terre boit les eaux, dont elle est arrosée,
Les prez s'enyvrent de ruisseaux,
Et les fleurs de rosée,
Les Zephirs boivent les sueurs
Des Arbres & des fleurs:
Si chaque créature
A boire, trouve tant d'appas,
Serois-je seul dans la nature,
Qui pourroy boire & qui ne boiroy pas?

Cette traduction altere peut-être le texte; mais trop peu pour ne pas garder exactement les regles que

M. de la Fosse marque luy-même *. *On s'y attache plus au sens qu'aux mots*, & on y a cherché *des expressions* telles qu'on peut imaginer qu'Anacreon les eût choisies luy-même, s'il eût été François. Aussi M. de la Fosse fait-il sur ce principe des changemens plus grands comme dans la petite Ode 22. que nous pouvons encore raporter pour exemple.

Mon cher Batille, assoïez-vous
Sous ces agréables ombrages;
Voyez les Zephirs les plus doux
Agiter ces tendres feüillages.
Voyez couler ce clair ruisseau,
Dont le bruit au sommeil convie,
Que ne puis-je en un lieu si beau
Passer le reste de ma vie!

Mr. de la Fosse a jugé avec raison quil ne devoit point faire difficulté de changer le sens du Grec; & de mettre un *ruisseau dont le bruit au sommeil convie*, au lieu du texte *une fontaine qui persuade.* Il a même changé les derniers vers, dont la pensée luy paroît trop simple; pour

* *Préface de l'Ouvrage.*

substituer à ces mots *qui pourroit voir ce lieu sans s'y arrêter*, ceux-ci qui frappent plus *que ne puis-je en un lieu si beau, passer le reste de ma vie*. Ainsi avoüera-t-il, que du moins quelques endroits d'Anacreon ont cet air trop simple qu'il veut d'ailleurs justifier dans sa Préface, & que toute simplicité n'est pas toûjours ingénieuse.

Au regard des Remarques, qu'on a ajoûtées ici à chaque Ode, plusieurs s'accordent avec celles des Auteurs qui ont déja commenté Anacreon; d'autres ne s'y accordent pas. Comme dans l'Ode 25. sur ces mots:

> *Θανεῖν με δεῖ, κἀν μὴ θέλω.*
> *Τί δὲ τὸν βίον πλανῶμαι;*
> *Πίωμεν οὖν τὸν οἶνον.*

Mr. de la Fosse en trouve le sens si obscur qu'il s'est cru permis, comme il le dit, de joüir de l'obscurité pour hazarder ce commentaire.

> *Il faut mourir; tout mon effort*
> *Mes craintes, mes détours, à cet arrest du sort*

Ne sçauroient dérober ma vie:
Vains soucis, quand je bois, mon ame vous défie.

L'interpretation est un peu diffuse; mais Mr. de la Fosse dans ses remarques ne juge pas qu'elle puisse être plus courte & claire en même tems. Je ne sçay pourtant si le sens le plus juste qu'on puisse donner à ce vers:

Τί δὲ τὸν βίον πλανῶμαι.

Ne se rencontreroit pas dans ces deux mots d'un de nos Poëtes.

Ah quelle erreur, quelle folie
De ne pas joüir de la vie!

Si cette Morale étoit aussi saine quelle est le vray sens d'Anacreon en cet endroit, rien ne seroit plus loüable. Il ne faut que voir la suite des vers du Poëte Grec. *Il me faut mourir*, (dit il,) *bon gré malgré. Pourquoy donc me tromper sur la vie*, c'est-à-dire sur le *vray usage de la vie*, & sur ce qui en fait l'essentiel selon les libertins sçavoir de se réjoüir? Aussi en conclut-il *Beuvons* &c. Cette

interpretation pour être plus courte n'en paroît pas beaucoup plus obscure ; & elle est si conforme au genie & aux principes d'Anacreon, qu'il est difficile de la méconnoître.

La seconde partie du livre de Mr. de la Fosse luy fera pour le moins autant d'honneur, que la premiere. Aussi celle-là contient elle les Poësies dont il n'est pas simplement le Traducteur ; mais l'Auteur ; & un homme d'un esprit élevé reüssit encore mieux, ordinairement parlant, quand il donne un plein essor à son genie, que quand il le captive aux pensées d'autruy. On ne peut guere voir de piece où il y ait plus de Poësie, d'invention, d'expression & de traits singuliers, que dans celle qu'on trouve icy sur *les Peintures de Mademoiselle Cheron, à l'occasion de son portrait fait par elle même.* Il est vray que le sujet est des plus heureux. On feint que Mercure va se plaindre à Jupiter, qu'une mortelle renouvelle encore aujourd'huy le crime de Promethée puni autrefois si rigoureusement.

Oüi d'un peu de couleurs une fille à
nos yeux
Fait ce qu'il osa faire avec le feu
des cieux.

Le spectateur dit-on demeurant enchanté devant de simples figures

Il s'arrête, & ne sçait, par leur geste
seduit,
D'où vient que de leur voix il n'entend pas le bruit;
Au milieu de ce cercle attentive à
l'ouvrage,
On voit cette Circé qui forma leur
visage,
Une baguette en main, & traçant
quelques traits
Sur la toile opérer ses magiques
secrets.

Elle sçait y distinguer, ajoute-t-on,

Douceur, fierté, souris, dedain, joye
ou langueur,
Et sur l'air du visage étaler tout
le cœur.

Le point sur lequel au rapport de Mercure, la nouvelle Promethée est plus criminelle, c'est que ses ouvrages bravent les plus terribles arrests du destin.

La Parque avec depit y voit encore
en vie.
Ceux à qui la lumiere est par elle
ravie ;
Et démentant leurs fils, qu'elle même
a coupez,
Croit l'arrest des destins, & ses ci-
zeaux trompez.

Enfin ce qui pousse le crime de Mademoiselle Cheron aux derniers excés ; c'est que son portrait fait par elle même, ne tend à rien moins qu'à immortaliser sa temerité. On en rend juge Jupiter luy même, & on luy dit en luy insinuant de jetter les yeux sur le Portrait :

Par luy seul tu verras pour punir la
coupable
Les étranges effets, dont son art est
capable.

Alors Jupiter, qui ne manque pas d'esprit, vit bientôt que ce recit de Mercure étoit un artifice pour l'engager à voir le portrait, dont on luy parloit :

Il le vit, & surpris d'une telle pein-
ture,
Il trouve encor trop froid le recit de
Mercure.

Les autres Ouvrages de Mr. de la Fosse sont de ce goût, qui paroît sur tout dans les vers addressez à Madame la Princesse de Toscane, & dans le tombeau de Mr. le Marquis de Crequi mort à la bataille de Luzara. La Traduction du Pseaume. *Quare fremuerunt gentes* est peut-être une de celles, qu'on ait jamais faites de ce Pseaume, où il y ait plus d'élevation & de force. On en peut juger par ce commencement, où c'est le Roy qui parle :

Quel sujet de courroux, quelle nouvelle injure
De tant de Nations excite le murmure?
Que prétend leur fureur? Quel frivole dessein,
A mis à tant de Rois les armes à la main?
Rebelles au vray Dieu, corrupteurs téméraires
De la loy que son Verbe a transmise à leurs Peres,
Et jaloux que le ciel soit par tout mon appuy;
S'attaquent-ils à moy, pour se venger de luy?

Mr. de la Fosse n'excelle pas seulement dans les Lettres Françoises : Les Italiennes ne luy sont pas moins familieres. On le voit icy par une Ode Italienne sur laquelle il fut reçû dans l'Academie des *Apatistes* à Florence, & par un discours en prose qu'il prononça dans cette Academie & dont le sujet convient très-bien au goût & la langue des Italiens. *Quels yeux sont les plus beaux, des bleus ou des noirs ?* Cette question importante se trouve decidée dès les premieres paroles de l'Exorde, ou l'on dit que les Siamois trouvent les dents noires les plus belles ; & que les Ethiopiens peignent les Diables en blanc comme la plus affreuse couleur, & les Anges en noir comme la couleur la plus gratieuse. La prévention & la fantaisie doivent decider de toutes ces choses, & c'est ce qu'on expose dans ce discours.

Article LXV.

ANNALES ORDINIS Sancti Benedicti, &c. C'est à dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident; par le R. P. Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de S. Maur. Tome premier.* A Paris chez Charles Robustel, ruë St. Jacques, 1703. *in folio, pages* 778.

IL ne faut pas s'imaginer, que le seul Ordre de St. Benoît doive prendre interest à ces Annales. Cet Ordre si ancien, si saint, si vénerable, a été pendant plusieurs siecles presque le seul qui fut en Occident : & il a fourni à l'Eglise pendant tout ce tems-là, non seulement une infinité de pieux Moines & de saints Abbez, mais encore un grand nombre de Papes, de Cardinaux & d'Evêques. Ainsi il est impossible de faire une Histoire particuliere de cet Ordre qui soit complette, sans y comprendre une bonne partie de

l'Hiſtoire generale de l'Egliſe.

Perſonne n'étoit plus propre à entreprendre ce travail que le R. P. Mabillon. Quoyque les divers Ouvrages qu'il a donnez au public, faſſent aſſez voir que ſon erudition eſt très-étenduë, il avoüe neanmoins luy même, que depuis près de trente ans, il a rapporté toutes ſes etudes à cette fin. C'eſt ce qui l'a fait conſentir aux inſtances de ſes Superieurs, qui l'ont preſſé de travailler à cette Hiſtoire.

Dans les commencemens, dit le P. Mabillon, les Moines ont negligé de compoſer l'Hiſtoire de leurs Monaſteres. La plus ancienne Chronique eſt celle du celebre Monaſtere de Fontenelles : & cette Chronique n'eſt que du neuviéme ſiecle. C'eſt vers le même temps auſſi qu'on commença à faire les Cartulaires, qui ne ſont que des recueils des anciennes Chartres des Monaſteres. Parmi ces recueils, il y en a pluſieurs, dans leſquels on a eu ſoin d'inſerer la liſte des Abbez & leurs principales actions; ce qui peut être d'un grand ſecours pour

ceux qui veulent écrire l'histoire avec exactitude.

Au défaut des Chroniques & des Chartulaires, le P. Mabillon a eu recours aux Histoires generales des païs ; plusieurs desquelles ont été écrites par les plus habiles Moines de ce tems-là, & où l'on trouve bien des choses, qui appartiennent à l'Histoire de l'Ordre de S. Benoît.

Vers la fin du quatorziéme siecle, Raimond de Rialke composa un livre des hommes illustres de l'Ordre de St. Benoît. Cet ouvrage est divisé en quatre parties : la premiere traite des Saints Papes ; la seconde des Saints Martyrs ; la troisiéme des Saints Evêques ; & la quatriéme des Saints Abbez & des autres Saints, que l'ordre Monastique a donné à l'Eglise. Avant ce tems-là Pierre Diacre du Mont Cassin avoit écrit deux livres, l'un des *hommes illustres*, l'autre *des Saints* de cette celebre Abbaye. Jean Trithéme qu'on avoit crû jusqu'à present être le premier, qui eût écrit sur ce sujet, n'avoit lû ny l'un ny l'autre de ces Auteurs ; quoy qu'il ait ramassé avec un soin

incroyable jusqu'à six mille manuscrits anciens, sur lesquels il a composé son Ouvrage.

Antoine Yepez Abbé de Vailladolid est le premier, qui ait entrepris une Chronique Generale de tout l'Ordre de St. Benoît. Il publia cette Chronique au commencement du siecle passé; mais il n'en a fait que six Centuries, & ne l'a continuée que jusqu'au douziéme siecle. Bucelin dans l'Abregé qu'il en a fait, a ajoûté aussi un Abregé des choses qui regardent les siecles suivans.

Le P. Mabillon a lû avec soin tous ces livres. De-plus il a consulté les Martyrologes & les autres Ouvrages, qui contiennent des Catalogues des Saints Moines. Mais sur tout il assure, que les treize Tomes du Spicilege & les Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, sont les principales sources dont il a tiré son Histoire. Il nous avertit encore qu'il a beaucoup profité des Actes des Saints par Bollandus & par les autres Jesuites d'Anvers, qui continuent ce grand & sçavant Ouvrage; qu'il a profité aussi de l'Histoire Eccle-

siastique de France par le P. le C
re de l'Oratoire, & de toutes les
ces, que le celebre Mr. Baluze
massées dans ses Capitulaires, &
ses autres livres.

Quoy qu'on ait suivi dan
Annales l'ordre des tems, aussi
tement qu'on a pû ; Cependan
ne les a point divisées par an
mais par livres ; tant, parce qu'
des faits, dont il est impossib
trouver précisement l'Epoque
parce qu'il y a des années qui
nissent peu de matiere. On s'e
taché aux actions & aux choses
cipales, sans entrer dans un
grand détail : Ce détail conve
plûtôt aux histoires particuliere
Saints ou des Monasteres, qu'
Histoire generale. Le stile de
cy est net, serré & tel qu'il
vient à un ouvrage de cette nat

Plusieurs des Monasteres, que
sedent maintenant les Peres B
dictins, ont été fondez & bâtis
l'établissement de l'Ordre de S
noît : mais la regle composée p
grand Patriarche y a été reçûë
la suite des tems. Quatre chose

contribué à répandre cette regle, & à la faire recevoir dans les plus anciens Monasteres ; l'excellence de cette régle ; les Eloges qu'en a fait St. Gregoire le Grand, l'ancien usage de recevoir en même tems plusieurs regles dans un même Monastere ; & l'union qui étoit entre les anciens Moines, qui se regardoient tous comme membres du même corps, sans distinguer entre eux des Ordres differens.

Le premier tome, de l'Histoire du P. Mabillon est divisé en 18. livres, & va jusqu'à la derniere année du septiéme siecle de l'Eglise. On trouve aussi à la fin de ce tome 1°. L'Apologie de la Mission de St. Maur en France composée par le R. P. Dom Thierry Ruinart 2°. Une Dissertation pour prouver, que St. Gregoire le Grand a été Moine, & que pendant qu'il a vécu dans le Monastere, il a suivi la regle de St. Benoît, 3°. Un recüeil de differentes pieces, qui sont les preuves de plusieurs faits avancez dans cette Histoire.

Saint Benoît nâquit à Nurcie ville du Diocese de Spolete l'an 480.

Après avoir fait à Rome ses premieres études, il resolut de quitter le monde. Sa nourrice le suivit d'abord, & l'accompagna; mais s'étant peu après derobé d'elle, il se retira dans une caverne affreuse à trois mille de Sublago. Il y avoit dés lors en Occident plusieurs celebres Monasteres. St. Augustin parle de ceux qu'il avoit vû à Rome & à Milan: & il en établit luy-même en Afrique. St. Martin bâtit le Monastere de Ligugé auprès de Poictiers: il en bâtit ensuite un autre à Tours. St. Maxime son disciple se retira dans l'Isle-barbe près de Lyon, où il y avoit déja des Moines. Il y en avoit aussi dans le même tems, ou du moins il y en eut peu de tems après à Lyon, à Lerins, à Vienne, à Marseille, à Arles, à Toulouse, à Treves, à Poictiers, à Auxerre, à Autun, & dans plusieurs autres endroits des Gaules. On ne sçait pas precisement quand l'Espagne a commencé d'avoir des Moines: mais il paroît par le Concile de Sarragoce, qu'elle en avoit avant la fin du quatriéme siecle.

Alors plusieurs Monasteres avoient leur regle & leurs usages particuliers. Quelques Monasteres d'Italie & des Gaules suivoient la regle de St. Basile, que Rufin avoit traduite en Latin : neanmoins celles de St. Macaire, de Cassien & de Lerins, étoient plus communes dans les Gaules. On suivoit à Mici auprès d'Orleans la regle de St. Antoine. A Tours on gardoit les usages & la regle que St. Martin y avoit établie, & que Severe-Sulpice nous a décrite.

St. Benoît s'étant retiré, comme nous avons dit, dans une caverne affreuse y menoit une vie Angelique. L'Abbé d'un Monastere voisin étant mort, on le choisit en sa place. Le Saint eut beaucoup de peine à accepter cette dignité : & la quitta bien-tôt après l'avoir acceptée, ayant perdu l'esperance d'établir le bon ordre dans le Monastere. Estant retourné dans sa solitude, il y forma peu à peu des disciples, & y bâtit douze Monasteres differens. Chaque Monastere avoit seulement douze Moines, & un Abbé ou Superieur.

C'est vers ce tems-là, que St. Maur & St. Placide furent presentez à St. Benoît. Pendant que le Saint s'appliquoit ainsi à former des disciples, divers Monasteres s'établissoient en Italie, en Afrique & dans les Gaules; & la plûpart de ces Monasteres prirent dans la suite la regle de Saint Benoît.

Ce ne fut que vers l'an 528. que St. Benoît quitta le desert de Sublago pour se retirer au Mont-Cassin. Il commença par y renverser quelques idoles, qu'il y trouva encore: & après avoir gagné & instruit les habitans, il y bâtit deux Oratoires, & ensuite un Monastere, & y composa sa regle. Sainte Scholastique sa sœur l'y venoit visiter une fois chaque année. Un homme de pieté l'ayant prié d'établir un Monastere à Terracine, il y envoya quelques-uns de ses disciples. C'est aussi vers ce même tems, que St. Placide fut envoyé en Sicile, où il souffrit le martyre 12. ou 15. ans après.

Yepez a cru, que Donat avoit apporté en Espagne la regle de St. Benoît dès l'an 537. avant que St. Pla-

le l'eût portée en Sicile : mais il a
é trompé par la Chronique suppo-
sée sous le nom de Maxime. Do-
t ne vint en Espagne que sous
l'Empire de Justinien , ou plûtôt
sous l'Empire de Justin. Il est diffi-
cile de dire precisément , quand la
gle de St. Benoît a été reçûë dans
s anciens Monasteres d'Espagne,
s titres des plus anciens ayant peri,
quand les Maures en ravagerent les
ovinces. Le P. Mabillon croit
au moins, qu'elle y étoit reçûë dès
commencement du septiéme siecle.
St. Maur partit du Mont Cassin,
t le P. Mabillon, vers le milieu du
sixiéme siecle , un peu avant la mort
de sainte Scholastique , emportant
avec luy une copie de la regle de
St. Benoît, le poids du pain & la
mesure du vin qu'il falloit donner
par jour à chaque Moine. Après
avoir passé les Alpes & sejourné
quelque tems en divers lieux des
Gaules, il vint en Anjou, où il bâtit
le Monastere de Glandefeüille sur
... de la Loire.
... ne sur-vécut pas
... te Scholastique sa

lors que ce celebre Monaste[illegible]
détruit suivant la prédiction,
avoit fait St. Benoît. Il ne fu[illegible]
bly, que près d'un siecle &[illegible]
après avoir été détruit. [illegible]
St. Maur gouverna [illegible]
[illegible] ans le Monastere, qu'il [illegible]
bâti dans l'Anjou. Mais [illegible]
deux ans avant sa mort, [illegible]
avec deux Religieux auprès [illegible]
beau de St. Martin, pour ne [illegible]
plus qu'à son salut. La même [illegible]
que St. Maur mourut, [illegible]
Moines de son Monastere [illegible]
rent aussi dans l'espace de cinq [illegible]
& ce Monastère composé [illegible]
Religieux se trouva tout d'[illegible]

voyer une partie en divers endroits, où il établit de petits Monasteres qui dépendoient tous de celuy de Luxeuil. Le P. Mabillon prétend que c'est-là l'origine des Prieurez. La regle de St. Columban n'empêcha pas, que bien-tôt après sa mort, on n'introduisit celle de saint Benoît dans presque tous ses Monasteres.

Vers le milieu du septiéme siecle les Reliques de St. Benoît & de Ste. Scholastique sa sœur, furent apportées d'Italie en France. Le Celebre Monastere du Mont-Cassin étoit alors entierement ruiné : & les os de St. Benoît aussi-bien que ceux de Ste. Scholastique demeuroient ensevelis sous les ruines & sans honneur. Un Moine du Monastere de Fleuri, qu'on nomme à present le Monastere de St. Benoît sur Loire, & quelques personnes envoyées en Italie par l'Evêque du Mans découvrirent le lieu où étoient les Stes. Reliques; & les en ayant tirées les apporterent en France. Les reliques de St. Benoît furent mises dans le Monastere de Fleury ; celles de Ste. Scholastique furent portées au Mans. C'est

ainsi que le P. Mabillon le raconte sur la foy de quelques Historiens du neuviéme ou dixiéme siecle. Malgré cela les Moines du Mont-Cassin prétendent avoir encore le corps de St. Benoît ; & soûtiennent que ce precieux dépôt fut retrouvé sous l'Autel de leur Monastere vers l'onziéme siecle.

Il est impossible de faire mention dans cet Extrait de tous les Monasteres dont le P. Mabillon parle dans les 18. livres de ce premier tome. Il suffit de remarquer, qu'il a eu soin d'écrire l'origine & l'histoire de tous les Monasteres d'hommes & de filles qui étoient bâtis en Occident avant la naissance de St. Benoît, & de tous ceux qui y ont été bâtis depuis jusqu'à la fin du septiéme siecle. Il a crû que l'Histoire de tous ces Monasteres, apartenoit à l'Histoire generale de son Ordre pour deux raisons. 1. Parce qu'anciennement les Monasteres, quoy que les plus celebres eussent chacun leurs usages, & souvent leurs regles particulieres, n'étoient point pour cela divisez entre eux, & se regardoient

tous comme les membres differens d'un même corps, qui étoit l'Ordre Monastique. 2. Parce que la pluspart de ces anciens Monasteres ont reçû dans la suite la regle de saint Benoît.

A la fin de ce premier tome, on voit une assez longue Apologie sur la Mission de St. Maur dans les Gaules. Cette Apologie a dabord été composée en François par le R. P. Dom Thierry Ruinart, qui l'a abbregée, & mise en Latin, pour qu'elle pût être inserée à la fin de cette Histoire.

Il suppose d'abord deux principes qui ne peuvent être contestez, l'un qu'il y a eu un saint Maur disciple de St. Benoît, l'autre qu'il y a eû un St. Maur dans les Gaules qui a été Abbé du Monastere de Glandefeüille en Anjou, & dont le corps fut apporté dans le neuviéme siecle au Monastere de St. Maur des Fossez. St. Gregoire le Grand nous assure du premier : & Flore, Usuard, & plusieursautres anciens Ecrivains, nous apprennent le second. Ainsi il ne reste qu'à examiner, si le St. Maur,

qui a été Abbé dans les Gaules, est le même que celuy qui avoit été disciple de St. Benoît. Or c'est ce que le P. Ruinart prouve d'une maniere très-forte. Il fait voir, que depuis le neuviéme siecle on a toûjours crû constamment, que St. Maur avoit été envoyé dans les Gaules par St. Benoît; & que même on le croyoit avant le neuviéme siecle. Les preuves qu'il en apporte doivent faire d'autant plus d'impression, que les preuves du sentiment contraire sont très-foibles.

La Dissertation sur la Mission de St. Maur est suivie d'une seconde, dans laquelle on prouve premierement que St. Gregoire le Grand a fait profession de la vie Monastique; secondement que ce grand Pape avoit suivi la regle de St. Benoît. On s'étend principalement sur le second article, qui est en effet celuy qui a le plus besoin de preuve. On a mis ensuite de cette Dissertation une Lettre Françoise de Mr. de Barcos Abbé de St. Cyran, *touchant le Monachisme de St. Gregoire le Grand*. Enfin ces deux Dissertations sont sui-

vies d'un recüeil de plusieurs pieces, qui peuvent servir de preuves à divers faits avancez dans cette Histoire.

ARTICLE LXVI.

MEDITATIONS POUR *les Retraites sur differens sujets propres aux Religieuses & à toutes les personnes spirituelles.* A Paris chez Jean Baptiste Cusson rue St. Jacques au nom de JESUS 1703. *in* 12. *pp.* 524.

C'Est icy un ramas de tous les sujets de pieté convenables aux personnes qui pensent à se sanctifier, particulierement dans l'état Religieux. Chaque meditation est suivie de Reflexions, d'affections & de resolutions. Les choses y sont exposées d'une maniere sensée & devote. c'est ce qu'on doit chercher dans ces sortes d'Ouvrages, & ce que l'Auteur s'est uniquement proposé de faire ; sans affecter ni rien de nouveau dans le dessein en general, ni d'ordre particulier dans les au-

tieres, ni d'ornement dans le style ou de choix dans les mots. Au reste on ne doit pas s'étonner, dit l'Auteur, que les expressions de ces entretiens, s'addressent *au genre feminin*; c'est que ces Meditations ont été faites pour des Religieuses, auprés de qui elles ont produit de trés bons effets. Elles pourront en produire de semblables encore auprès de celles qui liront ce livre dans la vûë d'en profiter afin de parvenir à la Perfection de leur état.

ARTICLE LXVII.

LE VERITABLE PERE JOSEPH *Capucin, nommé au Cardinalat, contenant l'Histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu imprimé à S. Jean de Mauriennes*, chez Gaspard Butler 1704. *in* 12. *pp*. 589.

TOut attire la curiosité dans la nouvelle histoire, que nous examinons. L'Auteur substitue un vray P. Joseph en la place du faux, & *déniche du Ciel*, c'est ainsi qu'il parle, un Saint de la façon de Mr.

Richard. Il apprend en même tems les évenemens les plus secrets de l'histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu. Rien de plus mysterieux que l'execution du dessein. On y donne une clef pour servir à l'intelligence de l'Ouvrage. Elle consiste à prendre pour des *contreveritez* les loüanges qu'on y donne quelquefois au heros, & pour des veritez tout le mal qu'on en dit. L'Auteur n'a pas osé se nommer, & n'a pas craint de se representer tel qu'il est. *Je suis bon Catholique*, dit-il, *Romain à outrance ; ennemi des nouveaux dogmes ; François, Espagnol, ou Flamand, qu'importe ? fidelle sujet de mon Prince, ami de l'autorité Royale ; du reste independant, sans ambition, d'un bon cœur ; mais trop sincere, & souvent la duppe de ma franchise ; un peu critique ; mais sans envie d'offenser.*

C'est ainsi que l'Auteur se peint luy même par l'endroit du cœur. Il ne parle point de son esprit, nous pouvons dire qu'il écrit avec enjoüement, que la vivacité soutient par tout son ouvrage, & que la sa-

tyre qu'il y mêle, interesse bien des gens en sa faveur. Quoy qu'il en soit des autres, nous ne pouvons donner une approbation entiere à des livres fabriquez, ce semble, pour flétrir la memoire d'un grand homme. L'Eglise & la France ont des obligations trop recentes au P. Joseph pour se le figurer avec l'Auteur, *comme un disciple de Machiavel, propre seulement à gouverner des peuples, qui n'auroient point de Religion.* Ne pouvoit-on pas prendre un milieu entre le saint de Mr. Richard, & le scelerat de l'Ecrivain Anonyme? Ce seroit peut-être là le veritable P. Joseph, qu'on s'est efforcé de nous peindre, de part & d'autre, en beau & en laid, avec des traits peu ressemblans. Comme nous avons déja donné un extrait de la vie du P. Joseph par Mr. Richard, nous n'insisterons en celuy-cy, que sur les points où les deux Historiens different.

François le Clerc, si connu sous le nom du P. Joseph Capucin, fut fils de Jean le Clerc du Tremblay President aux Requêtes du Palais &

arie de la Fayette. Sa jeunesse
ée à l'étude des belles lettres
sa dans l'innocence & dans la
. Il entra chez les Capucins
outint par sa vertu l'esperance
en avoit conçu à son entrée
an si saint Ordre. Ce fut un
eligieux, de l'aveu même de
ayme, un zelé Missionnaire,
Superieur vigilant. La vie po-
e du Capucin est la seule qui
n proye à la satyre. Elle ne
épargné de son vivant, & les
s qu'on fit paroître alors con-
confident du Ministre, sont la
re principale dont on a com-
a nouvelle Histoire. Ne de-
n pas les regarder comme des
ctions de la jalousie & de l'a-
ité, qu'il auroit été bien plus
pos d'ensevelir dans les tene-
Cependant nous extrairons du
ce qui peut instruire le public,
is supprimerons ce qui pour-
e scandaliser.

P. Joseph fut tiré de sa cellu-
seulement à l'instance du Car-
de Richelieu & par la volon-
u Roy trés-pieux, mais en-

core par l'autorité du Souverain Pontife & par le commandement des Superieurs de son Ordre. Avec une vocation si marquée pour le maniment des affaires d'Etat, il devint entre les mains du Ministre un instrument utile pour les plus importantes negociations. La paix de Loudun fut son coup d'essay. Les Princes & les Seigneurs mécontents du gouvernement de la Reine avoient pris les armes pour empêcher le mariage de Louis XIII. avec l'Infante d'Espagne, & de Madame sœur du Roy avec le Roy Catholique. Les Huguenots s'étoient joints aux Rebelles. Le traité de Ste. Menehou appaisa l'orage. Les Etats du Royaume furent assemblez. Le Clergé y demanda la publication du Concile de Trente, & le tiers état voulut au contraire y faire declarer le Roy de France indépendant de toute puissance superieure pour le Spirituel & pour le Temporel. C'étoit faire un Schisme en France comme en Angleterre, & nous désunir d'avec le Souverain Pontife, & d'avec l'Eglise universelle. Comme le

le Clergé & la Noblesse ne pût consentir sur un article si delicat aux demandes du Tiers-état, la guerre recommença. Le P. Joseph Missionnaire alors en Poitou, entrevit dans le cœur du Prince de Condé quelque disposition à la paix, & l'augmenta par ses discours. Loudun fût choisi pour le lieu des Conferences.

Les Deputez du Roy étoient tout prêts de passer aux Religionnaires & au Tiers-état la proposition schismatique, dont ils ne prévoyoient pas assez les consequences. Le Nonce du Pape se servit du P. Joseph pour detourner un coup si fatal à la Religion. Le traité étoit signé, mais il étoit encore secret. M. de Villeroy écouta les representations du bon Religieux, & apprit de luy quelle désolation la paix alloit causer à l'Eglise. M. le Prince, qui pour lors tomba dangereusement malade, entra dans les mêmes sentimens. Ils luy furent inspirez par le zelé Missionnaire. Ainsi l'on peut dire que la France doit aujourd'huy la conservation de sa foy au P. Joseph. *Ce fut un nouveau Fabius*, dit l'Anonyme

après Mr. Richard *qui rétablit nos affaires en temporisant.* C'est dommage, que l'historien ne cite pas icy son Auteur. Peut-être il s'est persuadé, qu'on pourroit croire sur les loüanges du P. Joseph un écrivain, qui fait profession d'en dire tout le mal qu'il peut. S'il falloit prendre l'eloge qu'on donne icy au bon Pere sur le pied de l'avertissement, c'est-à dire, pour une *contre verité,* il faudroit croire que le Capucin a negotié pour le Schisme & contre le Pape. Pourroit-on se l'imaginer? La clef de l'ouvrage y jette un furieux embarras, & y broüille bien des ressorts.

Le P. Joseph fit le voyage de Rome en 1617. Il y proposa au Pape le dessein qu'il avoit formé de réünir tous les Princes Chrétiens contre le Turc. Son projet étoit autorisé par la Cour de France. Une si pieuse negotiation fut d'abord portée en Espagne par le P. Joseph. Le bon Pere, dit l'Auteur, couvroit une affreuse politique sous une apparence de zele. Il n'alla en Espagne, que pour y soulever les Morisques con-

re leur Roy, & pour y renouveller
es anciens avantages de Grenade. Il
oudroit icy des garans hors de tout
soupçon pour être crû. L'Anonyme
l'est à point esté. Il est plus certain
que le P. Joseph eût beaucoup de
part aux negotiations, qui rétablirent & qui conserverent la Religion Catholique dans la Valteline.
Voicy l'usage, que le Ministre sçavoit faire pour lors du Capucin au
rapport d'un Ambassadeur de Suede
en France. *Le Cardinal, dit-il, s'en servoit pour entamer les Negotiations, pour essuier d'abord le chagrin de ceux avec qui le Cardinal vouloit traiter, & pour meurir les affaires avant que le Prelat intervint.*

Si l'on prenoit à la lettre les principes de l'Auteur, il faudroit croire que le P. Joseph n'accepta la direction des Missions d'Orient, que pour contribuer au grand dessein de ruiner la Maison d'Autriche. Selon luy les cent Capucins, qui furent envoyez au Levant, ne doivent être regardez que comme *des Espions & des boute-feux*, qui travailloient sourdement à faire une ligue avec les

Mahometans contre l'Empereur pour le chasser de ses Etats. Il est vray que l'Anonyme tâche d'écarter loin du P. Joseph une accusation si peu vray-semblable : mais sa Preface nous avertit qu'*il fait croire le Capucin coupable de tous les crimes dont l'Auteur essaye de le justifier.*

Le mariage de Monsieur, Duc d'Orleans frere de Louis XIII. avec Mademoiselle de Montpensier fut l'effet des intrigues du P. Joseph. A la verité cette négotiation, utile d'ailleurs à l'Etat, n'a rien de fort odieux en soy ; mais l'Anonyme la charge de circonstances, qui ne font pas d'honneur au bon Pere. Pour exécuter son dessein, ou plûtôt le dessein du Ministre, il s'insinua dans l'esprit du Maréchal d'Ornano favori de Gaston, il le trahit ensuite & le fit conduire à Vincennes. Il soupçonna que le Maréchal étoit contraire au Mariage de Monsieur avec une Princesse née sujette du Roy ; il corrompit les Domestiques & les confidens du Duc d'Orleans, il produisit un Astrologue au Cardinal qui, sur les principes de son art

rque Gaston ne regneroit ja-
De si mauvais procedez ne
ent autorisez, que par des li-
imprimez à Cologne ou à
u. Ce qui fut tiré des Mem
de Rochefort, doit perdre
séance, s'il n'a point d'autres
qu'un Auteur reconnu fabu-
lomé par l'Anonyme.
ardinal de Richelieu instruit
tramoit une conspiration fa-
a vie du Roy & à sa propre
mployé le P. Joseph pour en
les Auteurs. Rochefort,
nom de Page, servit à décou-
mystere. On travestit le jeu-
allier en Capucin, & on le fit
pour Bruxelles avec une obé-
. Le faux Religieux gagna
la confiance du Comte de
s, engagé par un mariage de
nce avec la Duchesse de
ose retirée en Flandre & l'u
onjurez. On confia au pré-
Capucin une letre, qui remi-
e les mains du Cardinal, luy
noître les conspirateurs, & fit
la vie à Tallerand Comte de
. Voilà le recit abregé d'une

avanture qui paroît bien plus in-
croyable, lorsqu'on en examine tou-
tes les circonstances à la rigueur.

La prise de la Rochelle est à pro-
prement parler l'ouvrage du P. Jo-
seph dans la nouvelle Histoire de sa
vie. Ce Pere en forme le dessein, il
le communique au Cardinal de Ri-
chelieu, il le persuade au Roy, il en
presse l'execution, il y agit de la
tête & de la main. Peu s'en faut
qu'on ne le fasse l'inventeur de la
Digue & qu'on ne dépouille l'Ar-
chitecte Metezeau de l'honneur de l'a-
voir construite pour le donner au
P. Joseph. S'il est vray que ce Pere
ait eu autant de part, que dit l'Ano-
nyme, à la paix de Loudun, & à la
Conquête de la Rochelle, il est dif-
ficile de trouver dans la Satyre des
traits assez vifs pour effacer de si
beaux eloges. Cependant on a ima-
giné un biais pour luy en dérober
la gloire. *Il n'y a qu'à prendre*, dit
l'Auteur, *pour des contreverités tout
le bien que j'ay dit du Pere dans l'histoi-
re de sa vie*. La précaution est un peu
generale, & il est difficile de l'appli-
quer à toutes les parties du livre. Il

est semé par intervalles de faits qui tournent à la gloire du P Joseph. Est il possible qu'on n'en doive croire aucun ?

Voicy un trait que l'Anonyme prétendra sans doute faire encore adopter comme veritable. Le Cardinal & le P. Joseph avoient formé le dessein de perdre la Maison d'Autriche. Dans cette vûë il falloit empêcher l'Espagne de prendre des liaisons trop étroites avec l'Angleterre. Le Prince de Galle, qui devint Roy dans la suite sous le nom de Charles I. alla luy-même en Espagne pour en épouser l'Infante. Le Cardinal de Richelieu fit traverser cette negotiation par le Pape, & remua si habilement le conseil de Madrid, qu'il la fit rompre. Il y eut plus. La Princesse Henriette Marie de France fut donnée pour epouse au Prince Charles. Douze Peres de l'Oratoire le suivirent en Angleterre, & douze Capucins leur furent substituez. Le P. Joseph, dit l'Auteur, employa ces Missionnaires de son Ordre pour jetter la confusion & le trouble parmi les Anglois, tan-

dis que la France porteroit la guerre en Espagne & sur le Rhin. Le zele precipité de ces bons Peres excita la jalousie des Protestans ; on se broüilla, on prit les armes ; & ces étincelles, répanduës par le P. Joseph, produisirent une incendie, qui ne s'éteignit que par le sang de Charles I. C'est ainsi, qu'au gré de l'Anonyme nulle tragedie ne s'est joüée pour lors en Europe, dont le P. Joseph n'ait été le principal Acteur.

Le zele du bon Pere fût plus heureux en France contre les Huguenots. De concert avec le Cardinal il avoit formé le dessein d'exterminer l'erreur de tout le Royaume : On mit en œuvre la voye des Missions, on gagna quelques Ministres par des vûës d'interêt, on employa le fer contre les rebelles. La ville de Privas revoltée contre son Roy fût prise d'assaut. Le P. Joseph, disent les uns, sauva la vie à plus de trois cents habitans. Il les fit tous égorger selon d'autres. Le P. disoit la Messe dans le Camp : déja il avoit commencé le *Confiteor*, lors qu'on vint luy rapporter que la Ville avoit été

& luy demander ses ordres
les extermine tous ; s'écria
mea culpa, mea culpa, &c. Un
Courrier vint luy faire le
rapport & la même demande,
il étoit monté à l'Autel &
e laver les mains ; *qu'on n'y*
personne répondit-il, lavabo
meas, &c. Certainement s'il
aire tous les jolis contes qu'on
te du P. Joseph dans sa nou-
ie, il faudra souffrir à bien
bles que l'héresie répandit
ontre un de ses plus zelez dess-
ire.

P. Joseph rendit un service
rable à la Religion & à l'E-
s l'affaire du fameux Edmond
. L'Auteur n'aura-t-il pas
nous faire prendre aussi pour
tre-verité, ce qu'il avance au
e ce Docteur condamné par
êques de la Province de Sens
Province d'Aix? *Aujourd'huy,*
au lieu de le censurer, comme on
efois, on luy donneroit un riche
pour récompense ; & les Cardi-
u Perron & de Bonzi ses calom-
s seroient condamnez à luy fai-

[illegible] Si l'Anonyme parle sérieusement fait-il beaucoup d'honneur à nos tems, celuy qui dans sa Preface se déclare *Romain à outrance*? Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que l'Auteur n'est pas entré dans le systême de Richer. Certainement on ne le toléreroit pas plus aujourd'huy qu'autrefois. Un Docteur qui prétend établir le gouvernement républicain, ou du moins une Aristocratie rigoureuse dans l'Eglise universelle & dans chaque Diocese en particulier, sera toûjours condamné par des Evêques & censuré par tous les vrays Catholiques.

Le P. Joseph fut chargé de procurer la rétractation de Richer; il ne le fit point par les voyes de la violence & avec le fer, comme l'a prétendu le fameux Morisot. L'Historien de la nouvelle vie du P. Joseph justifie le Capucin sur un article si odieux. Il embrasse sur cela la conjecture des Journalistes de Trevoux & les cite avec éloge. Ils voudroient bien pouvoir être par tout de son sentiment, comme il est une fois du leur; mais l'amour de la vérité dont

ont redevables au public, doit
iporter dans eux sur la recon-
sance. D'ailleurs s'il faut pren-
pour des *contre-veritez* toutes
justifications que l'Auteur fait
on Heros, il s'écarte en effet de
inion des Journalistes, & ne l'em-
se qu'en apparence.
'Anonyme s'efforce encore de
fier le P. Joseph sur un soupçon
commun. Bien de gens ont crû
le bon Pere à la Diette de Ratis-
ne avoit signé le traitté d'Allian-
vec Gustave Adolphe Roy de
le, de la même main, dont il
t signé le traité de Paix pour
ie. Qu'ainsi le Capucin est res-
able de tous les maux, que cette
dation du Nort causa dans la
à la Religion. Cependant il est
in, que l'Alliance de la France
les Suedois ne fut concluë,
mois de Janvier 1631. & que
Joseph étoit retourné de Ratis-
e dès l'année 1630. Une justifi-
n si solide ne seroit-elle donc
qu'une *contre-verité*.
paix de Ratisbonne signée trop
t au desavantage de la France,

re Anonyme hollandoise. Si l'Anonyme parle serieusement, fait-il beaucoup d'honneur à nos tems, luy qui dans sa Preface se declare *Romain à outrance*? Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que l'Auteur n'est pas entré dans le systeme de Richer. Certainement on ne le tolereroit pas plus aujourd'huy qu'autrefois. Un Docteur qui prétend établir le gouvernement republicain, ou du moins une Aristocratie rigoureuse dans l'Eglise universelle & dans chaque Diocese en particulier, sera toûjours condamné par des Evêques, & censuré par tous les vrays Catholiques.

Le P. Joseph fut chargé de procurer la retractation de Richer ; il ne le fit point par les voyes de la violence & avec le fer, comme l'a prétendu le fameux Morisot. L'Historien de la nouvelle vie du P. Joseph justifie le Capucin sur un article si odieux. Il embrasse sur cela la conjecture des Journalistes de Trevoux & les cite avec éloge. Ils voudroient bien pouvoir être par tout de so[n] sentiment, comme il est une fois d[e] leur ; mais l'amour de la verité do

ils sont redevables au public, doit l'emporter dans eux sur la reconnoissance. D'ailleurs s'il faut prendre pour des *contre-veritez* toutes les justifications que l'Auteur fait de son Heros, il s'écarte en effet de l'opinion des Journalistes, & ne l'embrasse qu'en apparence.

L'Anonyme s'efforce encore de justifier le P. Joseph sur un soupçon assez commun. Bien de gens ont crû que le bon Pere à la Diette de Ratisbonne avoit signé le traité d'Alliance avec Gustave Adolphe Roy de Suede, de la même main, dont il avoit signé le traité de Paix pour l'Italie. Qu'ainsi le Capucin est responsable de tous les maux, que cette inondation du Nort causa dans la suite à la Religion. Cependant il est certain, que l'Alliance de la France avec les Suedois ne fut concluë, qu'au mois de Janvier 1631. & que le P. Joseph étoit retourné de Ratisbonne dès l'année 1630. Une justification si solide ne seroit-elle donc aussi qu'une *contre-verité*.

La paix de Ratisbonne signée trop tôt & au desavantage de la France,

attira au P. Joſeph une diſgrace ou veritable ou apparente. Cependant le Capucin fut bientôt tiré de la maiſon de St. Honoré pour partager le miniſtere avec le Cardinal de Richelieu. On luy donna un appartement chez le Miniſtre; Quatre Religieux de ſon ordre luy ſervirent de Secretaires. Il devint dès-lors le diſtributeur des graces. On luy fit un équipage & on luy aſſigna des Domeſtiques. Les Secretaires d'Etat alloient prendre ſes ordres aprés avoir reçû ceux du Miniſtre. On dit même que le Cardinal Mazarin dût ſon avancement au P. Joſeph. Il étoit recommandé par le Pape au bon Pere, & le Pere le fit connoître au Roy & au Cardinal de Richelieu. Alors le confident declaré du Miniſtre le ſuivit par tout. Il ne l'abandonna pas à la bataille de Caſtelnaudari, où Monſieur de Montmorenci fut pris. Le Comte de Moret fils naturel de Henry IV. n'y fut pas tué en portant les armes contre ſon Roy; comme on le crut alors. Selon l'Anonyme ce Prince n'eſt mort qu'en 1691. ſous le nom de fre-

re Jean Baptiste dans la solitude des Gardelles en Anjou. Les avantures de l'Hermite ont quelque chose de singulier & les preuves, que rassemble l'Auteur pour faire retrouver le Comte de Moret dans le frere Jean Baptiste, ont de la vraisemblance: Ce que l'Anonyme ajoûte, que le Comte de Moret s'étoit fait Capucin en Italie pour éviter la vengeance du Ministre, que dans la suite il obtint du Pape la dispense de ses voeux, & qu'il ne parut en France sous l'habit d'Hermite, que quand il n'eut plus rien à craindre du P. Joseph, n'est fondé que sur des conjectures incertaines.

L'Auteur n'a pas manqué de partager aussi entre le Cardinal de Richelieu, & le P. Joseph le soupçon d'avoir fait assassiner Gustave Adolphe Roy de Suede. On sçait, que la médisance en a chargé le Ministre depuis long tems. L'Anonyme ajoûte à la premiere conjecture, & détourne une partie de la haine sur le confident du Cardinal. Ne falloit-il pas bien que le P. Joseph eut part au meurtre d'un Roy, qu'il avoit at-

tiré en Allemagne par un traitté? La preuve est évidente. D'ailleurs Gustave avoit souhaité une entrevuë avec Loüis XIII. On la luy avoit refusée. Le Cardinal s'étoit offert d'aller negotier avec ce Prince. Le Roy de Suede avoit répondu avec mépris, qu'il envoieroit un de ses domestiques pour conferer avec le Ministre. Ajoûtez à cela qu'un conquérant, qui dans l'espace de deux ans avoit pris plus de 200. villes & gagné plus de trente batailles, étoit devenu formidable à la France. Il meurt assassiné dans un combat ; Ne doit-on pas croire que sa mort est l'ouvrage du Cardinal? Le P. Joseph en est le confident ; il faut donc que le Capucin ait conclu un si affreux dessein, & qu'il l'ait fait exécuter. Peut-on en disconvenir? C'est ainsi que les plus legeres conjectures sont tournées au desavantage de ceux qu'on a resolu de noircir.

Le même P. Joseph, qu'on pretend icy avoir fait illusion à toute la France par de fausses possessions de Loudun, détruisit une Secte d'Illuminez qui commençoit à s'établir

sur tout en Picardie. On les appella *Guerinets* du nom de Pierre *Guerin* Curé de Roye. Ces mauvais Directeurs abusoient de la simplicité de quelques filles devotes pour repádre leurs erreurs. Ils leur permetoient de prêcher, ils en établissoient des Communautez dans les Villes & à la Campagne. Ces nouveaux Docteurs défendoient à leurs confidentes l'usage des penitences, sur tout des jeûnes, sous pretexte qu'en affoiblissant le corps, on empêchoit l'ame de s'élever à Dieu dans l'oraison. Parmi ces illuminez on n'entendoit plus la Messe, & l'on negligeoit l'usage des Sacremens, pour ne se point distraire de la contemplation. Les prisons furent remplies de ces Heretiques, & on étouffa le monstre dans son berceau. Le P. Joseph fut chargé d'une commission si importante à la Religion. Il s'en acquita sans épargner son ordre, ni sa parentée. Ce Pere montra le même zele à détruire, s'il eut pû, d'autres nouveautez aussi pernicieuses; mais dont il n'est point parlé dans la nouvelle vie. C'est peut-être là l'origi-

ne de tous ces libelles, qu'on multiplie encore de nos jours contre le ministere du Cardinal de Richelieu, & contre la memoire de son confident. Pour Mr. de Laubardemont on sçait assez l'interest, qu'ont certaines gens de rendre sa probité suspecte.

La Reine mere de Loüis XIII. fut arrestée à Compiegne. Le P. Joseph prit, ce semble interest à la disgrace de Reine & s'entremit pour appaiser les broüilleries de la Cour. Le dessein du politique, dit l'Anonyme, étoit d'amuser cette Princesse & de la reduire par des lenteurs à prendre un parti favorable au Cardinal. On vouloit l'obliger à quitter la France. Elle le fit en effet, & alla chercher un azile à Bruxelles. On dit que dans la suite le P. Joseph, après sa premiere attaque d'apoplexie, agit de bonne foy pour obtenir le retour de la Reine mere; Mais que cette Princesse mit toujours obstacle à la paix, en s'obstinant de retenir près d'elles le Pere Chanteloube de l'Oratoire, l'Abbé de St. Germain & Fabroni son As-

trologue. Cette justification du Capucin n'est-elle point encore une contreverité.

Le P. Joseph negotia plus heureusement en faveur de Monsieur; il avoit contribué à son mariage avec Mademoiselle de Montpensier. Cette Princesse mourut à la fleur de l'âge. Gaston de France épousa donc en seconde nopces Marguerite de Lorraine sans l'agrément du Roy. Le Duc de Lorraine donnoit des secours à Monsieur, & paroissoit toûjours prest à favoriser ses mécontentemens. La Cour avoit à cœur de faire rompre une alliance qui ne causoit que des dissentions. Enfin le P. Joseph sçût si bien menager l'esprit de Monsieur, qu'il l'amena à se réconcilier avec le Roy son frere.

On songeoit à recompenser le P. Joseph de ses services. Le Roy le nomma au Cardinalat pour la premiere promotion. Il est vray que le Pape témoigna de la difficulté à luy donner la pourpre, sous pretexte qu'il étoit Capucin. On dit que le Cardinal de San-Onofrio

frere du Pape & qui avoit été tiré du même ordre, s'opposoit publiquement au Chapeau du P. Joseph, tandis que le Cardinal de Richelieu traversoit secretement son élevation. La mort du P. Joseph leva toutes les difficultez, qu'on formoit à Rome contre luy, & mit fin aux negotiations, que le Roy faisoit faire en sa faveur. Il y avoit sept mois que frappé d'apoplexie à Compiegne, il s'étoit retiré de la Cour pour se preparer à la mort parmy ses freres. Il expira entre leurs bras d'une nouvelle attaque de sa premiere maladie, tout penetré de la frayeur que les Jugemens de Dieu donnent quelquesfois aux ames les plus vertueuses.

Les deux Vies du P. Joseph, qu'on nous a données coup sur coup, seroient capables de faire adopter à de certains esprits le Pyrrhonisme en matiere d'histoire. Est-il possible que des évenemens si peu éloignez, puissent déja recevoir des tours si differents? entre les mains des uns le P. Joseph est un Saint digne de la veneration, que les Religieuses du Cal-

...it pourtui. Dans les mains des
c'est un homme sans probité
a rafiné les maximes de Ma-
... Peut ... croire qu'il n'y ait
de passion de part ny d'autre
les regles, que Ciceron a pres-
pour l'histoire, c'est de ne
aucun soupçon de haine où
... à l'égard du héros, dont on
les actions ; *ne qua suspicio*
... *ne qua simultatis*. Ce n'est
à nous à juger des intentions;
il seroit à souhaiter que l'Au-
eut employé le talent, qu'il a
écrire, à traiter son sujet avec
moins de partialité.

ARTICLE LXVIII.

ECLAIRCISSEMENT SUR

livre de la generation des vers
le corps de l'homme, contenant

ruë saint Severin 1704. in douze, pages 69.

UNe lettre de Mr. Lemery fort bien écrite, contre le Livre de Mr. Andry sur la generation des vers, & inserée dans les Memoires de Trevoux du mois de Novembre 1703. est le sujet de cet éclaircissement. L'auteur le divise en trois parties. Des articles que Mr. Lemery a critiquez les uns sont en effet dans le livre de Mr. Andry, les autres n'y sont point, les autres y sont, mais corrigez dans l'errata. Ces trois especes d'articles attaquez ont fourni la division de la reponse.

Mr. Andry pour expliquer comment les vers sanguins produisent des élevûres & quelquefois des galles universelles, dit que ces vers sont quelquefois portez par les arteres dans les chairs & qu'ils y demeurent, parce qu'étant trop gros ils ne peuvent rentrer dans les veines avec le sang. Monsieur Lemery trouve dans cette explication deux suppositions fausses. Elle suppose que la capacité des veines est

moindre que celle des arteres, elle suppose que la capacité des pores est égale à celle des arteres, & plus grande que celle des veines. On répond d'abord, qu'il n'est pas seur que les entrées des veines soient plus larges que les extremitez des arteres. Mais sans entrer dans la discussion de ce fait, on coupe le nœud de la difficulté en disant, que les vers grossissent pendant leur sejour dans les chairs & qu'ainsi ils ne peuvent plus entrer dans les veines.

M. l'Emery ne voyoit pas pourquoy M. Andry assuroit si affirmativement que le *solium* espece de vers plat étoit toûjours unique dans les corps où il se formoit, puisque dans son traité il reconnoissoit, que ce ver produisoit une prodigieuse quantité d'œufs. Pourquoy, demandoit son censeur, aucun de ces œufs ne pourra-t-il éclorre? On répond que pour faire éclorre un ver de l'œuf, il faut une nourriture qui luy soit proportionnée. L'aliment du *solium* est le chyle avant qu'il se mêle à la bile. Il tient sa tête à l'ouverture du pylore, pour devorer le chyle *avant le mêlange* qui le ren-

droit amer : cette amertume du chyle empêche que les petits vers puissent s'en nourrir & éclore.

Cependant on remarque que M. Andry luy-même avec du lait de fougere pris après avoir quelque tems usé d'eau de fougere, a fait sortir du corps de M. de la Sblaye Avocat au Parlement, deux vers de cette espece.

Ce que l'Auteur de l'Eclaircissement rapporte des sentimens de M. Andry sur la moëlle des os est encore plus curieux. Selon cet habile Medecin, quoique les os soient arrosez & nourris par des vaisseaux sanguins, ils se nourrissent aussi de la moëlle ; dont la matiere leur est portée par les vaisseaux sanguins. Quand l'os est solide, comme sont par exemple les osselets de l'oreille, les vaisseaux versent cette matiere seulement dans le corps de l'os. Quand l'os est creux, ils la versent aux uns dans le corps de l'os seulement. C'est ainsi que la moëlle est distribuée dans les pattes des Homars & des Ecrevisses : aux autres ils la versent dans le corps & dans le creux de l'os tout en-

semble. Au dedans de ceux, dont la cavité est remplie de moëlle, il y a divers petits trous par où passent plusieurs petits vaisseaux qui viennent de la moëlle. Comme il ne paroist pas de vaisseaux sanguins dans les os des animaux déja vieux, & que neanmoins on ne peut nier qu'il n'y en ait; de même, quoy que il ne paroisse point de moëlle dans le corps de l'os, il ne s'ensuit pas qu'il en soit privé.

La moëlle enfin n'est autre chose, qu'un extrait des parties les plus delicates de la portion huileuse du sang, ce qui la rend tres propre à nourrir les os. Voicy comment elle se forme selon le même Auteur. La partie huileuse du sang qui coule dans les os, distribuée par les vaisseaux sanguins, se filtre dans la substance des os solides; dans les os creux elle se filtre encore dans un tissu spongieux & vesiculaire, que la cavité de ces os renferme. Ces os se nourrissent comme les plumes des oiseaux. Car le creux du tuyau de la plume n'est pas formé seulement pour accorder ensemble la force, la

souplesse & la legereté, mais encore pour servir comme de magazin à la nourriture, qui doit être distribuée dans toute la plume. Si M. Andry donne à la moëlle la fonction de nourrir les os, il luy ôte le sentiment, & contredit en deux manieres l'opinion commune.

La moëlle, dit l'Auteur de l'Eclaircissement, instruit assurement des pensées de M. Andry, la moëlle est une matiere huileuse, coulante & liquide, renfermée en plusieurs vesicules membraneuses tres-déliées, communiquant les unes aux autres; dans le tissu desquelles cette même matiere est filtrée. Quelques Anatomistes la definissent *un amas de plusieurs vesicules membraneuses tres-déliées, ouvertes les unes dans les autres, & remplies d'une matiere huileuse, coulante & liquide*. Mais cette definition confond le contenant avec le contenu, & n'est pas plus exacte que celle que l'on donneroit du jus de Citron, en disant que c'est un amas de plusieurs vesicules membraneuses, remplies d'un suc acide & transparent. D'ailleurs elle ne s'ac-

corde

pas avec le langage de ces mê-
anatomistes, lors qu'ils disent
moëlle transpire, qu'elle passe
au travers le corps de l'os, que c'est
[illegible] les os jaunes après la
de l'animal ; que pour éviter
inconvenient, les Ouvriers qui
ayent des os dans leurs ouvrages,
[illegible] la précaution de les scier en
pour en ôter toute la moëlle &
le tissu spongieux & vesicu-
enfin que la blancheur de l'os
point alterée ; que la moëlle
[illegible] suc d'une saveur douce &
consistance onctueuse, &c. Par
on voit qu'ils distinguent la
le d'avec le tissu membraneux
[illegible]culaire, où elle est filtrée, &
renfermée. Cela posé, il est fa-
le voir que la moëlle, étant un
elle ne sçauroit avoir de sentiment
; & qu'il n'y a pas moins d'ab-
[illegible] à luy en attribuer, qu'il y
auroit à en attribuer au sang. En
[illegible], qu'on allegue des expé-
[illegible] pour prouver que la moëlle
sentiment ; mais il suffit d'ex-
[illegible] ces experiences pour faire
[illegible] qu'elles ne prouvent rien

lement ce qu'on en conclut. On dit premierement, & on le dit avec verité, qu'en voyant penser ceux qui ont perdu un bras, ou une jambe, on s'apperçoit qu'aussi-tôt que la moëlle est rudement touchée, les malades donnent des marques d'une nouvelle douleur. Secondement, que si on fait scier l'os de la cuisse d'un animal vivant, qu'on mette le bout de l'os entierement à nud, & qu'ensuitte après avoir attendu que l'animal ne crie plus, on luy plonge un stilet dans la moëlle, alors l'animal donne des signes d'une très-vive douleur. Cette derniere experience a été faite dans l'Academie Royale des Sciences. Mais il est facile de voir, que si l'animal crie si fort, quand on touche rudement la moëlle, ou qu'on y enfonce un stilet, c'est qu'en même tems on touche & on pique le tissu membraneux & vesiculaire, qui renferme cette moëlle & qui a un sentiment très-vif.

Nous ne pouvons suivre le Defenseur de Mr. Andry dans la justification de tous les articles critiquez. Après avoir repondu sur les

[illegible] qu'il avoüe être dans le li-
re de Mr. Andry, il en discute dou-
[illegible] qui ne s'y trouvent pas.

Un fait rapporté dans le traité de
generation des vers & repeté dans
l'éclaircissement ne doit pas être
[illegible]. Appien Alexandrin raconte
[illegible] les Romains, dans la guerre
contre les Parthes sous la conduite
[illegible] Marc-Antoine, furent obligez,
[illegible] de vivres, à manger les her-
es des champs; & se trouverent
[illegible] attaquez d'une maladie epi-
[illegible]ique; consistant dans une fu-
eur qui leur faisoit foüir la terre
[illegible] mains, & rouler de grosses
[illegible] comme si c'eût été pour
es faire servir à quelque grand des-
[illegible]. L'Historien ajoute, que ce mal
[illegible] incurable faute de vin, qui étoit,
[illegible]-il, le seul remede à cette mala-
[illegible]. Mr. Andry après avoir rappor-
té le fait tel que le voilà, avoit dit
[illegible] cette fureur pouvoit bien venir
de quelques vers engendrez dans la
[illegible] des Romains, par le mauvais suc
des herbes qu'ils avoient mangées;
[illegible] jugeoit ainsi sur l'exemple d'un
Gentil-homme de Dauphiné, qui,

comme le luy a raconté une personne digne de foy, après avoir fait debauche chez un de ses amis mangé d'une salade qu'il fit faire à dessein avec toutes sortes d'herbes, bonnes & mauvaises, s'en retourna malade chez luy, & trois jours après se mit à courir la campagne, où on le rencontra qui grattoit la terre avec les ongles, & mettoit par tas toutes les pierres qu'il trouvoit. Etant mort au bout de quelques jours & ayant été ouvert, on trouva un ver dans sa tête, semblable à une petite chenille.

Cette experience est confirmée par une lettre de Mr. Baglivi, qui écrit à Mr. Andry qu'on a gueri à Todi une maladie épidemique vermineuse, en donnant du vin aux malades. Les vers qu'ils rendoient, mouroient aussitôt qu'on les plongeoit dans le vin.

La troisiéme partie repond à deux articles qu'on avouë être dans le livre; mais que Mr. Andry avoit corrigés dans l'errata. Le premier de ces articles est le *vinum malvaticum* le vin de malvoisie, changé en vin de mauves.

Si toutes les diſputes procuroient au public des livres auſſi inſtructifs que celui-cy, on devroit s'occuper à ſemer la diſcorde parmi les ſçavans; C'eſt pour contribuer de nôtre côté à l'avantage, qu'on tire de ces diſputes utiles & agreables tout enſemble, que nous offrons aux combattans un champ de bataille, reſolus cependant de garder une parfaite neutralité.

ARTICLE LXIX.

DISCOURS PRONONCEZ *dans l'Academie Françoiſe le 31. Janvier 1704. à la reception de Monſieur le Coadjuteur de Strasbourg.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignard ruë S. Jacques à la Bible d'or, *in 4°. pages 57.*

CE recueil eſt composé de trois diſcours, du compliment de Mr. le Coadjuteur de Straſbourg, de la reponſe de Mr. de Tourreil Directeur de l'Academie, & d'un éloge de feu Mr. Perraut composé par Mr. Tallemant.

Le public s'étonnera peut-être, „ dit Mr. le Coadjuteur, à Mrs. de „ l'Academie, que j'aye differé si „ long tems à vous marquer, com- „ bien je suis sensible à la grace que „ vous m'avez faite. Rien ne me „ pourroit justifier, si vous n'aviez „ approuvé les raisons, qui m'o- „ bligerent à partir dans le tems que „ vous m'honorates de vôtre choix; „ je suis seur que vous approuverez „ encore celles, qui ont retardé „ mon retour. La gloire du Roy est „ l'objet de vos plus nobles occupa- „ tions. Pouvois-je quitter des lieux „ où je la voïois croître chaque jour „ par de nouvelles victoires? pou- „ vois-je me dispenser de rendre au „ Seigneur des publiques actions de „ graces pour ces heureux succés? „ & ne sçavois-je pas? que vous „ me reverriez avec d'autant plus „ de plaisir, qu'ayant été, pour „ ainsi dire témoin de tant de prodi- „ ges, je pourrois vous en faire un „ plus fidelle recit?

„ J'admirois un jeune Prince ani- „ mé de l'esprit de LOUIS LE „ GRAND, conduit par sa sages-

ſe, & ſuperieur à tout, par ſon „
propre courage. Briſach, cette "
fameuſe ville, que l'art & la na- "
ture ſembloient avoir mis à cou- "
vert des plus puiſſants efforts, & "
que deux armées réünies ne pu- "
rent autrefois forcer, ſe ſoumet- "
toit à ſes armes victorieuſes. Ces "
montagnes eſcarpées, dont tant "
de remparts entaſſez l'un ſur l'au- "
tre defendoient les approches, "
s'abbaiſſoient devant luy. Ce fleu- "
ve impetueux, qui entoure de ſes "
eaux cette Place redoutable, le "
reſpectoit, comme il a reſpecté tant "
de fois ſon Auguſte Ayeul, & ſon "
Auguſte Pere. Tant de difficultez "
ne ſervoient qu'à rendre ſon triom- "
phe plus éclatant, & à juſtifier en "
même tems la timide, mais ſage "
precaution de ſes ennemis, qui au "
ſeul bruit de ſon nom, abandonne- "
rent un poſte, qu'une riviere & de „
profonds retranchemens auroient „
du rendre inacceſſible. Dignes ex- "
ploits d'un jeune heros, qui a "
LOUIS pour guide dans la rou- "
te de la gloire, & qui aſſure à la "

„ France la continuation du bon-
„ heur, dont elle joüit.

„ Après cette conquête nôtre ar-
„ mée s'avance, les travaux & les
„ perils redoublent ses forces & son
„ audace. Ce n'est pas assez pour el-
„ le de s'être assuré un passage aussi
„ avantageux pour la France, & pour
„ un Prince son allié, que fatal à ses
„ ennemis ; il faut encore qu'elle
„ rende la tranquillité à nos fron-
„ tieres, & qu'elle leur fasse goûter
„ au milieu de la guerre toutes les
„ douceurs de la paix. La force de
„ l'importante Place qu'elle ose at-
„ taquer, le nombre des ennemis
„ qui la defendent, l'abondance de
„ tout ce qu'il faut pour rendre un
„ siege long & penible à des assie-
„ geants, les rigueurs d'une saison
„ avancée ; rien ne l'arrête. Elle vo-
„ le sûre de vaincre ; parcequ'elle
„ execute les ordres de son Roy.
„ Déja la place est prête à se ren-
„ dre, elle ne se soutient que sur les
„ assurances qu'on lui donne d'un
„ prompt secours. Ce secours arri-
„ ve ; troupes aguerries, superieures
„ en nombre, animées par la pre-

ſence & par l'intrepidité de leurs "
Souverains, elles ſe promettent "
une victoire entiere, elles veu- "
lent nous ravir nôtre conquête; "
elles ne font qu'en augmenter "
l'éclat. "

Heureuſe fin d'une campagne, "
qui nous marque ſi viſiblement la "
protection du Ciel ſur la France, "
que nos ennemis les plus declarez "
ne peuvent s'empêcher de la re- "
connoître; quelques efforts qu'ils "
faſſent pour abuſer les peuples, "
victimes innocentes de leur am- "
bition. "

C'eſt à la Religion de nôtre "
Prince que nous devons cette pro- "
tection toute particuliere, & que "
de nouveaux evenemens rendent "
encore chaque jour plus ſenſible. "
Quelles marques éclatantes de ſa "
pieté ne voit-on pas en tous "
lieux, & ſur tout dans ceux où "
ſes bienfaits m'ont attaché? Le "
vray culte rétabli, les Autels rele- "
vez, les Temples ornés de preſens "
magnifiques, tant de Miniſtres du "
Seigneur entretenus par ſes libera- "
litez, tant de villes renduës, pour "

„ en conserver une seule; moins c
„ dans la vûë de rendre ses fronti
„ plus impenetrables, que dans
„ perance de la ramener un jo
„ la verité, dont elle s'est éloig
„ depuis près de deux siecles.

L'illustre Prelat ne loüe pas m
noblement l'Academie, Mr. I
raut & le Cardinal de Richelie

M. de Tourreil a pris l'es
plus haut: ses expressions n'ont
de vulgaire, parlant au nom de l
cademie à Mr. le Coadjuteur. „ L
„ de Fête, dit-il, repandu dans
„ cœurs & peint dans nos yeux
„ le assez, & dit eloquemment c
„ bien chacun de mes Confr
„ s'applaudit avec moy de se v
„ devenu le vôtre. Fiez-vous
„ moins à nôtre interest, M
„ sieur, il ne vous permet pas d'ê
„ incredule.

Il peint Mr. Perraut dans son
versité *enveloppé dans sa vertu,*
riche de sa moderation.

Après avoir dit qu'il attrapa qu
ques traits des originaux qu'il r
prisoit, il se retracte, il assûre qu
fond il en jugeoit plus sainemen

non que j'oublie (ce sont ses ter- «
mes) qu'il forma le vain projet de «
les detrôner, qu'il dressa plus d'u- «
ne machine pour ébranler les fon- «
demens de leur longue domina- «
tion. N'importe, ajoute t'il, la «
rareté de l'entreprise vaut bien la «
peine d'en rechercher la cause. «
S'arrête qui voudra aux apparen- «
ces : je penetre le motif qu'il eut «
& la force & l'addresse de nous «
cacher son opinion favorite, qu'il «
debitoit avec toute l'intrepidité «
d'un Chef de secte, ne se montra «
jamais à luy comme veritable : «
il desira seulement qu'elle le de- «
vint, & se sacrifia sans reserve «
aux vûës d'une passion offi- «
cieuse ; mais immoderée. Il rab- «
baissoit artificieusement les meil- «
leurs modelles, afin qu'on ne «
desesperât point d'y pouvoir «
atteindre. Ainsi, pour essaïer de «
nous donner des Homeres, il «
voulut bien, je franchis le mot «
joüer le personnage de Zoïle * ou «

* *Zoïle Censeur chagrin, qui voulut autrefois remettre Homere sous le foüet.*

„ d'Ariſtarque * & il ne nous char-
„ gea d'une preference glorieuſe,
„ que pour nous mieux inſpirer l'ar-
„ deur de la meriter.

Après une longue digreſſion pour rappeller le ſouvenir de tout ce que longin a dit des defauts d'Homere, d'Heſiode, de Pindare, d'Euripide, de Sophocle, des Orateurs, des Poëtes, des Hiſtoriens les plus celebres de la Grece, il avoüe que ſa premiere conjecture ſur le deſſein de Mr. Perraut peût le tromper; & conclut que Mr. Perraut
„ vouloit ſe joüer de la raiſon, &
„ voir juſqu'où peut aller la licence
„ du paradoxe. Pour luy, il croit que
„ les Modernes & les anciens ont
„ un état certain, & une reputation
„ independante des caprices & des
„ hyperboles: qu'on doit ſentir l'i-
„ niquité des loüanges excluſives, &
„ ſe tenir neutre entre les modernes
„ & les anciens. Faut-il neceſſaire-
„ ment, dit-il, imiter ces gens ex-
„ tremes, qui dans la fureur de
„ leur prévention foulent aux pieds

* *Ariſtarque autre Cenſeur d'Homere, mais plus retenu & plus éclairé que Zoïle.*

les anciens ou les deïfient, & n'ad- "
mettent aucun milieu entre le "
mépris & le culte, entre l'idolatrie "
& le blaſpheme ? Les gens ſages "
n'outrent rien : ils ne ſe meſlent "
ſur ce point, ni de bâtir des Autels, "
ni d'en abbatre : ils ne vont ni juſ- "
qu'à commettre des irreverences, "
ni juſqu'à brûler de l'encens : c'eſt- "
à-dire qu'ils ne preferent ni les anciens aux modernes, ni les modernes aux anciens : qu'ils eſtiment les uns & les autres ſans les mettre en parallele : qu'ils ne prennent point de parti entre Mr. Perraut, & Mr. Deſpreaux. Il faut avoüer que Mr. de Tourreil a beaucoup d'emphaſe, & qu'il ſçait groſſir les objets par des expreſſions magnifiques.

L'Eloge funebre de Mr. Perraut par Mr. Tallemant a plus de ſimplicité : il convient à ſon ſujet. Au reſte Mr. de Tourreil avertit que *ſi ſa Diſſertation paroît longue, ce n'eſt pas la faute du ſujet.*

ARTICLE LXX.

LETTRE DE Mr. LE PELLETIER de Roüen à un de ses amis sur l'explication du mot Kesitah, qui se trouve dans la Genese, 33. 19. dans Josué 24 32. & dans Job 42. 11.

LE sujet, Monsieur, que vous me proposez, n'est pas encore si usé, qu'on ne puisse plus luy redonner l'air de la nouveauté. C'est assez qu'il ait du rapport aux Medailles pour être à la mode.

On lit dans la Genese que Jacob donna cent *Kesitah* aux fils d'Hemor pour une portion de terre, qui se trouvoit dans l'endroit où il avoit dressé ses tentes, à Sichem. *Bemeah Kesitah* במאה קשיטה Genes. 33. 19. On voit dans Josué que les Israëlites ayant emporté d'Egypte les ossemens de Joseph, les ensevelirent dans cette portion de terre, dont on vient de parler, que Jacob avoit achetée, cent Kesitah. *Bemeah Kesitah* במאה קשיטה Josu. 24. 32. Et on dit de Job dans son histoire, que ses pa-

rens, ses amis, & leur femmes étant venus le consoler de ses disgraces, luy avoient donné en le quittant chacun un Kesitah. *Kesitah Achat* קשיטה אחת Job 42. 11.

Ce mot ne se trouve dans le Texte sacré, que dans ces trois endroits. Les Septante l'ont traduit dans le premier, par *ἑκατὸν ἀμνῶν, cent Agneaux mâles*; dans le second par *ἑκατὸν ἀμνάδων, cent Agneaux femelles* : & dans le dernier, par *ἀμνάδα μίαν, un Agneau femelle.* Le Paraphraste Chaldéen, l'a rendu dans les deux premiers endroits par les mots *Bimah Churphan* : במאה חורפן cent Agneaux femelle ; & dans le dernier par *Churpha Cheda* חורפא חדא un Agneau femelle. Et l'Auteur de la Vulgate ayant suivi les premiers de ces Traducteurs, a expliqué le premier de ces endroits par *centum Agnis*, cent Agneaux, le second par *centum novellis ovibus*, cent jeunes brebis, & le dernier par *ovem unam*, une brebis.

Les Anciens Commentateurs de l'Ecriture se sont contentez de ces

Versions, n'en ayant point reco
de meilleures : Au lieu qu'entr
Modernes, ceux qui les ont exa
nées avec soin, n'en ont point
satisfaits. Les Rabins apüyez d'
foule d'Interpretes, de Gram
riens, de Scoliastes & de Mede
Hebreux, soûtiennent qu'on
entendre ce mot d'une piece
monnoye, que la plû-part d'en
eux croyent n'avoir été que le
gha מעה ou obole Juifve, à c
qu'on lit dans le Thalmud, qu
Rabin Akiva voyageant en Afri
y avoit oüi nommer *Kesitah*, la p
te-piece d'argent appellée *Megha*
Lyra a remarqué, que les Ra
dans le livre *des Differences*, ont
terpreté l'endroit de Josué, les
par des piéces d'argent de la va
d'une obole ; & les autres par
Mines. Et Cenalis, Evêque d'Av

tendu, qu'on les devoit expliquer par des pieces de monoye, marquées d'un Agneau. Eugubin a crû que ces endroits ont été corrompus dans la version des Septante ; & que les Copistes y ont lû ἀμνῶν, ἀμνάδων, & ἀμνάδα, pour μνῶν & pour μνᾶ. Et Bochart s'étant apperçû qu'on ne lisoit nulle part dans le Texte sacré, où l'on parle si souvent d'Agneaux, qu'on y eût appellé cet animal *Kesitah*, doutoit fort, que ce mot en eût la signification, à cause qu'il s'ensuivroit, que Job n'auroit reçû de ses amis, & que Jacob n'auroit donné en payement aux fils d'Hemor, que des Agneaux femelles, ce qui ne tombe pas dans le bon sens. C'est pourquoy il conjecturoit, que cette signification pouvoit être venuë, de ce que les Septante ayant écrit ἑκατὸν μνῶν, *cent mines*; leurs Copistes auroient lû ἑκατὸν ἀμνῶν, *cent Agneaux* : ou de ce qu'il s'étoit pû faire, que dans l'Hebreu, il y avoit eû autrefois בקקשיטה & que le premier ק étant la lettre numerale 100. on avoit regardé le se-

cond comme repeté par inadvertance, & l'on avoit lû בקש'מה cent Agneaux; le mot שימה dans la langue Chaldéenne ſignifiant *un Agneau*: D'ailleurs conſiderant que ſi le mot *Keſitah* n'avoit ſignifié qu'un *Meghah*, comme la plûs-part des Rabins le prétendent, la portion de terre de Sichem n'auroit coûté à Jacob que cinq ſicles, qui ne ſont guéres que huit francs de nôtre monoye. Et Job n'auroit reçû de chacun de ſes Parens, de ſes amis, & de leurs femmes, qu'une ſomme moindre de 20. de nos deniers tournois; ce qui n'eſt pas plus croyable que le reſte. Cependant Bochart peu content de ces conjectures, penſoit que le mot *Keſitah* pouvoit être venu de *Koſet* קשט qui ſignifie *verité*, & qu'en cette conſideration il pouvoit avoir ſignifié une piece de monoye veritable, ou de poids & de bon alloy. Ainſi il s'eſt determiné à dire que le mot en queſtion ſignifioit une piece de monoye inconnuë, mais de plus grande valeur que le *Megha*.

Ce ſont là, Monſieur, les opinions de quelques Interpretes, que j'ay

lûs, sur le sujet que vous me proposez. Mais ce n'est pas ce que vous attendez de moy. Vous voulez que je vous rende compte de la mienne.

On peut recüeillir de ce que j'ay déja dit, que le mot que nous examinons, peut signifier principalement une *mine* ou piece de monoye marquée d'un Agneau. J'ajoûte qu'elle peut de même signifier une piece d'or Assyrienne, marquée d'un Archer d'un côté, & d'un Agneau de l'autre. Lisez, s'il vous plaît, ce qui m'en persuade.

Le mot *Kesitah* קשיטה vient de la racine קשט Sante Pagnin reconnoît qu'on lit *Keseth* קשת *Arcum*, pour *Koset* קשט. En effet l'Auteur de la Vulgate, dans le 6e. verset du 59e. Pseaume de sa version à rendu par *un Arc*, le mot קשט du 5e. verset du 60e. Pseaume Hebreu, qui porte *Lehitnosem mipne Koset* להתנוסס מפני קשט voicy son latin, *ut fugiant à facie arcûs.* D'où il s'ensuit, que cet Auteur auroit pû rendre le mot *Kasah* קשט par un Archer. Ce qui me fait penser qu'on a formé

Kesitab קשיטה du mot *Kasbath* קשת qui signifie un Archer, ayant changé le ת en ט, comme il arrive dans les lettres de même organe ; le ת & le ט se prononçant de la langue : Et cela pour nommer une piece d'or, où étoient representez une trousse, un Arc, ou un Archer sur l'une de ses faces, & peut-être un Agneau sur l'autre. Ainsi on peut entendre ce mot dans les trois endroits de l'Ecriture, où il se trouve, d'une piece d'or Persanne ou Assyrienne : puis qu'on sçait que les Parthes, les Persans, les Armeniens & les Assyriens representoient ces sortes de choses sur leurs monoyes.

Plutarque nous apprend dans la vie d'Artaxerses, dans la vie d'Agesilaus, & dans ses bons mots des Lacedemoniens ; que les Persans representoient un Archer sur leurs monoyes. Τὸ γὰρ περσικὸν νόμισμα τοξότην ἐπίσημον εἶχεν. Et l'on voit encore sur des Medailles Romaines non-seulement l'Armenie representée par des trousses, par des Arcs, ou par un Armenien de bout, une flé-

chée l'une de ses mains, & un Arc dans l'autre; mais aussi les Parthes, par une Tiare couronnée, par un Arc & une trousse remplie de flêches.

Saint Isidore rapporte, que les Assyriens ont été les premiers, qui ont fait frapper des pieces d'argent; & que la Tradition Juive tenoit, qu'Abraham en avoit le premier introduit l'usage dans la terre de Canaam. *Abrimitio*, dit-il, dans ses origines, lib. 16. c. 4. *Unum numismà unus argenteũ erat; hoc enim ab Assyriis cœpit. Dicunt enim Judæi, quod Abraham in terram Chanaam primus hanc adduxit formam.* S. Epiphane Autheur plus ancien rapporte dans son traité des poids, la même chose: La piece d'argent, dit-il, qui se marque & qui se frape depuis long-tems par les Assyriens, fut, à ce qu'on dit, introduite dans le Chanaàm, par Abraham. *Argenteus nummus jam tum olim signatus est, & ab Assyriis cusus* (ἐκ δὲ τῶν Ἀσσυρίων τῦπο ἐτυπώθη). ferunt Abrahamum hujus figuram (τύπον) in *Chananeam importasse.* J'ay lû Ἀσσυρίων & non pas ἀσσυρίων,

comme on lit dans le St. Epiphane du P. Petau ; parce que ce dernier mot ôte le sens de ce passage, & parce que St. Isidore qui a copié St. Epiphane, y a lû comme moy, *ab Assyriis cusus*, & non pas *ex ossibus cusus*.

Outre des pieces d'argent, j'estime que ces peuples avoient aussi fait battre des pieces d'or. Car j'espere prouver dans la suite de cette lettre par un endroit de la Genese, & par l'endroit de Job, où se trouve ce mot *Kesitah* que du tems d'Abraham, & du temps de Job on faisoit des pendans d'oreilles avec des pieces d'or, qui ne pouvoient être que des pieces d'or Assyriennes. Abraham étant Chaldéen, & Job du pays de Hus, que l'Interprete Chaldéen nous apprend avoir été l'Armenie, *Beara Armeneia* בארע ארמניא Job. 1. 1. Or je pense, qu'on avoit d'abord representé sur l'un des côtez de ces pieces, un Agneau ; & sur l'autre, des fléches, un Arc, ou un Archer ? Et que dans la suite au lieu d'un Agneau, Darius le Mede y avoit fait representer son portrait.

Herodote dans son quatriéme li-

vre veut que Darius fils d'Hystaspe ait été le premier d'entre les Roys, qui ait fait imprimer son buste sur la monoye : mais le Scoliaste d'Aristophane prétend que Darius, qui le premier fit battre des Dariques, étoit plus ancien que le fils d'Hystaspe. Les Dariques, dit-il, sont des stateres d'or, de même prix que les pieces d'or des Atheniens. On les nomma de la sorte, non pas du nom de Darius Pere de Xerxés, mais à cause d'un autre Roy plus ancien. Εἰσὶ μὲν χρυσοῖ στατῆρες οἱ Δαρεικοί. ἐδύνατο δὲ ἕκαστος αὐτῶν ὅπερ ὁ παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ὀνομαζόμενος χρυσοῦς. οὐκ ἀπὸ Δαρείου τοῦ Ξέρξου πατρὸς, ἀλλ' ἀφ' ἑτέρου τινὸς παλαιοτέρου βασιλέως ὠνομάσθησαν. Or ce Roy plus ancien, étoit Darius le Mede successeur de Baltasar. Car il n'y a pas eû d'autre Darius que luy, qui ait precedé Darius fils d'Hystaspe, Pere de Xerxés.

Loüis Capelle dans sa Chronologie sacrée fait regner Darius le Mede à Babylone 27. ans, à commencer à la 3e. année de la 55e. Olympiade.

Il assigne pour la premiere an
de Cyrus à Babylone, la seconde
née de la 62e. Olympiade : E
met la premiere année du regne
Darius fils d'Hystaspe, à la
née de la 64e. Olympiade. Or on
dans le second Chapitre du prem
livre d'Esdras, que la premiere
née du regne de Cyrus à Baby
les Grands d'entre les Israëlites
retournerent à Jerusalem avec
robabel, avoient fourni 60.
Dariques d'or pour la fabrique
Temple : *Zahab Darcemonim S*
riboth דרכמונים שש-רבאות
D'où il s'ensuit qu'avant la prem
re année du regne de Cyrus à Ba
lone, ou avant la seconde anné
la 62e Olympiade les Dariq
avoient cours. Or Darius fils d'H
taspe ne commença à regner qu
quatriéme année de la 64e Ol

Les Hebreux ont appellé les Dariques *Darcemonim* דרכמנים mot composé des syllabes דרכ abbreviation du mot Grec Δαρεικὸς & מנים pluriel de *Maneh* מנה *mine*, qui vient de *Manah* מנה *nombrer; supputer*, & qui signifie dans plusieurs endroits de Daniel, d'Esdras, & des Paralipomenes, *constituer* où *ordonner*. Ainsi ce mot composé peut être entendu *des mines ou pieces d'or ordonnées par Darius.* Ils les ont aussi appellées *Adarconim* אדרכנים plurier du mot *Adarcon* אדרכן qui a été formé des mots Grecs Δαρεικὸς νόμος, presque Darigno, ajoûtant l'Aleph emphatique des Chaldéens, abregeant νόμος en νό & par inversion changeant ce νό en ον. Car les Doriens au rapport d'Aristote *moral. lib. 5. cap. 5.* appelloient leurs monoye νόμος à νόμῳ Loy ou Ordonnance; dont les Latins ont formé de même leur *numus*. Ces mots composez signifient donc des pieces d'or ou mines frappées par ordonnance de Darius. Je dis *des pieces d'or ou mines*: car Pollux nous ap-

prend qu'on appelloit les *ſtateres* ou pieces d'or *mines* : ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ μνᾶν ἠδύνατο. Et on lit dans le *Rudens* de Plaute que le Peſcheur Gripe appelle cent mines, cent Philippes ou ſtateres d'or : *centum minæ Philippicæ*. Act. 5. ſcen. 2.

Mais que ces Dariques d'or ayent été des monoyes Perſanes marquées du buſte de Darius & d'un Archer, Herodote & Plutarque en ſont bons témoins. Le premier obſervant, *lib.* 4. que Darius les avoit fait battre pour éterniſer ſa memoire : Et le dernier dans ſes bons mots des Lacedemoniens ayant remarqué qu'Ageſilaüs, faiſant alluſion aux monoyes Perſannes qui avoient d'un côté le buſte de Darius & de l'autre un Archer, avoit dit lors qu'il ſortit de l'Aſie, que le Roy de Perſe l'en avoit chaſſé *avec* 30. *mille Archers* : à cauſe qu'Artaxerxes avoit envoyé 30. mille Dariques par Trimocrate aux Orateurs d'Athenes, pour inviter le peuple à faire la guerre aux Lacedemoniens, & par cette addreſſe obliger les derniers à appeller Ageſilaüs. [illegible]

ιίσματ@ χάραγμα τ:ξότlω @, ἀναζεύγνύων ἔφη τρισμυ ιοξόταις ὑπὸ Β·σιλέως ἐξ ελάυ τῆς Ἀσίας. Τοσέυτων γὰρ εἰς ας ϗ Θήβας κομιαθέντων δια ιάτους χρυσῶν δαρεικῶν, ϗ :θέντων τοῖς δημαγωγοῖς ἐξε ώθησεν οἱ δῆμοι πρὸς τῆς ϛρατ ς.

si l'on a pû appeller *Dariques chers* les monoyes d'or Baby-nes qui répresentoient d'un le buste de Darius & de l'autre rcher ; l'on aura pû de même ner *kesitah* les anciennes pieces Assyriennes qui avoient une s d'un côté, que les Chaldéens loient *Sitah*, & un Archer de e, que les mêmes nommoient *h*. Ainsi l'on pourra judicieu-it expliquer le mot *Kesitah* les trois endroits de l'Ecriture se trouve, par une piece d'or ·ienne, de la pesanteur de deux nes, marquée d'une brebis d'un & d'un Archer, ou d'un arc ine trousse remplie de fleches iutre : puisque les Dariques,

qui avoient ſuccedé à ces ancien
pieces, étoient des ſtateres d'or
raport du Scoliaſte d'Ariſtopha
& par conſequent de la peſante
de deux dragmes, ou du ſicle d'
Hebreu, que l'Auteur des Paralip
menes & Joſeph rendent en pl
ſieurs endroits de leurs Ouvra
par des *Dariques*, & le dernier e
core par des *Stateres* d'or. Le
cle d'or peſoit deux dragmes R
maines ou 133$\frac{1}{3}$ de nos grains: po
très-approchant de 133 grains
demi; deſquels nôtre Loüis d'or
peſe 126. Ce qui nous découvre q
les Dariques peſoient nôtre Lo
d'or; plus 7. grains & demi; & q
la portion de terre dont on pa
dans la Geneſe & dans Joſué, av
coûté à Jacob environ 23. onces
gros & demi d'or à nôtre poids.
ſorte que ſi nous apretions cet
à 50.liv. l'once, nous reconnoîtr
que cette terre auroit coûté u
ſomme très-approchante de 116
& que les parens de Job, ſes ami
leurs femmes luy auroient do
chacun une piece d'or environ d
valeur de 11. liv. 10.ſ. de nôtre m
noye.

On explique ces presens fait à Job, par *une brebis*, & par un *pendant d'oreille d'or*; & je les explique au contraire par une seule piece d'or, de la valeur d'un Darique: parce qu'il me semble que l'Ecriture n'en marque pas davantage. Je dois, Mr. vous en dire les raisons; qui en vous faisant connoître que les pieces d'or pouvoient être appellées *des pendans d'oreilles*, à cause que les Anciens s'en servoient à cet usage, vous prouveront encore ce que je me suis déja proposé de vous prouver; que les Assyriens faisoient battre des monoyes d'or: puisque dès le tems d'Abraham, & dès le tems de Job, on s'en servoit à faire des pendans d'oreilles dans la Mesopotamie & dans l'Armenie.

Les Orientaux se faisoient des pendans d'oreilles des monoyes d'or marquées des representations qui leurs étoient agreables. Ce qui fait que les Antiquaires trouvent souvent entre leur medailles, de ces monoyes troüées, percées & cerclées, qui servoient à cet usage. Savot finit le 7e. chapitre de la pre-

miere partie de son discours sur les Medailles, par les paroles suivantes, qui prouvent ce que je dis. *Car il s'en trouve*, dit-il, (il parle des Medailles Antiques) *encore aujourd'huy beaucoup, qui sont ou cerclées ou troüées*. Et Rhodiginus dans ses lectures antiques rapporte après Pomponius Lætus, que les monoyes d'or & d'argent tenoient lieu de joyaux parmi les Anciens: *Aurea numismata vetera, vel etiam argentea, gemmarum vicem implere, Pomponius scribit*. Lib. 10. cap. 2.

C'est de cette ancienne coûtume qu'on doit entendre les paroles de la loy 28. du 7e. livre des Digestes, titre 1er. qui font connoître que les Anciens avoient accoûtumé de se servir des monoyes d'or & d'argent au lieu de pierreries. *Numismatum aureorum vel argenteorum veterum, quibus pro gemmis uti solent.*

Trebellius Pollio dans la vie de Quietus, l'un des trente Tyrans qui envahirent l'Empire du temps de Gallien & de Valerien, remarque que la famille des Macrins avoit tant de veneration pour la monoye d'A-

lexandre le Grand; que les hommes & les femmes en portoient le portrait en or & en argent, en toutes manieres dans leurs atours. *Alexandrum magnum Macedonem, viri in auro & argento, mulieres & in reticulis & dextrochenis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere exsculptum semper habuerunt.* Il en donne la raison, ou plûtôt il rapporte la sotte credulité de ce tems-là; que ceux qui portoient sur eux en or ou en argent, l'image de ce heros réüssissoient dans toutes leurs entreprises. *Dicuntur juvari in omni actu suo, qui Alexandum expressum vel auro gestitant vel argento.* Cette superstition Lévantine s'étant repanduë dans l'Italie, ne laissoit pas de regner toûjours dans l'Orient, puisque St. Jean Chrysostome dans l'Homemelie 21e. au peuple d'Antioche, condamne l'usage de porter à la tête & aux pieds des Medailles d'Alexandre de Macedoine. Il semble que ce soit à cette coûtume, qui n'étoit pas moins frequente dans la Grece qu'en Italie, que Plaute fait allusion quand il introduit sur le théa-

tre, dans la 3e. Scene du 3e. Acte des Menechmes, une servante qui demande à Sosicles des pendans d'oreilles de la pesanteur de deux piéces d'or : *Inaures da mihi faciendas pondo duûm nummûm.*

Dès le tems d'Abraham on portoit des pendans d'oreilles d'or, dans la Mesopotamie. Ce Patriarche en envoya un à Rebecca de la pesanteur d'un *beka*, le même poids du sicle d'or, ou du Darique, qui pesoient deux dragmes : *Nezem-Zahab beka mishkalo.* נזם זהב בקע משקלו *Genes.* 24. 22. Jacob enterra sous un terebynte, tout ce qui s'en trouva dans son domestique. Job en reçût un en don de chacun de ses parens, & de ses amis. Le veau d'or en fut formé dans le Desert. Les Madianites en portoient du tems de Gedeon, & les Israëlites n'en interrompirent pas la coûtume sous leurs Roys, puisque nous lisons dans Isaïe 3. 19. & dans Osée 2. 13. les mots *nizme* נזמי & *nizma* נזמה qui signifient cela dans le denombrement des affiquets de leurs femmes; sur quoy Dieu leur reproche l'indul-

nce avec laquelle il leur avoit to-
é l'usage, encore qu'ils en abu-
sent pour le dès-honorer.
Mais si les Orientaux se faisoient
s pendans d'oreilles de leurs mo-
yes, & principalement de leurs
ces d'or; s'il est sans doute qu'ils
ont pû appeller ces pieces des
dans d'oreilles : & c'est ce que je
tends qu'à fait l'Auteur de l'his-
ire de Job, dans l'endroit où se
uve le *Kesitah*. Car après avoir
que chacun des parens & des
is de son heros luy avoit donné
Kesitah, il ajoûte qu'il entendoit
r ce mot un *pendant d'oreille d'or*,
mme s'il avoit dit, qu'il enten-
it par ce mot, une de ces pieces
or, dont les Anciens se faisoient
s pendans d'oreilles, de même que
ux à qui il parloit, en faisoient de
lles qui avoient cours de leur
ns. Car c'est de la sorte que j'en
l'Hebreu : *Isch Kesitah achath*, *ve*
nezem zahab echad ·איש קשיטה
א אחת ואיש נזם זהב chacun d'eux
y donna un *Kesitah*, *c'est-à-dire*
e chacun d'eux luy donna un pen-
nt d'oreille d'or. Leçon qui promp

re, ce me semble, que le *Kesitah* étoit une piece d'or Assyrienne marquée d'un Archer & d'un Agneau, dont on faisoit des pendans d'oreilles. C'est pourquoy on pouvoit appeller ces pieces d'or des pendans d'oreilles, comme on pouvoit les appeller des *Archers* & des *Agneaux*.

L'Interprete Grec de ce passage, ayant rendu le pendant d'oreille de l'Hebreu, par un tetradragme d'or sans marque ; τετράδραχμον χρυσοῦν ἄσημον, il fait beaucoup pour mon explication ; Car il paroît qu'il l'a regardé, comme une paire de pendans d'oreilles, faits de deux Dariques, de deux Philipes, ou de deux Alexandres d'or, de la pesanteur de deux dragmes chacun, tels qu'on les portoit de son tems. Outre que ce qu'il ajoûte, par une delicatesse Pharisienne, que ces pendans d'oreilles étoient sans marque, ἄσημον, pour insinuer à ses lecteurs que du tems de Job, ou des Patriarches, les monoyes d'or, dont on faisoit des pendans d'oreilles, n'étoient pas marquées : cela, dis-je, fait voir que

les pieces dont on les faisoit de son tems l'étoient, & qu'elles n'étoient que des pieces d'or monoyées, telles que l'avoient été du tems des Patriarches, celles dont on se servoit à cet usage. Car il est évident par les 400. sicles d'argent qu'Abraham compta à Ephron, que les Patriarches se servoient des mêmes monoyes, que les autres hommes de leur temps : puisque l'Auteur de la Genese marque positivement que ces sicles furent comptez en argent courant entre marchands : *Cesaph gbober lesocher.* Gen. 2. 3. כסף עבר לסחר

D'ailleurs comme les pendans d'oreilles ne se portent pas en grand nombre, & qu'ils auroient été bien plus propres à fomenter la vanité d'une femme, qu'à soulager la misere d'un homme vertueux ; il est évident que ceux du passage de Job, qui ne pouvoient pas être en petit nombre, puisque ses parens, ses amis, & leurs femmes en avoient donné chacun un ; se doivent plûtôt traduire par des pieces d'or qui servoient de monoye, & qui pouvoient

servir à faire des pendans d'orei
que par de simple bijoux inuti
Job.

Mais ce qui nous doit persuad
que ces pieces monoyées don
faisoit des pendans d'oreilles du t
des Patriarches, n'étoient pas
marqué, comme l'Interprete G
de l'Histoire de Job vouloit l'i
nuer, c'est ce qu'on lit dans les
4es. versets du 35e. chapitre d
Genese. Car Jacob voulant éle
un Autel à Bethel, où Dieu luy a
donné des marques sensibles de b
veillance, avoit ordonné à tout
domestique de se purifier. C
pourquoy on lit dans le premie
ces deux versets qu'il leur avoi
de quitter les Dieux étrangers q
avoient: *Jacob vero convocata*
domo sua, ait: Abjicite Deos alien
in medio vestri sunt, & mundan

Deos alienos quos habebant, id est in aures, quæ erant in auribus eorum. At ille infodit sub terebinthum. Je lis, *id est, inaures*, & non pas, *& inaures*, comme on lit dans la Vulgate ; le *Vau* qui precede *ethhannezamin* dans l'Hebreu, pouvant être regardé comme la particule explicative des Latins, *id est, videlicet*, ou *nimirum*. Voici l'Hebreu de ce verset : *Vajittenu el Jaghakob eth col elohe hannecar asher bejadam ve eth hannezamim asher beaznehem* ויתנו אל-יעקב את כל-אלהי הנכר אשר בידם ואת הנזמים אשר באזניהם

On le peut rendre à la lettre en cette sorte : *& ils donnerent à Jacob tous les Dieux étrangers qu'ils avoient entre les mains : C'est-à-dire qu'ils luy donnerent les pendans d'oreille, qu'ils avoient aux oreilles.*

Dans le premier de ces versets, on ne parle que du commandement de se defaire des Dieux étrangers, encore qu'on marque dans le dernier, qu'en execution de ce commandement, on s'étoit défait des Dieux étrangers & des pendans d'oreille : parce que ces pendans

d'oreille, n'étoient que ce qu'on entendoit dans le premier par des *Dieux étrangers*. Et la raison en est évidemment marquée dans le dernier de ces versets. Car si ces pendans d'oreille n'avoient pas été ce qu'on appelloit des *Dieux étrangers*, à cause des images d'hommes, ou d'animaux dont ils étoient marquées, qui étoient les idoles de ce temps-là ; on n'auroit point ordonné de les quitter comme prophanes, & on ne les auroit point enterrez comme des choses abominables. Cet endroit donc nous fait voir clairement, que les pendans d'oreille, du tems des Patriarches n'étoient que des pieces d'or & d'argent monnoyées, marquées d'images, & qu'on regardoit comme profanes, lors qu'elles servoient à cet usage. De sorte qu'on pouvoit appeller les pieces d'or monnoyées, des pendans d'oreille ; parce qu'elles pouvoient servir à en faire en les perçant. On en peut dire autant du bijou qu'Abraham envoya à Rebecca sa Niece par Eliezer. Car la pesanteur de deux dragmes decouvre que ce n'é-

toit qu'une piece d'or monoyée & percée ; l'Ecriture ne marquant nulle part, qu'il y eût des pieces d'or d'une autre pesanteur.

Si donc le mot *Kesitah* a pû signifier une piece d'or monnoyée, qu'on pouvoit appeller *Mine, Archer, Agneau & pendant d'oreille* : les Interpretes Grecs, dans les trois endroits où il se trouve, l'ont pû traduire par des pieces d'or monnoyées, qu'on appelloit Agneaux ou brebis, & qu'on pouroit appeller *mines*, s'il étoit arrivé que leur version eut été corrompue, comme l'ont pensé Eugubin, Cenalis, & Bochard. Et ils ont pû rendre le pendant d'oreille de l'endroit de Job par deux pieces d'or de la pesanteur d'un *tetradragme*, en le regardant comme une paire de pendant d'oreille d'or.

Voilà, Monsieur, mes conjectures sur le mot *Kesitah*. Si vous les approuvez, j'auray lieu de me flatter, que les vôtres, que vous tenez si secretes, ne les vallent pas. Mais au contraire si vous improuvez les miennes, il faudra attendre

leur condamnation, par la
tion des vôtres. Je suis Monsi

Les Sçavans, qui nous on vent demandé des Dissertations le Pelletier, apprendront avec j nous en promet plusieurs. C compareront la Dissertation donnons avec le livre d'Othon gius de nummis non cusis, *la superiorité de Mr. le Pelletie des plus Doctes écrivains du No donnerons bientôt l'extrait du Sperlingius.*

ARTICLE LXXI

EXTRAIT D'UNE DISSERT *du Pere Menestrier de la Co de JESUS, où il prouve Florus ni l'Eglise de Lyon, point Auteurs des livres publ leur nom touchant l'affaire veschale.*

LA curieuse Dissertation nous allons donner l'extr partie d'un projet encore ma de l'histoire Ecclesiastique d

Le P. Menestrier n'a pû souffrir, qu'on imputât plus long tems, à une Eglise si celebre & si ferme dans la foy, des Livres remplis d'erreurs, & injurieux aux defenseurs de la Religion. Les preuves qu'il apporte sont assurement fortes, & paroîtront aux Critiques desinteressez plus que des conjectures.

Mr. du Tillet Evêque de meaux est le premier, qui tira ces livres de l'obscurité environ l'an 1566. ceux à qui il confia le soin de l'édition commirent une infidelité. Ils altererent les titres des écrits, qu'ils faisoient imprimer. Voici le titre, qu'ils ont mis à la tête du premier traité.

Ecclesia Lugdunensis liber adversùs opinionem Joannis Erigena cognomento Scoti, scriptus circa annum Christi 856. au lieu qu'il étoit ainsi dans le manuscrit:

In nomine Domini nostri Jesu Christi, incipit libellus adversùs cujusdam vanissimi hominis, qui cognominatur Joannes, ineptias & errores de prædestinatione & præscientia divina, & de vera humani arbitrii libertate. Titre

où l'on ne voit point le nom de l'Eglise de Lyon.

Voici le titre du second traité imprimé. *Ecclesia Lugdunensis de tribus Epistolis* lib. 1. Au lieu que dans le manuscrit on lisoit :

In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit libellus de tribus quibusdam epistolis venerabilium Episcoporumq; quid de earum sensu & assertionibus juxta Catholicæ veritatis regulam sentiendum sit.

On a été un peu plus fidelle dans les deux autres traitez, dont l'un a pour titre comme au manuscrit :

In nomine Domini Jesu Christi, absolutio cujusdam quæstionis de generali per Adam damnatione omnium, & speciali per Christum ex eadem ereptione electorum : sans parler de l'Eglise de Lyon. Le titre du dernier ouvrage est celui-cy :

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Incipit libellus de tenenda immobiliter Scripturæ sanctæ veritate & Sanctorum Orthodoxorum. Patrum authoritate fideliter sectanda.

Mais pourquoy après avoir ainsi fidellement donné ces titres tels

qu'ils étoient, a-t'on mis sur toutes les pages de l'impression en l'un *Lugdunensis Ecclesiæ absolutio quæstionis*, & en l'autre *Ecclesiæ Lugdunensis de tenenda veritate scripturæ?*

On dira peut être à l'égard des deux premiers traitez, que quoique le nom de l'Eglise de Lyon ne fût point dans les titres du manuscrit. Il se trouvoit dans le corps du discours, & qu'ainsi on a pû le mettre à la tête, pour faire connoître de qui étoient ces Ouvrages; puisque le premier traité commence ainsi.

Venerunt ad nos (id est Ecclesiam Lugdunensem) cujusdam Vaniloqui & garruli hominis scripta &c.

Et le second des trois Epitres:

Quorumdam venerabilium virorum, trium videlicet Episcoporum ad Ecclesiam nostram, id est Lugdunensem, Epistolæ perlatæ sunt.

Voilà, dira-t-on, formellement le nom de l'Eglise de Lyon.

Mais cette addition n'est elle pas évidemment fourrée aprés coup? & pourroit-on montrer un seul exemple d'une maniere de parler aussi bizarre que celle-là, *ad nos, id*

est ad Ecclesiam Lugdunensem, à nous c'est à-dire à l'Eglise de Lyon ? D'abord quelqu'un ou par conjecture ou par une malignité secrette, a expliqué à la marge *ad nos* par ces mots, *id est Ecclesiam Lugdunensem*. La note marginale a depuis passé dans le texte.

Quand même ces mots, *Ecclesia Lugdunensis*, auroient été dans le titre ou dans le texte, on ne devroit pas conclure que ces livres sont de l'Eglise de Lyon : *Lugdunum* est un nom commun à quatre Villes : Lyon ou *Lugdunum Segusianorum* S. Bertrand de Cominges ou *Lugdunum convenarum* : (Leyden,) ou *Lugdunum Batavorum* : Laon ou *Lugdunum Clavatum*.

L'Enigme s'éclaircit, & ceux qui sont instruits de l'histoire du neuviéme siecle, voyent bien qu'on peut avec beaucoup de vray-semblance attribuer à l'Eglise de Laon des écrits injurieux à Hincmar Archevêque de Rheims. On sçait que le neveu de cet Archevêque, qui portoit le même nom que luy, étoit Evêque de Laon, le plus cruel en-

nemi de son Oncle, & d'intelligence contre luy avec Ebbon Evêque de Grenoble ; dont ces écrits defendent les erreurs.

Ce n'est pas la premiere fois qu'on a pris *Laon* pour *Lyon.* Severt a mis au nombre des Archevêques de Lyon Chagnoald Evêque de Laon. Ce Chanoald a souscrit à un Concile avec Theodoric Archevêque de Lyon & quarante autres Evêques ou Archevêques, dont cet Evêque faisoit le 21. & où il est expressement marqué Evêque de Laon. *Chainoaldus Lauduni.* Cependant ; parceque Severt avoit lû dans la vie de St. Colomban écrite par l'Abbé Jonas, *Chagnoaldum Lugduni Pontificem, qui ejus Minister & Discipulus fuit, novimus referentem* ; Et dans la vie de S. Eustache *Abbé de fratribus sub ejus (Columbani) regimine constitutis, postea plures Ecclesiarum Præsules extiterunt : Chagnoaldus Lugduni, Acharius Viromanduorum & Noviomensium Episcopus &c.* ce que le Cardinal Baronius a inseré dans ses Annales en même termes : il a cru devoir mettre Chanoald au rang des autres Evêques de Lyon.

Chagnoaldus n'est pas le seul Evêque de Laon, qui ait été nommé *Lugdunensis Episcopus*, ou *Episcopus Lugduni*. Saint Genebaud, qui fut le premier Evêque de cette ville, institué par S. Remy Archevêque de Rheims, est ainsi nommé au cinquiéme Concile d'Orleans ou Medulfe son Archidiacre assista pour luy: *Episcopus Lugdunensis Ecclesiæ Clavati.*

Pardulus, & le jeune Hincmar sont tous deux nommez *Lugdunensium Episcopi*, tant dans les Conciles, que dans les Capitulaires de nos Rois, & dans les Lettres des Papes. On peut voir au tome 3. des Conciles des Gaules recueillis par le P. Sirmond une lettre du Pape Hadrien II. au Roy Charles le Chauve, laquelle commence ainsi.

Illustrem Hincmarum Lugdunensem Episcopum desiderio visendorum sanctorum Apostolorum liminum anhelantem; & l'Eglise de Laon nommée deux fois *Lugdunensis Ecclesia*. QUAPROPTER *Nortmannum scito autoritate Apostolicâ continuò ab Ecclesiastica communione, nisi se præsentiali-*

ét omnibus Lugdunensis Ecclesia rebus xuerit, repellendum.

Quicumque igitur in quibuslibet re- us illius Ecclesia quodlibet operatus uerit detrimentum, quoniam Episco- atum ejus Gloria vestra specialiter ser- andum remittimus, tandiu se noverit acramento Corporis & sanguinis Do- ini fore privandum, quamdiu sancta ugdunensi Ecclesia & vobis, ipsiusque ontifici, legitime immò canonicè fue- it satisfactum.

Ce même Pape addressa pareille ettre & en mêmes termes à Hinc- nar Archevêque de Rheims, qui voit deposé son neveu qui est nom- né en cette lettre, *Lugdunensis Epis- opus*, & son Eglise *Lugdunensis Ec- lesia.*

Laon étoit donc nommé ancien- ement *Lugdunum Clavatum*, nom ui se voit encore sur les mon- oyes de nos Rois frappées en cette ille.

Flodoard, qui en ses Annnales de Eglise de Rheims a rapporté tant de ettres d'Hincmar à nos Rois, à des vêques, à des Abbez, & à d'autres ersonnes, en a donné une de cet

Archevêque à un Prêtre nommé Sigebod Superieur des Religieuses de Laon, pour l'instruire de ce qu'il devoit faire à l'egard du Superieur des Religieuses d'Origny dans le même Diocese : *Sigebodo, Sacerdoti & præposito Sanctimonialium Lugdunensis Ecclesiæ, super inquisitione qua requisierat ab eo qualiter oporteret eum agere de inquisitione sibi commissa in Oriniaco Monacharum Monasterio super Abbatissa & præposito ipsius Monasterii, &c.*

Surquoy en passant j'avertiray d'une erreur, qui s'est glissée dans les anciennes traductions Françoises du Martirologe Romain, où on lit pour le huitiéme d'Octobre, *in territorio Lugdunensi S. Benedicta* V. & M. que l'on a ainsi rendu *au Diocese de Lion sainte Benoîte Vierge*, au lieu de dire *au Diocese de Laon*. Car c'est à Origny que sont les reliques de cette Vierge & Martyre. Aussi le P. Theophile Reinaud ne l'a point voulu mettre en son indice des Saints de Lyon.

Sanctam Benedictam Virginem & Martyrem, quam Romanum Martyrologium

legium & Usuardi VII. Octobris ac Petrus Exquilinus Lugduni passam producunt, Lugdunensium SS. albo expungendam statuo. Neque enim de Lugdunensi hac Metropoli accipiendum est, sed de Lugduno Clavato sive Lauduno: in cujus urbis agro Aurigniaci ad Isaram fluvium, ubi etiam sancta ejus exuvia in Regia Abbatia nunc visuntur.

Ce qui sert à confirmer, que c'est l'équivoque de ces mots *Lugdunensis Ecclesia*, qui a fait attribuer ces écrits à l'Eglise de Lyon, au Lieu de celle de Laon, est que l'on n'a jamais trouvé aucun vestige de ces écrits dans les Eglises de Lyon, ni dans aucun endroit du Diocese, où l'on a trouvé les Ouvrages de Leydradus, d'Agobard, d'Amolo & de Florus, que Papyre Masson publia il y a cent ans, & qui ont depuis été reimprimez avec des notes sçavantes par Mr. l'Abbé Baluze. Au contraire toutes les pieces que le P. Sirmond nous a données sur l'affaire de Gothescalc, d'Hincmar & d'Ebbon, ont été tirées de sainte Marie de Laon. *Nunc primùm prodit ex codice S. Ma-*

ria Lugdunensis. Nunc prim
ex codice Laudunensi.

C'est de la Bibliotheque
bie, qui est dans le Dioc
miens & sous la Metro
Rheims, qu'ont été tirez c
attribuez à l'Eglise de Ly
n'avoit nul interest à s'i
dans une affaire, qui ne la r
point.

Le P. Menetrier, pour
la preuve de l'équivoque
supposition, examine les
& prouve assez clairement
sont indignes de la haute
tion, qu'avoit alors l'E
Lyon.

On ne peut rien objecte
des conjectures si plausibles
remarque ajoûtée au manus
le apprend que ces écrits fu
sentez à Charles le Chauv
my Archevêque de Lyon.
marque n'est pas de grand
té, & paroît être ou d'un
rier qui conjecturoit au h
qui peut-être confondoit L
Lyon, ou de quelque pa

Gotheschalc qui avoit interest d'appuïer d'un nom respectable les erreurs de sa secte. Quand même on accorderoit, que Remy de Lyon presenta ces écrits à Charles le Chauve, & qu'ils passerent des mains de ce Prince dans celles d'Hincmar de Rheims, la cause que le P. Menestrier defend n'en sera que plus avantageuse. Hincmar dans sa lettre à Charles le Chauve sur les écrits que ce Prince luy avoit communiquez, assure que ceux qui les avoient presentez au Concile de Savoniere, & ensuitte au Roy, n'en étoient pas les Auteurs; *non ex ipsis, at non dicamus per ipsos.* Remy de Lyon se trouva aux Conciles de Valence, & de Langres : mais il n'en defendit pas les decisions avec beaucoup de chaleur; comme il parut aux Conciles de Toul & de Tousy.

A l'égard du livre attribué à Florus, le P. Menestrier demontre qu'il n'en peut-être l'Auteur. Ce livre fut écrit après la mort d'Amolon. Il paroît par l'extrait d'un Obituaire de l'Abbaye de Reichenou au Dio-

cese de Constance, que Florus étoit mort avant Amolon. Cette Abbaye avoit societé de prieres avec l'Eglise de Lyon. L'extrait de cet Obituaire a été donné par le R. P. Mabillon dans le quatriéme tome de ses Analectes.

Les Auteurs, sur la parole de qui on croit que ces quatre libelles sont l'Ouvrage de l'Eglise de Lyon, assurent également que Florus est l'Auteur du livre contre Erigene, convaincus de faux sur un de ces faits, sont-ils croïables sur l'autre?

Amolon consulté sur l'affaire de Gotheschalc refuta d'une maniere très forte les erreurs de ce Moine broüillon. Florus qui tenoit dans l'Eglise de Lyon un rang considerable, & qui s'y distinguoit encore plus par sa science que par ses emplois, écrivit sur la même matiere. Loin que l'Evêque de Grenoble crût l'Ouvrage de Florus favorable à sa secte, il eut soin de le supprimer & il affecta de n'en montrer que certains endroits. Hincmar luy reproche cette conduite artificieuse. Peut-on s'imaginer que

l'Eglise de Lyon eût sitôt abandonné les sentimens d'un Archevêque & d'un Theologal, qu'elle regarde encore aujourd'huy comme deux de ses plus éclatantes lumieres ?

Finissons par une remarque qu'on a déja insinuée. C'est dans la Bibliotheque de Corbie, qu'on a trouvé les écrits dont il s'agit. On doit se souvenir, qu'Hincmar convainquit de falsification les exemplaires de saint Augustin tirez de cette Bibliotheque, qu'on produisoit contre luy. Les faussaires auront-ils été moins hardis à corrompre des manuscrits dont on n'a trouvé ailleurs aucune copie, qu'ils ne l'ont été à alterer les livres de Saint Augustin, dont les copies étoient repanduës dans tout le monde ? Un partisan secret de Gotheschalc aura sans beaucoup de peine, attribué à l'Eglise de Lyon les productions de quelques écrivains de la cabale. Pour connoître de quoy ces heretiques étoient capables, il ne faut que jetter les yeux sur les Actes du pretendu Concile de Valence. On ose dire dans la Préface que quatorze Evêques s'y sont

trouvez. Les souscriptions attestent que neuf Evêques seulement s'y trouverent ; & il est évident qu'ils étoient moins de douze ; puisqu'assemblez uniquement pour juger l'Evêque de Valence, ils ne purent achever son procez ; parce que le nombre des Juges étoit moindre que les Canons ne l'ordonnent. Aussi les Auteurs de cet Ouvrage de tenebres n'oserent-ils le défendre au Concile de Tousy composé de quatorze Provinces. Voilà *les Conciles venerables*, *les Saints Peres du neuviéme siecle*, qu'on oppose aux Rabans, aux Amolons, aux Hincmars.

Pour recueillir en peu de mots tout ce que nous venons de dire, il est certain que Florus ne peut être Auteur des écrits qu'on luy attribue. Il est certain que ces mots, *Ecclesiæ Lugdunensis* n'étoient point dans le titre des manuscrits. Il est très-probable qu'ils ont été ajoûtez au texte par un partisan secret des erreurs de Gothescalc : & quand même ils y seroient mis par la premiere main, il faudroit les expliquer de

l'Eglise de Laon, & non de l'Eglise de Lyon, à laquelle on n'a aucune raison solide d'attribuer ces miserables libelles.

ARTICLE LXXII.

CONJECTURE POUR *expliquer la nature des couleurs.*

1. POur ne rien confondre en cette matiere, il faut d'abord remarquer, qu'il y a quatre choses principales, qui concourent au sentiment, que nous avons des couleurs. 1. L'ame, qui apperçoit les couleurs. 2. L'organe du corps, sur lequel les objets exterieurs font impression, & dont le mouvement est la cause immediate de la perception de l'ame. 3. La lumiere, qui frappe l'organe; mais qui ne le frappe, qu'après avoir été alterée par diverses reflexions ou refractions. 4. Les corps, qu'on nomme colorez, c'est-à-dire les corps opaques, ou transparents, qui sont les causes des diverses réflexions ou réfractions, que souffre la lumiere.

2. Quelques Philoſophes de ces derniers tems ſe ſont aviſez de donner le nom de couleur à la perception même, par laquelle l'ame ſent & apperçoit la couleur. Ce n'eſt pas icy le lieu de leur diſputer ce nom, ni de leur demander par quelle autorité ils changent ainſi les notions communes, & donnent aux mots des ſignifications qu'ils n'avoient jamais eües. Il ſuffit de remarquer, qu'on reconnoît ſans peine, que la couleur priſe en ce ſens n'eſt point hors de nous ; & qu'on ne croit pas qu'il y ait d'homme aſſez groſſier, pour prendre la couleur en ce ſens, quand on dit que les couleurs ſont hors de nous & dans les corps qu'on appelle colorez.

3. D'autres Philoſophes donnent le nom de couleur, non pas à la perception de l'ame, ny même au changement qui arrive dans l'organe de la vüe ; mais à la lumiere qui fait impreſſion ſur l'organe, après avoir été alterée par les differentes reflexions ou refractions qu'elle a ſouffertes. Ils ſuppoſent donc, ce qui en effet eſt très-certain, qu'il n'y

a que la lumiere qui fasse immediatement & par elle-même impression sur l'organe de la vüe. Si la lumiere vient directement du corps lumineux à l'œüil, sans avoir souffert en chemin aucune alteration considerable, ils luy conservent le nom de *lumiere* : mais ils luy donnent le nom de *couleur*, lors qu'elle n'arrive à l'œüil, qu'aprés que les corps opaques ou transparens l'ont notablement alterée en la reflechissant, ou en la brisant en differentes manieres. Il est certain que la couleur prise en ce dernier sens est hors de nous, & que neanmoins elle n'est point dans les corps qu'on nomme colorez, mais seulement dans l'air & dans le milieu qui se trouve entre l'œüil & le corps coloré.

4. Enfin on donne le nom de *couleur* à ce je ne sçay quoy, qui est dans les corps colorez, & qui les fait paroître blancs, rouges, verts, &c. Cette signification du nom de *couleur* est la plus ancienne & la plus commune de toutes : & c'est aussi à celle-là que nous nous attachons icy.

5. Il faut necessairement avoüer,

quelque systeme de Philosophie que l'on suive, que ce qui fait qu'un corps nous paroît blanc, l'autre noir, l'autre rouge est dans le corps même. La perception du blanc, du noir & du rouge, est dans l'ame. La lumiere, à la faveur de laquelle on voit le blanc, le noir & le rouge, est dans l'air & dans le milieu, qui se trouve entre ce corps & l'oeüil. Mais ce qui fait qu'à la faveur de la même lumiere nous voyons tantôt du blanc, tantôt du noir, tantôt du rouge, n'est assurement ni dans l'ame, ni dans la lumiere ; mais seulement dans le corps coloré.

6. Tout le monde convient maintenant que ce je ne sçay quoy, qui est dans les corps colorez & qui fait paroître les uns blancs, les autres rouges ou verts, que ce je ne sçay-quoy, dis-je, n'est rien qu'une certaine tissure ou disposition de ces corps, qui fait qu'ils reflechissent ou brisent differemment la lumiere, dont ils sont éclairez. Reste à examiner en quoy consiste cette disposition.

7. On croit communément que

les corps ne paroiſſent noirs, que parce qu'ils ont un grand nombre de pores tortus & profonds dans leſquels la lumiere ſe perd & s'engouffre, pour ainſi dire : qu'ils paroiſſent blancs, parce qu'ils ont peu de pores de cette nature, & que toutes les autres couleurs viennent du mélange du blanc & du noir. Ce ſyſteme a quelque choſe de vray : mais il ſemble qu'il faut y ajoûter quelque choſe.

8. Les experiences, ſur leſquelles ce ſyſteme eſt appuïé, prouvent à la verité qu'un corps doit paroître noir, lors qu'il renvoye peu ou point de lumiere à l'œüil : mais elles ne prouvent pas que la cauſe pour laquelle un corps opaque reflechit foiblement, ou ne reflechit point la lumiere, ſoit ſeulement la multitude & la profondeur de ſes pores. Il ſe peut bien faire que c'en ſoit là une des cauſes : mais on ne peut pas dire que ce ſoit l'unique.

9. En frottant fortement de l'argent avec un poliſſoir, on bouche certainement une partie de ſes pores : cependant on le brunit par là,

& on luy fait perdre une partie de sa blancheur. La pierre blanche étant incomparablement plus legere que n'est un égal volume de plomb doit par consequent être bien plus poreuse : & cependant quelle difference dans leur couleur ? Ce n'est donc pas toûjours la differente quantité des pores, qui fait la difference du noir & du blanc.

10. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un corps paroît noir, quand il reflechit peu de lumiere, ou quand il la reflechit fort foiblement. Il est encore certain qu'un corps reflechit peu de lumiere, lors qu'il a un grand nombre de pores, dans lesquels cette lumiere est engloutie. Mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse arriver aisément, qu'un corps ait les parties très-serrées, qu'il n'ait qu'un très-petit nombre de pores capables d'absorber la lumiere, & que neanmoins il la reflechisse très-foiblement ; parce que les petites parties du corps sur lesquelles tombent les rayons de lumiere, ont très-peu de ressorts, & sont propres à faire perdre le mouvement à la matiere, qui

ſert de vehicule à la lumiere : ſoit que par cette matiere on doive entendre la matiere etherée & ſubtile, comme le veut Ariſtote ; ſoit qu'on doive entendre les petites boules du ſecond élément de Deſcartes ; ou quelque autre choſe.

11. On ſuppoſe donc icy, que la reflexion de la lumiere eſt beaucoup aidée, ou empêchée, par les corps opaques, ſelon que leurs petites parties ont ou beaucoup, ou peu de reſſort. En quoy on ne dit rien, qui ne ſoit confirmé par l'experience. Nous voyons tous les jours, que lors que deux corps s'entrechoquent, ils ſont repouſſez avec force, ſi au moins l'un des deux a du reſſort ; & que s'ils n'en ont point, leur mouvement s'amortit & ſe perd. Rien n'empêche de dire la même choſe de la lumiere, qui tombe ſur un corps opaque. Il y a neanmoins une difference entre la reflexion de la lumiere & celle des corps groſſiers, c'eſt que la reflexion des corps groſſiers ne peut être aidée, que par le reſſort de toute la maſſe du corps : au lieu que les rayons de la lumiere étant

très ſubtils & très-déliez, leur reflexion peut-être aidée par les reſſorts des plus petites parties, dont le corps opaque eſt composé.

12. Il importe peu pour ce ſyſteme, que la maſſe du corps opaque, ait ou n'ait point de reſſort. Il ne s'agit que du reſſort des petites parties & des petits filamens, dont le corps opaque eſt tiſſu & composé. Or il eſt certain que la tiſſure d'un corps opaque peut-être telle, que la plus-part de ſes petites parties puiſſent aiſément faire un reſſort : & qu'auſſi elle peut être telle, que le reſſort de ces mêmes parties ſoit embaraſſé & ne puiſſe joüer librement. Si le reſſort des petites parties peut joüer librement, chacune de ces parties reflechira la lumiere avec vivacité, & le corps paroîtra blanc. Si les petites parties ſont ſans reſſort, ou que leur reſſort ne puiſſe avoir de jeu, la lumiere perdra beaucoup de ſa force, la reflexion ſera fort imparfaite, & le corps paroîtra noir.

13. Par là on conçoit aiſément, comment il ſe peut faire qu'un

corps fort rare & fort poreux, soit neanmoins très-blanc ; pendant qu'un autre beaucoup plus dense, & dont les parties sont plus serrées, est tout-à-fait noir. C'est que les petites parties du second ont leur ressort embarassé, & ne reflechissent la lumiere que foiblement. C'est par cette raison, que l'ecume & la neige sont si blanches, quoy que l'eau dont elles sont formées ne le soit pas. L'argent se brunit à mesure qu'on le polit, parce qu'en le frottant rudement avec le polissoir, on brise les petites parties de sa surface, on les embarasse les unes dans les autres, & on les empêche de faire ressort. On pourroit expliquer dans ce systéme la plus part des autres phenomenes avec la même facilité.

14. Dans le systeme commun toute la difference des couleurs vient du nombre plus ou moins grand des rayons, que le corps coloré renvoye à l'oeuil. Dans le systeme que l'on propose icy, la difference qu'on vient de dire, subsiste toute entiere; mais outre celle-là, il y en a encore une autre, qui consiste dans la viva-

cité plus ou moins grande
quelle les rayons reflechis
à l'œüil.

15. La lumiere peut donc
terée en deux manieres, dan
verses reflexions ou refracti
elle souffre. 1. Elle est alte
qu'une partie des rayons
ou se dissipe dans les reflex
les refractions, en sorte qu'i
a qu'une partie qui arrive à
2. La lumiere est alterée, l
les rayons qui arrivent à l'œi
la reflexion ou la refraction,
vent avec beaucoup moins
cité & de mouvement qu'
avoient auparavant. La m
& la profondeur des pores es
se pour laquelle plusieurs ra
perdent: mais c'est le défaut
fort, qui est cause que c
rayons qui arrivent à l'œüil
vent avec beaucoup moins d
& de vivacité, qu'ils n'en a
Cette double alteration, qu
miere souffre dans les refl
peut être d'un grand usage
expliquer la generation de
leurs composées; comme on

ra le faire voir dans une autre occasion.

ARTICLE LXXIII.

LETTRE ECRITE AU R. P. Tournemine.

MOn Reverend Pere, j'ay quelques difficultez sur vôtre Lettre à Mr. l'Abbé imperiali, où vous distingués deux Cyrus confondus ensemble. Je vous prie de les claircir. J'ay cherché dans Herodote de l'édition de Valla (car il n'y en a point de Grec dans le lieu où je suis) & je n'y ai point trouvé, que le Grand Cyrus fût petit fils d'un autre Cyrus. Pour Lucien, dans l'endroit que vous citez, il donne à Cyrus le nom d'ancien, Κῦρος δὲ, ὁ Περσῶν βασιλεὺς ὁ παλαιὸς. Cela paroît assez marquer, qu'il n'y a point eû d'autre Cyrus avant celuy dont il parle. Peut être dira-t'on que Lucien luy donne ce nom pour le distinguer de Cyrus frere d'Artaxercés surnommé Mnemon : mais la qualité de *Roy de Perse* le distingue

assez du fils de Darius Ochus, qui n'a jamais regné dans la Perse. Ne seroit-ce point plûtôt ce dernier Cyrus, dont le genre de mort auroit été attribué à Cyrus le Grand? Pour ce qui est de l'autorité d'Onesicrite, que vous avez allegué contre Herodote; vous sçavez, mon R. P. ce qu'en pense le sçavant Usserius. *Græca illa (inscriptio) ejusdem est fidei, cujus commentum illud, quod ex eodem (Onesicrito) repetit Lucianus; Cyrum, cum desideraret amicos à Cambyse filio sublatos, centesimum ætatis annum agentem, præ mærore vitam finivisse.* Ne peut-on pas croire aussi, que l'ancien Auteur, où vous avez quelque idée d'avoir lû, que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes, donne ce nom d'*ancien* au grand Cyrus aussi bien que Lucien? Cela confirmeroit la narration d'Herodote. Il me vient encore une difficulté sur ce que vous croyez, que Cyrus le conquerant étoit petit fils d'un autre Cyrus. Par sa mere Mandane, il étoit petit fils d'Astyage; & par son pere Cambyse, il étoit petit fils d'Ache-

mene, au moins selon Xenephon. Je ne doute pas que vous ne repondiez aisément à ces difficultez. Je voudrois, qu'elles pussent vous engager à éclaircir plus à fond & avec plus d'étenduë ce point de Critique. La Republique des Lettres vous aura obligation, si vous trouvez moyen d'accorder Herodote & Xenophone & cet accord ne contribuera pas peu à les confirmer l'un & l'autre dans le credit, qu'ils recommencent d'avoir parmi les sçavans.

Je me serviray de cette occasion, M. R. P. pour vous proposer une idée qui m'est venuë il y a déja du tems. L'utilité que le public a reçû de plusieurs Journaux a excité les sçavans dans tous les païs, où l'on a du goust pour les Lettres, à travailler sur le même plan. Une petite histoire, ou au moins un Catalogue des livres periodiques, seroit reçuë avec plaisir de tous ceux qui aiment les livres. Voicy le plan que je me suis formé. Je ne parlerois pas seulement des livres, qui se peuvent ranger dans la classe des Journaux, je traiterois aussi des autres

Ouvrages *periodiques*, c'eſt-à-dire qui ſe donnent reglément en certain tems, comme ſont les Gazettes, Mercures &c. Je chercherois d'abord ſi ces ſortes d'Ouvrages ont été connus dans l'antiquité : & parcourant tous les tems juſqu'à celuy-cy, je marquerois la naiſſance, la durée, les interruptions, &c. de chacun de ces Ouvrages. Je ſoumets cette idée à vôtre jugement. Je ne la propoſe pas dans le deſſein de l'executer, cela ſeroit trop au deſſus de mes forces & de mes moïens. C'eſt ſeulement pour exciter ceux, qui ſont capables de cet Ouvrage, à en enrichir le public.

L'ABBE' FUCATI.

ARTICLE LXXIV.

REPONSE A LA LETTRE *écrite au R. P. Tourmine.*

L'Abbé Fucati, ou plûtôt celuy qui ſe cache ſous ce nom, propoſe dans ſa letre quatre Objections contre la Diſſertation ſur les deux Cyrus confondus par les hiſtoriens.

1°. Il n'a point trouvé dans Herodote, que Cyrus fût petit fils d'un autre Cyrus. 2°. Il a trouvé dans Xenophon qu'il étoit petit fils d'Achemene. 3°. Lucien donne à Cyrus l'epithete *d'ancien*, & marque par-là qu'il n'en connoît pas de plus ancien que luy. 4°. Usserius méprise l'autorité d'Onesicrite. Le P. Tournemine répond, que l'Auteur de la Lettre fournit luy-même une réponse fort naturelle à sa troisiéme Objection. Lucien a pû traiter le grand Cyrus d'*Ancien*, par rapport au jeune Cyrus frere d'Artaxercés Mnemon. Ce Cyrus prit le titre de Roy de Perse, & fit la guerre à son frere pour avoir sa part du Royaume. Usserius rejette l'autorité d'Onesicrite : il veut qu'il n'ait pas vû les inscriptions, qu'il assure avoir vûës. Mais Usserius apporte-t-il quelque raison d'une Critique si hautaine ? N'a-t'on pas plus de droit de conter pour peu de chose l'autorité d'Usserius sur un fait si éloigné, qu'il n'en a eû de mépriser Onesicrite ? Enfin on n'a qu'à lire Herodote livre I. nombre XXX. on trou-

vera en termes exprès que *Cambyse pere du grand Cyrus étoit fils d'un autre Cyrus*. Et ce Cyrus premier du nom étoit fils d'un autre Cambyse & petit fils d'Achemene, comme le même herodote nous apprend livre 1. nombre cc. xlv.

Pour le projet d'une histoire des Journaux & autres livres semblables, c'est un projet utile. Personne n'est plus capable de l'executer, que celuy qui l'a formé. Quelques livres imprimez en Allemagne sur le même dessein ne doivent pas le decourager. Il s'en faut bien, qu'ils n'ayent épuisé la matiere. Nous esperons que l'Auteur voudra bien se faire connoître : & nous prenons cette occasion de contenter la curiosité de plusieurs personnes sur l'Auteur de l'examen des conjectures du P. Tournemine touchant les differences du Texte Hebreu, du Pentateuque Samaritain, & de la Version Grecque dans la supputation des années des Patriarches. Cet examen inseré dans les Memoires du mois d'Aoûr 1703. est l'ouvrage de Mr. l'Abbé Roger Docteur en Theologie de l'Université de Bourges.

ARTICLE LXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

SA Sainteté a fait découvrir une Colomne erigée à l'honneur de l'Empereur Antonin le Pieux. Elle est de granite, haute d'environ quatre-vingt pieds. La plus grande partie étoit enterrée, cependant son pied d'estal s'est assez conservé. On croit qu'on l'enlevera ce printems du lieu, où elle a été trouvée, pour la mettre dans la place du Mont-Citorio. Les Curieux craignent qu'elle ne se rompe dans le transport, & quelques-uns souhaiteroient qu'on se contentât d'abbatre les méchantes maisons qui l'environnent, & ils croyent qu'il seroit aisé d'orner l'endroit où elle est, qui n'est pas beaucoup éloigné de l'ancien Pantheon. En attendant qu'elle occupe les Architectes, elle exerce les Antiquaires. Mr. Vignoli Secretaire de Mr. le Conétable Colomne

paroît le premier ſur les rangs, & donne un exemple qui ne manquera pas d'être ſuivi; car malgré le tumulte des armes, les lettres reprennent icy leur ancienne ſplendeur, & le goût du Pape pour les Sciences en inſpire à tout le monde. On s'empreſſe de meriter l'eſtime d'un Prince connoiſſeur & liberal.

La Diſſertation Latine de la Colomne d'Antonin le Pieux, dont Mr. Vignoli a publié le projet, s'imprime à Florence chez Vincent Vangeliſti, elle contient neuf Chapitres. Le premier décrit l'état où étoit la Colomne quand on a commencé à la découvrir, rend juſtice au zele de Clement onziéme pour la conſervation des monumens antiques, & fait connoître combien la découverte de cette Colomne contribuera à éclaircir l'hiſtoire ancienne. Le ſecond Chapitre recherche dans l'antiquité la plus reculée, l'hiſtoire du Mont-Citorio. On fait voir qu'André Fulvius, L. Faunus, Barthelemi Marlien & L. Maurus n'ont pas entendu Suetone, ni ſçû où étoit la vigne publique. Le troiſiéme Chapitre

pitre n'eſt pas moins rempli de Critique que les deux précedens. On établit en quelle partie du Champ de Mars étoient les barrieres, & d'où le Mont-Citorio à pris ſon nom. Pluſieurs Antiquaires ſe ſont trompez ſur ces deux articles. La deſcription de la Colomne & des bas reliefs occupe le quatriéme Chapitre. C'eſt la conſecration d'Antonin le Pieux qu'elle repreſente.

Dans le cinquiéme Chapitre on traite de la coûtume de mettre des Colomnes ſur les ſepulchres. Fulvius & Ciaconius n'y ſont pas épargnez. Fulvius a ignoré quel eſt le premier Romain, à qui on erigea une Colomne dans la ville : Ciaconius s'eſt trompé ſur l'endroit, où il veut qu'on ait placé les cendres d'Antonin.

Le ſixiéme Chapitre explique l'inſcription de la Colomne. Caſaubon, Occon, de Bye, & Made. d'Acier ſubiſſent l'examen rigoureux de nôtre ſçavant Critique. Il accorde Capitolin avec luy même & fait diſparoître la contradition que Caſaubon croyoit avoir vûë. Il prétend

que Made. d'Acier a mal placé la premiere année de l'Empire d'Antonin.

Dans le septiéme Chapitre il parle des ornemens du piedestal. Mr. Cuper a selon l'Auteur mal expliqué une Medaille de Jule Cesar. Il se sert d'une Medaille très-rare de Faustine la mere en bronze, pour refuter le Duc d'Arschot & le Comte de Mezzabarba.

A mesure qu'il avance, il démêle de nouvelles erreurs des Antiquaires les plus celebres. Ils ont crû jusqu'icy, qu'une Medaille, où l'on voit la consecration d'Antonin & la figure d'une Colomne, regardoit la Colomne Canélée de Marc Aurele. C'est de la Colomne d'Antonin dont il parle, qu'il faut l'expliquer selon luy. Une Medaille d'Adrien en bronze luy fournit l'occasion de Critiquer Antoine Augustin, Angeloni & Bellori.

Le neuviéme Chapitre est hors d'œuvre, où l'on communique aux sçavans plusieurs inscriptions deterrées depuis peu autour de Rome & ailleurs. Mr. Vignoli dit son senti-

t sur chacune de ces Inscri-
ıs.
ı *Latium* de Mr.Corradini Souf-
re que vous avez annoncé dans
Memoires du mois de Novem-
1703. est un Ouvrage, où les
ıns qui l'ont lû trouvent beau-
de choses neuves. Ce païs qui
ercé tant d'antiquaires, n'étoit
ncore assez connu.
amour de la patrie avoit engagé
omte Malvasia de donner la pre-
ıce à l'Ecole des Peintres de
gne, sur l'Ecole de Rome. Il n'a-
respecté, ni Raphaël, ni les
ıches. Ces grands Peintres ont
'angeur, qui du fond de l'Es-
ıe est venu soutenir la gloire de
inture Romaine. L'Ouvrage
Comte Malvasia étoit intitulé
na pittrice. Felsina est un nom
en de Boulogne. Dom Vincen-
'ictoria a mis à sa refutation, le
modeste, *d'Observations sur le li-
le felsina pittrice pour defendre
'aël, les Caraches, & leur Ecole.*
e refutation est divisée en six
res Italiennes. Elle se vend chez
çois Andreolli. C'est un grand

in octavo, la modestie du titre n'a rien diminué de la vivacité des reponses. Il le faut avoüer, aucun Peintre ne peut entrer en comparaison avec Raphaël. Ils ont chacun possedé en un plus haut degré quelqu'une des qualitez d'un grand Peintre : Raphaël seul les possede toutes. Il est vray que le premier coup d'œil n'apperçoit dans ses Tableaux rien qui frappe, qui saisisse ; mais plus on les contemple, plus ils plaisent. La belle nature s'y montre exprimée avec une justesse delicate & sensée, qui charme, & dont la veüe ne se lasse jamais. Il est dans la peinture ce que Virgile est dans la Poësie. Les autres Peintres ont abandonné leur main à l'imagination ; c'est le jugement qui a toûjours conduit le pinceau de Raphael. Le feu d'une imagination échauffée surprend & plaît d'abord ; les productions regulieres d'un esprit judicieux sont moins piquantes, mais elles plaisent plus long tems.

Vous avez déja parlé d'un livre du Pere Dom Benoît Bacchini Benedictin, *De Ecclesiastica Hierarchia*

Originibus; mutinæ typis Antonii Capponi. 1703. Son systeme est nouveau; mais fort vray-semblable. C'est dans la synagogue & la discipline Ecclesiastique des Juifs, qu'il cherche l'origine de la Hierarchie Chrêtienne.

Le Pere Annibal Marchetti Jesuite, connu par des Ouvrages de spiritualité Latins & Italiens fort goutez en Italie, a fait une seconde édition d'une vie Latine du Bienheureux Louïs de Gonzague de la Compagnie de Jesus. C'est Jacques Komark qui l'a imprimée. C'est un in 8°. de 408. pages.

Voici un livre d'un grand usage en ce païs, *Formularium legale practicum Ecclesiasticum.* L'Auteur s'appelle François Monacelli. Il a été Grand Vicaire de Venouse & de Jési, & pendant plus de dix ans Auditeur du feu Cardinal Petrucci.

DE PALERME.

Le Pere Jerôme Ragusa Jesuite a achevé la Bibliotheque des Ecrivains de Sicile. Sa capacité, son bon

goût, son application au travail re-pondent de l'excellence d'un Ouvrage, dont le dessein est d'une grande utilité pour la connoissance des livres & pour l'histoire des Auteurs.

Il donnera bientôt la vie du R. P. Vincent Ragusa Religieux de l'Observance de St. François, mort depuis peu en reputation de Sainteté.

DE PARIS.

Les supplemens des Essais de Literature continuent de paroître. J'en ay lû (N) la troisiéme partie depuis peu; la critique des Essais de Litterature n'occupe que la moitié d'un fort petit volume. Cette Critique est sçavante & judicieuse; le reste du livre est rempli d'une lettre sur Pythagore. L'Auteur connu, dit-on, dans la Republique des Lettres, par la destinée de ses Ouvrages, qui ont fait du bruit, entreprend de prouver à un R. P. Carme, qu'il a eu raison d'appeller Pythagore *Prieur des Carmes*. Cette thése rejoüissante est prouvée serieusement.

Non content de ce qu'il a trouvé dans les Auteurs de l'Ordre (témoins que son adversaire n'oseroit rejetter) il tâche de prouver par des Auteurs païens le noviciat, la profession, la superiorité de Pythagore : En un mot que Pythagore & les Pythagoriciens ont été de veritables Carmes. Diogene Laerce, Athenée, Theocrite, Justin, Aulugelle & sur tout Jamblique luy fournissent les traits de la ressemblance de l'Ordre Religieux avec la secte philosophique. Les passages citez de ces Auteurs portent expressément, que les Pythagoriciens mettoient tous leurs biens en commun ; qu'ils gardoient eux-mêmes, & inspiroient aux autres, sur tout aux femmes qu'ils dirigeoient, la chasteté & l'abstinence ; qu'ils observoient la plus exacte obeïssance, soumis aveuglement à leurs Superieurs, ausquels ils rendoient compte de toutes leurs actions ; qu'ils alloient nuds pieds, que leur habillement & leur nourriture étoit la même, que celle dont usent les Carmes dechaussez ; que les maisons où ils demeuroient en-

semble, s'appelloient *Cœnobia* convents; enfin qu'ils faisoient un novitiat indispensable pour deux ans, mais qui ordinairement s'étendoit jusqu'à cinq années.

Jamblique assure, que les solitaires du Carmel reçûrent Pythagore dans leur Societé, qu'ils l'instruisirent de leur doctrine, qu'il y passoit la plus-part du tems dans le temple.

On ne peut nier ces faits. Mais il reste à prouver, que ce temple étoit consacré au vray Dieu, que les Solitaires du Mont Carmel étoient Juifs, ou du moins fidelles, du nombre de ceux qui ont vécu parmi les Gentils. Il seroit mal aisé d'en convaincre un Lecteur un peu incredule; & ce ne seroit pas l'autorité de Jamblique, qui l'obligeroit à se rendre. Il confond les Prêtres du Carmel avec les Prêtres de Tyr & de Byblos. Est-il douteux que ces derniers fussent idolatres? ils étoient disciples d'un certain Moschus Philosophe Phénicien, premier Auteur de la Philosophie de atomes. Certains sçavans ont pris ce Moschus pour Moyse; mais leur conjecture n'a aucun fondement solide.

Mr. l'Abbé Faydit Auteur de la Lettre, passe à Basilide Prêtre du Mont-Carmel, qui prédit l'Empire à Vespasien. Il decide, que c'étoit un Magicien. En peut-on douter? Suetone l'appelle *Haruspex*. Fier de cette demonstration Mr. Faydit insulte les Ecrivains de l'ordre des RR. PP. Carmes, qui ont dit que Basilide étoit un Prophete, cependant on pourroit dire, que Suetone a exprimé les choses, comme il les concevoit selon ses idées payennes; qu'il n'est pas clair, que Basilide doive être mis au même rang, que Tiresias & Amphiaraus; & que les RR. PP. Carmes ont eu d'autres raisons de ne pas joindre ces devins aux Auteurs de leur ordre, que celles que nôtre Abbé leur suggere par une de ses saillies, qui distingue son style. *Il y a apparence*, dit-il, *que vos Peres n'ont refusé de les associer à vôtre Ordre, que parce que l'un* (Tiresias) *étoit aveugle; & que l'autre* (Amphiaraus) *aprés avoir deviné, qu'il laisseroit sa carcasse à Thebes, fut assez fat pour y aller.* L'Auteur entasse à la fin de sa lettre beaucoup

d'érudition sur les Saints, que les Reverends Peres Carmes attribuent à leur Ordre, & sur l'origine du Monachisme en France ; mais son erudition est plus vaste qu'elle n'est exacte ; son zele s'anime, quand il voit les Pythagoriciens placez sur la sainte montagne du Carmel, *il veut les culbuter, & comme un autre Tapi-ter prendre par les pieds cette canail-le, & les faire sauter comme des co-quins dans quelque bourbier. E cælo in cœnum.* On reconnoit Mr. Faydit à ces vivacitez.

Il paroît un livre intitulé. *Penta-teuchus historicus.* Vous croyez en li-sant ce titre, que l'Auteur a travail-lé sur les livres de Moyse. Vous vous trompez. C'est un Commen-taire sur cinq livres historiques d[e] l'Ancien Testament.

Les occupations du Pere Tou[r-] nemine ne luy ont pas permis [de] mettre au net une explication [plus] ample de son systeme sur l'unio[n de] l'ame & du corps, avec une rép[onse] exacte à toutes les nouvelles o[bjec-] tions, qu'on luy a envoyé[es en] grand nombre, & qui conti[ennent]

ttre de l'ami de Mr. l'Abbé
nont. Reflexions de M. L. F.
I. Lettre d'un particulier à
ès amis en deux cayers. C'eſt
ge d'un Philoſophe habile.
peut s'exprimer avec plus de
, ny mieux debroüiller les
obſcures de l'ancienne Phi-
ie. Nous ſouhaiterions qu'il
ſât à l'éclaircir, & qu'il vou-
ſe faire connoître. Son but
montrer, que le ſyſteme du
rmine a beaucoup de rapport
nion commune, qui explique
de l'ame & du corps par

d'érudition sur les Saints, que les Reverends Peres Carmes attribuent à leur Ordre, & sur l'origine du Monachisme en France; mais son erudition est plus vaste qu'elle n'est exacte; son zele s'anime, quand il voit les Pythagoriciens placez sur la sainte montagne du Carmel, *il veut les culbuter, & comme un autre Jupiter prendre par les pieds cette canaille, & les faire sauter comme des coquins dans quelque bourbier. E cœlo in cœnum.* On reconnoit Mr. Faydit à ces vivacitez.

Il paroît un livre intitulé. *Pentateuchus historicus.* Vous croyez en lisant ce titre, que l'Auteur a travaillé sur les livres de Moyse. Vous vous trompez. C'est un Commentaire sur cinq livres historiques de l'Ancien Testament.

Les occupations du Pere Tournemine ne luy ont pas permis de mettre au net une explication plus ample de son systeme sur l'union de l'ame & du corps, avec une réponse exacte à toutes les nouvelles objections, qu'on luy a envoyées en grand nombre, & qui contiennent

des difficultez considerables. Il tiendra parole avant sa fin de l'année, & donnera ce recüeil qu'on demande avec empressement. Cependant il a crû devoir avertir ceux, dont il a reçû les objections En voici la liste. Une lettre de l'ami de Mr. l'Abbé de Belmont. Reflexions de M. L. F. D. L. N. Lettre d'un particulier à un de ses amis en deux cayers. C'est l'ouvrage d'un Philosophe habile. On ne peut s'exprimer avec plus de netteté, ny mieux debroüiller les notions obscures de l'ancienne Philosophie. Nous souhaiterions qu'il s'emploïât à l'éclaircir, & qu'il voulut bien se faire connoître. Son but est de montrer, que le systeme du P. Tourmine a beaucoup de rapport à l'opinion commune, qui explique l'union de l'ame & du corps par l'information, & qu'elle n'en differe que par la clarté des expressions & le soin, qu'à eû le P. Tourmine de developper les idées confuses.

Une lettre écrite de Provence par D.

Une lettre sans datte & sans signature, qui contient entre autres ob-

jections, les deux plus fortes en apparence, qu'on ait proposées à l'Auteur du nouveau systeme. L'ame de JESUS-CHRIST, dit-on, n'a dans l'Eucharistie aucune action sur le corps, donc elle ne luy seroit pas unie selon le nouveau systeme. On pourroit répondre, que le corps du Sauveur est là dans un état de mort. Mais sans avoir recours à cette réponse, le P. Tournemine dit, que l'ame de JESUS-CHRIT agit dans l'Eucharistie sur son corps, & qu'elle y contient les esprits, qui le vivifient, qu'elle empeche leur écoulement.

L'autre difficulté regarde ce que le P. Tournemine pose comme un principe de son systeme, qu'il y a entre la force avec laquelle l'ame agit sur le corps & le corps sujet de cette action, un raport exact.

Si l'ame, dit-on, à ce rapport de force mouvante avec un corps de six mois, elle en aura trop peu pou agir sur un corps de trente ans; elle a d'abord la force necessai pour mouvoir un corps de tren ans, elle en aura trop pour un co de six mois.

Le P. Tournemine répond d'abord que l'ame n'est pas immuable, sa force peut augmenter. D'ailleurs, ajoûte-t-il, un corps de six mois oppose plus de difficultez à l'action de l'ame qu'un corps de trente ans, plus la machine est finie, plus l'action du ressort est facile. Il remuë malaisément une machine imparfaite. Cette imperfection compense l'inégalité de la masse, qu'il faut remuër, & prouve qu'il faut pour agir sur un corps de six mois, de la maniere qu'agit l'ame, autant de force à proportion, que pour remuer un corps de trente ans, mieux disposé & plus souple au ressort.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1704.

ARTIC. LXI. *Suite de l'Histoire du Cardinal Ximenes par Mr. Marsollier.* page 673

ART. LXII. *Choregraphie, ou l'art de décrire la danse par Caracteres, figures, & signes demonstratifs &c.* pag. 692

ART. LXIII. Jacobi Mangeti Bibliotheca Pharmaceutico-Medica &c. C'est-à-dire, *Biblioteque de Pharmacie-Medecine, par Mr. Manget &c.* p. 703

ART. LXIV. *Traduction nouvelle des Odes d'Anacreon, par Mr. de la Fosse &c.* p. 710

ART. LXV. Annales Ordinis sancti Benedicti &c. C'est-à-dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît, par le R. P. Mabillon &c.* p. 722

ART. LXVI. *Meditations pour les retraites sur differens sujets propres aux Religieuses & à toutes les personnes spirituelles.* p. 737

ART. LXVII. *Le Veritable Pere Joseph, Capucin, nommé au Cardinalat, contenant l'histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu.* pag. 738

ART. LXVIII. *Eclaircissement sur le livre de la generation des vers dans le corps de l'homme, &c.* pag. 761

ART. LXIX. *Discours prononcé dans l'Academie Françoise le 31. Janvier 1704. à la Reception de Mr. le Coadjuteur de Strasbourg.* p. 771

ART. LXX. *Lettre de Mr. le Pelletier de Rouen à un de ses amis, sur l'explication du mot Kesitah. &c.* pag. 780.

ART. LXXI. *Extrait d'une Dissertation du P. Menestrier où il prouve que ni Florus, ni l'Eglise de Lyon ne sont point Auteurs des Livres publiez sous leur nom, touchant l'affaire de Gotheschalc.* p. 806

ART. LXXII. *Conjecture pour expliquer la nature des couleurs.* pag. 821

ART. LXXIII. *Lettre écrite au R. P. Tournemine.* p. 831

ART. LXXIV. *Reponse à la Lettre écrite au R. P. de Tourmine.* pag. 834.

ART. LXXV. *Nouvelles Litteraires.* pag. 837.

De Rome. ibid.

De Palerme. p. 843

De Paris. p. 844

Fin de la Table.

Errata pour le mois de May.

P*Age 675. ligne 9. lisez,* Mozarabes.
P. 681. lig. 28. c'estoit pour lors, *lis.* Oran estoit.

P. 712. lig. 2. lis. sans y vouloir rien ajoûter ou diminuer.

P. 714. lig. 11. *lis.* asseyez-vous.

P. 716. lig. 1. *aprés* en vie, *effacez le point.*

P. 735. lig. 26. du, *lis.* le.

P. 756. lig. 27. de, *lis.* à.

P. 757. lig. 26. *lis.* parenté.

P. 758. lig. 12. *lis.* de la Reine.

P. 777. lig. 12. *entre* cacher *&* son, *mettez une virgule.*

P. 808. lig. 10. te, *lis.* de.

P. 811. lig. 21. Abbé *ne doit pas estre en italique.*

P. 814. lig. 14. j'avertiray, *lis.* il avertit.

P. 840. lig. 25. lis. est un hors d'œuvre.

P. 849. lig. 6. depuis la liste *jusqu'à* c'est l'ouvrage, *mettez de l'italique.*
ligne 26. & 27. jusqu'à qui contient, *encore de l'italique.*

Fautes à corriger dans le mois d'Avril.

DAns le troisiéme Problême proposé dans les Memoires du mois précedent, *Page 648.* Le Copiste ou l'Imprimeur ont oublié cette circonstance, (*l'on suppose le mouvement de la terre.*)

EMOIRES
POUR
HISTOIRE

s Sciences & des beaux Arts.

illis par l'Ordre de Son Altesse
renißime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.

Juin 1704.

De l'Imprimerie de S. A.S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

JEAN BOUDOT, Libraire, Impri-
ur Ordinaire du Roy, & de l'Acade-
e Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques
Soleil d'Or près S. Severin.

---

iec Privilege & Approbation. 1704.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1704.

ARTICLE LXXVI.

ORDONNANCE ET INSTRUCTION Pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray, Prince du St. Empire, au Clergé & au peuple de son Diocese, portant condamnation d'un imprimé intitulé Cas de conscience &c. *A Valenciennes chez Gabriel François Henry, Imprimeur du Roy & de Monseigneur l'Archevêque 1704. in 12. pp. 254.*

LA sagesse de Dieu, toûjours admirable dans les moyens qu'elle prend pour arriver à ses fins, s'est servie assez souvent des partisans de l'er-

reur pour la détruire. Nous venons d'en voir un exemple dans le succez qu'a eu la publication du Cas de conscience, signé par quarante Docteurs. Le Souverain Pontife, un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques distingués par leur rang, leur pieté, leur science, les Universités de Louvain & de Doüay; tout s'est réüni pour condamner cet Ouvrage de tenebres. On a reconnu la grandeur du peril où étoit l'Eglise : On s'est hâté de le prevenir. L'herercsie decouverte ne peut plus nuire que foiblement : ses déguisemens plus dangereux que ses insultes luy seront desormais inutiles, & la verité ne sçauroit manquer de triompher. Tant de Mandemens, d'Ordonnances, d'Instructions, de Declarations, d'Ecrits sçavans, l'ont enfin mise dans un plein jour. L'infaillibilité de l'Eglise dans les faits liez avec le droit, est desormais à couvert des chicanes, dont on s'est servi depuis cinquante ans pour l'éluder.

L'Instruction Pastorale de Monseigneur de Cambray traite la matiere dans toute son étenduë, & il a

repandu ſur cette queſtion de nouvelles lumieres. Il n'employe cependant que les mêmes principes dont les Aſſemblées du Clergé ont fait le fondement de leurs deciſions contre les partiſans du livre de Janſenius, & que le cinquiéme Concile general a fait valoir contre les défenſeurs des trois Chapitres: principes que l'Egliſe a toûjours regardez comme la regle de ſa conduite.

Monſeigneur de Cambray ne « pouvoit demeurer dans le ſilence. « L'Imprimé ſur le Cas de conſcience étoit répandu dans les « principales villes de ſon Dioceſe : « beaucoup d'autres Ouvrages à « peu près ſemblables ſe debitoient « ſur la frontiere. La ſource du mal « a paru d'abord dans les Païs-bas, « il y a plus d'un ſiecle. Baïus premier Auteur du trouble ſe retracta ingénument, & declara qu'il « avoit enſeigné, avant & même « depuis la cenſure faite par le S. Siege, pluſieurs propoſitions, condamnées dans le même ſens ſur « lequel tomboit la condamnation. « Son exemple n'a pas été ſuivi : les «

„ défenſeurs de Janſenius ont fait
„ dans la pratique, pour le texte de
„ Saint Auguſtin, ce que les Proteſ-
„ tans font pour celui de l'Ecriture.
„ Ils ont voulu expliquer le texte
„ ſelon leur propre ſens indepen-
„ damment de l'explication de l'E-
„ gliſe : ils ont mis leur ſens propre
„ en la place de celuy de ce ſaint
„ Docteur, comme les Proteſtans
„ mettent leur ſens propre en la
„ place du vray ſens du texte ſacré.
„ Ce fondement étant poſé, il leur a
„ paru que Janſenius n'enſeignoit
„ dans ſon livre que la même doctri-
„ ne qu'ils étoient accoutumés à ſup-
„ poſer que S. Auguſtin avoit clai-
„ rement enſeignée. L'Egliſe, di-
„ ſent-ils, qui ne peut jamais ſe con-
„ tredire, s'eſt liée les mains par l'ap-
„ probation qu'elle a donnée aux
„ Ouvrages de ce grand Docteur de
„ la Grace.

Qui ne voit le parfait rapport de cette conduite avec celle des Proteſtans ? l'Egliſe peut encore moins condamner le ſens naturel de l'Ecriture, que le ſens naturel, de S. Auguſtin. Mais ce n'eſt ni au Proteſ

tans à determiner le sens de l'Ecriture, ni aux Jansenistes à determiner le sens de S. Augustin. Les premiers expliquant mal l'Ecriture y trouvent les erreurs de Luther & de Calvin, & sur ce prejugé ils refusent de condamner leurs écrits & la doctrine qu'ils contiennent, les autres expliquant mal les écrits de S. Augustin y trouvent les erreurs de Jansenius; & sur ce prejugé ils refusent de condamner son livre & la doctrine qu'il contient. Dans cette prevention, dit Monseigneur de Cambray, ils ne cessent point depuis cinquante ans d'écrire en promettant toûjours de se taire, & les quarante Docteurs, sous pretexte de finir le trouble, l'ont augmenté. "

" Il ne s'agit pas seulement dans " cette contestation de la doctrine " condamnée dans le livre de Jansenius (c'est toujours le sçavant Prelat qui parle) la quelle detruit la " liberté sous petexte d'élever la " grace, aneantit le merite & le demerite des œuvres, les vices & les " vertus, la justice des recompenses " & des châtimens, la bonté sincere "

„ de Dieu pour tous les hommes,
„ & l'offrande du sang du Sauveur
„ pour leur rendre le salut possible.
„ Il s'agit encore d'un dogme qui
„ sappe les fondemens de toute
„ l'autorité de l'Eglise dans la pra-
„ tique, & qui ne luy laisse nulle re-
„ source réelle contre aucune des
„ heresies qui pourroient s'élever
„ jusqu'à la fin des siecles.

„ On soûtient par des écrits inom-
„ brables, que l'Eglise, malgré les
„ promesses, peut-être abandonnée
„ du saint Esprit jusqu'au point de
„ se tromper & de tromper tous ses
„ enfans; quand elle leur declare,
„ en lisant un texte, qu'il exprime
„ naturellement un sens heretique.
„ Loin d'être allarmé de cette doc-
„ trine, on s'accoutume à suppo-
„ ser que la distinction du Fait &
„ du Droit, la rend incontestable.
„ Beaucoup de personnes d'esprit
„ & de pieté se laissent éblouïr par
„ cette distinction qu'elles n'appro-
„ fondissent jamais. Monseigneur
„ de Cambray se propose de mon-
„ trer dans cette instruction la gran-
„ deur du peril où ce préjugé met la

foy, & combien cette diſtinction "
captieuſe enerve toute autorité. "

Il commence par établir le veritable état de la queſtion. Les defenſeurs de Janſenius ont eu ſoin de les deguiſer. Au contraire les Ecrivains Catholiques, les Aſſemblées du Clergé ſe ſont attachées à l'expoſer nettement. " L'Egliſe, quand elle juge du ſens d'un Au- "
teur, n'entend parler que de celuy "
qu'il exprime naturellement par "
ſon texte, *ſenſus obvius quem ipſa-* "
met verba præ ſe ferunt. Elle ne "
juge point des ſentimens interieurs "
des perſonnes; ce ſecret des cœurs "
eſt reſervé à Dieu. L'Egliſe n'a "
donc jamais prétendu que l'inten- "
tion perſonnelle de Janſenius ait "
été d'enſeigner dans ſon livre les "
cinq hereſies pour leſquelles elle a "
condamné ce livre. Elle n'a pas "
decidé non plus que toutes les "
cinq Propoſitions condamnées "
ſoient dans ce livre mot à mot. "
L'Auteur des Lettres Provinciales "
cherchoit à faire illuſion lorſqu'il "
ſuppoſoit (lettre XVIII.) qu'il "
ne s'agiſſoit que d'avoir des yeux, "

„ d'ouvrir le livre, de trouver la „ page & de convaincre les sens, en „ montrant dans un livre les mots „ que l'on dit y être. Ce subtil Au- „ teur alloit à son but, & vouloit ren- „ dre la decision de l'Eglise fausse, „ ridicule & odieuse.

„ Le Clergé assemblé à Fontaine- „ bleau l'an 1661. parle d'une ma- „ niere très-differente. *Les Consti-* „ *tutions*, disent ces sages défenseurs „ de la foy, *condamnent d'heresie les* „ *opinions de Jansenius, contenuës en* „ *abregé dans les cinq Propositions,* „ *& plus amplement expliquées dans* „ *son livre*. En 1656. le Clergé avoit „ declaré *qu'il n'est plus necessaire de* „ *sçavoir si chacune des cinq Proposi-* „ *tions est couché dans le livre de Jan-* „ *senius aux mêmes termes*. Il ne faut „ que lire les Bulles d'Innocent X. „ & d'Alexandre VII. pour former „ cette idée de la question, qui se „ reduit à sçavoir, si l'Eglise a pû „ decider infailliblement, que le li- vre de Jansenius contenoit la doc- trine condamnée dans les cinq Pro- positions, & que ces cinq Proposi- tions étoient le precis de ce livre:

ou pour parler en general, si l'Eglise se peut tromper en jugeant que le sens naturel d'un texte est heretique ou ne l'est pas.

Ce n'est point-là un fait indif- " ferent à la Religion ; comme " l'Eglise ne peut jamais trouver, " ni fixer, ni transmettre le dog- " me que dans quelque texte ou " tissu de paroles, qui l'exprime & " qui le rende sensible, il s'ensuit " que l'Eglise ne peut jamais ni " juger du dogme, qu'en jugeant " de la Catholicité ou hereticité " de quelque texte ; ni conserver " le depôt par la condamnation des " heresies, qu'en les condamnant " dans des textes certains. "

Après avoir établi si nettement le veritable état de la question, l'ingenieux defenseur de l'infaillibilité de l'Eglise, presse ses adversaires par leur soumission à la condamnation des Propositions, ils " ne s'y soumettent que dans la " croyance que l'Eglise ne peut " manquer de reconnoître si le tex- " te des Propositions est conforme " ou contraire à la Doctrine reve- "

„ lée. Le livre n'eſt pas moins un „ texte que les Propoſitions. N'eſt-„ ce pas avoir deux poids & deux „ meſures, que de mettre dans un „ de ces textes toute la queſtion de „ Droit, pour laquelle on recon-„ noit que l'Egliſe eſt infaillible; „ & de n'admettre dans l'autre tex-„ te qu'une pure queſtion de fait, „ où l'on ſoûtient que l'Egliſe ſe „ trompe?

„ Pour rendre tout cecy encore „ plus ſenſible, il faut conſiderer que „ l'Egliſe nous preſente à la fois deux „ textes, l'un court & l'autre long; „ L'un comme le principal, l'autre „ comme l'*extrait* du premier. Elle „ les examine, elle les qualifie des „ mêmes qualifications. Dans l'e-„ xamen & dans la forme du ju-„ gement prononcé, tout eſt „ égal, excepté la longueur des „ textes. Si les defenſeurs de Jan-„ ſenius admettent cette compa-„ raiſon, il faut qu'ils reconnoiſ-„ ſent que l'*héréticité* du livre „ n'eſt pas moins que celle des Pro-„ poſitions, la queſtion de droit, & „ il ne leur ſera plus permis d'al-

leguer la distinction du Fait, d'a- "
vec le Droit. "

Par quelle subtilité pourroient- "
ils éluder une comparaison si na- "
turelle, si simple, & si decisive? "
Dira-t-on que l'Eglise est moins "
infaillible à l'égard d'un texte "
long, qu'à l'égard d'un texte court? "
Y a t'il dans les textes une borne "
fatale dans une certaine page, qui "
change tout à coup le Droit en "
Fait, & le Fait en Droit? en deça "
l'héreticité est de droit, le Saint "
Esprit decide, & l'Eglise est in- "
faillible; au delà cette même hére- "
ticité n'est plus qu'un simple fait, "
le S. Esprit se retire & abandonne "
l'Eglise. Il faut remarquer qu'une "
seule proposition, si elle est im- "
portante & contestée, peut rem- "
plir un gros Volume; & qu'un gros "
Volume, s'il est bien fait, peut se "
reduire à une proposition essen- "
tielle. Par exemple dans l'Augus- "
tin de Jansenius le troisiéme livre "
si vous en exceptez les deux der- "
niers Chapitres, ne fait d'un bout "
à l'autre qu'une seule proposition, "
qui est la premiere des cinq con- "

„ damnées. Le second livre tout en-
„ tier n'est que la seconde proposi-
„ tion mise dans tout son jour, le
„ 6. le 7. & le 8. livres jusques dans
„ les titres des Chapitres, ne for-
„ ment tous ensemble qu'une seule
„ proposition qui est la troisiéme en-
„ tre les cinq. L'unique but des li-
„ vres sur l'héresie Pelagienne est
„ d'établir la 4e proposition. Enfin
„ les deux derniers Chapitres du
„ troisiéme livre de la grace du Sau-
„ veur, ne sont que la cinquiéme
„ proposition continuellement re-
„ petée. On peut assurer sans exa-
„ geration que le sens propre, na-
„ turel, & literal des cinq Propo-
„ sitions est encore plus developé,
„ & plus incapable de toute benig-
„ ne explication dans le livre de
„ Jansenius, que dans le texte court
„ des Propositions mêmes. Car cet
„ Auteur rejette avec des précau-
„ tions infinies tous les sens par
„ lesquels on voudroit ramener sa
„ doctrine aux bornes de la foy.
„ Que si l'on veut faire attention
„ au besoin de conserver le depost
„ des veritez revelées, il est certain

que l'Eglise a encore plus besoin "
d'une autorité infaillible en ju- "
geant des textes longs, tels que "
les livres, qu'en jugeant des "
textes courts, tels que de sim- "
ples propositions. Ce n'est ja- "
mais par des propositions nuës, "
séches, courtes & détachées qu'un "
Novateur entraine la multitude : "
c'est toûjours par des discours "
liez & agreables. Ainsi la sureté "
du depost de la foy demande évi- "
demment encore plus l'infaillibili- "
té de l'Eglise pour condamner les "
livres, que pour condamner les "
propositions. "

L'Auteur expose ensuite, avec autant d'éloquence que de solidité, les promesses de Jesus-Christ à son Eglise, & les affreuses consequences où l'erreur du corps des Pasteurs sur le sens d'un livre Catholique pris pour heretique, ou heretique pris pour Catholique, jetteroit le peuple fidelle : l'impossibilité que la tradition subsiste dans une si étrange supposition, de laquelle entre autres paradoxes on devroit conclurre que "
la docilité si recommandée dans "
l'Evangile précipiteroit dans l'er- "

„ reur, & qu'une présomption opi„ niâtre seroit le seul moyen de „ conserver la foy.

La pratique de l'Eglise établit d'une maniere incontestable son infaillibilité à l'égard du sens naturel des textes qu'elle employe dans les Symboles, ou qu'elle condamne dans les Canons. „ Dira-t-on qu'elle „ peut prendre les termes qu'elle „ approuve ou qu'elle condamne „ dans un sens étranger ou different „ du sens naturel, du sens qui se pre„ sente d'abord ? Que deviendroit „ le privilege qu'elle a d'enseigner „ la verité, si elle pouvoit s'égarer „ dans le choix des expressions, jus„ qu'à parler d'une maniere plus „ propre à seduire qu'à instruire? „ Supposer que l'Eglise s'est mal „ expliquée dans ses décisions, que „ le sens naturel des Symboles est „ contraire à la revelation, que le „ sens naturel des livres condam„ nez comme heretiques, y est con„ forme ; n'est-ce pas autoriser tous „ les heretiques à revenir contre „ les jugemens de l'Eglise, à con„ tester le sens des Symboles & des „ Canons ? On ne rejettera plus ni

nulles ni Canons, mais on les «
énervera, en les expliquant. Cha- «
que heretique, sur l'exemple des «
défenseurs de Jansenius, se per- «
mettra toûjours de croire que l'E- «
glise a mal entendu le texte qu'el- «
le a condamné, & qu'elle ne l'a «
censuré que dans un sens impro- «
pre. Reduire seulement au silence «
respectueux, n'est-ce pas admet- «
tre la tolerance universelle qui «
n'exclut aucune erreur, détruire «
absolument l'unité de l'Eglise, & «
la jetter dans une confusion in- «
digne de Dieu, Auteur & conser- «
vateur d'un si bel ouvrage? «

Un celebre défenseur de Janse- «
nius, dans un ouvrage intitulé *Via* «
pacis, a proposé un nouveau tour «
pour sauver la distinction du Fait «
& du Droit. L'Eglise, dit-il, est in- «
faillible pour qualifier le sens d'un «
texte, *qualis sit sensus propositionis*, «
c'est-à-dire pour donner à ce sens «
la note de Catholique ou d'Here- «
tique: mais elle peut se tromper «
dans l'interpretation de ce texte, «
quis sit sensus propositionis. Elle «
peut en méconnoître le sens natu- «

„ rel & veritable, & le condamner
„ ou l'approuver dans un ſens étran-
„ ger. Cette penſée bizarre marque
„ l'extremité où ſont reduits les ad-
„ verſaires de l'infaillibilité de l'E-
„ gliſe. Une pareille Conſtitution
„ de l'Egliſe repugne à la ſageſſe &
„ à la bonte de Dieu. Il a voulu en
„ faire un Juge : en a-t-il fait un
„ Juge inſtruit des loix & de la dif-
„ ference des peines, mais incapable
„ de connoître avec certitude qui
„ ſont les criminels & toûjours prêt
„ à condamner ſur de faux préjugez
„ l'innocent à la place du coupable?
„ Comment peut-on ſuppoſer d'un
„ côté que l'Egliſe eſt infaillible en
„ qualifiant un texte, ſi on ſuppoſe
„ de l'autre côté qu'elle le prend de
„ travers & à contre-ſens? Ne voit-
„ on pas que la qualification ne peut
„ être juſte qu'autant qu'elle eſt
„ fondée ſur la ſignification verita-
„ ble des paroles? Au reſte l'infailli-
„ bilité morale ne ſuffit pas. Il faut,
„ pour terminer les conteſtations,
„ une infaillibilité abſoluë fondée
„ ſur l'aſſiſtance du St. Eſprit. L'in-
„ faillibilité morale eſt une infailli-

bilité naturelle fondée ſur la capa- “
cité, l'exactitude, & la ſincerité “
des Juges de la Doctrine, ou qui “
peuvent ſe tromper, mais qu'on “
preſume avec raiſon ne s'être pas “
trompez. L'Autheur demontre “
avec une entiere évidence l'inſuf- “
fiſance de cette infaillibilité mo- “
rale. Il ne découvre pas avec “
moins de clarté l'état funeſte où “
ſeroit l'Egliſe privée de l'autorité “
infaillible de juger du ſens des “
textes, expoſée à entendre mal ſa “
propre tradition & même la paro- “
le de Dieu écrite. “

L'Auteur de la *Lettre d'un Evê-* “
que à un Evêque a crû ſe tirer “
d'embarras en diſtinguant la decla- “
ration que l'Egliſe fait de ſa doc- “
trine, d'avec la verification qui “
precede cette declaration. L'Egli- “
ſe, ſelon luy, infaillible lors qu'el- “
le declare quelle eſt ſa tradition, “
peut ſe tromper quand elle exa- “
mine cette même tradition. Mais “
il eſt manifeſte que la verification “
eſt le fondement de la declaration. “
L'Egliſe enſeignera-t elle le vray- “
dogme ſans ſçavoir où elle l'a pris? “

„ Oseroit-on soûtenir , que saisie
„ par un entousiasme aveugle , elle
„ juge bien en raisonnant mal?

Si les Jansenistes venoient par le succès de quelqu'une de ces subtilitez à détruire l'infaillibilité de l'Eglise dans la condamnation ou l'approbation des textes, ils y perdroient autant pour le moins que les Catholiques. L'Autorité de St. Augustin n'auroit plus le poids qu'elle tire de tant d'éloges magnifiques donnez par des Papes : & S. Augustin demeureroit confondu dans la foule des Peres, dont les suffrages multipliez prévaudroient à ses sentimens particuliers. Les partisans de Jansenius apprennent aux ennemis de St. Augustin la maniere de sapper les fondemens de cette autorité distinguée, dont le docteur de la Grace est en possession depuis tant de siecles. On dira contre S. Augustin tout ce qu'on a dit en faveur de Jansenius.

Ce qui est plus deplorable c'est que l'on fournit par cette distinction des armes aux Protestans. Ils triomphent sur l'embarras qu'une
„ *poignée de Jansenistes cause à l'Egli-*

depuis cinquante ans. Ils ont élu- "
é un nombre infini de Brefs, de Bul- "
es, de Constitutions, de Mandemens. "
ans cesse foudroyez, ils prétendent "
voir sans cesse vaincu. Il faut "
voüier, dit Monseigneur de Cam- "
ray, que cette affreuse peinture "
quelque chose de vray. Le pa- "
allelle que le Prelat fait de *la poi- "*
née des Jansenistes avec les con- "
redisans du parti protestant, est "
out propre à faire sentir que l'E- "
glise a besoin, pour terminer les "
ontestations, d'une autorité ab- "
oluë dans les faits dogmatiques. "
Le discours d'un celebre protes- "
ant qu'il cite, merite une singu- "
iere attention. Nous demandons, "
lit-il, la même grace que les Jan- "
enistes ont obtenuë, qui est que "
nous ne soyons pas obligez de "
croire qu'un tel livre dit cela, "
quoy-que l'Eglise l'assûre. S'ils "
obtenoient, ils n'auroient plus "
besoin de changer de sentiment "
pour rentrer dans l'Eglise. "

Cet extrait est déja trop long: mais dans l'ouvrage que nous abregeons, tout est raison, tout est agré-

ment. Cependant les bornes étroi-
tes qui nous sont prescrites, nous
obligent de passer ce que dit l'Au-
teur sur une étrange vision conte-
nuë dans le livre intitulé *Via pacis*, &
d'excellentes remarques sur les Con-
ciles d'Ephese & de Chalcedoine,
sur le cinquiéme Concile, & sur la
lettre du Pape Pelage second. On
établit dans ces remarques l'autorité
infaillible de l'Eglise dans la con-
damnation des textes longs, & le
soin qu'elle a de verifier avant de
condamner. De plus ces remarques
fournissent des solutions nouvelles
ou mieux tournées aux objections
du parti contraire les plus embaras-
santes & les plus repetées. Le Prel
ne montre pas avec moins de forc
que les 5. propositions n'ont été co
damnées que par rapport au livr
comme un précis d'un livre do
elles contenoient en abregé la d
trine heretique : & qu'on ne p
exempter ce livre de la condam
tion, qui a fletri les propositio
que par une supposition inso
nable. Il le prouve par le la
ge constant du Saint Siége dar

illes & les Brefs ; il détruit par des
its certains les faux raisonnemens
les vaines conjectures des parti-
ns de Jansenius sur les Brefs d'In-
cent XII. & la paix de Cle-
ent XI.

L'Ecrit à *trois colomnes* & l'histoi-
du Jansenisme fournissent à nôtre
uteur des preuves incontestables
re le parti à d'abord soûtenu le
int de droit : que la distinction
i fait & du droit n'est venuë qu'a-
ès coup, & en desespoir de cause :
e d'abord on a défendu avec cha-
ur le sens naturel des propositions,
sens qui se presente dabord , *sen-
s obvius*, qu'on avoüe aujourd'huy
oir été condamné par l'Eglise.
lors, comme aujourd'huy, on soû-
noit que le sens qu'ón défendoit
oit lié avec la doctrine de la grace
ficace par elle même. C'en est as-
z pour porter les fidelles à se de-
er de la mauvaise foy des partisans
e Jansenius, & des artifices cachez
us ce nom de *grace efficace par elle-
éme* , dont Calvin avoit abusé
rant les defenseurs de Jansenius
ur établir sa grace necessitante.

La mauvaiſe foy de ce parti eſt viſible dans l'écrit à trois colomnes. Les reflexions du Prelat ſur les ſupercheries de ce fameux Ecrit, c'eſt-à-dire ſur l'acte le plus ſolemnel du parti, ont la grace de la nouveauté, & ne ſouffrent pas de replique.

Le ſens Thomiſtique eſt depuis long-tems l'azile du parti : il étoit important de pénetrer ce ſens. Monſeigneur de Cambray la penetré à la hontes des faux Thomiſtes. „ Pour „ être vray Thomiſte, il faut avec „ tous les maîtres de cette école ad- „ mettre que le juſte qui peche a un „ pouvoir prochain de ne pecher „ pas, & qu'il n'eſt point privé d'u- „ ne grace veritablement ſuffiſante „ pour accomplir un precepte poſi- „ tif, dans le moment où ce pré- „ cepte le preſſe. C'eſt dans ce pou- „ voir prochain que conſiſte l'exer- „ cice de la liberté de merite & de „ demerite. Le pouvoir éloigné „ n'eſt qu'un pouvoir futur & une „ impuiſſance preſente. S. Auguſtin „ & S. Thomas, dont on cite des „ textes clairs & deciſifs, ont toû-

jours

irs supposé ce pouvoir pro- «
ain & degagé, dans ceux qui «
issent librement. Ainsi le vray «
is Thomistique se reduit à éta- «
ir une grace veritablement suf- «
inte, un pouvoir veritablement «
ochain. Avec quelle dérision, «
els traits d'une satyre continuel-
, tantôt badine, tantôt amere,
Auteur des Lettres au Provincial
t-il parlé de ces Articles fonda-
entaux de la doctrine Thomisti-
ue sur la grace? Ce livre est enco-
les delices du parti. On y con-
it, en parlant du pouvoir pro-
ain, *qu'il faut prononcer ce mot des*
vres, de peur d'être heretique de nom.
Voilà, dit Monseigneur de Cam- «
ay, la clef de ces professions de «
y faites avec serment, pour per- «
ader au monde que le Jansenis- «
e n'est qu'un fantôme. On pro- «
nce *des levres ces paroles de peur* «
être heretique de nom. On admet «
bouche qu'on peut agir, on «
oit qu'on ne le peut pas, mais «
l'on le pourroit si on avoit la «
ace. On admet de bouche une «
ace *suffisante au sens des Thomis-* «

„ *tes*, & par ce sens des Thomistes „ on entend *une grace qui ne suffit* „ *pas*. Ce faux sens Thomistique, „ cette derniere ressource du parti „ n'est pas un sens, mais un galima- „ tias ridicule, & une folle contra- „ diction. Est-ce dans une telle Co- „ medie, s'écrie le sincere Prelat, „ qu'on peut prendre Dieu à té- „ moin de la pureté de sa foy? En „ quelle conscience les admirateurs „ de ces Lettres peuvent-ils pro- „ tester à toute l'Eglise qu'ils ad- „ mettent un pouvoir prochain & „ une grace suffisante dans le sens „ Thomistique, eux qui sont per- „ suadez avec l'Auteur des Lettres, „ que ce sens n'est qu'un galima- „ thias insensé? Il y a plus: la pre- „ miere des cinq Propositions prise „ dans son sens propre & naturel, „ saute aux yeux dans ces Lettres „ dont tout le parti est encore char- „ mé: puisque selon cet Autheur „ dans la seconde Lettre, le com- „ mandement qui presse un juste „ dans le moment précis qu'il tom- „ be, luy est actuellement aussi im- „ possible qu'il est impossible à un

comme de voir sans aucune lumie- «
e. L'Eglise n'a pû imputer à la «
premiere proposition un sens plus «
outré ni plus odieux. «

Ces reflexions de M. de Cambray doivent faire craindre que ceux qui loüent ces Lettres sans reserve & sans mesure, qui en procurent tant d'éditions, qui les distribuent avec tant de profusion, qui en conseillent la lecture jusque dans le Confessional, n'ayent pas sincerement abandonné l'erreur de la premiere proposition condamnée. S'ils ne «
voyent point cette proposition «
dans des lettres où elle est palpa- «
ble, Est-il étonnant qu'ils ne la «
voyent point dans le texte de Jan- «
senius? «

L'aveu des écrivains du parti sur les dispositions de ceux qui leur étant attachez signent cependant le formulaire fait horreur.

La necessité de finir nous empêche d'extraire ce que dit M. de Cambray sur les autoritez de quelques Theologiens particuliers qu'on oppose à grand bruit, au sentiment de l'Eglise marqué par sa conduite.

Touché par des motifs si convaincans M. de Cambray condamne „ l'écrit intitulé *Cas de conscience* ; „ comme renouvellant le scandale „ des contestations, comme soûtenant d'une façon indirecte les er„ reurs du livre de Jansenius, com„ me favorisant le parjure jusque „ dans les professions de foy, com„ me injurieux au Saint Siége & à „ l'Eglise, comme sappant le fonde„ ment necessaire de l'autorité de „ l'Eglise dans la pratique.

Nous avons differé jusqu'ici d'expliquer quel parti prend le sçavant Prelat sur une question qui divise les Theologiens touchant l'infaillibilité qu'ils accordent à l'Eglise à l'égard des faits dogmatiques. Les uns croyent qu'elle appartient à la foy divine, les autres la reduisent à une foy *Ecclesiastique*. C'est une dispute de nom. Ceux qui assûrent que les décisions de l'Eglise sur ces faits sont l'objet d'une foy divine, ne prétendent pas que ces décisions appartiennent à la foy directement & immediatement, mais qu'ils y ayent un raport mediat. Voicy comment

s'exprime M. de Cambray : gar-"
dez-vous mes freres d'écouter "
ceux qui vous diront que l'infail-"
libilité n'est promise à l'Eglise que "
pour les dogmes revelez & qu'un "
fait du XVII. Siecle ne peut être une "
verité revelée. L'infaillibilité de l'Eglise dans le discernement des textes est une verité revelée : donc elle est un objet de foy divine. La revelation contient l'infaillibilité, l'infaillibilité, promise comprend sans exception tous les textes futurs. Ainsi selon le sçavant Prelat, on croit que les propositions sont dans le livre de Jansenius, parce qu'on croît l'Eglise qui l'a dit infaillible dans le jugement qu'elle porte sur le sens des livres. On la croît infaillible parce que Dieu a revelé cette infaillibilité.

Nous pensons que cette explication sera embrassée par ceux qui n'ont eû recours à la foy Ecclesiastique, que par la difficulté qu'ils trouvoient de faire tomber sous la revelation, un fait du dix-septiéme siecle.

ARTICLE LXXVII.

ADUNANZA DE' PASTORI &c. C'est-à-dire *Assemblée des Bergers d'Arcadie de la Colonie de Ferrare*. Imprimé à Ferrare par Bernardin Pomatelli 1703. *in* 4°.

CE n'est pas la premiere fois, que les beaux esprits ont travaillé à l'honneur de Dom Annibal Albani ; un genie superieur, un naturel heureux, des manieres douces & engageantes luy ont attiré l'amour & l'estime de toute l'Italie. Ce jeune Prince ayant achevé ses études de Theologie, & pris le bonnet de Docteur dans le College Romain, voulut aussi se faire Docteur en Droit sur la fin de l'année passée. L'Academie de Ferrare si fameuse aujourd'huy, par le grand nombre de personnes de qualité qui la composent ; eut en même temps l'honneur de le recevoir dans son corps. La reception en fut magnifique. Le Marquis Bentivoglio qui n'est pas moins distingué par son merite per-

sonnel, que par la noblesse de son sang, fut chargé de recueillir ce qu'on avoit fait à cette occasion. Nous y trouvons un grand nombre de petites poësies d'une justesse & d'une netteté achevée. Des pensées nobles & naturelles, une expression aisée & delicate, marquent assez le bon goût de ces illustres Academiciens.

Il y a une harangue de la façon du Marquis Bentivoglio, qui peut passer pour un chef d'œuvre dans son genre. Il y fait en même temps, & d'une maniere très-ingenieuse, les Eloges de Clement XI. & de Dom Annibal Albani son Neveu. Pour en faire concevoir une juste idée, il faudroit donner au public le discours entier. Nous nous contenterons d'en mettre dans cet extrait quelques pensées detachées, & nous esperons que les Lecteurs ne trouveront pas mauvais que nous nous servions quelquefois des expressions même de l'Auteur, qu'on ne peut rendre en nôtre langue qu'elles ne perdent une partie de leur beauté.

Après un exorde fort ingenieux, le Marquis Bentivoglio remarque, qu'il n'y a rien qui contribue plus à la gloire du grand Pontife qui gouverne l'Eglise, que les paroles qu'il dit à son neveu peu de tems après son exaltation. *Vous venez,* luy dit-il, *dans l'esperance de trouver en nous le Cardinal Albani vôtre Oncle: Vous vous trompez. Le Cardinal Albani n'est plus. La nouvelle dignité où vous nous voyez élevé, rompt entre nous toute liaison de sang. Ne fondez donc plus vos esperances que sur un seul merite; travaillez à vous rendre habile, & vous serez recompensé; celui qui est obligé de rendre justice même aux étrangers la doit également à ses proches.*

Paroles dignes d'un aussi grand Pontife, s'écrie le Marquis Bentivoglio. Mais permettez-moy, Messieurs, continuë-t'il, d'en faire la matiere de ce discours, & d'examiner en peu de mots, ce qui fut ordonné par l'un, & de quelle maniere nous le voyons executé par l'autre.

Rien de plus glorieux à Clement

XI. que ce commandement : rien de plus profitable à l'Eglise. *Il commando del sanctißimo Pastore è degno di essere applaudito, perche a lui è di onore, agli altri di stimolo è dincitamento, per che in lui gloria & opera, negl' altri virtute.*

Tout le monde sçait avec quel desinteressement le Cardinal Albani refusa le Pontificat. Luy seul s'opposa à son élection. Son humilité luy faisant redouter une place, que personne ne pouvoit mieux remplir que luy. Après tout continue l'Orateur, cette action est encore moins admirable que celle dont nous parlons. Vouloir ne point accepter la dignité suprême, à laquelle on se voit élevé par un consentement unanime, c'est sans doute quelque chose de grand ; Mais en être revêtu, & ne faire aucune grace à ceux de sa Maison, qu'autant qu'ils le meritent, c'est encore quelque chose de plus. Une vertu commune peut sans beaucoup de peine ne point ceder à l'ambition : Mais un cœur genereux ne sçauroit, sans une force extraordinaire, resister à l'inclination qui le

porte à faire du bien à des proches qu'il aime tendrement ..... *non voler ricevere una si gran dignità e giudicarsene indegno, è una gran cosa. Ritenuta che l'ha, non voler far grazie a i Dimmestici se non son degni, e molto più .... nel primo caso egli vuota il suo cuore d'ambizione, nel secondo lo vuota d'amore; e il cuore, come vè noto puo ben esser privo d'ambizione senza molta violenza, ma come puo esser privo d'amore senza uno sforzo insigne.*

Le Marquis Bentivoglio fait remarquer ensuite que la maniere dont Clement XI. traite son neveu ne peut être que très-utile à l'Eglise. Ce sage Pontife, *dit-il*, pouvoit-il mieux faire entendre à tout l'univers, que dans la distribution des honneurs Ecclesiastiques il n'aura égard qu'au seul merite, qu'en declarant d'abord qu'un neveu qui luy est si cher ne les aura qu'à cette condition? *Egli alza, dirò così, il ferro dell' suo rigore sopra del suo nipote e lascierá di alzarlo sopra l'estraneo? Anzi perche lestraneo non abbia a dolersi, principia il suo giudicio d'alla sua*

casa ; ne vuole farla co suoi da zio, per farla con tutti da giudice. Puis après s'être un peu étendu sur le zele infatigable, avec lequel Sa Sainteté s'applique à reprimer le vice, à faire refleurir la vertu & à empêcher que les opinions nouvelles ne se repandent, il addresse la parole au Pape même, à peu-près en ce sens.

Vôtre zele & vos soins, très-Saint Pere, ne se bornent point aux affaires de vôtre Pontificat : la conduite que vous tenez à l'égard de vôtre neveu fait voir, qu'ils s'étendent jusqu'aux Pontificats suivans. Les plus grands Princes pour l'ordinaire ne pensent qu'à faire des actions qui les fassent admirer pendant leur vie & regretter après leur mort : mais vôtre Sainteté a des vûës plus élevées. En s'appliquant comme elle fait, à former à l'Eglise en la personne de son neveu un sujet si accompli, il semble qu'elle veüille empêcher en quelque sorte qu'on ne la regrette à la mort. Quoy de plus grand, que de faire ainsi le bien, & de former en même tems des personnes qui puissent le continuer &

le soûtenir après vous? *Quel Principe è maggiore de gl'altri e più degno di lode; che nel tempo in che vive, stabilisce il bene così, che lò perpetui ancora per l'avvenire, onde poi non vi sia frà i sudditi, che si accorga della sua mancanza, chi desideri la sua persona.*

La seconde partie de ce discours fait voir que Dom Annibal a non-seulement accompli, mais surpassé les ordres de sa Sainteté. Rien n'est plus beau & n'est plus vray que le caractere qu'en fait ici le Marquis Bentivoglio.

Toute l'Italie, dit-il, a admiré, la profondeur de son sçavoir; la penetration & la netteté de son esprit à demêler les difficultez les plus epineuses de la Theologie. Ses belles qualitez font connoître dès maintenant ce qu'on en doit esperer, & les biens qui en reviendront un jour à l'Eglise. L'illustre Auteur soûtient par tout la dignité de la matiere qu'il traite par la beauté des pensées & des expressions, & par le tour heureux & naturel qu'il leur donne.

Pour les pieces de vers, qui sont

la plus grande partie de ce recüeil, il ne nous est pas permis d'en donner ici l'extrait, tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il seroit difficile de trouver en même tems une plus grande varieté de poësies avec une justesse de pensées plus exacte. La delicatesse & la naïveté des sentimens, la beauté & la vivacité de l'expression, font le caractere propre de ces illustres Academiciens.

Le Public sera sans doute bien-aise de voir ici la liste de ceux qui composent cette fameuse Academie, & de ceux qui ont contribué à ce recüeil par les pieces qu'ils ont fournies. Une liste de cette nature convient parfaitement aux Memoires des Sciences & des beaux Arts.

D. Jerôme Ravalli, de Ferrare.

L'Abbé Jos. Mar. Cresciembeni de Macerata, Conservateur general de l'Academie.

Le Marquis Antoine Trotti, de Ferrare.

NÔTRE S. PERE LE PAPE CLEMENT XI.

Le Marquis Louis Bentivoglio d'Arragona, de Ferrare.

La Marquise Matilde Bentivoglio Calcagnini, de Ferrare.
Le Docteur Jos. Lanzoni, de Ferrare.
Le Docteur Oct. Capelli, de Ferrare.
Le Marquis Scip. Sacrati Giraldi, de Ferrare.
D. Jos. Varano, de Ferrare.
Jules Cesar Grazzini, de Ferrare.
Le Doct. Jer. Baruffaldi, de Ferrare.
Le Marquis Jos. Marie d'Est Tassoni Prisciani, de Ferrare.
Le Doct. Fran. Salmi, de Ferrare.
Le Comte d'Est Mosti, de Ferrare.
Monseigneur Corneille Bentivoglio d'Aragona, Prelat Domestique de Sa Sainteté, & Vice-conservateur.
Le Doct. Jos. Ant. Vaccari, de Ferrare.
Loüis Ant. Facani, de Ferrare.
Le Marquis Gasp. de Monte, de Ferrare.
Le Docteur. Franç. Marie Nigrisoli, de Ferrare.
Le Comte Borso Bonacossa, de Ferrare.
Le Marquis Charles Calcagnini, de Ferrare.
Le Doct. Jos. Chitò, de Ferrare.
D. Jules Cesar Masconi, de Ferrare.

Le Doct. Grazio Braccioli, de Ferrare.

Le Doct. Belisaire Valeriani, de Ferrare.

Dom Annibal Albani, d'Urbain.

D. Aug. Panizzi, de Ferrare.

ARTICLE LXXVIII.

JOANNIS COMMIRII è Societate Jesu Opera posthuma. *Oeuvres posthumes du P. Commire de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Jean Boudot au Soleil d'or, ruë S. Jacques, *in* 12. *pp.* 360.

CE recüeil des Poësies du Pere Commire, qui n'avoient point encore paru ensemble, en contient aussi plusieurs qui n'avoient jamais vû le jour. Elles sont toutes dignes de leur auteur. Des traductions de plusieurs de ces pieces en vers François par nos meilleurs écrivains, Mr. de Fontenelle, Mr. Bosquillon, &c. relevent encore le prix de ce volume. Ceux qui n'ont estimé nôtre excellent poëte que par ses vers Latins, apprendront ici que son talent n'é-

toit pas borné à une seule langue. Toute la beauté de son imagination paroît dans une fiction sur l'an nouveau, qui forme un ouvrage assez long mêlé de vers & de prose. Nous ne nous étendrons pas sur l'auteur; un Eloge François inseré dans ces Memoires, & un Eloge Latin qu'on a mis au commencement de ses œuvres posthumes le font assez connoître. On auroit pû dans ces deux Eloges faire mention des talens singuliers du P. Commire pour la critique & pour l'histoire. Les corrections sur Orientius imprimées dans ces Memoires, marquent quelle étoit sa penetration & sa sagacité à restituer les endroits corrompus dans les manuscrits. Feu Mr. Bigot a dit à des personnes dignes de foy, qu'il avoit communiqué à Nicolas Heinsius des corrections de ce Pere sur les Metamorphoses d'Ovide, celle-ci entre autres dans l'onziéme livre des Metamorphose.

Alexirhoé granico nata bicorni.
On lisoit dans toutes les editions.
Alexithoe gracili conata bicorni.

Le même Mr. Bigot avoit entre
s mains des remarques de nôtre
uteur sur *Lactance de la mort des
rsecuteurs.* La modestie du P. Com-
ire a caché bien des services im-
rtans que sa Critique a rendu à
s ouvrages estimez.

Il avoit formé, pendant son sejour
Roüen, le dessein d'écrire l'histoi-
des guerres entre la France &
Angleterre. Il avoit commencé
écrire cette histoire en Latin. Il
ût dans la suite devoir l'écrire en
ançois. Il avoit fort avancé l'his-
ire de Philippe de Valois, quand
uvrage de Mr. de Choisi sur la
ême matiere parut & luy fit aban-
nner un sujet sur lequel il se
yoit prévenu.

Dans le tems de la derniere revo-
tion d'Angleterre, il écrivit en
u de mois l'histoire de la deposi-
n de Richard second Roy d'An-
eterre. Ses amis étoient contents
cet ouvrage, mais il avoit plus
peine à se contenter qu'à con-
nter les autres. On ne put obte-
r de luy qu'il le fit paroître. On
gera par le portrait du Duc de

Gloceftre que le P. Commire approchoit autant des Hiftoriens que des Poëtes du fiecle d'Augufte.

„ Ainfi perit Thomas Duc de
„ Glocefter, Prince en qui, par un
„ mélange bizarre, les qualitez les
„ plus contraires fe trouverent con-
„ fonduës, ouvert, impenetrable;
„ entreprenant, referve, fier, careſ-
„ fant; libre à parler, & maître de
„ fes fentimens & de fa langue; il
„ fçût l'art de mafquer fes vices &
„ de les déguifer en vertus. On le
„ crût fort zelé pour la liberté de la
„ patrie, il ne fongeoit qu'à l'op-
„ primer. La mort rompit le cours
„ de fon ambition fur le point qu'el-
„ le alloit être couronnée: mais
„ l'exemple en demeura, & paffa à
„ fon éleve le Comte Derby, qui
„ fut plus heureux que luy, fi c'eft
„ être plus heureux d'achever un
„ grand crime que de le commencer.

L'Indignation que caufa au P. Commire la lecture d'une ennuyeufe rapfodie de Satyres imprimée en Hollande fous le titre d'hiftoire de Louïs XIII. luy en fit entreprendre une digne d'un fi beau titre. Il en

achevé deux livres, on en a
é le commencement composé
nt manieres differentes, ce qui
re combien nôtre Auteur ca-
de travail sous une facilité ap-
te. L'Exorde de son poëme
Epiphanie, étoit parmi ses pa-
rs en quinze ou vingt manie-
Nous joindrons à cet extrait le
nencement de l'histoire de
s XIII. sur la copie qui nous a
la plus correcte. „ Je ne sçay
puis la fondation de la Mo- "
iie il y a jamais eû un regne, "
varié que celuy dont j'écris "
oire. C'est un enchaînement "
etuel de contrarietez; un mé- "
(bizare) de prosperitez & "
verse. "
en de si beau que le dehors: "
le si affreux que le dedans. La "
e réünie en elle-même par la "
de la Rochelle & la défaite "
Huguenots; l'Angleterre hu- "
e, l'Italie défenduë, l'Alle- "
e tirée de servitude, les deux "
ns d'Autriche du faiste de "
grandeur reduites à deux "
s de leur ruïne; des Provin- "

„ ces entieres conquises, des victoi-
„ res presque continuelles sur mer
„ & sur terre : que peut-on voir de
„ plus glorieux ? Mais d'autre côté
„ ce ne sont qu'intrigues de Cour,
„ que cabales des Grands, qu'éleva-
„ tions ou que chutes des favoris,
„ que plaintes des peuples, que
„ soulevemens des Provinces, que
„ divisions dans le Louvre. La Mere
„ & le Frere unique du Monarque,
„ ou éloignez de sa confiance, ou ar-
„ mez contre sa personne : luy-mê-
„ me partagé entre ses inclinations
„ naturelles & les jalousies d'Etat,
„ dans un continuel dégoût d'un
„ Ministre trop utile pour s'en dé-
„ faire, & trop imperieux pour l'ai-
„ mer : quoy de plus triste & de plus
„ sombre ?

„ Mais après tout, ce contraste,
„ qui fait le merveilleux dans la
„ peinture & dans la Poësie, n'a pas
„ moins d'agrément dans l'histoire.
„ Et si je ne me trompe, la Politique
„ en tirera plus d'instruction que
„ d'un regne uniforme & toûjours
„ heureux. Car le calme & la tran-
„ quillité des Estats peuvent n'être

u'une faveur du Ciel. Mais dans «
a tempête, il faut beaucoup d'ad- «
resse & de force pour les sauver «
u naufrage. Un art si necessaire «
ux Princes ne peut donc mieux «
apprendre qu'en considerant ce «
u'une conduite sage & vigou- «
euse a été capable de faire, mal- «
gré tous les troubles domestiques «
t tous les efforts des ennemis «
trangers. «

Les esprits remuans pourront «
ussi apprendre combien il est dan- «
ereux de s'élever contre l'autori- «
é du Prince, & craindront d'imi- «
er le crime de ceux dont ils liront «
e châtiment. «

ARTICLE LXXIX.

RINCIPES D'ACOUSTIQUE *& de Musique, ou système general des intervalles des sons, & son application à tous les systêmes & instrumens de Musique. Inseré dans les Memoires de 1701. de l'Academie Royale des Siences. Par Mr. Sauveur Mr. de Mathematiques du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc*

de Berry. Lecteur & Professeur du Roy pour les Mathematiques & de l'Academie Royale des Sciences, in 4°. pp. 68.

VOilà le traité dont on a parlé depuis long-tems, & qui doit faire tant d'honneur à nôtre siécle par la methode ingenieuse qu'il fournit pour apprendre & pour noter la Musique avec la plus grande justesse qu'on puisse imaginer. Mr. Sauveur a jugé à propos de lui donner le nom d'*Acoustique* à cause qu'il a principalement pour objet la science des sons & de leur intervalles: au lieu que la Musique a pour objet principal de traiter des sons agreables à l'oüie.

L'Ouvrage est partagé en douze sections dont nous allons faire le precis, bien qu'elles soient déja indiquées dans les Memoires de 1701. de l'Academie Royale des Sciences. Mais outre que ce traité a paru avant ces Memoires & qu'il en est detaché, la matiere est assez singuliere pour que nous l'exposions plus en détail & s'il se peut plus intelli-

giblement, encore que dans l'Ouvrage même qui est écrit d'un style extrêmement Laconique.

La premiere & la seconde section expliquent les intervalles du systeme de Musique ordinaire appellé *Diatonique*. Pour concevoir ce que c'est que l'intervalle de deux sons; il faut imaginer d'abord deux sons egaux & à l'*Unisson*, & qu'ensuite l'un des deux monte en devenant successivement plus aigu, ou descende en devenant successivement plus grave: celui-ci s'éloignera de l'autre de plus en plus. C'est cet éloignement ou la distance de ces deux sons qu'on appelle en general *Intervalle*. Il est bon de se rappeller encore ici que quand deux corps sonores font autant de vibrations, l'un que l'autre dans le même tems, celui qui en fait moins rend un son grave, & celuy qui en fait plus rend un son aigu.

Comme ces sons sont indefinis, on ne peut commencer ni par le plus aigu, ni par le plus grave. On commence donc par un, qui tient à peu près le milieu parmi ceux dont les voix humaines sont capables, & cela pour ser-

vir de son *fondamental*, auquel on puisse comparer les autres plus aigus ou plus graves. Les Musiciens prennent d'ordinaire pour son fondamental le *C sol ut* qui est le ton de Chapelle ou de l'Opera ; mais comme il n'est pas assez determiné, Mr. Sauveur marque pour son fondamental, celui qui fait cent vibrations dans une seconde de temps.

L'Intervalle le plus naturel c'est le Diapason ou l'Octave qui se fait quand ces vibrations sont une fois plus ou une fois moins frequentes que celles du son fixe dont il est l'Octave. L'Octave est aigue quand les vibrations sont une fois plus frequentes, elle est grave quand les vibrations sont une fois moins frequentes, & alors Mr. Sauveur pour la distinguer l'appelle sous-Octave c'est à-dire Octave au dessous de son fixe.

L'Octave étant un intervalle trop grand, les Musiciens l'ont divisée en 7. intervalles, division qui n'est pas purement arbitraire ; mais fondée sur le sentiment naturel, comme on l'a montré par la dissertation inserée

erée dans nos Memoires d'Octobre 703. page 1769. l'intervalle d'un on au suivant s'appelle *Seconde*, au roisiéme s'appelle *Tierce*; & ainsi de suite, quand ces intervalles vont en descendant, Mr. Sauveur les appelle, sous-seconde, sous-tierce &c. afin de les distinguer des intervalles qui vont en montant.

Pour faire connoître distinctement les intervalles ordinaires du systeme diatonique : Mr. Sauveur les représente dans sa premiere planche où sont quatre colonnes. Dans la premiere colonne il met les chiffres qui designent chacun de ces intervalles ; dans la seconde, la quantité des élémens qui composent chaque intervalle. Par *Elemens* on entend les plus petits intervalles qui soient ménagez dans la Musique ordinaire, sçavoir le semiton majeur qui forme 16. vibrations du son le plus aigu, contre 16. du son plus grave. Le ton mineur 10. contre 9. le ton majeur 9. contre 8.

Dans la troisiéme colonne il marque les rapports ordinaires de chaque intervalle, c'est-à-dire combien

deux sons qui sont dans un intervalle proposé font de vibrations en même temps, & dans la quatriéme colonne il met les noms ordinaires des notes UT, RE, MI, FA, SOL, LA, SI avec tous leurs dieses en *b* mols.

La troisiéme section renferme l'exposition du systême general par lequel il divise l'Octave en 43. parties égales qu'il appelle *Meride* & subdivise chaque Meride en sept *Eptamerides* : de sorte que l'octave contient 301. Eptamerides. Il juge avec raison que ce nombre d'Eptamerides est tel qu'il n'y a point de son que l'oreille ne raporte à quelques unes de ces Eptamerides. Et comme il marque dans sa premiere planche tous ces intervalles par le nombre des Merides & des Eptamerides qu'ils contiennent par les noms distinguez qu'il leur donne, par les notes de son invention & par le rapport des vibrations ; il fournit ainsi un moyen facile d'exprimer quelque son que ce soit, ajoûtant encore pour satisfaire ceux qui voudroient aller plus loin, La division des Eptamerides en 10. *De-*

camerides de ſorte que l'octave contient 3010. decamerides. Par ce ſyſteme il pretend renfermer tous les ſyſtémes imaginables; puis qu'ils ne peuvent exprimer aucun ſon qui ne ſe trouve exprimé dans le ſien.

Dans la quatriéme ſection il rend ſenſible ce grand nombre de ſons dans leſquels il partage l'octave par le moyen de ce qu'il appelle *Echometre.* C'eſt une régle ſur laquelle ſont pluſieurs lignes diviſées qui ſervent d'échelles pour meſurer la durée des ſons & pour connoître l'étendue de leurs intervalles & les rapports mutuels de ces intervalles; ainſi par cet *Echometre* on voit à veüe d'œil combien préciſement dure chaque meſure dans la Muſique & chaque temps dans cette meſure. Pour regler la durée d'une meſure dans la muſique l'on ſe ſert d'ordinaire d'un mouvement reglé de la main; mais on n'a aucun moïen d'indiquer exactement aux abſens la durée qu'on employe à faire ce mouvement reglé de la main. L'Echometre ſert à cet uſage. Il ne faut pour cela qu'avoir un Pendule

ſimple qu'on alonge, ou qu'on racourciſſe juſqu'à ce que chacune de ces vibrations ſoit d'une durée égale au mouvement de la main ; enſuite on meſurera la longueur de ce Pendule (depuis le point de ſuſpenſion juſqu'au centre de la balle) on meſurera, dis-je, cette longueur ſur les diverſes échelles de l'Echometre. Sur l'une qui eſt de Mr. Loulié, on verra combien cette longueur contient de Pouces univerſels, & l'on dira au juſte que la durée de telle meſure eſt la durée d'une vibration d'un Pendule long de tant de pouces univerſels. ſur la ſeconde échelle on verra combien cette même longueur met de douziémes parties d'une ſeconde de tems à faire une vibration ; cette deuxiéme échelle eſt de l'invention de Mr. Sauveur pour corriger celle de Mr. Loulié dont les deviſions par pouces univerſels étoient incommenſurable avec une ſeconde de tems.

Un autre uſage de l'Echometre eſt de fournir ce que Mr. Sauveur appelle un Monochorde general. C'eſt une eſpece de regle ſur laq

le sont marquées les divisions des Merides & des Eptamerides ; en sorte qu'appliquant ce Monochorde à quelque corde d'instrument tendue, on apperçoit tout d'un coup où il faut prendre sur cette corde chaque Meride ou Eptameride & tout autre intervalle qu'on voudra. Ce monochorde est d'un usage admirable pour accorder très-vîte & avec la derniere justesse les cordes d'un clavecin, & des autres instrumens de Musique.

Dans la V. section l'Auteur fait l'application de son systéme general & de son Echometre à tous les systémes de Musique. Il en prend plusieurs des plus connus pour exemple comme le *Diatonique*, le systéme des Comma, & les systémes des Turcs & autres Orientaux, dont les Elemens sont le Bagya de 23. Heptamerides, le ton majeur de 51. &c. Cette application se fait très-aisément, puisque les Eptamerides, & Décamérides étant des parties plus petites que celle de quelque autre systéme que ce soit peuvent s'y ajuster & les mesurer : sans au-

cune difference, que celle qui seroit comme imperceptible, même à l'imagination.

Ce systéme qui reduit à des élémens si petits toutes les différences possibles des sons fournira la commodité de noter facilement jusqu'aux moindres inflexions de la voix des animaux & en particulier de la voix humaine : pour marquer au juste combien on l'éléve & on l'abaisse dans la parole ordinaire, dans la prononciation d'un discours.

Mr. Sauveur donne dans la section VI. & dans la planche III. une aplication curieuse de son systéme general aux parties des voix, aux Instrumens à vent & à cordes en montrant leurs étendües. Il propose dans l'addition à la section VI. une reflexion particuliere pour distinguer toutes les parties de la voix humaine ; car il juge qu'on en doit reconnoître autant de differentes, qu'il y a de differentes étendües de voix. Il les designe d'ailleurs tres-bien, par le son moyen de l'étenduë de chaque partie ; par exemple si l'é-

tenduë d'une voix est depuis C SOL VT, jusqu'à FA de l'octave suivante il prend le son moyen LA pour désigner la partie, & de cette maniere il met 19. parties au lieu d'environ six que les Musiciens mettent d'ordinaire.

Dans les sections VII. & VIII. il aplique son systéme à une nouvelle Pratique du Plein chant & de Musique; ce qui fait à present tant de bruit à la Cour & à Paris. Il nous donne une definition du Plein-chant dont tout le monde ne conviendra peut-être pas, & qui paroît neanmoins très-judicieuse si l'on en cherche une idée nette; sçavoir, *une sorte de chant qui n'employe que les sons du systeme diatonique, sans d'autres modifications dans les notes, que d'être longues ou bréves*; de sorte qu'il attribuë toutes les autres modifications des notes, à la Musique; comme d'être diésées, ou en *b mol*, Croches, &c. il a crû devoir faire cette distinction pour traiter cette matiere avec plus de méthode.

Il nous propose les noms PA, RA, GA, SO, BO, LO, DO, PA,

au lieu des noms VT, RE, MI, FA, SOL, LA, SI, VT. L'artifice & l'usage de ces noms consiste dans les consones P. R. G. &c. qui ont la plus-part quelque rapport à la figure des Notes qu'il a imaginées. 2°. Dans les voyelles qui comparées ensemble font distinguer les Tons d'avec les demitons, les Tierces majeures d'avec les Tierces mineures & en général les intervalles majeurs d'avec les mineurs ; car si deux de ces notes ne changent point de voyelles, alors les petits intervalles, (c'est-à-dire, la seconde, la Tierce & la Quarte) sont majeurs & les grands intervalles ; (c'est-à-dire, la Quinte, la Sexte & la septiéme) sont mineurs. Ainsi PA, ra (ut re) est une seconde majeure ou ton plein, Pa Ga (ut mi) tierce majeure, So, Do (fa si) Quarte majeure ou Triton. Si deux Notes changent de voyelles, alors, les petits intervalles sont mineurs, & les grands intervalles sont majeurs.

On change la voyelle A en I dans des Diéses & en O dans les B mols on change la voyelle O en A dans

lès Diéſes & en E dans les B mols: de ſorte que ſes Notes diéſées ſont Pi, Ri, Gi, Sa, Ba, La, Da, Pi, & les B mols ſont Po, Ro, Go, Se, Be, Le, De, Po. Ces noms des Diéſes & des B mols ont les mêmes avantages pour diſtinguer les intervalles majeurs d'avec les mineurs, que les noms des nottes naturelles.

Ceux qui ſe donneront la peine d'examiner avec attention ces noms trouveront que par leur uſage. 1°. On évite les tranſpoſitions qui eſt l'écüeil ordinaire des commençans; 2°. Qu'on ôte l'Equivoque qu'on a coûtume de faire en donnant un même nom à deux ſons differens ou des noms differens à un même ſon & qu'enfin 3°. On ſe ſert des mêmes noms pour le chant que pour les Inſtrumens.

Ces noms qui diſtinguent tous les ſons d'une Octave ont beſoin d'une autre diſtinction quand ils ſont dans une autre octave. M. Sauveur y a pourveu; il ajoute pour cela à ces noms des ſyllabes par leſquelles il diſtingue chaque Octave ſçavoir Sem, Bis, Ter, pour marquer les

trois Octaves au dessus de celle du son fondamental *& sub, sub bis, sub ter, &c.* pour marquer les trois octaves au-dessous de celle du son fondamental, ainsi Pa signifie VT de l'octave moyenne ou de l'octave du son fondamental. Mais sem PA signifie VT de la premiere Octave au-dessus Bis-Pa Vt de la seconde octave au dessus & *sub* PA, *sub bis* PA, *sub ter* PA, signifient VT de la 1e. 2e. 3e. sous Octave. Par là, aussi bien que par tous les autres noms qu'à inventé M. Sauveur, on ôte comme on voit dans l'expression des tons differens, toutes les equivoques dont est rempli aujourd'huy le langage des Musiciens: ce qui est cause qu'au lieu de se faire entendre quand ils veulent parler des régles de leur art les plus simples & les plus aisées, ils ne font communement qu'un galimatias impénétrable aux plus habiles gens qui ne sçauroient pas d'ailleurs, ce que les Musiciens leur expliquent.

Nous venons de marquer les noms qu'il donne aux sons. Voicy les figures des notes qui y répon-

dent. Il a eû d'abord en vûë les quatre lettres p, q, b, d, mais comme il falloit sept notes, il a jugé à propos de doubler ces quatre lettres en mettant des têtes à ces lettres de deux en deux à peu-prés de la maniére qu'on voit en la fig. 1. les notes qui ont la queüe en bas répondent aux noms PA, RA, GA c'est-à-dire VT, RE, MI & celles qui ont la queüe en haut répondent aux noms SO, BO, LO, DO, c'est-à dire, FA, SOL, LA, SI; de sorte que ces notes marquent aussi-bien que les noms, les differens intervalles, majeurs & mineurs. Il courbe la queüe vers la droite pour les diéses fig. 2. & vers la gauche pour les *b* mols fig. 3. Les uns & les autres se distinguent ainsi autant par leurs figures, que par le changement de leurs noms dont nous venons de parler.

Le tems qu'on doit durer sur les notes se marque comme on verra en la fig. 4e. une blanche vaut deux noires; quand elle a un trait au-dessus d'elle, en vaut quatre, si elle a deux traits, elle en vaut huit. La petite marque *υ* vaut trois traits com-

me on le verra à veüe d'œil dans la figure. Supposé qu'une noire vaille un tems ; quand elle a un trait au-dessus d'elle , elle ne vaut qu'un demi tems, quand elle en a deux elle ne vaut qu'un quart de tems, &c. de sorte que les traits multiplient les blanches & divisent les noires ; ce qui est commun aux notes & aux pauses ; car les pauses se marquent par la figure d'un O qui vaut deux tems de repos ; avec un trait au-dessus il vaut deux tems de repos , &c. un o noir vaut un tems de silence ou de repos , avec un trait au-dessus il vaut un demi-tems de silence,&c. voyez la même fig.4e. On met icy un grand O pour marquer l'octave moyenne , laquelle commence par le son fondamental ordinaire , sçavoir le C sol ut des Musiciens fig. 5e. l'Octave au-dessus est marquée par un grand O semblable, mais avec le chifre 1. au milieu fig. 5. L'Octave au-dessous de la moyenne se marque par une espece de grand D, la seconde Octave au-dessous par un grand D avec un 2 au milieu fig. 5.

On peut avec ces clefs noter tres-aisément sans lignes; mais on peut commodément aussi noter avec une seule ligne sans clefs ; de maniere que les notes qui sont sur la ligne sont de l'octave moyenne; les notes au-dessus de la ligne sont de l'octave au-dessus de la moyenne; & les notes de la ligne au dessous, sont de l'octave au-dessous de la moyenne, &c.

Devant la clef (voyez fig. 5.) sont deux nottes b; la premiere est la plus basse de la partie qu'on doit chanter, la seconde est la plus haute du chant qu'on va faire. Cela sert à mesurer sa voix avec l'étenduë du chant qu'on doit entonner.

Devant ces deux notes & au-dessus de la ligne, la mesure est marquée par une pause & un chiffre 2; le chiffre marque à combien de tems se bat la mesure; ici elle est à deux tems, la pause marque la valeur d'un tems de cette mesure; c'est-à-dire qu'une notte blanche o dure un tems des deux que dure ici la mesure entiere.

Vis-à-vis & au-dessous de *la ligne,*

la durée juste & absoluë d'un tems de cette mesure se marque ainsi o. 5. 14. pour signifier qu'un tems de cette mesure designé ici par o, dure autant qu'une vibration d'un Pendule laquelle se feroit en 14. *douziémes de secondes* de tems. Les autres choses sont marquées comme dans la musique ordinaire, par exemple les barres qui separent une mesure d'avec une autre mesure, le point, qui mis aprés une note augmente la durée ou valeur de cette notte d'une moitié. 3°. Les liaisons des Croches & des autres nottes, &c.

On ne peut imaginer rien de plus juste ny de plus aisé que ce nouveau systéme de Musique, soit pour concevoir aisément tout le secret de cet Art, soit pour en faciliter la pratique, pourveu neanmoins qu'on ne soit pas prevenu par une habitude contraire, qui seule peut tenir lieu de raison à ceux qui l'ont contractée.

En tout cas nous leur donnons dans cette même fig 5. un essay à faire de la difficulté qu'ils trouveront au nouveau systéme en leur don-

nant à dechiffrer quelques mesures d'un Air noté à deux parties avec les nouveaux caractéres dont nous parlons.

Dans les sections 9. & 10. l'Auteur traitte une matiere qui est toute nouvelle; sçavoir les sons harmoniques. Il appelle de ce nom les sons qui étant comparez à un son fondamental font 2, 3, 4, 5, 6, &c. vibrations pendant que le son fondamental en fait un; il fait remarquer que dans les corps sonores qui sont Harmoniques, outre le principal son on en remarque plusieurs petits qui sont dans ces rapports; comme dans les cloches; & même ceux qui vont par sauts, comme les longues flutes, les trompettes, les trompettes Marines, affectent ces sons harmoniques. Ce qu'il y a de singulier c'est que dans la preuve de ces sons Harmoniques, M. Sauveur fait partager ces cordes en parties égales qui ont chacune leurs ondulations: en sorte que si on met du papier blanc sur le milieu de ces parties & du papier noir sur les divisions, les blancs sautent & les noirs demeurent.

Dans la XI. ſection il donne le moyen de comparer reciproquement tous les ſons d'un ſyſtéme propoſé il prend pour exemple les 13. ſons d'une octave de Clavecin dont il forme une table dans laquelle on voit tous les Intervalles juſtes & ceux qui ſont alterez d'une Méride; & cette table fait voir pourquoy on diſtingue une piece joüée dans le ton naturel d'avec celle qui eſt joüée dans le ton tranſpoſé, mais il ſemble qu'il y ait des remarques particulieres à faire ſur ce point.

Dans la XII. ſection il ſe propoſe une choſe dont la découverte paſſera pour une des plus belles du ſiecle; ſçavoir le *ſon fixe*; c'eſt-à-dire, un ſon tel qui ſera le même & pourra s'indiquer abſolument dans les ſiecles à venir & dans les païs éloignez: de maniére que par ſon moyen on pourra comparer tous les autres ſons non pas ſeulement à un autre ſon relatif, comme il s'eſt fait juſqu'ici, mais a un ſon abſolu & determiné dans une ſeconde de tems; Mr. Sauveur marque deux moyens pour compter ces vibrations, mai

cette Pratique, paroissant encore sujette à quelques difficultez, il prétend la perfectionner d'avantage.

Au reste il nous fait esperer qu'après avoir fini d'autres découvertes sur les sons, il sera en état de donner un corps complet d'Acoustique aussi reglé que celuy d'Optique. L'ordre qu'il observe dans cette science, fait esperer qu'il réüssira dans ses vûës pour faire des instructions d'Acoustiques, qui répondront à ceux qu'on admire le plus dans l'Optique.

ARTICLE LXXX.

LETTRES DE S. HIEROSME *traduites en François sur les éditions & sur plusieurs manuscrits très-anciens, avec des Notes exactes & beaucoup de remarques sur les endroits difficiles, par Dom Guillaume Roussel Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. 2. Tomes in 8°. premier tome pp. 602. 2. tom. pp. 625.* A Paris chez Loüis

Roulland, ruë S. Jacques devant S. Yves.

LEs Lettres de ſaint Hierôme portent leur recommandation avec elles. Sainte Thereſe dans ces derniers temps en a tiré le même fruit que les Marcelles, les Paules, les Euſtochies, les Aſelles & les Fabioles en tirerent autrefois. Soit que le Saint invective contre les vices, ſoit qu'il exhorte à la vertu il eſt difficile de reſiſter à la ſolidité de ſes raiſons & à la force de ſon éloquence. La Morale du ſaint Docteur eſt toûjours ſaine & les deſcriptions qu'il faiſoit des mœurs au quatriéme ſiecle ſont tellement d'après nature, qu'on s'y reconnoît encore aujourd'hui.

Les perſonnes de qualité ſur tout y trouveront des inſtructions qui leur ſont propres. C'eſt à des filles de Senateurs, à des Veuves de Conſuls & à des Dames de la Cour des Empereurs que ſaint Hierôme écrivit preſque toutes ſes lettres. Comme tout eſt piege pour elles dans la

condition ou Dieu les a fait naître, il leur falloit un guide aussi seur que saint Hierôme pour les conduire.

Dom Guillaume Roussel vient de mettre les lettres de ce saint Docteur entre les mains de tout le monde, par la belle traduction qu'il en a fait en François. On peut dire qu'il a representé dans nôtre langue une partie des beautez de son Auteur. Il a imité le stile ingenieux & élevé de S. Hierôme & il a rendu jusqu'au sublime de ses pensées. Je ne sçai pour quoy l'on s'est assujeti de nos jours à mettre en vers les citations des Poëtes, qu'on trouve dans son Auteur. C'est une dure loy que les traducteurs se sont imposée à eux mêmes. Voici de quelle maniere Dom Roussel s'est veu obligé de rendre ce vers d'Horace :

Et gemino bellum Trojanum orditur ab ovo.

Par l'histoire des œufs qu'une Princesse fit
De la guerre de Troye entamer le recit.

Il n'est gueres possible que la versification d'un traducteur ne se sente un peu de la contrainte où la rime le reduit. Une prose élegante ne seroit-elle pas preferable alors à une poësie insipide ?

Les notes que le Reverend Pere a repanduës dans son Ouvrage donnent beaucoup de jour à l'Auteur qu'il a traduit. Certainement Dom Roussel n'aura pas voulu donner atteinte à la vulgate, lors que dans l'une de ses notes, il fait attention après St. Hierôme à un passage du chapitre second de la premiere Epître à Timothée. Le voici selon la vulgate. *Si permanserit in fide & dilectione & sanctificatione cum sobrietate.* A la verité le saint Docteur, en quelques endroits de ses lettres, substituë en la place de *cum sobrietate* ces mots *cum castitate* ou *cum pudicitia* & au Livre I. contre Jovinien il prétend que la traduction Latine est defectueuse & que le mot Grec *σωφροσύνη* signifie la *chasteté* & non pas la *temperance*, ou la moderation dans le plaisir, qui s'exprime bien par le mot de *sobrietas*. Le

R. P. n'ignoroit pas que la Vulgate a bien une autre autorité aujourd'huy, que la version Latine n'avoit du temps de S. Jerôme; & que le Saint pouvoit reprendre alors ce que maintenant il ne nous est plus permis de vouloir reformer.

La nouvelle Traduction des Lettres de S. Paulin qu'on vient de donner au Public, *in* 8°. & qui se vend à Paris chez Louïs Guerin, a tant de rapport avec les Lettres de S. Jerôme, que nous n'en ferons point un Article à part. Il sera aisé de s'appercevoir que S. Paulin profita des avis que luy donna S. Jerôme, avec lequel il fut toûjours en commerce de Lettres. S. Jerôme, à qui le jeune Paulin avoit écrit d'un style qui se sentoit encore de l'éloquence profane qu'il avoit apprise sous Ausone, l'exhorta de joindre l'étude des Livres saints à celle des Orateurs, & l'on voit qu'il fit usage de cette instruction.

Le sçavant Traducteur qui vient de les donner à la France, a surmonté toutes les difficultez qu'il a eu, sans doute, à rendre fidellement & éle-

gament les longues periodes de son Auteur. Il en a trouvé de nouvelles à representer au juste le sens des passages citez par S. Paulin, presque toûjours d'une maniere metaphorique. Les Notes que le Traducteur ajoûte à la fin de chaque Lettre, ne sont qu'un essay ; Il en promet de plus sçavantes, & de plus solides encore, dans les autres Editions.

ARTICLE LXXXI.

DE MORBIS ARTIFICUM Diatriba, Bernardini Ramazzini in Patavino Archi-Lyceo Practicæ Medicinæ ordinariæ publici Professoris & naturæ Curiosorum Collegæ, Mutinæ Typis Antonii Capponi ; C'est-à-dire, *Traité des Maladies des Artisans par Mr Bernardin Ramazzini, Professeur de la Medecine Pratique dans le grand College de Padouë*. A Modene, de l'Imprimerie d'Antoine Cappon. 1700. *in* 8°. *pp.* 340.

CE sont les Arts & les Metiers qui font vivre les hommes.

nais c'est aussi quelquefois ce qui
es fait mourir: puis qu'en les éxer-
ant, ils s'attirent diverses maladies
onsiderables. Le service qu'ils ren-
lent à la societé humaine mérite
u'on pense à les soulager ; & une
les meilleures maniéres de le faire
st de fournir des lumieres pour
ien connoître les maladies à quoy
ls sont sujets.

Il s'agit bien moins, dit Mr. Ra-
nazzini, de tâter le pouls d'un Arti-
an malade pour le guerir, comme
l se fait d'ordinaire, que de s'infor-
ner quelle est sa vie & son métier,
our voir quels remedes on doit
uy prescrire. Comme l'Auteur en-
reprend icy un dessein tout nou-
veau, il ne se flatte pas de l'avoir
orté à sa perfection ; mais il sup-
ose qu'il l'a mis en état d'être per-
ectionné. Du reste bien que sous le
om d'Artisans il entende principa-
ement ceux qui gagnent leur vie
ar un travail laborieux ; il ne laisse
as d'y comprendre aussi quelques
utres Professions, comme les Pein-
res, les Nourrices, les Professeurs,
t les gens de Lettres, & ce qui pa-

roîtra plus étrange, les Juifs.

Ce n'est pas que ce soit un métier particulier d'être Juif, c'est que ceux de cette nation sont particuliérement sujets à diverses maladies qui ne sont pas attachées à leur Religion (ainsi que le croît le Vulgaire.) Mais au genre de vie qu'ils ménent & aux métiers qu'ils font. Ainsi il n'est pas vray que ce soit en qualité de Juifs qu'ils sentent mauvais, mais en qualité de gens gueux, mal propres & logez en des maisons étroites. Ce que dit l'Auteur sur cet article peut nous fournir l'idée de la maniere dont il execute son dessein dans chacun des 43. chapitres dont son livre est composé.

La plus-part des Juifs, dit-il, & sur tout la populace, qui parmi eux fait le plus graud nombre, éxercent des métiers sédentaires. Leurs femmes en particulier sont presque toutes occupées à recoudre des habits dechirez pour les revendre comme neufs; & cet exercice demande une contention des yeux tres-fatigante: de sorte que vers l'âge de 40. ans elles deviennent louches, & la vûë

leur

leur baisse. D'ailleurs comme elles travaillent la fenêtre ouverte, à cause qu'elles demeurent dans des ruës étroites, & où il y a peu de jour, elles gagnent encore des fluxions à la tête, des maux de dents & d'oreilles : ce qui fait qu'un grand nombre d'elles sont chassieuses ou sourdes.

Pour les hommes parmi les Juifs, comme ils passent le jour dans de petites boutiques, ou assis à coudre, ou debout à vendre leur haillons recousus ; ils sont presque tous cacochimes, mélancoliques, Tetriques, & sujets aux demangeaisons. Ils s'occupent encore beaucoup à battre la laine des vieux matelats, & avalent ainsi quantité de poussiere tres-infecte : cette laine ayant été elle-même infectée, soit par le long usage, soit par les esprits impurs sortis des corps qui ont couché dessus.

Le reméde qu'on prescrit aux Juifs est d'interrompre leur travail, & de faire de l'exercice pour dissiper les obstructions, pour fortifier la chaleur naturelle, pour perfectionner la coction, pour aider la transpiration. Outre cela il leur faut

des purgations douces, comme des pillules d'Aloës & de la Rhubarbe.

Après le metier des Juifs, où peu de nos Lecteurs prendront part, & dont nous n'avons parlé icy que pour la rareté du fait; il est juste de nous arrêter sur un article où la plus-part de ceux qui lisent nos Memoires se trouvent interessez : c'est ce qui regarde le métier des gens de Lettres, & sur tout de ceux qui les enseignent.

S'ils s'avisoient de se scandaliser que Mr. Ramazzini les met au nombre des Artisans ; il les prie de considerer que bien qu'ils ne fassent pas grande fortune à leur métier, ils ne laissent pas neanmoins d'y gagner; & même que peu de gens font entierement profession des Lettres, hors ceux qui n'ayant pas trop de quoy vivre, cherchent à vivre par-là.

Quoy qu'il en soit on dit d'abord qu'ils sont sujets en general aux maladies de la vie sédentaire : sur-quoy on ne peut trop leur recommander d'interrompre souvent leur travail. Ils sont presque tous encore sujets à

la foibleſſe d'eſtomac. Car tandis que la *tête digére ſes penſées , l'eſtomac ne ſçauroit qu'à peine digerer la nourriture* , à cauſe que les eſprits ſont occupez aux fonctions de l'ame. De-là viennent les cruditez , les vents, la palleur & la maigreur. Par-là auſſi les gens d'étude deviennent mélancoliques, à cauſe que la partie la plus ſpiritueuſe du ſang étant épuiſée par les exercices de l'eſprit, il n'en reſte plus que la partie la plus groſſiere & comme le marc : cette raiſon n'eſt pas cependant générale.

Les gens de Lettres ſont auſſi ſujets à ſe ſentir fort affoiblir la vûë par la lecture , & à ſouffrir quelque compreſſion du Pancreas , parce qu'ils ſont courbez ordinairement en écrivant ou en liſant. La Nephretique & la goutte , dit nôtre Auteur, doivent icy tenir leur rang. On pourroit neanmoins douter que ces deux maladies fuſſent ordinaires aux gens de Lettres, s'ils menoient d'ailleurs une vie ſobre & reglée. Du moins ne les voyons nous que tres-rarement dans une certaine compagnie de gens de Lettres fort

étendüe & assez connüe dans le monde.

Outre ces maladies où peuvent être sujets les gens de Lettres en general, il y en a encore de particulieres selon les differentes sortes de litteratures où l'on s'applique. Ainsi les Philosophes dans les Ecoles sont exposez à se dechirer la poitrine à force de disputer & de crier assez inutilement.

Les remedes generaux qu'on indique pour les gens de Lettres sont, 1°. De consulter les Auteurs qui ont écrit exprès sur ce sujet, comme Plutarque, Marsilius Ficinus & Fortunatus Plempius : 2°. De respirer un air pur loin des Etangs, des Marais & des vens de midi : 3°. D'aller souvent à la campagne, de prendre un peu de joye & beaucoup de liberté, de changer de tems à autre de situation, d'occupation,&c. Cette troisiéme sorte de remede vaut seule toute les autres qu'ajoûte l'Auteur ; & c'est aussi celle où nous voulons demeurer : ajoûtant seulement à l'autorité de Mr. Ramazzini l'experience, qui est la mere des

Sciences. Elle nous donne sur ce point une conviction dont nous ne croyons pas qu'il soit possible de disconvenir pour peu que dans l'usage des Lettres on se trouve d'une complexion délicate, & que l'esprit soit un peu moins grossier que le corps.

ARTICLE LXXXII.

SUPPLEMENT AU TRAITÉ dogmatique & Historique des Edits, & des autres moyens spirituels & temporels, dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique &c. Par un Prêtre de l'Oratoire. A Paris de l'Imprimerie Royale 1703. *in* 4°. *pp*. 802.

CE Supplément au Traité du P. Thomassin n'est pas de lui ; il a été composé par la personne même, à qui ce Pere avoit laissé ses écrits. Mais pour n'être point du P. Thomassin, il n'en est pas moins estimable. On y trouve toute la solidité & l'érudition, qu'on pourroit

attendre du P. Thomassin même. Les matieres d'ailleurs y sont beaucoup plus interessantes : il s'agit de ce qui s'est passé en France par rapport à la Religion, sous les huit derniers regnes. Les Ministres Calvinistes se sont plaint des rigueurs qu'on a exercées à leur égard : on repond à leurs plaintes, & on defend les Edits & la conduite de nos Rois contre leurs injustes accusations.

La premiere partie de ce Supplément est purement dogmatique, l'Auteur y examine avec soin la confession de foy des Prétendus Reformez de France : & il en combat les principaux points contraires à la foy. Quoique cette partie soit fort courte, elle ne laisse pas de comprendre d'excellentes choses. Le grand usage que l'Auteur a des controverses, l'a mis en état de ramasser en peu de mots, tout ce qui est capable de faire une forte impression sur l'esprit de ceux que le malheur de leur naissance avoit separé de l'Eglise. Il a cru neanmoins, qu'il n'étoit plus necessaire de s'étendre sur ces matieres, depuis que plu-

sieurs grands Prelats avoient publié des Lettres Pastorales qui contiennent les Instructions les plus importantes.

L'Auteur commence sa seconde partie, qui est toute historique par le regne de François premier. Ce Prince qui avoit encore plus de zele pour la conservation de l'ancienne Religion, que pour le retablissement des belles lettres, fit punir avec beaucoup de severité quelques-uns des premiers Reformateurs : mais ils s'étoient eux mêmes attiré ces rigueurs par leurs excés & par leur insolence. Non seulement ils meprisèrent les Arrêts du Parlement, qui leur défendoit de dogmatiser ; mais encore ils eurent recours à des voïes de fait, qui sont toûjours criminelles dans des Sujets. Ils renverserent les Autels en divers endroits ; ils briserent les images, & afficherent des Placards impies & seditieux dans le Louvre même, & jusqu'à la porte de la Chambre du Roy. Beze dit que les plus sages du parti desapprouvoient ces excès. Quand cela seroit vray ; puis qu'il est certain,

que ces excès se commettoient, peut-on se plaindre que le Roy ait employé la rigueur des supplices, pour en punir les Auteurs, & pour empêcher que leur Secte ne prit racine, & n'eut cours dans le Royaume?

Les Calvinistes neânmoins n'étant pas encore assez puissants en France, pour y oser prendre les armes, dissimulerent quelque tems, & s'appliquerent à grossir leur parti. Ils s'attacherent sur tout quelques Dames de la Cour, qu'ils trouverent plus susceptibles de leurs erreurs. Marguerite Reine de Navarre, & Madame d'Etampes furent de ce nombre, & firent tous leurs efforts, pour adoucir l'esprit du Roy, & le rendre favorable aux Novateurs. Mais le Cardinal de Tournon rendit leurs artifices inutiles: & Calvin fut contraint de sortir du Royaume. Son *Institution* qu'il avoit eu l'insolence de dier au Roy, y fut bientôt proscrite: & on renouvella les Arrêts contre les nouveaux Heretiques. La fermeté du Prince n'empêcha pas Calvin & ceux de son parti de remplir la France d'une infini-

its dangereux. L'élegance
itesse de ces livres les faisoit
plusieurs en étoient seduits.
qui obligea la Cour de fai-
du dernier supplice, ceux
uvoit convaincre d'en avoir
a distribué. La cruauté des
animez & soûtenus par les
ue Calvin en faisoit, leur
ndignation de la Cour. On
es ordres pour les punir;
vocat General du Parlement
ence ayant passé les bornes
avoient été prescrittes, &
op loin la severité, le Roy
re à luy même son procez;
condamné à mort. Tant Sa
étoit disposée à faire ren-
ice même aux plus coupa-

y second faisoit rechercher
nd soin ceux qui abandon-
ancienne Religion, & les
unir severement. Mais Cal-
voit-il s'en plaindre luy, qui
dans ce même tems au Duc
merset, pour l'exhorter à fai-
de mort, ceux qui s'oppo-
à la nouvelle Reformation,

qu'on vouloit introduire en Angleterre sur les debris de la Religion Catholique, qui y avoit été de tout tems reçûë & autorisée par les loix? On sçait que Calvin fit luy même brûler vif à Geneve l'impie Servet, qu'il fit de plus ordonner des peines très-severes contre les Disciples de ce même Servet, & contre les Anabaptistes Tant ce Patriarche de la Reforme étoit persuadé qu'on pouvoit punir de mort les Novateurs en matiere de Religion! Ce que Calvin enseignoit à Geneve étoit pratiqué à Berne, à Zurich, & dans plusieurs endroits où les nouvelles opinions s'étoient établies.

Ce fut en 1555. & les années suivantes, que les Eglises Pretenduës Reformées de Paris, d'Orleans, de Rouen & de plusieurs autres villes considerables furent établies. Le Roy étant alors occupé de la guerre d'Allemagne, ne pouvoit pas donner tant d'attention aux affaires de la Religion. La perte de la bataille de S. Quentin en 1557. rendit les Prétendus Reformez plus insolens. Ils ne purent s'empêcher de te-

moigner publiquement leur joye, de cette disgrace de la France. Ils ne faisoient auparavant leurs assemblées qu'en secret, ils en firent une publiquement, & donnerent plusieurs autres marques de leur desobeïssance. La paix ayant été conclue en 1559. le Roy choqué de l'insolence des nouveaux sectaires, se dispose à faire punir d'une maniere exemplaire leurs principaux chefs; mais l'accident funeste arrivé à ce grand Prince donna le temps aux Calvinistes de se fortifier.

Anne du Bourg qu'Henry second avoit fait arrêter, ne fut executé, que sous le regne de François Second. Les Pretendus Reformez se crurent en état de vanger sa mort. Après avoir fait diverses menaces au jeune Roy & à la Reine sa mere, & publié plusieurs écrits seditieux, ils formerent dans l'assemblée de la Ferté sous Jouarre le dessein de la conspiration d'Amboise. Ce projet detestable fut confirmé dans l'Assemblée de Nantes, & on y prit des mesures pour l'executer. Dieu permit que la Cour en fut avertie, &

que cet attentat fut puni. Mais peut-on pardonner aux Protestans de regarder comme des Martyrs les complices d'un crime si horribles?

Ce fut sous François second, que les Calvinistes commencerent à prendre les armes dans le Dauphiné & dans le Comtat d'Avignon. La protection qu'ils avoient à la Cour les rendit de jour en jour plus hardis & plus entreprenans. L'Amiral osa dans le même tems demander pour eux la liberté de conscience, & assurer qu'il pourroit faire signer cette Requête par 150. mille hommes. C'est ce qui fit prendre au Roy la resolution de faire arrêter le Roy de Navarre pendant les Etats d'Orleans, de faire instruire le procés du Prince de Condé, & de penser serieusement à l'extinction entiere de l'heresie.

La mort de ce jeune Prince d livra les Calvinistes du danger q les menaçoit : & la minorité Charles IX. leur donna le mo d'augmenter & leur nombre & l forces. Le premier avantage q

tirerent de la minorité, fut *l'Edit de Tolerance*, par lequel on fit sortir des prisons dans tout le Royaume ceux qui y avoient été enfermez pour la Religion, & l'on deffendit de se servir de part & d'autre d'aucuns noms injurieux. Ils esperoient en tirer encore un plus considerable du Colloque de poissy: mais les blasphemes de Beze & le peu de moderation des Ministres, leur y firent beaucoup de tort. Le Colloque étant fini, leur audace s'accreut d'avantage par la condescendance de la Regente. Ils se saisirent en divers endroits des Eglises des Catholiques. Ils entrerent même à Paris dans l'Eglise de Saint Medard pendant le service divin, & y massacrerent diverses personnes. Le tumulte de Vassi arriva quelque tems aprés: & fut l'occasion des premiers troubles. L'Amiral en profita pour obtenir le premier Edit de Pacification du mois de Janvier 1562. qui n'empêcha pas les Pretendus Reformez de faire de nouvelles tentatives. Les guerres civiles reiterées plusieurs fois, l'entreprise de Mon-

ceaux, & les autres chagrins que le Roy reçût de la part des Calvinistes, l'irriterent tellement, qu'il conçût enfin le dessein du massacre general de la saint Barthelemy.

A peine Henry III. fut il monté sur le thrône que les Pretendus Reformez s'attirerent son indignation par leur mauvaise conduite. Ils eurent la hardiesse de piller le bagage même du Roy. Ils luy presenterent un memoire dans lequel oubliant le respect qu'ils devoient à sa dignité, ils luy demandoient raison sur quatre-vingt douze articles, comme s'ils eussent été en droit de donner la loy à leur Souverain, & non pas dans l'obligation de la recevoir de luy. Quand donc Henry III. n'auroit pas été contraint dans la suite par la necessité de ses affaires, à se declarer le chef de la ligue contre les Huguenots: leur insolence & leurs revoltes continuelles meritoient qu'il se determinât à les reduire, & à les priver de la liberté de Religion, dont ils abusoient tous les jours.

Les Pretendus Reformez rendirent à Henry IV. quelques services

dans le commencement de ſon avenement à la couronne, mais les demandes importunes que les Miniſtres luy faiſoient ſans ceſſe, furent pendant pluſieurs années un grand obſtacle à la Paix. A quoy il faut ajoûter qu'auſſi-tôt qu'il ſe fut declaré Catholique, les Prétendus Reformez refuſerent de le reconnoître pour leur Protecteur, comme ils avoient fait auparavant, & de le ſervir contre les Eſpagnols, après la priſe d'Amiens. Ainſi s'ils n'ont pas reçû de ce Grand Prince toutes les graces, dont ils s'étoient flatez : on eſt cependant obligé de reconnoître, qu'il leur en a plus fait encore, qu'ils ne meritoient.

Louïs XIII. ne penſa dans les commencemens de ſon Regne qu'à gouverner en paix les P. R. Son Experience & les Revoltes arrivées coup ſur coup, luy apprirent bientôt, que l'Hereſie eſt autant ennemie de l'autorité Royale, que de celle de l'Egliſe. Il ſe determina donc à leur ôter les places de ſeureté, qui ne leur avoient d'abord été accordées que pour quelques an-

nées, & qui ne leur servoient qu'à fomenter leurs Revoltes & leur dèsobeïssance. La resistance opiniâtre qu'ils luy firent, devoit irriter étrangement ce Prince : mais il usa toûjours de ses victoires avec bonté : & ses conquêtes ne l'empêcherent pas de laisser aux Revoltez la même liberté de conscience, dont ils avoient joüi auparavant. Il se contenta de renverser les murailles, qui avoient si long-tems servi de rempart à l'heresie contre l'Autorité Royalle : & il voulut bien pardonner aux Heretiques.

Les Historiens des Pretendus Reformez, qui ont écrit depuis la revocation de l'Edit de Nantes, demandent ce que ceux de leur Religion *ont fait pour meriter l'indignation du Roy & la revocation des Edits de pacification, qu'il avoit luy-même confirmez dabord*. L'Auteur du Supplément, pour répondre à cette question, oppose aux Pretendus Reformez. 1. Les Requêtes & les Deputations importunes & seditieuses, par lesquelles ils fatiguoient continuellement la Cour. 2. Il leur

reproche les feditions de Nîmes, de Lunel, de Florac, de Montauban & plusieurs autres semblables mouvemens : & il leur fait sagement remarquer que la liberté & l'exercice de la Religion n'avoient été accordez aux Calvinistes de France, qu'à condition qu'ils vivroient en paix. 3. Il leur fait voir qu'ils avoient contrevenu les premiers aux Edits & aux Declarations du Roy données en interpretation de l'Edit de Nantes ; qu'ils avoient multiplié leurs Temples contre la disposition de l'Edit, qu'ils avoient reçû des Apostats & des Relaps, & violé en plusieurs manieres les Reglemens établis par les Loix. 4. Leur nombre étant notablement diminué, ajoûte-t'il, ils ne devoient pas être surpris, qu'on diminuât aussi les Temples qui leur avoient été accordez. 5. Continuë l'Auteur, ce qui fait voir la necessité, ou le Roy étoit, ou du moins le droit qu'il avoit, de revoquer l'Edit de Nantes, est le changement qui s'étoit fait dans la creance des P. R. L'Edit avoit été accordé aux seuls Calvinistes ; ils

étoient les seuls à qui on eût permis l'exercice de la Religion. Or plus de la moitié des Ministres avoient passé du Calvinisme au Socinianisme, comme les Refugiez d'Hollande en conviennent eux-mêmes. Les impietez de Socin se répandoient par leur canal ; & il y avoit lieu de craindre que cette gangrene ne se communicat même aux Catholiques. La pieté du Roy pouvoit-elle dans ces circonstances se dispenser de revoquer un Edit, dont les Ministres abusoient pour enseigner le Socinianisme ? Et comment prouvera-t-on, que Louïs le Grand étoit obligé de maintenir en faveur des Sociniens, un Edit qu'Henry le Grand son ayeul n'avoit accordé qu'aux seuls Calvinistes.

ARTICLE LXXXIII.

NOUVELLE GRAMMAIRE *de la Langue Espagnole contenant les principes de cette langue avec la Nomenclature des mots les plus necessaires, & plusieurs Historiettes Espagnoles par M. Perger Secretaire*

Interprete du Roy pour les langues étrangeres Espagnole, Italienne, & Allemande. A Paris chez Pierre Ribou proche les Augustins à la descente du Pont neuf. 1704. *in* 12. *pp.* 429.

L'Auteur ayant, dit-il, beaucoup voyagé autrefois se trouva engagé à apprendre les langues des differents païs : cela ne donne pas encore l'idée d'un homme qui les sçache fort exactement : mais Mr. Perger ayant borné en France le cours de ses voyages il s'est appliqué depuis, à connoître le genie & les tours de chacune des langues qu'il parloit : c'est pour les connoître à fond par la comparaison qu'il en a pû faire. Il a travaillé sur tout à donner une intelligence facile de la Langue Espagnole, dont l'usage doresnavant doit être plus que jamais familier aux François.

Pour nous en reveiller le goût, il nous dit qu'elle est *une des plus belles & des plus énergiques de l'Europe; simple & naturelle dans ses expreßions & dans ses tours & qui s'est approprié les*

principales graces de la Langue Latine, &c. Cette *simplicité* & cette *naïveté* singuliere que trouve l'Auteur dans la Langue Espagnole paroît bien opposée à cette *enfleure* que luy ont trouvé jusqu'ici nos beaux esprits & nos plus habiles Grammairiens, en la comparant à nôtre Langue. L'oüvrage qui commence à paroître sous le titre d'*Examen des Prejugez Vulgaires* & dont nous parlerons le mois prochain; accorde aisément Mr. Perger & nos autres Grammairiens, en faisant sentir la prévention ridicule qui fait trouver en général une langue plus belle, plus energique, plus simple qu'une autre. Quoy qu'il en soit Mr Perger a travaillé pour faire une Grammaire Espagnole qui fut juste, claire & sur tout courte & bien ordonnée.

La premiere partie traite de la Prononciation la 2e. De la Déclinaison des noms, la 3e. De la Conjugaison des verbes, la 4e. Des Prépositions & des Adverbes, dans la 5e. il met une Nomenclature Françoise & Espagnole à peu-près dans l'ordre du petit livre connu de tout le mon-

de ſous le titre d'*Indiculus Univerſalis*. Le reſte du livre contient des Hiſtoriettes, d'un côté en François & de l'autre côté en Eſpagnol. Cette idée eſt des meilleures pour faciliter l'uſage d'une langue qu'on veut apprendre. Mais quand on travaille pour des commençans, il faudroit que le tour de la langue étrangere eût dans les premiers diſcours, le plus de raport qu'il ſe pourroit, au tour de la langue qu'on ſçait déja: autant néanmoins que le peut comporter le genie de ces deux langues, qui en certaines manieres de parler eſt entierement opposé l'un à l'autre. On pourroit du moins traduire de l'Eſpagnol en un François qui ſeroit auſſi pur & qui rendroit l'Eſpagnol plus mot à mot qu'on ne fait ici. En tout cas ceux qui veulent profiter dans l'étude d'une langue par cette pratique, n'ont qu'à marquer ſur un papier à part les mots que la traduction ne leur fait pas entendre ſur le champ; afin de s'en inſtruire dans la ſuite par le moyen d'un Dictionaire ou autrement.

ARTICLE LXXXIV.

HOMILIA SS. DOMINI Nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die Paschatis ann. 1704. in Basilica principis Apostolorum.

Magnum hodie, ac triumphale gaudium filiis suis annunciat pia Mater Ecclesia: ejusque in gloriosa Resurrectione psallit exultans, in cujus antea tristissimo funere flebiliter amara doluerat; totâ planè in hoc ipsum conveniente rerum universitate: quippè, quæ omnium propemodum convulso elementorum ordine novissimè turbata, completo nunc humanæ redemptionis operi læta gratulatur; ac redivivo Domino fulgidiori solis luce congaudet, quæ morienti nuper Auctori suo meridianis tenebris parentaverat. Apertus hodiè tartarus reddit mortuos, innovata terra germinat resurgentes, cœlum reseratum suscipit ascendentes. Christi scilicet resurrectio elevat de infimis, suscitat de terrenis, collocat in excelsis: defunctis proindè est vita, est peccatoribus venia, Sanctis est gloria.

Quomodo ergo, VENERABILES FRATRES, DILECTI FILII, *quomodo non lætabimur hac die, quâ humani generis Reparator devicta mortis spoliis onustus, de imis ad superiora conscendens, nos quoque ad altiora de inferioribus sublevavit? Migravit ab inferis Christus victor ad superos, ut nos de morte transferret ad vitam. Nostra est celebritas, quam recolimus: nostrum est decus, quod veneramur: nostra est victoria, quam prædicamus. Accepto nimirum promissionis exordio fidei oculis, quæ sunt futura, jam cernimus, & naturæ provectione gaudentes, quod credimus, jam tenemus. Cantemus igitur Domino; gloriosè enim magnificatus est. Vir dolorum, cui non erat species neque decor, despectus, & novissimus virorum, in quo posuit Dominus iniquitatem omnium nostrum, factus est speciosus præ filiis hominum; factus est incorruptibilis, qui potuit vulnerari; factus est immortalis, qui potuit occidi; factus est impassibilis, qui potuit crucifigi: adeo ut sacra illa vulnera manibus, pedibusque impressa resurgentis, jam non sint Passionis insignia, sed gloriæ monumenta; nec amplius jam disci-*

pulis Christi mors Magistri sit horrori, neque pœna sit dolori, neque Crux sit pudori. Crux scilicet Christi, quæ salvandis est impensa mortalibus, sacramentum est quo virtus impletur Divina, exemplum est quo pietas incitatur humana. Intelligamus, Dilectissimi, sacramentum hoc, & exemplum. Peccata nostra pertulit Christus in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui, justitiæ vivamus. Qui igitur vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro omnibus mortuus est, & resurrexit. Occumbant vetera, ut oriantur nova. Quæ enim potest esse divinæ Resurrectionis imitatio, nisi depositio vetustatis? Desinamus esse quod fuimus ac nuptiale intraturi convivium, novâ fulgeamus veste virtutum; sanctarum exemplo Mulierum, quæ ut in Evangelica lectione nuper audistis, non aliàs quàm cum aromatibus, hoc est, cum bonorum operum fragrantia ad Christi monumentum accesserunt. Emerunt Mulieres aromata, ut venientes ungerent Jesum. Non enim inerti sperando sunt desiderio, sed actuoso laborum pretio comparanda illarum odoramenta virtutum, quibus Domino placeamus.

ceamus. Valdè manè ad monumentum venerunt, ut quæstum inventionis vigilantiâ dilectionis mereretur; divinè sanè illius moniti memores : qui manè vigilant ad me, invenient me. *Nescit tarda molimina sancti Spiritûs gratia, nescit moras; qui Christum sequitur. Nescit cunctari, qui novit amare. Exurgamus itaque diluculo; curramus fidei greßibus, misericordiæ operibus, amore veritatis : & statim atque divinæ justitiæ sol per cœlestis suæ gratiæ radios nobis affulserit, appropinquemus ad Dominum.* Dicebant Mulieres ad invicem, quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti? *Noverant suscepti operis difficultates, noverant grandia, quæ Christum invenire satagentibus obversantur, impedimenta. Non tamen propterea ab arrepto itinere deflexerunt. Perfecta charitas foras misit timorem. Non eas terruit revolvendi lapidis moles, non crucis recordatio, non horror sepulcri : ut nos edocerent, quærentibus Dominum nulla esse metuenda pericula, omnia esse speranda miracula. Ideo respicientes viderunt revolutum lapidem : erat quippè magnus valdè. Viderunt revolu-*

tum, quia magnus erat. Eò scilicet promptiora sunt sequentibus Christum divina præsidia, quò magis desunt humana consilia. Erudiamur, Dilectissimi, Evangelicis monitis, instruamur exemplis; ut verè quærentes Jesum, & hunc Crucifixum, sanctæ ejus resurrectionis mereamur esse participes, quæ transitum nobis de regione umbræ mortis ad terram repromissionis aperuit.

ARTICLE LXXXV.

HOMELIE DE NOSTRE *Saint Pere le Pape Clement XI. Prononcée le jour de Pâque de l'année 1704. dans la Basilique du Prince des Apôtres.*

LA sainte Eglise, nôtre Mere, annonce aujourd'huy à ses enfans les plus grands sujets de réjoüissance & de triomphe. Elle fait entendre des Cantiques d'allegresse au jour de la glorieuse Resurrection d'un Dieu, au trépas duquel revétuë de deüil elle avoit fait éclater sa douleur. Tout l'Univers entre avec elle dans les mêmes sentimens. Le

monde, qu'on avoit vû quelques jours auparavant dans la confusion par le desordre presque general de tous les élemens, reprend sa premiere face pour applaudir dans un transport de joye à l'accomplissement du grand ouvrage de la Redemption des hommes. Le Soleil, lequel à la mort de son Seigneur, comme pour en faire les funerailles, s'étoit couvert au milieu de sa course des plus épaisses ténébres; aujourd'huy sensible à la nouvelle vie qu'a repris l'auteur de son être, fait luire sur la terre un jour plus lumineux & plus brillant. L'Enfer s'ouvre pour rendre les morts qu'il tenoit enchaînez. La terre toute renouvellée fait sortir de son sein des hommes ressuscitez. Le Ciel enfin, fermé jusqu'alors, reçoit aujourd'huy ceux que le Seigneur y fait monter. Ainsi la Resurrection de Jesus-Christ retire du fonds des abîmes, éleve du sein de la terre, & porte jusqu'au plus haut des Cieux les captifs qu'elle a délivrez. Ainsi cette glorieuse Resurrection est à la fois la vie des morts, la re-

conciliation des pecheurs & la gloire des Saints.

Se pourroit-il donc bien faire, MES VENERABLES FRERES ET MES CHERS ENFANS, que nous ne fussions pas penetrez des plus vifs sentimens de joye & de consolation, dans le jour où le Reparateur du genre humain, chargé des dépoüilles de la mort dont il vient de triompher, nous attire après luy du plus profond abîme pour nous faire monter avec luy au plus haut des Cieux. JESUS-CHRIST sortant vainqueur des Enfers ne s'éleve sur son thrône que pour nous faire passer de la mort à la vie. C'est nôtre Fête que nous célébrons en ce jour, c'est nôtre gloire que nous exaltons, c'est à nôtre victoire & à nôtre triomphe que nous applaudissons. En effet, ce commencement des promesses déja accomply, nous fait voir par les yeux de la foy tout ce que nous avons à esperer pour la suite: & la seule joye que nous donne l'élevation de nôtre nature, nous met par avance en possession de ce que la foy nous promet. Chantons

donc des Cantiques de joye à la loüange du Seigneur ; il vient de manifester sa gloire d'une maniere admirable. L'homme de douleurs en qui il ne paroissoit ny grace ny beauté, le dernier & le plus méprisé des hommes, celuy que Dieu avoit chargé de toutes nos iniquitez, est devenu tout-à-coup le plus beau des enfans des hommes. Celuy qui pendant sa vie mortelle a été sujet aux blessures, est devenu invulnerable : celuy qui étoit sujet à la mort, est devenu immortel ; celuy, enfin qui s'est abaissé jusqu'au supplice de la Croix, est devenu impassible. Ainsi les playes sacrées dont les pieds & les mains de ce Dieu ressuscité demeurent transpercez, sont moins des marques de sa Passion que des monumens de sa gloire. Les Disciples ne regarderont plus la mort de leur Maître comme un objet d'horreur : ses souffrances ne leur seront plus une source de larmes : sa Croix ne leur causera plus de confusion. Cette Croix devenuë l'instrument du salut des hommes, est un mystere où éclate toute la force d'un

Dieu, & un modelle seul capable d'animer nôtre ferveur & nôtre pieté. Tâchons, mes chers Freres, de bien penetrer toute la vertu d'un tel mystere & l'efficace d'un tel exemple. C'est sur ce bois sacré que Jesus-Christ a porté dans son corps la peine de nos pechez, afin de nous faire mourir au peché & vivre à la justice. Que tous ceux donc qui vivent, sçachent qu'ils ne doivent plus vivre pour eux-mêmes, mais uniquement pour celuy qui est mort & ressuscité pour eux. Faisons mourir dans nous tout ce qui y pourroit rester du vieil homme, pour vivre d'une vie toute nouvelle; car quel autre caractere de ressemblance avec la Resurrection du Seigneur pouvons-nous avoir, que le parfait dépoüillement du vieil homme? Cessons d'être ce que nous avons été, & invitez au Festin des nôces, revêtons-nous de la robe nouvelle des vertus, à l'exemple des saintes Femmes qui, selon ce que vous avez entendu lire dans l'Evangile, n'oserent approcher du Sepulcre de Jesus-Christ qu'avec des

parfums, c'est-à-dire avec la bonne odeur des saintes œuvres. *Elles achetèrent des parfums pour aller embaumer le corps de* JESUS-CHRIST. N'esperons pas que ces vertus, dont la bonne odeur nous rend agreables à Dieu, ne nous doivent coûter que quelque desirs foibles & inefficaces. Il faut les acheter au prix de nos peines & de nos travaux. Ces saintes Femmes allérent au Sepulcre de grand matin, pour meriter par l'ardeur & la vigilance de leur amour de trouver celuy qu'elles cherchoient, se souvenant sans doute de cet avertissement divin : *Ceux qui veilleront dès-le matin pour me chercher, ne manqueront pas de me trouver.* La grace du S. Esprit ne connoît ni lenteurs ni retardemens. Une ame à la suite de JESUS CHRIST & qui sçait ce que c'est que d'aimer, ne sçait point languir ny déliberer. Levons-nous donc dès le commencement du jour : avançons dans la voye de la vertu avec les pas de la Foy, avec les œuvres de la misericorde & l'amour de la verité : & dès que le Soleil de justice aura fait luir

re à nos yeux les rayons de la charité celeste, approchons du Seigneur. Ces saintes Femmes se disoient l'une à l'autre, *qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du Sepulcre?* Car elles n'ignoroient pas les difficultez de leur entreprise, & les obstacles que rencontrent d'ordinaire ceux qui cherchent veritablement JESUS-CHRIST. Ces difficultez cependant ne sont pas capables de les détourner du voyage qu'elles ont commencé. *Leur charité étant parfaite, elle a banni toute crainte.* Aussi rien ne les épouvante, ni la grandeur de la pierre qu'elles ont à remüer, ny le souvenir de la Croix, ny l'horreur du Sepulcre : pour nous apprendre que ceux qui cherchent le Seigneur ne doivent s'effrayer d'aucuns dangers, & qu'il n'est point de miracle sur lequel il ne leur soit permis de compter dans le besoin. C'est pour cela que *s'étant mises à regarder elles virent que la pierre étoit ôtée : car cette pierre étoit fort grande.* Remarquez que la pierre se trouva ôtée, parce qu'elle étoit fort grande : c'est-à-dire, qu'à ceux

qui cherchent Jesus-Christ les secours du Ciel leur sont d'autant plus assurez & plus presens, qu'ils trouvent moins de ressources dans les conseils des hommes. Soyons dociles, MES BIEN-AIMEZ, aux salutaires avis que nous donne l'Evangile : efforçons-nous d'imiter ces exemples : afin que cherchant veritablement Jesus-Christ & Jesus-Christ crucifié, nous meritions d'avoir part à sa sainte Resurrection, qui nous a ouvert le chemin pour passer de cette terre couverte des ombres de la mort à la terre de promission.

Article LXXXVI.

THE CANON OF THE new Testament Vindicated. C'est-à-dire *La defense du Canon du Nouveau Testament, ou Réponse aux objections de J. T. dans son* Amyntor *par Jean Richardson B. D. cy devant membre du College d'Emmanuel à Cambrige*. A Londres pour R. Sare 1702. *in* 8°.

Il y a environ cinq ans qu'un Protestant Anglois fit imprimer un

livre intitulé *Amyntor*, dans lequel il revoque en doute le Canon du Nouveau Testament. Ce petit Ouvrage fut d'abord receu fort diversement. Les Deïstes & les Libertins en triompherent, les gens de bien en furent scandalisez. Les sçavans le mepriserent, & prirent le parti de le laisser tomber. Mais l'Auteur, s'étant prevalu de ce silence pour repandre son impieté, plusieurs personnes se chargerent d'écrire contre luy. Il parut donc en Angleterre & presque en même tems, un grand nombre de petits traitez, qui établissoient solidement l'autenticité des livres Canoniques du Nouveau Testament.

L'Auteur de l'*Amyntor*, qui a quelque lecture & beaucoup de suffisance, en fut choqué. Il menaça de donner au public une histoire complette du Canon du Nouveau Testament composée à sa maniere. Cette menace eut une partie de son effet. Bien des gens craignirent d'augmenter le scandale en voulant y remedier: & pour cela s'abstinrent d'écrire contre Mr. Tolland, qui

passe communément pour l'Auteur de l'*Amyntor*. Mr. Richardson a pris un autre parti. Il a cru qu'on pouvoit combatre le livre sans trop irriter l'Auteur. Il épargne donc la personne de son Adversaire : mais il en attaque les erreurs avec force, & repond d'une maniere claire & methodique à ses principales objections.

Comme tout le monde n'est pas capable d'entendre ces matieres Mr. Richardson pose d'abord quelques principes generaux, qui servent à éclaircir ce qu'il établit dans la suite du traité.

Il dit donc que par les mots *de Canon & de livres Canoniques*, on entend communément en Theologie les livres sacrez, que Dieu nous a donnez pour être la regle de nôtre foy & de nos mœurs. Les Chrétiens ne reconnoissent pour livres Canoniques du Nouveau Testament, que ceux qui ont été composez ou du moins autorisez par les Apôtres. Le nombre de ces livres croissoit dans les premiers tems de

l'Eglise, à proportion que les Apôtres ou les hommes Apostoliques qui les accompagnoient, en écrivoient de nouveaux. Ils furent repandus dans le monde à mesure que les Eglises particulieres se formoient.

Il seroit difficile de marquer ici au vray, en quel tems les livres Canoniques furent generalement reçûs de tous les Chrétiens. Nôtre Auteur croit que ça été vers le commencement du second siecle. Il est vray, dit M. Richardson, que l'Eglise universelle n'a reconnu d'abord pour livres Canoniques que les quatres Evangiles, les Actes des Apôtres, treize Epîtres de S. Paul, la premiere de S. Pierre & la premiere de S. Jean : quelques particuliers revoquant alors en doute l'Epître aux Hebreux, la seconde de Saint Pierre, la seconde & la troisiéme de saint Jean, celle de St. Jacques & de S. Jude, & l'Apocalipse. Mais ces livres furent bientôt generalement approuvez, & reçûs avec les autres dans le Canon ; comme on le peut prouver par le Concile de Laodicée, par Saint Athanase, S. Epi-

phane, Ruffin & plusieurs autres.

Outre ces livres Canoniques, il y en a eu dès le premier siecle d'autres, qu'on appelle Ecclesiastiques. Tels sont les Ouvrages des anciens Peres qui ont toûjours été d'une grande autorité parmi les fidelles, Quoy qu'il n'ayent jamais été regardez comme infaillibles. Pour ce qui est des livres qu'on a faussement attribuez aux Apôtres ; nôtre Auteur remarque que plusieurs parurent dès les premiers siecles de l'Eglise. Il croit que la plus part de ces Ouvrages apocriphes ont été composez par les Gnostiques, & par d'autres heretiques pour soûtenir leurs erreurs. Peut-être même, dit-il, que quelques Catholiques zelez, mais ignorans, en ont aussi écrit. Après ces remarques generales Mr. Richardson répond aux objections, que l'Auteur de l'*Amyntor* fait contre le Canon du Nouveau Testament.

I. La premiere est conçûe à peu près en ces termes (p. 25.) Les Peres sur l'autorité desquels nous avons receu le Canon du Nouveau Testa-

ment, dit Mr. Tolland, citent indifferemment & sans distinction les livres apocriphes & les Canoniques; d'où cet Ecrivain semble vouloir inferer que les livres apocriphes & nos livres Canoniques doivent aller de pair; c'est-à-dire qu'ils doivent être ou également rejettez comme faux, ou également reçûs comme vrais & Canoniques.

Pour repondre à cette objection, Mr. Richardson dit 1°. Que rien n'est plus commun en Theologie, que de citer en même tems l'Ecriture sainte, les Peres de l'Eglise & quelquefois même des Auteurs profanes: & que personne ne s'est pour cela avisé de dire qu'on donna à ces Auteurs la même autorité qu'a l'écriture sainte. Deplus, ajoûte Mr. Richardson, l'Auteur de l'*Amyntor* suppose qu'il y a des *Peres qui ont estimé autant quelques livres apocriphes que les Canoniques*: mais il ne le prouve pas. Du moins il auroit du citer ces Peres: le public n'étant pas obligé de l'en croire sur sa simple parole.

II. Mr. Tolland (p. 43. 46.) pre-

tend que l'Epître de St.Barnabé, le Pasteur d'Hermas, les Epîtres de saint Clement, de saint Polycarpe, & de saint Ignace sont des Ouvrages supposez & cependant (p.44.) il ajoûte que ces écrits, du moins les quatre premiers étoient autant estimés par les anciens qu'aucun livre du Nouveau Testament.

Mr. Richardson répond en detail à tous les articles de cette objection 1°. Il dit qu'il ne conçoit pas comment l'Auteur de l'*Amyntor* ose prononcer si hardiment que ces Ouvrages sont supposés. On ne peut en apporter aucune preuve solide : & les plus habiles Critiques du dernier siecle sont d'un avis contraire: ils regardent les Auteurs de ces Ouvrages, comme de sçavans & pieux écrivains, bien loin de les accuser d'ignorance, comme a fait M. Tolland 2°. De dire que les anciens Peres estimoient autant ces Ouvrages, qu'aucun livre du Nouveau Testament, c'est une fausseté manifeste avancée pareillement sans preuve. Eusebe sçavoit sans doute le sentiment des Anciens là dessus, aussi bien du moins que

l'Auteur de l'*Amyntor*. Et cependant ce Pere assure que les anciens ne reconoissoient pour livres Canoniques que ceux là même qui composent le Canon. Il est peut être vray, dit nôtre Auteur, qu'on lisoit quelquefois ces Ouvrages dans les Eglises; mais s'ensuit-il, de là qu'il étoient autant estimez qu'aucun livre du Nouveau Testament?

Mais ajoûté ici Mr. Tolland, Origene dans l'explication de l'Epitre aux Romains (c. 16. v. 15.) à regardé le Pasteur d'Hermas; comme un livre utile & diviniment inspiré. Nôtre Auteur repond à cela 1°. Que si Origene a cru que l'autorité de ce livre étoit divine, l'Eglise de son tems étoit d'un sentiment contraire. 2°. Il montre clairement qu'Origene luy même n'a jamais cru que le Pasteur d'Hermas fut un livre Canonique. Ce Pere, dit Mr. Richardson, distingue les livres du Nouveau Testament en deux classes. Dans la premiere il met les livres qui furent composez par les Apôtres; dans la seconde ceux qui furent écrits par les Evangelistes. Or

il est certain qu'Origene n'a jamais mis le Pasteur d'Hermas dans aucune de ces deux classes : il ne l'a donc pas crû un livre Canonique ; Mais quand même ajoûte-il ici nôtre Auteur ; un Pere ou deux auroient cru un livre Canonique qui ne l'est pas ; cela ne prejudicieroit en rien au sentiment universel de l'Eglise.

III. Mr. Tolland (p. 47.) dit qu'il ne peut comprendre comment on reçoit dans le Canon les Evangiles de S. Marc & de S. Luc, pendant qu'on en rejette les Ouvrages de S. Clement & de S. Barnabé. Car s'il est vray que ces deniers Ouvrages ne sont pas supposez ; ils doivent être de même autorité que les premiers, puisque S. Clement & S. Barnabé étoient compagnons des Apôtres aussi bien que saint Marc & St. Luc.

Mr. Richardson remarque ici, que si l'Auteur de *l'Amyntor* avoit leu les Ouvrages de Mr. Dordwell, qu'il cite, il auroit pu trouver la reponse à cette objection. Ce sçavant Protestant dit expressement, que les compilateurs du Canon du Nouveau

Testament ny ont receu que les Ouvrages de ceux dont l'autorité étoit incontestable, que S. Pierre & saint Paul avoient attesté la fidelité & l'inspiration de St. Marc & de saint Luc, ce que Mr. Dordwell prouve par un grand nombre de passages tirez des Peres. Et qu'au contraire les Apôtres n'avoient jamais rendu de semblables témoignages aux écrits de S. Clement & de saint Barnabé.

IV. L'Auteur de l'*Amyntor* dit en termes exprès (p. 56.) qu'il n'y a pas un seul livre du Nouveau Testament qui n'ait été rejetté par quelques Anciens, comme faussement attribué aux Apôtres &c.

Nôtre Auteur remarque ou que ce raisonnement renferme une équivoque, qui n'est pas pardonnable à un Auteur qui se pique de bonne foy, ou qu'il ne prouve rien. Car si par les *Anciens* il entend les Catholiques, ce qu'il avance est évidemment faux; puisque l'Eglise Catholique n'a jamais revoqué en doute les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, treize Epître de S. Paul,

la premiere de saint Pierre,& la premiere de S. Jean ; Mais s'il entend par les *Anciens* des heretiques declarez, on avoüera de bonne foy qu'ils ont revoqué plusieurs de ces livres en doute ; mais alors l'objection de Mr. Tolland tombe d'elle même.

V. Mr. Tolland dit ensuite que les Anciens douterent fort longtems de l'Autenticité de l'Epitre aux Hebreux & de celle des autres livres *Deuterocanoniques.* Il ajoûte (p.64.) que pendant un tems assez considerable ces mêmes livres furent universellement rejettez de presque tous les Chrétiens &c.

Mr. Richardson assure au contraire que dans le tems même où on les revoquoit en doute, plusieurs Peres qu'il cite les regardoient comme Canoniques & divinement inspirez. Au reste, continue-t'il, il y a une difference essentielle entre ces livres & ceux qu'on a attribuez à S. Pierre comme *l'Apocalypse* & *la predication de saint Pierre*, car ces derniers de l'aveu même de tous les sçavans contiennent des faussetez visibles,& ne furent jamais approu-

vez que d'un seul Pere & de quelques Eglises peu connuës de la Palestine : au lieu que les premiers ont été reçûs comme Canoniques par l'Eglise universelle, & du consentement unanime de tous les Peres.

VI. L'Auteur de l'*Amyntor* appelle enfin à son secours Celse, cet ennemi declaré du nom Chrétien, qui eut le front d'accuser les Fideles d'avoir souvent changé & corrompu l'Evangile.

Mais cette objection est aussi foible en elle même, qu'elle est pompeusement proposée par Mr. Toland. En effet on n'a qu'à consulter le second livre d'Origene contre Celse, d'où l'objection a été tirée pour y trouver la reponse. On y verra que ce Pere attribue aux Marcionites, aux Valentiniens, aux Lucianistes les honteuses prevarications, dont il est ici parlé.

VII. La septiéme objection est tirée des Manichéens, qui se servoient d'autres écritures, & nioient que les livres sacrez du Nouveau Testament fussent Canoniques.

Mr. Richardson fait ici le carac-

tere de ces heretiques, il nous donne même un abregé de leurs dogmes, tels qu'ils sont rapportez par saint Epiphane (heref. 66.) Il decrit de quelle maniere Faulte & quelques autres de cette secte rejettoient les livres du Nouveau Testament: & enfin il repond avec saint Augustin aux argumens, dont ces Impies se servoient pour detruire le Canon du Nouveau Testament.

VIII. Mr. Tolland assure que les premiers Chrétiens qui ont porté quelque tems le nom de Nazaréens, avoient une copie de St. Mathieu differente de celle que nous trouvons dans le Canon: que les Marcionites ne se servoient pas de l'Evangile de St. Luc, tel que nous l'avons aujourd'huy: que l'Evangile de St. Jean a été attribué à Cerinthus: & enfin que les Epîtres de St. Paul ont été rejettées par les uns, pendant que d'autres en montroient de differentes copies.

Pour faire voir le foible de cette objection, il suffiroit, dit nôtre Auteur, de considerer que Mr. Tolland ne l'appuye que sur le témoignage

des Heretiques. Il en examine cependant en particulier chaque partie. 1°. Il avoüe que les premiers Chrétiens ont porté d'abord le nom de Nazaréens : mais il ajoûte que ce nom fut donné ensuite à une certaine Secte, qui se croyoit sujette à la Circoncision & aux Ceremonies de l'ancienne Loy : que l'Evangile de St. Mathieu, dont les heretiques se servoient n'étoit point different de celuy qu'on appelloit l'*Evangile selon les Hebreux*, lequel si vous en exceptez quelques additions historiques, étoit assez conforme à celuy que l'Eglise a reçû comme Canonique. Nôtre Auteur dit, 2°. Qu'il est vray que les Nazaréens & les Ebionites rejettoient également les Epîtres de St. Paul. 3°. Que d'autres Heretiques attribuoient l'Evangile de St. Jean à Cerinthus : Et enfin il avoüe que les Marcionites avoient une copie de St. Luc tout à fait differente de celle qui se trouve aujourd'hui dans le Canon. Mais tous ces témoignage, ajoûte-t-il, ne prouvent rien contre l'Autenticité des livres Canoniques. *Le*

conſentement unanime des Peres, l'autorité de l'Egliſe, & la Tradition de tous les ſiecles, ſont des preuves inconteſtables de la verité de ces livres.

C'eſt ainſi que Mr. Richardſon eſt obligé tout Proteſtant qu'il eſt de recourir à l'autorité de l'Egliſe pour établir celle des livres Canoniques. Quelle conſolation pour les vrays Catholiques de voir que les plus habiles Proteſtans ſont eux-mêmes contraints de faire valoir en certaines occaſions le témoignage de l'Egliſe, de la Tradition & des Peres? Mais quel aveuglement de la part des Proteſtans de ne pas voir, que ſi ces armes ſont invincibles, lors qu'ils les employent contre les Libertins pour prouver la verité des livres ſacrez : elles ne le ſont pas moins, lors que les Catholiques s'en ſervent contre les Proteſtans pour prouver la verité des dogmes decidez par le Concile de Trente?.

Cette objection qu'on a faite aux Proteſtans dès le comment de leur ſeparation, eſt toûjours demeurée ſans réponſe : elle ſuffiroit ſeule pour les faire rentrer dans l'Egliſe, ſi la

prévention ne les empéchoit d'ouvrir les yeux à la verité.

ARTICLE LXXXVII.

THOMÆ RAVASINI Parmensis Georgicorum libri quatuor, quibus accessit Dialogus Criticus. Parmæ 1702. Typis Alberti Pazzoni & Pauli Montii.

LEs quatre livres d'Agriculture, que Virgile nous a laissé sous le nom de Georgiques, & qui passent pour le plus achevé de ses ouvrages, ont engagé les Poëtes, qui sont venus après luy, à travailler sur des sujets semblables. Ils ont crû pouvoir plus aisément se soûtenir dans ce genre de poësie, dont le stile ne doit être, ny si élevé que le stile heroïque, ny si simple que celuy de l'Eglogue. Il trouvoient dans ces sortes de matieres d'un côté tous les agrémens de la poësie, & de l'autre nulle difficulté considérable en apparence, si ce n'est l'expression, dont l'esprit vient aisément à bout, quand il

il n'est point partagé par d'autre travail. Voilà ce qui a multiplié ces sortes d'ouvrages, malgré le petit nombre de ceux qui y ont réüssi.

Nous ne laissons pas d'avoir d'excellens modeles en ce genre. Les Jardins du P. Rapin sont au jugement de tous les Sçavans un des chef d'œuvres de nôtre siécle, & nous voyons par le Poëme, dont nous donnons icy l'extrait, que les Poësies & la réputation du P. Vanier Jesuite ont déja passé dans les païs étrangers. Le nouveau Poëte de delà es Monts en fait son Apollon, il invoque au commencement de son oisiéme livre.

Huc modo ... occiduo, Musa Vaniërides, orbe
Ferte pedes.

e prend pour guide, & s'estime heureux s'il le peut suivre:

...rcit, Aspirans quæ levi Vanierius aurâ
...gnat iter, monstratque viam, vestigia pone,
...a lego, Vatemque sequor non passibus aquis.

n 1704.

Il veut luy eriger une statuë :

Stabit cum Sophiâ docti Vanierius oris.

Ces loüanges données à un Poëte par un Poëte étranger & contemporain sont en même tems l'éloge de tous les deux. Il est vray, que ce dernier ne travaille qu'après le P. Vanier ; & sur un sujet, qu'il avoit, ce semble, épuisé dans les deux petis Poëmes qu'il nous a donnez, l'un sur la vigne & l'autre sur le vin. Mais l'Ultramontain se fait un nouveau jour, il égaye sa matiere par quantité de fables joliment inventées ; il suit cependant un ordre : les deux premiers livres sont employez à d'écrire toutes les façons que l'on fait aux vignes, soit à celles qui rempent, soit à celles qui s'attachent aux arbres, comme en Italie. Il enseigne dans les deux derniers livres la maniere de faire le vin & de le conserver.

Son stile se ressent du sujet qu'il traitte : il est plein de feu, d'esprit, & sur tout de cette sincerité que le vin inspire : car après avoir feint que

Bacchus & Apollon ont été de tout tems amis, il les fait passer de concert de Grece en Italie, & d'Italie en France, où il avoüe qu'ils sont maintenant bien établis, & que comme leur premier changement étoit arrivé sous les Cesars, le second s'est fait en faveurs des Bourbons.

Scilicet ignigenam coluit dum mollis
Bacchum
Gracia, Pieridum facundâ floruit
arte....
Sic studium felix Oenotria nobilis otî
Olim cum grato Bromii conjunxit
amore....
Nec tu laude cares Bromii Phœbique
gemellâ,
Gallia Tyrsigeri cultrix studiosa parentis,
Nobiliumque simul genitrix doctissima Vatum,
Borbonidum, felix, sub numine, Gallica tellus.

Un si grand fonds d'équité dans un Poëte, merite bien qu'on luy rende à son tour justice : ce ne seroit pas la luy faire tout entiere, que d'ap-

prouver le reproche qu'il fait à sa patrie de n'avoir pû conserver le goût de la langue Latine :

Quamvis nil prisci curet sermonis honorem
Ausonis ora.

Son ouvrage fait assez voir que ce goût n'y est pas entierement perdu, & que l'Italie produit encore de nos jours des hommes dignes du siecle d'Auguste.

L'Auteur a joint à son Poëme un Dialogue Critique sur les œuvres du P. Rapin, qu'il compare avec les autres Poëtes modernes : il seroit inutile de rapporter ici ce parallele, par tout ce que nous avons dit, il est aisé de juger à qui il donne le prix.

ARTICLE LXXXVIII.

L'ESPAGNE TRIOMPHANTE sous le Regne de Philippe V. dressée & dedié au Roy d'Espagne, par N. de Fer Geographe de Sa Majesté Catholique & de Monseigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur dans l'Isle du Palais à la Sphe-

re Royale, avec Privilege du Roy. 1704.

C'Est une grande Carte de 5. à 6. pieds de long sur 4. à 5. pieds de haut, representée sur une peau de lion étenduë & soutenuë des deux fameuses colonnes d'Hercules, dont les pieds d'estaux sont remplis des Plans de Madrid & de l'Escurial, sommés en trophées des Armes d'Espagne & de Savoye, entourées en torse des Medaillons de tous les Portraits des Rois d'Espagne au nombre de 82.

Le Portrait de Philippe V. à present regnant, & celui de la Reyne, soutenus par le musle du Lion, font le nœud d'un ordre de la Toison, qui suspend tous ces Medaillons, avec un renvoy aux côtez pour l'abregé historique des Rois d'Espagne, & une description Geographique des Etats & Royaumes de Sa Majesté Catholique.

Dans l'étenduë & en dedans de la peau du Lion est la Carte Geographique d'Espagne plus exacte, & plus detaillée, que ce qui a paru cy-

devant, le tout d'une beauté de graveure à faire plaisir.

La cinquiéme suite de l'Atlas curieux, donné en l'année 1704.

Titres.

Plans de l'Observatoire de Paris.
Differentes veuës du même Observatoire.
Description de l'Observatoire.
Façade du Louvre.
Dedans du Louvre.
Description du Louvre.
Veuë de Versailles.
Veuë de Clagny.
Ecuries du Roy à Versailles.
Plan general de l'Etang.
Plan general de Chantilly.
Plan de la ville d'Orleans.
Description de la ville d'Orleans.
Plan de la ville de Dijon.
Description de la ville de Dijon.
Veuë du Mont Saint Michel.
Description du Mont Saint Michel.
La Carte du Comté de Flandre.
La Carte du Duché de Brabant.
Marquisat du saint Empire, & la ville d'Anvers.
Description de la Ville d'Anvers.

Carte de Lorraine & Bar.

Description de la Lorraine.

Carte du Cours de la Riviere de la Sare.

Carte du cours de la Riviere de la Moselle.

Environs des deux Brisach.

Environs particuliers du vieux Brisach.

Environs particuliers de Fribourg.

Plans des Villes Forestieres.

Carte des Etats du Duc de Savoye.

Plan de la ville d'Ulme.

Plan de la ville de Munich

Description des Villes d'Ulme & de Munich.

Plan de Vienne en Autriche.

Veuës de la ville de Vienne.

Description de la Ville de Vienne.

Carte de la Hongrie & de la Moscovie.

Description de la Hongrie & de la Moscovie.

Carte de la Suede & de la Norvege.

Description de la Suede & de la Norvege.

Carte du Royaume de Portugal

Plan de la ville de Pondichery.

La Carte du voyage d'Enée.

Foreſt de ſaint Germain en Laye.
Les ſix veuës de Meudon.

ARTICLE LXXXIX.

LETTRE DE MONSIEUR Rigord Commiſſaire de la Marine aux Journaliſtes de Trevoux ſur une Ceinture de Toile trouvée en Egypte autour d'une Mumie.

JE n'écrirois pas ſur une matiere auſſi obſcure que celle-cy, ſans un ordre ſuperieur qui m'y engage; & ſans que je crois faire plaiſir au public de lui rendre compte d'une découverte tout-à-fait ſinguliere.

Mr. Maillet Conſul d'Egypte homme ſçavant & curieux m'a addreſſé pour Monſeigneur le Chancelier quelques pieces d'une toile fort ancienne. Cette toile eſt de Lin, ornée de figures hiſtoriques dans ſes bords, avec un écrit au pied de ces figures. J'ay fait graver un petit carré de cette toile de la grandeur dont eſt l'original:* Ce que j'en ay vû contient trente fois autant que j'en ay fait graver.

* 1. *Planche.*

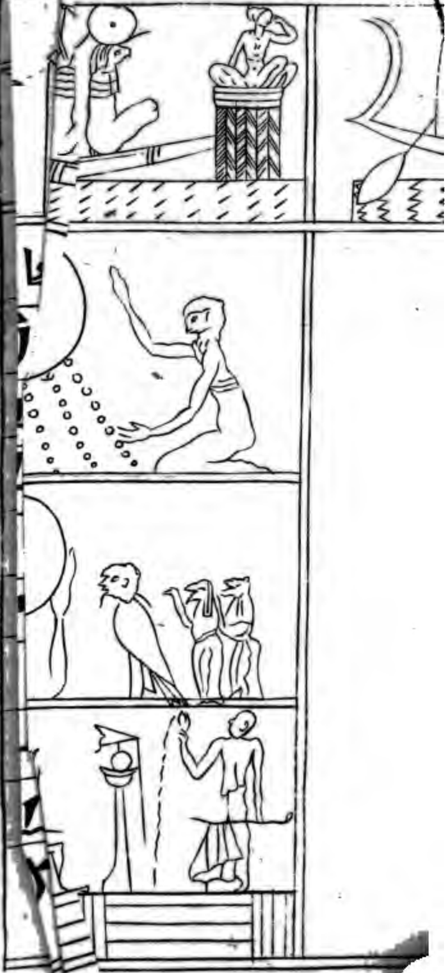

L'Ecrit qu'on voit au bas de la petite bordure sur cette toile est d'un caractere qui m'est inconnu, & qui l'est de même à tous les sçavans que j'ay consultez. J'ay consulté entre autres Mr. le Chevalier d'Arvieux qui a été long temps Consul dans le Levant, & qui est trés-habile dans les Langues originales, le Pere Bonjour, un trés beau Dictionnaire Turc & Arabe que Mr. Arsere Prêtre de Marseille nous a laissé, & enfin Mr. Marcel Commissaire de la Marine à Arles.

Mr. Maillet a trouvé cette Ceinture sur une Mumie qu'on a ouverte en sa presence, & il en envoye ce qu'il en a pu recouvrer. Apparemment ceux qui ont été presens à l'ouverture, en ont coupé chacun quelque lambeau; car il y en a six à sept aunes en huit pieces. Quelques unes de ces pieces sont trés entieres, & semblent sortir de la main de l'ouvrier: le beaume qui a conservé la Mumie, & le lieu sec où elle a été prise, sont sans doute la cause de la conservation de la toile.

La matiere a fait croire d'abord

que c'estoit une Ceinture ; mais peut être jugera-t-on que c'est icy un veritable livre : sur tout quand on fera reflexion qu'anciennement on a écrit sur de la toile avec de l'encre de toute couleur. A la verité la premiere matiere sur laquelle on écrivit fut la pierre & le plomb, comme on le voit dans le livre de Job qui est plus ancien qu'aucun livre prophane. De là les Grecs disoient graver γράφειν pour écrire, & les Latins pour exprimer l'instrument avec lequel on écrivoit, se servoient de *Graphium* burin, qui est comme une plume de fer. Nous en avons quelques-uns dans nos cabinets, lesquels servoient à écrire sur des tablettes enduites de cire. La toile succeda immediatement à la pierre s'il en faut croire Lucain.

Nondum flumineas Memphys contexere Byblos
Noverat, in saxis tantùm volucresque, feraque,
Sculptaque servabant magicas animalia linguas.

Pline rapportant la difference

qu'il y avoit entre les monumens publics & les écritures des particuliers, dit que celles-cy étoient ſur de la toile, & les autres ſur des bandes de plomb. Tite-Live, Vopiſcus, Philoſtrate, Martianus-Capella & Suidas diſent la même choſe que luy. Sur de ſi bons garans ne pourroit-on pas donner le nom de livre à la toile dont je parle, qui ſemble faite pour être roulée ſur un bâton comme les livres anciens?

Mr. le Maire homme curieux & fort eſtimé, lequel a été long temps en Afrique, où il a decouvert ce beau temple auprés de l'ancienne Leptis, & qui a même reſidé en Egypte, m'a dit qui'il a vû un Prince Negre venant du Royaume de Borneo, & allant à la Meque, qui avoit ſur les bras & ſur les cuiſſes des bandes de toile remplies d'écritures, dans leſquelles il pretendoit avoir un preſervatif contre toute ſorte de maux. Mr. Marcel m'a aſſûré auſſi qu'il mourut il y a quelque temps à l'Hôtel Dieu de Paris un Ethiopien, qui paroiſſoit ſçavant, & dont le corps étoit couvert

d'une écriture gravée ſur la peau. Pendant ſa derniere maladie, il ſembloit prendre dans cette lecture des forces contre la violence de ſon mal, & une conſolation contre la mort. Cette toile pourroit contenir la Theologie des Egyptiens, que pluſieurs portoient ſur eux par un motif de Religion, comme pluſieurs d'entre les Chrêtiens portent aujourd'huy l'Evangile de St. Jean.

Les figures qui ſont ſur la bordure de cette partie de la toile que j'ay fait graver, & qui ſont ſur tout le reſte, me confirment dans cette penſée. En effet on y voit deux figures à genoux qui admirent un globle d'où coule une matiere en forme de goutes.

Ce globle eſt ſans doute Iſis ou le corps Lunaire. Au deſſus eſt Oſiris avec ſon bonnet ordinaire, aſſis dans un barteau, ayant devant ſoi la figure d'un Eprevier, qui deſigne la Divinité, & derriere lui une autre figure que je ne connois pas. Il n'y a dans ce batteau, lequel repreſente le monde, que ces trois figures. Le gouvernail ſans pilote marque

que c'est la Divinité seule qui conduit cet univers.

Devant le batteau il y a un batiment quarré sur lequel on voit une figure assise qui paroît mettre le doigt à la bouche. C'est la figure d'Harpocrate qu'on mettoit à l'entrée de tous les Temples, pour marquer que la Divinité vouloit être honorée par le respect & par le silence ; & que toutes les paroles du monde ne peuvent exprimer ce que c'est que le souverain être.

Devant ce navire on voit l'arriere d'un autre, tels que sont ceux dont on se sert encore aujourd'huy sur le Nil. La toile a été coupée en cet endroit, & je ne doute nullement qu'Isis ne soit dans celui-cy, comme Osiris dans le second. Car selon Plutarque les Egyptiens donnoient au Soleil & à la Lune des batteaux pour voiture, & non pas des chariots, comme faisoient les Grecs : Les Egyptiens regardant l'eau du Nil, & les Grecs le travail de leurs terres comme leur grande ressource, donnoient les uns & les autres à leurs Divinitez un trône conforme à leurs besoins.

Au reste l'habillement d'Osiris n'est pas si ridicule qu'il le paroît. Le bonnet avec des bandelettes, étoit l'ornement de tête des Rois d'Egypte. L'Aspic & le Serpent qui est sur le devant du bonnet, est la marque de la protection des Dieux sur la personne des Rois. Les Egyptiens pour inspirer au peuple du respect envers les Dieux leur donnoient les ornemens des Rois. C'est sur ce petit essai que je me fonde lorsque je dis que la toile en question pourroit être quelque point de la Theologie des Egyptiens, si ce n'est pas leur Theologie entiére. D'autres s'acquitteront mieux que moy de l'explication des figures historiques qui font la bordure de cette toile; & je ne doute pas que la communication que Monseigneur le Chancelier veut que l'on donne au public de ce monument ne donne occasion a des decouvertes utiles.

Le Chancelier Bacon fit en Angleterre au commencement du siécle dernier ce qu'à fait en cette occasion Monseigneur le Chancelier. Il indiqua aux sçavans les vuides qu'il se-

roit à propos de remplir dans les Sciences, pour engager les gens de Lettres à y travailler. Ceux qui voudront bien m'addresser à Marseille leurs avis sur le monument dont-il s'agit, peuvent compter que je leur en feray honneur.

Au regard des figures historiques & Theologiques qui forment la bordure de la toile, on a donné au public de pareils monumens. Je ne decide point si on les explique heureusement. On a aussi donné quelques essais sur l'accord de la Theologie Payenne avec l'Histoire sainte. Mais comme il n'a encore rien paru qui approche de l'écriture qu'on voit au bas des figures dont il s'agit, il seroit à souhaiter que les Sçavans voulussent en faire la matiere de leur application & de leur étude.

Par ce moyen peut être on parviendroit à la connoissance d'une Langue qu'on a ignorée jusqu'icy, on éclairciroit des doutes sur la Mythologie Payenne, & on developperoit beaucoup de veritez Phisiques, historiques & Morales, dont les Prêtres d'Egypte étoient déposi-

taires, & qu'ils n'ont decouvertes à personne. Peut être y verroit-on aussi la verification de ce que dit St. Paul sur ce sujet, qu'ils ont connu le veritable Dieu, mais qu'ils l'ont avili aux yeux du vulgaire, en le couvrant d'un voile indigne de la Divinité.

Il semble que le caractere Samaritain ou Phenicien est le plus ancien de tous les genres d'écrire ; que c'est celui qui étoit d'usage chez les premiers Hebreux ; que les Grecs même tout entêtez qu'ils sont de passer pour les inventeurs des choses appellent caracteres Cadméens ou Pheniciens ceux dont-ils veulent designer l'antiquité.

Voicy neanmoins dans ce monument Egyptien de trés-anciens caracteres, lesquels n'ont aucune ressemblance non seulement avec les caracteres Pheniciens, Samaritains ou Hebreux, mais encore avec ceux des langues les plus recentes, & c'est cependant une écriture Egyptienne. Sur quoy on peut faire une reflexion en passant, sçavoir que les Auteurs qui ont dit qu'on

n'écrivoit pas en Egypte de la gauche à la droite, s'ils n'ont pas voulu parler de la langue Copte, se sont trompez; puisque l'écriture dont-il s'agit ici, est assurément Egyptienne, & va de la gauche à la droite.

Je ne trouve dans les Anciens & dans les nouveaux Auteurs que quatre sortes d'écriture d'usage en Egypte, la Sacerdotale, la Jeroglyphique, l'Epistolaire & la Copte. l'Ecriture Sacerdotale, dit Clement Alexandrin, est celle dont se servoient les Ecrivains sacrez ou ceux qui écrivoient en matiere de Religion. l'Ecriture Jeroglyphique est une espece de caracteres sacrez dont on se sert pour laisser des monumens à la posterité. Cette sorte de caracteres est de deux especes. Les uns qui sont composez des premiers élemens sont appellez Curiologiques, c'est à-dire parlant veritablement; Les autres sont symboliques, c'est-à-dire significatifs par des representations. De ces symboles, les uns designent les choses par des ressemblances naturelles, les autres les designent par des allegories & par

des figures: On transforme les choses, dit cet Auteur, mais on le fait avec fondement. C'est, ajoûte t'il, de cette sorte d'écriture que se servoient ceux qui addressoient aux Rois des discours Theologiques qu'ils composoient en leur honneur. Les autres caracteres sont Enigmatiques : ainsi l'Escarbot étoit chez eux le Jeroglyphique du Soleil. Le Serpent étoit le symbole dont-ils se servoient pour designer les Astres à cause de leur cours oblique &c. Ce qui est vray, c'est que tous ceux qui ont traité des choses divines, soit Grecs, soit Barbares, poursuit Clement Alexandrin, ont toûjours caché la verité sous des expressions énigmatiques, symboliques, Allegoriques, Metaphoriques & figurées, tels que sont les Oracles chez les Grecs. C'est dans cette sorte de caracteres que les animaux ont un langage magique suivant l'expression de Lucain.

Comme les premiers hommes voulurent se communiquer aux absens & à leurs successeurs, il fallut convenir de certaines figures les-

quelles exprimoient les choses mê-mes & non pas les paroles. Ancien-nement, dit Ammian Marcellin, on n'avoit pas, comme on a presente-ment, un certain nombre de carac-teres fixes & reglez pour exprimer tout ce qu'on peut concevoir. Il est vrai, ajoûte cet Auteur, que les Egyptiens avoient aussi cet art par-mi eux : mais ils se servoient com-munément de figures dont chacune exprimoit une chose.

Tout étoit plein de ces sortes de figures Jeroglyphiques. Les obe-lisques, les murailles, les temples en étoient couverts. Ces caracteres étoient connus, & nous sçavons à peu prés la signification de tous, si ce n'est que nous n'avons pas l'art d'en faire des discours suivis.

Herodote, Diodore de Sicile, & Clement Alexandrin rapportent qu'à Diospolis à l'entrée d'un Tem-ple dedié à Pallas, on voyoit en platte peinture sur la muraille un enfant, un vieillard, un Eprevier, un Poisson & un Crocodile, & d'autres disent un Hypopotame. Cette même peinture étoit à Saïs

au veſtibule du Temple de Minerve ainſi que le rapporte Plutarque. L'Enfant deſignoit la vie, le vieillard la mort; l'Eprevier étoit le Jeroglyphique de Dieu, le Poiſſon de la haine, & le Crocodille de l'impudence. Les figures ainſi rangées équivaloient, ſelon ces Auteurs, à une inſcription où il y auroit: Vous qui naiſſez, & qui mourez jeunes & vieux, ſçachez que Dieu a horreur de l'impudence. On vouloit dire par là qu'il faut approcher des Temples avec le reſpect dû à la preſence de Dieu.

Comme il s'agiſſoit de faire comprendre la Religion à tout le monde, & que tout le monde n'avoit pas l'uſage des caracteres; on ſe ſervoit de ces ſortes de figures qui parloient aux yeux des Sçavans & des ignorans. Peut-être la Poëſie a pris de là, la maniere de s'exprimer par des allegories & par des figures; & peut-être que c'eſt de-là auſſi que le Paganiſme a pris naiſſance.

L'Ecriture epiſtolaire étoit une ſorte de caracteres connus de tout le monde, leſquels ſervoient pour le

commerce ou pour l'uſage public; & c'eſt de ces caracteres que parle Ammien Marcellin. Il s'agit de ſçavoir quels étoient ces caracteres. Ce qu'il y a d'aſſuré, eſt qu'ils étoient communs & connus de tout le monde, & qu'on en écrivoit de la droite à la gauche au rapport d'Herodote. Je crois que c'étoit le Phenicien, ou quelque caractere qui en aprochoit. Car premiérement c'étoit un langage de commerce, & le beſoin mutuel des Pheniciens & des Egyptiens qui étoient voiſins devoit rendre ce langage commun, entre ces deux nations, ou du moins aſſez ſemblable.

D'ailleurs St. Jerôme qui entendoit ces deux langues, & qui a traduit beaucoup d'ouvrages des Peres du deſert d'Egyptien en Latin, s'eſt toûjours ſervi fort utilement de la racine Hebraïque pour les expliquer. Ce Pere dit encore que la langue Cananéenne eſt mitoyenne entre l'Egyptien & l'Hebreu: il falloit donc que le Phenicien qui étoit le Cananéen approchât de l'Egyptien.

En effet, cela n'eſt pas hors de

vray-semblance. Les Pheniciens ont été autrefois les maîtres de la mer, ils ont fait diverses colonies dans lesquelles ils ont introduit leur langage : ainsi la langue Phenicienne s'introduisit sur toute la côte d'Afrique & en Espagne. A la verité la langue Grecque & la langue Latine se sont établies successivement dans ce païs avec l'Empire des Grecs & des Romains : mais il resta toûjours des vestiges de la langue mere qui étoit la Phenicienne, & sur tout en Espagne. Aussi trouve-t-on beaucoup de caracteres Puniques sur les Medailles Espagnolles ; & du tems du haut Empire on ne pouvoit être entendu generalement dans toute l'Espagne, à moins que de parler Phenicien. Il ne faut donc pas être surpris que ce langage fût aussi entendu en Egypte qui touchoit à la Phenicie.

D'ailleurs ce qui doit avoir le plus contribué à introduire ce langage & ce caractere en Egypte, c'est la Dynastie des Roys bergers. C'étoient des Bergers Pheniciens lesquels conquirent l'Egypte, & qui y regnerent pendant quelques siecles :

ils dûrent y introduire le langage Phenicien. Car ces Roys traiterent l'Egypte en pays de conquête, ils brûlerent les Villes, abbatirent les Temples, maſſacrerent un nombre infini de gens & firent generalement tout ce qu'ils purent pour détruire la nation : il leur fallût donc neceſſairement faire tenir beaucoup de Pheniciens pour s'aſſurer contre les naturels du pays qui ne pouvoient être que tres-mal intentionnez. Il ſeroit ſurprenant que la langue Phenicienne ne ſe fût pas introduite dans l'Egypte lors qu'elle étoit gouvernée & toute occupée par des Pheniciens. Il y avoit même encore du tems d'Herodote aux environs du temple de Protée à Memphis un endroit où demeuroient les ſucceſſeurs des Pheniciens : c'eſt ce que l'on appelloit le camp des Tyriens.

On pourroit m'oppoſer que Joſeph dans la Geneſe ne parle à ſes freres que par interprete, pour ne ſe pas faire connoître à eux : mais quelque reſſemblance qu'il y ait entre les langues, elles changent conſiderablement pour peu qu'elles s'é-

loignent de leur ſource. Le Grec litteral par exemple n'eſt pas entendu par les Grecs d'aujourd'huy, quoy que ce ſoit la langue mere.

Pour venir à la langue Punique, on voit que cette langue doit avoir une grande reſſemblance avec l'Hebreu litteral. En effet, tous les Sçavans qui ont voulu expliquer la ſcene Punique qui eſt dans Plaute, ont recours aux racines Hebraïques ; & ce n'a été qu'à force de reflexions qu'ils en ſont venus à bout. Ainſi le langage du public en Egypte pouvoit fort bien être Punique originairement, ſans être entendu par des bergers Pheniciens.

J'ay dans mon Cabinet un Monument Egyptien * que j'ay fait graver icy, ſur lequel il y a des figures hiſtoriques, & par deſſous de l'Ecriture Punique ; ce qui paroît une preuve aſſez ſolide du ſentiment que je viens de propoſer.

Le caractere Copte eſt une troiſiéme eſpece d'écriture d'uſage en Egypte. L'Alphabet de cette langue eſt

* 3. *Planche.*

est le plus nouveau de tous : il est Grec pur, avec de tres petites differences pour la forme des caracteres. Je croirois aisément que ce langage n'a gueres été d'usage en Egypte, que vers le tems d'Alexandre, lors que les Grecs en conquerant ce pays, y établirent aussi leur façon d'écrire : mais je trouve les Grecs plus anciennement établis en Egypte.

Psammeticus qui regnoit en Egypte l'an 80. de Rome, les appella dans son Royaume pour faire apprendre leur langue à ses sujets : depuis il composa ses troupes d'Ioniens & de Cariens, & leur assigna pour habiter un endroit vers Damiete. Amasis les transfera à Memphis, & leur confia la garde de sa personne. Je ne sçay si cet établissement pourroit avoir introduit la langue Copte en Egypte. Le Pere Bonjour travaille presentement là-dessus ; & il nous aidera à nous determiner sur l'ancienneté de la langue & du caractere Copte.

Le Monument sur lequel nous travaillons n'est point en caracteres

Coptes. Il n'est pas non plus en caracteres Puniques, ni même en carrteres Hieroglyphiques, comme est la table du Cardinal Bembe & celle de M. Begon dont je donne ici le dessein *: car on ne voit dans ces tables que des figures symboliques; au lieu que ce sont icy de veritables caracteres.

Ces caracteres sont donc ceux de l'écriture Sacerdotale, ou de cette écriture Hieroglyphique de la premiere espece, que Clement Alexandrin appelle Curiologique, c'est-à-dire, qui exprime les mots par des caracteres litteraux. Ces deux sortes de caracteres n'étoient d'usage que parmi les Prêtres, & lors qu'il s'agissoit de s'exprimer en matiere de Religion; mais cependant ils étoient differens. Car Clement Alexandrin aprés avoit dit que le caractere sacerdotal étoit celuy des Prêtres, remarque ensuite que tous les Prêtres indifferemment n'étoient point admis aux mysteres de la Religion les plus cachez; mais seule-

* 4. *Planche*.

hulan 1704 pag. 996

ment les Princes & ceux des Prêtres qui en étoient jugez dignes par leur sçavoir, par leur naissance, & par leur merite personnel.

De tous les anciens, je ne sçay qu'Apulée qui ait designé la figure de ces sortes de caracteres ; encore est-ce d'une maniere qui ne nous rend pas plus sçavans. Les anciens Egyptiens dit cet Auteur, avoient des livres remplis de figures inconnuës. Ce n'étoit dans des endroits que des figures d'Animaux ; dans d'autres endroits c'étoient tous caracteres differents, les uns ronds, les autres crochus, entassez les uns sur les autres avec de petites lignes : en sorte qu'il n'y avoit personne qui pût y rien entendre, si ce n'est ceux qui étoient initiez dans les mysteres sacrez de la Religion.

Voilà apparemment les caracteres qu'on voit sur nôtre monument. Les livres écrits en ces sortes de caracteres étoient rares, ou cachez. Joseph dit n'en avoir jamais vû, & il ne parle de cette langue que sur le rapport de Manethon.

Je ne sçay si les Egyptiens avoient

reçû d'Ethiopie leurs caracteres Sacrez : Diodore l'assure positivement. Les Egyptiens, dit-il, ont tiré beaucoup de leurs coûtumes des Ethiopiens, comme celle d'honorer leurs Roys ainsi que les Dieux, & de dresser des statuës aux grands hommes : ils ont même reçû d'eux les caracteres dont ils se servent en écrivant. Au reste, ajoûte-t-il, les Egyptiens en ont de differens. Les uns sont communs & de l'usage public ; & c'est ce qu'on appelle parmi eux l'écriture vulgaire. Ils ont une autre sorte d'écriture qu'ils appellent sacrée, laquelle n'est entenduë que parmi les Prêtres qui en perpetuent l'intelligence dans leurs familles, sans la communiquer à d'autres : & cette sorte d'écriture toute inconnuë qu'elle est en Egypte, est pourtant l'écriture publique en Ethiopie.

Sur cette autorité de Diodore il faudroit sans difficulté recourir en Ethiopie, pour sçavoir s'il n'y auroit aucun vestige d'un ancien caractere different tout-à-fait de l'Ethiopien d'aujourd'huy, & qui pourroit bien être le caractere d'une

langue morte. J'auray soin de demander cet éclaircissement, & d'en rendre compte au public ; mais je n'en attends pas un grand secours, sur tout, si Herodote a travaillé sur des meilleurs memoires que Diodore. Le premier dit que du temps des Pheniciens, il y eut deux cens huit mille Egyptiens, dont on se servoit pour la garde de la haute Egypte, lesquels n'étant point payez comme ils prétendoient l'être, prirent parti avec le Roy d'Ethiopie. Ce Prince les reçût à bras ouverts, les établit chez-luy, & se servit d'eux pour introduire la politesse dans son Royaume. Les Ethiopiens étoient auparavant, dit Herodote, un peuple barbare ; & ces Egyptiens qui ont composé depuis la nation des Automales, établirent les sciences dans l'Ethiopie.

Nous voyons que la politesse, le sçavoir & les grandes actions ne vont guéres les unes sans les autres. Quand les Lettres fleurissent, tout fleurit dans un Etat. Comme les esprits tendent à la perfection, chacun y tend dans sa sphere ; l'homme

de Lettres dans le Cabinet, l'homme de guerre à l'armée, l'artisan dans son métier; l'heureux regne où nous vivons en est une preuve. Je ne sçaurois donc m'imaginer que les Egyptiens, comme l'assure Diodore, ayent emprunté l'art des lettres des Ethiopiens, s'il est vray, comme dit Herodote, que les Ethiopiens ayent reçû la politesse des Egyptiens.

Mais de quelque part que soient venus les Caracteres Sacrez, je n'en entends pas mieux ceux dont nous parlons. Je demande du secours à tous les Sçavans pour les entendre. Puissions-nous tous concourir à la satisfaction d'un grand Ministre à qui cette découverte feroit plaisir.

Mr. Rigord avoit inseré dans cette Lettre, une Dissertation assez curieuse sur l'origine des langues & de l'écriture : mais comme elle auroit rendu cet article trop long pour nos Memoires, & que d'ailleurs elle ne paroît pas essentielle à son sujet, on la donnera separée dans le Journal suivant.

ARTICLE XC.

L'EXPLICATION D'UNE *Medaille très rare de l'Empereur Galien, par le Pere Tournemine.*

VOus vous plaignez, Monsieur, que depuis deux ou trois mois nos memoires n'ont rien fourni aux curieux de Medailles, qui fût de leur goût, il faut tâcher de les contenter. Le cabinet du R. P. Chamillard nous peut fournir abondamment de quoy les satisfaire, parmi tant de Medailles singulieres qu'il renferme, j'en choisis une fort rare. C'est une Medaille de Billon d'une conservation parfaite. Autour de la tête on lit IMP. GALIENUS PIUS, AUGUSTUS. Au revers on voit un enfant qui tette une chevre avec cette legende. PIETAS SÆCULI : legende qu'on ne trouve sur aucune autre Medaille. L'auriez-vous crû, Monsieur, que Galien fut un devot? Ce n'est pas assez dire, un modele de devotion capable de la faire re-

fleurir dans son siecle. Les Historiens, il est vray, nous ont laissé d'affreuses peintures des debauches de ce Prince; mais la devotion payenne n'étoit pas incompatible avec les plus honteux dereglemens, dont les Dieux qu'ils adoroient donnoient l'exemple. Il est certain que Galien se piquoit de pieté. Mezzabarbe raporte une Medaille où on donne à cet infame Empereur le titre de conservateur de la pieté. On ne lit sur les medailles de sa femme & de son fils aucune Inscription plus frequente que celle de *Pietas Augusta.*

Jupiter étoit son Dieu favori. Les Medailles de Galien portent ordinairement l'Image de ce Dieu avec les titres de Conservateur, de Vengeur, de Vainqueur, d'Auteur de la paix, de Defenseur : JOVI CONSERVATORI, JOVI ULTORI, JOVI VICTORI, JOVI PACIFICO, JOVI PROPUGNATORI. Il ne pouvoit choisir un Dieu dont les exemples s'accordassent mieux avec ses inclinations. Jupiter avoit detrôné, emprisonné son Pere Satur-

ne : Galien laiſſoit tranquillement ſon pere Valerien languir dans une honteuſe captivité. Si la devotion du ſiecle *Pietas ſæculi*, étoit de même eſpece, il n'en fut gueres de plus criminel ; mais l'expreſſion peut être autant outrée, que la legende d'une autre Medaille du même Empereur SÆCULI FELICITAS, le bon-heur du ſiecle : & ce ſiecle n'étoit pas plus heureux que devot. Il n'en fut gueres de plus miſerable. L'état de l'Empire expoſé aux ravages des Barbares, deſolé par trente tyrans, & plus detruit par les exactions de Galien ſeul, que par l'avidité de tous ſes ennemis ; affligé par des tremblemens de terre, par la peſte, convient-il à cette inſcription magnifique SÆCULI FELICITAS.

Deux Antiquaires ont pris ſur cela un parti qui ne ſera pas fortune. Ils ont ramaſſé tous les Eloges de ce Prince repandus ſur ſes Medailles : ils en ont formé une hiſtoire de leur heros la plus brillante : ils comptent pour rien le dementi que les Hiſtoriens donnent à leur fiction, & ne

craignent point de les traiter d'imposteurs. Pour moy je ne puis me resoudre à condamner tous les historiens sans de fortes preuves : & j'ay encore plus de peine à croire les Medailles. J'avoüe qu'il est possible qu'un Historien s'abandonne aux mouvemens de la vengeance, de l'envie, ou de l'interest: qu'il peut, en suivant de si mauvais guides, defigurer la plus belle vie ; mais il me paroit impossible que tous les Historiens conspirent contre la reputation d'un Prince. Leurs veuës sont aussi diverses que leurs interests, & leurs passions. Enfin je ne voy nulle apparence que l'Historien le plus passionné veüille, ou du moins ose peindre comme un monstre le plus digne Empereur qui se soit assis sur le throne des Cesars. C'est l'idée qu'on doit se former de Galien si l'on suit les Medailles.

N'est-il pas plus naturel de se figurer les hommes tels autrefois qu'ils sont aujourd'huy : de croire que la flaterie a eu autant de part aux Medailles antiques qu'elle en a

àux modernes ? Nos yeux nous asſurent qu'à peu de maiſons près le Havre de Grace ſubſiſtoit après le bombardement que le Prince d'Orange en fit faire dans la derniere guerre. Faudra-t-il que la poſterité le croye entierement detruit, ſur la foy d'une Medaille de ce Prince où on lit PORTUS GRATIÆ EVERSUS ? tant de Medailles frappées par les deux partis à l'occaſion de quelque victoire ; nous convainquent qu'on ment ſur le bronze auſſi aiſément que ſur le papier. Malheur au parti dont la Medaille ſe perdra : il aura beau avoir vaincu, l'autre Medaille reſtée ſeule ſera, ſi on croit nos Antiquaires, un témoin infaillible de ſa honte.

En un mot, pour ſortir de l'embarras où jette l'oppoſition des Medailles de Galien avec l'hiſtoire, je ſuppoſe qu'un peuple effeminé, ſervile, accoûtumé de rendre à ſes Maîtres les honneurs divins, a flatté Galien dans des Medailles frapées de ſon vivant. Un ou deux Anti-

quaires ſuppoſent que tous les Hiſtoriens ſont impoſteurs ou apocryphes. Laquelle des deux ſuppoſitions paroîtra aux gens ſenſez la plus naturelle & la plus vray-ſemblable ?

Il faut dire un mot du revers. Ce n'eſt pas ſeulement ſur cette Medaille qu'on voit la chevre Amalthée : elle eſt encore ſur deux autres Medailles du même Empereur. Sur l'une elle eſt ſeule avec cette legende, JOVI CONSERVATORI. Sur l'autre Jupiter deja grand eſt monté ſur la Chevre, avec cette legende JOVI CRESCENTI. Dans celle que nous expliquons, il eſt enfant & tette. L'hiſtoire de Jupiter derobé à la fureur de ſon Pere, & nouri dans un antre du mont Ida par une chevre, eſt trop connuë pour en charger mon explication. Cependant, il ne ſera pas hors d'œuvre de remarquer que le ſçavant Dom Pezron & Mr. Rudbekius ont mis hors de doute que Saturne & Jupiter ayent été des hommes contemporains de Tharé & d'Abraham, maîtres d'un vaſte Empi-

re qui renfermoit l'Europe entiere, les côtes d'Afrique & une grande partie de l'Asie. Dom Pezron fait venir de la Bactriane les Fondateurs de cet Empire : Rudbekius les tire de la Suede. Je crois que l'un & l'autre se trompe : j'en diray le raisons ailleurs.

La Medaille que nous avons tâché d'expliquer, fut apparemment battue l'an MXIII. de la fondation de Rome.

ARTICLE XCI.

RELATION DE CE QUI *s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences tenuë le 11. d'Avril.* PAR *Mr. Blondel.*

DAns l'Academie Royale des Sciences Mr. de Fontenelle fit l'éloge de Mr. Viviani & de Mr. le Marquis de l'Hôpital deux celebres Academiciens, dont l'un avoit rang parmi les associez étrangers & l'autre parmi les honoraires. Il commença par celuy de M. Viviani qui

est mort le premier. C'étoit un Gentilhomme Florentin l'un des plus grands Mathematiciens de son siecle. Il fut disciple de Galilée avec Toricelli ; & il conserva tant de reconnoissance pour son illustre maître, qu'il ne laissa passer aucune occasion d'en donner des marques éclatantes, & qu'il fit gloire de s'appeller le dernier de ses disciples.

Le premier ouvrage qu'il entreprit fut sa divination sur Aristée. Cet Auteur vivoit au tems d'Euclide environ 300. ans avant JESUS-CHRIST ; il avoit fait cinq livres de problemes sur les lieux solides, dont Pappus d'Alexandrie recüeillit les propositions toutes simples. Ces livres étant entierement perdus, Mr. Viviani travailloit à les faire revivre, & à consoler les Sçavans d'avoir fait une telle perte.

Appollonius Pergeus qui vivoit 250. ans avant JESUS-CHRIST avoit écrit huit livres de Coniques dont les propositions furent aussi recüeillies par Pappus. Il ne restoit plus de ces livres que les quatre premiers. Mr. Viviani ayant interrompu sa

Divination sur Aristée, se mit à restituer le cinquiéme livre des Coniques d'Apollonius.

Dans le tems qu'il y travailloit le fameux Borelli si connu par son excellent traité du mouvement des animaux, trouva dans la Bibliotheque du grand Duc de Toscane un manuscrit Arabe avec une Inscription Latine qui portoit que c'étoient les huit livres des Coniques d'Apollonius. Il y manquoit pourtant le huitiéme tout entier. Borelli emporta ce Manuscrit à Rome pour le traduire avec l'aide d'un fameux professeur des langues Orientales qui y vivoit alors.

Mr. Viviani ne voulant pas perdre le fruit de ses travaux se fit donner un certificat qu'il n'entendoit point l'Arabe, & qu'il n'avoit aucune connoissance de ce manuscrit. Il ne voulut, pas même souffrir que Borelli luy mandât rien de ce qui regardoit son ouvrage. Enfin il acheva son livre, & il se trouva qu'il avoit plus que deviné, & qu'il étoit superieur à Apollonius même.

Il fut obligé d'interrompre ses

ouvrages pour le ſervice de ſon Prince dans une affaire de très-grande importance. Il y avoit long-tems que pour empêcher les inondations du Tibre qui cauſent beaucoup de deſordre dans Rome, quand elles arrivent, on avoit penſé à détourner quelqu'une des rivieres qui ſe jettent dans ce fleuve, & ſur tout *la Chiana* appellée par les Latins *Clanis*, comme celle qui a le plus de part à ces inondations.

On avoit été prêt d'executer ce deſſein ſous Tibere, mais les Colonies voiſines ayant été écoutées là-deſſus, ceux de Florence repreſenterent qu'en detournant le cours de cette riviere dans l'Arne on inonderoit leur ville & leur pays. On eût égard à ces remontrances, & l'on ne crût pas qu'il fut permis de conſerver la Capitale de l'Empire au préjudice des autres Villes. On ſe contenta donc pour arrêter ces inondations de bâtir une muraille où l'on fit une ouverture par laquelle il ne put paſſer qu'une certaine quantité d'eau qui ne causât aucun dommage. Il paroît encore quelques reſtes de cet edifice.

Sous Alexandre VII. la contestation se renouvella entre les Romains & les Florentins touchant le dessein qu'on avoit de détourner le cours de *la Chiana*. On nomma des deputez de part & d'autre. Sa Sainteté choisit le Cardinal Carpegne avec Mr. Cassini, & le grand Duc nomma le Senateur Michelozzi avec Mr. Viviani. Pendant que Mrs. Cassini & Viviani travailloient ensemble à l'affaire dont ils étoient chargez, ils eurent occasion de faire plusieurs observations sur l'histoire naturelle entre autres sur les insectes qui piquent le chêne & forment ce qu'on appelle la noix de Galle. Les projets qu'ils dresserent pour empêcher les inondations que causent les debordemens subits de la *Chiana* ne furent point executez, comme il arrive presque toûjours dans tout ce qui s'entreprend pour le public.

La reputation de Mr. Viviani l'ayant fait connoître en France, le Roy qui cherche à recompenser le merite par tout où il le trouve, & dont la magnificence éclate jusque

chez les Etrangers, le gratifia d'une pension. Ce celebre Mathematicien songea pour lors à achever sa Divination sur Aristée, voulant consacrer cet ouvrage à l'honneur du Roy ; & il avoit toûjours regardé comme des distractions les occupations qui l'en avoient detourné.

Il fut honoré par Ferdinand II. Grand Duc de Toscane, du titre de premier Mathematicien de son Altesse : titre d'autant plus glorieux pour luy que Galilée l'avoit porté. Il travailla à la solution de trois problemes de Geometrie qui avoient été proposez à tous les Mathematiciens de l'Europe & dedia cet Ouvrage à la memoire de Mr. Chapellain qui avoit été son intime ami, sous le titre d'*Enodatio Problematum, &c.* Il proposa luy-même le probleme de la *Voute quarrable* dont Mr. Leibnitz & Mr. le Marquis de l'Hôpital donnerent la solution par le calcul differentiel, & ce dernier trouva ce probleme si aisé qu'il donna trois ou quatre manieres differentes de le resoudre.

En 1699. Mr. Viviani fut choisi

pour remplir dans l'Academie Royale des Sciences une place entre les huit Associez étrangers. Cette nouvelle faveur ranima son zele ; il mit au jour trois livres de sa Divination sur Aristée qu'il dedia au Roy. Son Epître est en stile lapidaire ; & l'on a le plaisir d'y voir un étranger parler de nôtre Auguste Monarque comme ses propres sujets. Mr. Viviani avoit acquis des liberalitez du Roy un fond qu'il employa à bâtir dans Florence une maison qu'on peut appeller magnifique pour un particulier.

Il y plaça honorablement le buste de Galilée, & l'accompagna de plusieurs Inscriptions à la gloire de ce grand Mathematicien, cherchant tous les moyens de signaler sa reconnoissance envers cet illustre maître : & l'on peut dire qu'il suivoit en cela le penchant de son cœur, qu'il avoit fort bon, autant que le genie de sa nation qui conserve plus qu'aucun autre le souvenir des bienfaits comme des injures. Il mourut au mois de Septembre 1703. âgé de 81. ans. Rien n'a manqué à cet habi-

le Mathematicien que la connoissance de la nouvelle Geometrie du Septentrion.

Après l'éloge de Mr. Viviani, Mr. de Fontenelle fit celuy de Mr. le Marquis de l'Hôpital. Ce Seigneur étoit fils de Mr. le Comte de Sainte Même Lieutenant General des Armées du Roy & premier Ecuyer de son A. R. Monsieur Gaston Duc d'Orleans. Son rare genie pour les Mathematiques se declara presque dès l'enfance.

Il excella sur tout dans la connoissance de la Geometrie la plus sublime qui est celle des infiniments petits. C'est ce qu'il fit paroître par les solutions qu'il donna de plusieurs fameux Problemes proposez dans les Journaux de Lipsik.

Le celebre Mr. Huygens qui étoit d'ailleurs si habile Mathematicien voulut bien être son disciple dans l'étude de cette nouvelle Geometrie. On a trouvé dans les papiers de Mr. le Marquis de l'Hôpital plusieurs lettres de Mr. Huygens où il le consultoit sur ses difficultez, luy marquoit le progrès qu'il faisoit &

combien il étoit charmé de la Geometrie des infiniments petits, qui luy faiſoit reſoudre des problemes merveilleux entierement inacceſſibles à la Geometrie ordinaire.

Ce fut pour découvrir à tout le monde les treſors cachez de cette nouvelle Geometrie que Mr. le Marquis de l'Hôpital donna au public ſon excellent traité de l'Analyſe des infiniments petits. Il étoit prêt à mettre au jour un ouvrage ſur les Sections Coniques demontrées par le calcul, ſur les lieux, ſur la conſtruction des Equations, lequel comprend toute la Geometrie de Mr. Deſcartes & beaucoup plus. Mais une mort prematurée eſt venu interrompre le cours de ces belles occupations.

Il eſt ſurprenant qu'un homme de ſa naiſſance qui avoit beaucoup de devoirs à remplir, des ſoins domeſtiques, de grands biens à gouverner & qui avec cela n'étoit pas ennemy du plaiſir, ait pû ſe rendre ſi habile : & c'eſt ce qu'on ne peut attribuer qu'au genie ſublime qu'il eût.

Il est mort le 2. de Février dernier âgé de 43. ans. Il avoit épousé Mademoiselle Romilley de la Chenelaie avec qui il a toûjours vécu dans une union si parfaite, qu'il luy a même communiqué de son genie pour les Mathematiques. Il en a laissé quatre enfans, un garçon, & trois filles.

Mr. l'Abbé Bignon en donnant à Mr. de Fontenelle les loüanges qu'il meritoit pour les deux beaux discours qu'il venoit de prononcer, luy dit qu'il avoit fait si hautement l'éloge de la Geometrie des infiniments petits, qu'après cela on ne pouvoit douter qu'il n'en fût le partisan declaré. Que cependant ceux qui n'étoient point initiez dans les mysteres de cette nouvelle Geometrie étoient effrayez d'entendre qu'il y eût des infinis, des infinis d'infinis & des infinis plus grands ou plus petits que d'autres infinis; parce qu'ils ne voyent que le comble de l'édifice sans sçavoir sur quel fondement il étoit appuyé. Il exhorta donc Mr. de Fontenelle qui travaille à des Elemens du calcul differen-

tiel de les donner au plûtôt au public, afin de convaincre tout le monde de la ſolidité de cette ſublime Geometrie à qui il venoit de donner tant d'éloges.

Le R. P. Sebaſtien l'un des Academiciens honoraires, fit enſuite la lecture d'une Diſſertation Anatomique & Mechanique ſur les mouvemens du bras & de la main, pour pouvoir faire en cas de beſoin des bras artificiels qui puiſſent executer aiſément les mouvemens les plus neceſſaires à l'homme ſans le ſecours d'un tiers.

Ce titre ſurprit extrêmement l'Aſſemblée. D'un côté la choſe paroiſſoit ſi nouvelle & ſi merveilleuſe, qu'on avoit de la peine à la croire poſſible, & de l'autre il en revenoit une ſi grande utilité qu'on ne pouvoit s'empêcher de deſirer qu'elle fût réelle. Le P. Sebaſtien leva tous les ſcrupules, & ſatisfit pleinement l'attente de tout le monde par la netteté avec laquelle il expliqua la ſtructure de ſon bras artificiel, & par la ſimplicité des Machines qui le compoſent.

Il a entrepris cet ouvrage en faveur d'un Seigneur Suedois qui a eû les deux avant bras emportez d'un coup de Canon. Pour y réüssir, il a d'abord examiné tous les mouvemens dont l'épaule & le reste du bras sont capables, afin de les faire servir, comme des moteurs naturels, du bras artificiel. Ces mouvemens se reduisent à six principaux, sçavoir deux qui font hausser & baisser l'épaule, deux qui servent à porter le bras en avant, & à le raporter en arriere, & deux qui élevent & abaissent le bras de côté. Les deux premiers mouvemens sont peu marquez, mais les quatre autres le sont tres-considerablement. Tous les autres mouvemens du bras soit obliques ou circulaires ne sont que des combinaisons de ceux-cy.

Le Coude fait aussi six mouvements; sçavoir, deux pour faire approcher l'avant-bras de l'épaule & l'en éloigner; deux pour approcher & pour éloigner le bras du corps, le coude étant plié, & pour le faire passer par derriere; ce qui dépend en partie des mouvements du bras,

&

& deux pour faire tourner l'avant-bras de maniere qu'on montre le dessus & le dedans de la main. Ces deux derniers mouvemens n'existent plus dans la personne dont il s'agit, non plus que les mouvemens du poignet & de la main ; & c'est ce que le P. Sebastien par une addresse qu'on ne sçauroit trop admirer, entreprend de suppléer avec des machines.

Les mouvemens du poignet se peuvent reduire à quatre, deux qui l'élevent & l'abaissent du côté du pouce & du petit doigt ; & deux qui le font plier en dedans & en dehors de la main. Le mouvement de la main est composé de plusicurs autres mouvemens. Les uns partent du Carpe & du Metacarpe, les autres des doigts & de leurs jointures. Les premiers sont peu considerables. Le P. Sebastien ne les a point executez, mais il en a suplée l'usage par d'autres moyens.

Pour les mouvemens des doigts, il a choisi ceux qui agissent en même tems pour les besoins les plus frequens ; ainsi il fait mouvoir les qua-

tre doigts par un même principe qui les ouvre & les ferme, & les fait serrer plus ou moins à volonté. Et pour les mouvemens que le pouce fait independamment des autres doigts, il les a tous exprimez par quatre principaux, dont deux le font approcher & éloigner du dedans de la main, & les deux autres servent à l'ouvrir & à le fermer dans toutes les situations qu'il peut prendre.

Il a choisi pour matiere principale le fer blanc, preferablement au cuivre, qui est sujet au verd-de-gris & à sentir mauvais, & il a gardé autant qu'il a été necessaire les proportions du bras naturel.

Explication des Machines qui font les mouvemens du bras artificiel.

La partie du bras qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude, est formée d'un tuyau de fer blanc qui s'attache près de l'épaule à la manche d'une espece de veste faite exprès. Ce tuyau est d'une grosseur suffisante, afin que le bras qui entre

dedans s'y puiſſe mouvoir librement. Il eſt échancré près du coude d'environ la moitié de ſa baſe, où il porte deux oreilles diametralement oppoſées qui ſervent à l'attacher avec le tuyau qui forme l'avant-bras, garni pareillement de deux oreilles qui répondent aux deux premieres. L'union de ces deux pieces ainſi aſſemblées par une double charniere exprime parfaitement le jeu de l'articulation du coude.

Dans le bout de ce dernier tuyau & près du poignet, on en a placé un autre petit concentrique, qui peut tourner & retourner un demi-tour ſeulement, pour faire agir le poignet & la main de cette même quantité. Le poignet eſt fait d'une boule creuſe qui eſt attaché au petit tuyau dont on vient de parler par deux vis Diametralement oppoſées & qui forment un des axes du jeu du poignet, pour le plier en dedans & en dehors de la main.

On a joint à cette boule la piece qui forme la main par deux vis oppoſées qui font un ſecond axe croiſſant perpendiculairement ; le pre-

mier pour exprimer le balancement de la main du côté du pouce & du petit doigt.

Les doigts sont composez de quatre portions de tuyaux, qui en expriment les articulations, & qui sont joints ensemble par autant de vis. Chaque vis porte une poulie, & sur chaque poulie passent les cordes qui font ouvrir & fermer les doigts. Tous les doigts s'emboitent par la base dans de petits alveoles, ou bouts de tuyaux soudés à la piece qui forme la main ; & ils y sont retenus par des vis ajustées de maniere qu'elles n'empêchent point l'écartement des doigts, ny le mouvement de leurs articulations. L'alveole du pouce a cela de particulier qu'il est mobile sur un axe qui croise obliquement les autres articulations du pouce. Cela ne se trouve point dans la nature, & c'est un effet de l'habileté du P. Sebastien, qui par ce moyen supplée à l'action du grand os du pouce, & aux mouvemens du Carpe & du Metacarpe, en épargnant 24. articulations, dont il auroit fallu sans cela augmenter sa machine.

Les cordes qui ſont agir les doigts ſont arrêtées ſur un Cilindre caché dans le creux de la piece qui forme la main. Celles qui ſervent à étendre les doigts ſont tournées d'un ſens & celles qui ſervent à les flechir, le ſont d'un autre. Ce Cilindre eſt encore entouré d'une autre corde dont les deux bouts s'étendent du côté du bras, de maniere qu'en tirant l'un des bouts, le Cilindre tourne d'un côté, & entirant l'autre bout, il retourne de l'autre. La main a cela de commode qu'elle ſe tient étenduë d'elle-même par le moyen d'un reſſort en ſpirale caché dans le bout de l'avant-bras, qui dès qu'on ne fait plus agir la main, retire la corde qui étend les doigts.

Les cordes qui font ici l'office des muſcles aboutiſſent à trois baſcules placées ſous l'aiſſele, & qui tiennent au tuyau du bras. Pour empêcher que ces cordes ne perdiſſent leur tenſion par la flexion des articles ; ce qui étoit d'une tres-grande conſequence, le P. Sebaſtien a trouvé le moyen de les faire paſſer par tous les centres des mouve-

mens, de sorte qu'elles ne se lâchent point & qu'ainsi elles sont toûjours leur fonction soit que les articles soient fléchis, soit qu'ils soient étendus.

L'une des bascules tire la corde qui fait fermer & serrer la main. L'autre en avançant le bras fait tourner le poignet & la main en dessous, & en le reculant un peu les fait retourner en dessus. La troisiéme sert à produire tous les mouvemens du poignet, seulement en la pressant. Elles sont toutes trois dispofées de maniere qu'on les peut faire joüer independemment les unes des autres, ou toutes à la fois si l'on veut.

Un des grands avantages de cette machine, c'est que toutes les pieces se peuvent démonter, en sorte que si quelqu'une vient à manquer le premier ouvrier la pourra reparer aisément sur le modele des autres.

Voicy les differents usages qui resultent des mouvemens de ce bras artificiel. En l'appliquant à une personne estropiée, elle pourra 1°. Par le transport de tout le bras mettre les choses à portée d'être prises com-

modement. 2°. Par le mouvement qui fait ſerrer la main, elle pourra empoigner ces mêmes choſes. 3°. Par la facilité que les doigts ont à s'écarter l'un de l'autre, elle pourra tenir comme il faut les inſtrumens dont elle voudra ſe ſervir, comme une plume à écrire, une cuillere, un coûteau, une fourchette, &c. 4°. Par les autres mouvemens de ce bras, elle pourra ſe ſervir de ces mêmes inſtrumens ſelon les differents beſoins.

Le R. P. Sebaſtien ne donna ſa Diſſertation que comme une étude, qu'il promit de porter encore à une plus grande perfection. Il fit paroître une grande connoiſſance de l'Anatomie dans la deſcription exacte qu'il fit de toutes les parties du bras, & des muſcles qui ſervent à les mouvoir; & en même tems une grande facilité à inventer dans les differentes machines par leſquelles il ſupplée avec une ſimplicité admirable, l'office des differents muſcles.

Mr. l'Abbé Bignon témoigna qu'il étoit ſurpris qu'avec une machine ſi ſimple, il en eût pû imiter une qui

est si composée, & qu'il l'eût executée en si peu de tems. Car le Seigneur Suedois pour qui il l'a entreprise ne s'est addressé au P. Sebastien qu'à la Mi-carême. Les deux semaines de Pâques sont un tems que les devoirs de son état demandent presque tout entier; en sorte qu'il n'en a pû avoir que très-peu, pour l'invention & l'execution d'une chose aussi difficile que celle de rendre l'usage des bras aux personnes qui l'ont perdu.

Mr. Tournefort parla le dernier & donna des observations sur les Huitres. Il en fit une anatomie fort détaillée, & expliqua ensuite comment elles se nourrissent & se multiplient. L'Huitre à cinq parties principales, la masse charnuë, le grand conduit, le muscle ovale, les ouïes, & le Cartilage à ressort qui est au talon de l'Huitre & dont la découverte est dûë à Mr. Poupart de la même Academie. Les écailles de l'Huitre se resserrent par le moyen du muscle ovale qu'on appelle vulgairement le noyau de l'huitre. Ce muscle à une tres gran-

de force, comme il paroit par l'union étroite des écailles qu'il tient serrées, & parce qui arriva chez Mr. le Marquis de Vardes où l'on trouva une souris prise entre les deux écailles d'une Huitre. Les ouïes sont composées de six feüillets.

L'eau de la Mer entre dans le grand conduit par la separation de l'air qui se distribuë dans des especes de Magazins où il se conserve jusqu'à ce que l'Huitre se rouvre de nouveau. Le limon qui est mêlé avec l'eau de la Mer sert de nourriture à l'Huitre, le reste de l'eau glisse & repasse par la bouche qui la rejette. Ce limon est formé des parties huileuses dont la Mer est remplie par la nourriture des poissons qui y meurent. La graisse de ce limon y paroît visiblement sur les bords de la Mer qui s'en trouvent couverts comme d'une gelée quand les marées se retirent. C'est un aliment d'autant plus propre à nourrir les Huitres, qu'elles n'ont pas d'organes pour prendre d'autres nourritures. L'eau qui se trouve dans les Huitres est tres-salutaire à l'estomac;

elle donne les indices d'alcali, & ainsi elle est differente de celle de la Mer qui donne des marques d'acide.

La Glande blanche qui compose la principale partie de la masse charnuë est destinée à la multiplication de l'huitre. Dans les mois d'Avril & de May le frai flotte quelque tems sur l'eau de la mer, il tombe au fond & s'attache à tout ce qu'il rencontre.

On ne découvre point dans les Huitres de parties qui distinguent les sexes. Il semble même qu'elles ne sont ni mâles ni femelles, & qu'elles s'engendrent comme quelques plantes marines, telles que le corail & le Madrepore qui proviennent d'un suc laiteux.

Martinius dans son Histoire de la Chine dit que les Chinois écachent les Huitres pour en exprimer le frai qu'ils répendent par gouttes dans certains Marais où elles viennent en abondance. Quelques autres Auteurs assurent la même chose. Ainsi il en seroit des Huitres comme des Champignons qui naissent sur des couches où l'on a versé de l'eau dans

laquelle on en a lavez. C'est ce qui feroit mettre les Huitres au rang des *Zoophytes* , c'est à dire , plantes animales, ou plantes charnuës, comme le Corail & le Madrepore sont des plantes pierreuses. Les Huitres sont pourvûës d'un sentiment fort vif.

Elles se peuvent conserver hors de l'eau dans les maisons ; pourveu qu'on ait soin de les charger de quelque poids ; car sans cela elles s'ouvrent & se corrompent. On en conserve aussi dans des Marais en Saintonge où on les fait engraisser. Leur chair y devient verdatre & beaucoup plus delicate. C'est de la terre des reservoirs qu'elles contractent cette couleur. Elles ne multiplient point dans ces reservoirs, quelque tems qu'on les y laisse. Quelquefois même elles y deperissent & en 1702. on manda à Mr. Tournefort qu'elles étoient presque toutes malades.

Cette Dissertation fût écoutée avec beaucoup de plaisir & d'attention & termina la sceance.

On a retranché ici quelque chose de l'Eloge de Mr. le Marquis de l'Hôpital, dont on a déja parlé dans ces Memoires.

ARTICLE XCII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

LE Docteur François Dominique Bencini, Professeur en Theologie dans le College *de Propaganda Fide*, & Bibliothecaire du même College, a dedié à Dom Alexandre Albani Chevalier de Malthe un livre intitulé.

Philosophia tabulis exposita, varia antiquorum recentiorumque Philosophorum placita exhibens, ac perpetuis commentariis illustrata. Tomus primus. Romæ, typis Livii de Falco.

On en a fait en même tems deux Editions, une en grand in folio, l'autre in 4°. Mr. Bencini a beaucoup d'ordre dans ses Tables ; le Commentaire est clair, c'est le merite de ces sortes d'ouvrages.

Les Clercs Reguliers qu'on appelle Theatins ont publié le premier Tome d'une Histoire de leurs Missions : l'ouvrage est Italien ; le Pere Barthelemy Ferro en est Auteur. Ce premier tome contient une Relation des travaux Apostoliques de ces Saints Missionnaires dans la Georgie, & une description exacte des quatre Royaumes de ce païs, l'Iberie, l'Odisci, le Guriel, & l'Imerete : c'est un in folio de 744 pages.

Le premier tome des Controverses du Pere Libere de S. Joseph, qui avoit fait du bruit en France & en Flandres, vient d'être condamné *donec corrigatur* : les citations qu'on en faisoit avec tant d'affectation, pourroient bien avoir hasté sa condamnation.

Mr. Nicolai prevôt de Canossa dans la Poüille fait imprimer chez Zenobio un ouvrage fort sçavant sur les antiquitez de son Eglise, dont voicy le titre. *De Canusio in Apulia vetustissima Romanorum colonia, ac de ejus Ecclesia ab antiquissimis temporibus Cathedrali.*

L'ouvrage est divisé en deux li-

vres. Dans le premier Mr. Nicolai après avoir décrit ſoigneuſement l'ancienne Japygie, qui renfermoit la Poüille & la Meſſapie; après avoir parlé brievement de toutes les Villes de la Poüille Daunie, & de la Poüille Peucetie, & recherché dans les anciens Auteurs tout ce qu'ils ont dit de Canoſſe, fait une hiſtoire exacte des trois differens gouvernemens de cette Egliſe; de tous les Evêques, depuis Stercorius qui a ſouſcrit au Concile de Sardique, juſqu'à Angelarius qui la gouvernoit l'an 847. Vers ce tems elle fut unie avec l'Archevêché de Bari. Il marque le tems précis que ces Egliſes furent déſunies, & parle de tous les Prevôts de Canoſſe juſqu'à preſent. Il établit que cette Egliſe n'eſt d'aucun Diocéſe, & qu'elle ne reconnoît que le St. Siege dont elle dépend immediatement. Il prouve qu'il y a eu deux ſaints Sabins Evêques de Canoſſe: il examine les Actes de St. Rufin de St. Memor Evêques, & de St. Pierre premier Archevêque de Canoſſe. Il décrit la Cathedrale dediée à St. Sabin, qui a ſuccedé à une plus ancien-

ne dediée à l'Apôtre St. Pierre. Enfin il explique les Inſcriptions qui ſe trouvent au dedans de cette Egliſe, & celles d'un fort beau monument de Boemond Prince d'Antioche, placé hors l'Egliſe.

Le ſecond livre eſt rempli d'une erudition encore plus utile : il explique au long quel étoit autrefois le gouvernement des Egliſes vacantes : le Metropolitain nommoit un Evêque Viſiteur pour préſider à l'élection du nouvel Evêque. Mr. Nicolai établit cette diſcipline par des exemples tirez de preſques toutes les parties de l'Egliſe Occidentale. Il determine quel étoit le pouvoir de l'Evêque Viſiteur ; il a joint à ſon livre la reſolution de pluſieurs doutes ſur les Conciles de l'édition du Pere Labbe.

DE DOUAY.

La Faculté de Theologie qui avoit vû avec douleur plus de ſix cent exemplaires du cas de conſcience vendus par un ſeul Libraire de cette Ville, & l'erreur dangereuſe *du ſi-*

lence respetueux soûtenuë avec affectation dans le concours irregulier qu'on a fait malgré elle dans son College, a crû devoir expliquer ses sentimens dans une declaration où elle parle François contre la coûtume ordinaire des Universitez. La necessité d'opposer un contrepoison au libelle quelle condamne & qui est écrit en François, justifie cette nouveauté. On peut sans flaterie assurer que cette declaration est digne d'une Faculté si estimée. C'est un in 4°. de 47. pages, on y montre par des preuves solides & choisies que la doctrine du cas est contraire à l'Ecriture, à la tradition, à St. Augustin en particulier, qu'elle tend au renversement de toute la Religion ; puis qu'en l'a supposant vraye on ne peut plus convaincre aucun novateur d'heresie.

La Faculté fait connoître quelle est sa moderation à l'égard des divers sentimens qui partagent l'Ecole, & quelle sera sa vigilance pour écarter de son corps les personnes suspectes de la nouvelle doctrine : enfin elle previent quelques objections.

le exprime fort nettement ſon
ment ſur la queſtion fameuſe ſi
ance du fait eſt un acte de foy
ne.

omme l'infaillibité de l'Egli- "
r les Faits doctrinaux, diſent "
Docteurs, eſt revelée imme- "
ment dans l'Ecriture & la "
dition, & que par conſequent "
eſt l'objet de la foy divine, "
e voit pas pourquoy les déci- "
, qui émanent de cette auto- "
ne puiſſent auſſi appartenir à "
y divine. On avoüe qu'il y a "
que difference entre le dog- "
le l'infaillibilité & le fait de- "
: que ce dogme eſt appuyé "
a revelation immediate ; que "
it en ſoy & proprement n'eſt "
evelé, quoy qu'on puiſſe dire "
la révelation immediate de "
illibilité eſt une revelation "
iate du Fait : que l'Egliſe ne "
oît le Fait que par des moyens "
ains, dont elle ſe ſert ſous la "
ction & l'aſſiſtance du Saint "
it. Mais où eſt il écrit que la "
lation immediate eſt neceſſai- "
our un acte de foy divine ? "

„ Pourquoy la revelation mediate
„ & l'assistence du S. Esprit ne suffi-
„ ront-ils pas pour cet Acte ? l'Egli-
„ se a toûjours regardé comme he-
„ retiques, ceux qui se sont opposez
„ avec opiniatreté aux décisions
„ qu'elle a portées sur les Faits doc-
„ trinaux : Or est il qu'on ne peut
„ pas être heretique sans s'opposer
„ à la foy Divine : donc les déci-
„ sions de l'Eglise sur les Faits doc-
„ trinaux appartiennent à la foy Di-
„ vine. On croit par un même acte
„ le dogme condamné, & le Fait qui
„ luy est attaché. Un homme croit,
„ par exemple, que le livre de Jan-
„ senius, ou le dogme & le fait se
„ trouvent mêlez, est heretique.
„ Comme donc cet acte par rapport
„ au dogme, est de foy divine, il
„ faut conclure que l'acte qui re-
„ garde le fait est aussi de foy divi-
„ ne, au moins *materielement*, com-
„ me parlent les Theologiens. Plu-
„ sieurs Sçavans hommes, & tout
„ recemment (*a*) le Pere Desirant

(*a*) *Commonit. l. 1. c.45. mot.15.16.17. pag.415.&c.*

Docteur & Professeur Royal de “
Louvain, tiennent qu'il est de foy “
divine que les cinq fameuses pro- “
positions sont heretiques dans le “
sens du livre de Jansenius. La Fa- “
culté de Theologie de Doüay “
donna une resolution conforme à “
cela le 23 Fevrier 1662. qui est ra- “
portée *par le Pere Platel dans son* “
traité de foy. On ne peut donc bla- “
mer ceux qui diroient que la “
croyance du fait de Jansenius est “
de foy divine. Le Cardinal Rospi- “
gliosi neveu de Clement IX. dans “
sa Relation du Jansenisme, le Pe- “
re Desirant dans son *Commonito-* “
rium, & plusieurs autres soûtien- “
nent que la question du sens de “
Jansenius est une veritable ques- “
tion de droit. Rien donc ne man- “
que pour qu'elle appartienne à la “
foy divine. Avant Mr. de Pere- “
fixe Archevêque de Paris, conti- “
nuent les mêmes Docteurs, il “
n'étoit jamais venu dans l'esprit à “
qui que ce soit, qu'une foy ap- “
puyée sur une autorité infaillible “
fut *humaine*. On peut donc dire “
que toute l'antiquité a reconnu “

„ qu'une telle foy étoit divine.

„ Comme neanmoins quelques „ Theologiens aujourd'huy paroissent être d'un sentiment contraire, qu'ils disent que la croyance „ des Faits doctrinaux n'est qu'humaine & Ecclesiastique, quoy que „ tres-certaine & infaillible ; il faut „ bien se garder, avant que l'Eglise se soit expliquée nettement là-dessus, d'obliger les fideles à faire „ un Acte de Foy divine touchant „ l'existence des faits definis. On „ doit se contenter de leur demander là-dessus une ferme persuasion interieure, faisant abstraction, si cette persuasion est proprement Foy divine ou Foy humaine ; d'autant plus qu'ayant reconnu l'infaillibilité de l'Eglise „ sur les Faits, comme tout le monde est obligé de la reconnoître, il „ ne reste plus qu'une dispute & „ une difference de nom touchant „ la qualité de la croyance, à laquelle si on s'oppose, on sera toûjours heretique, soit qu'on l'appelle divine ou humaine.

„ Quelques personnes paroissent

avoir de la peine à comprendre, "
comment les Jansenistes d'aujour- "
d'huy peuvent être appellez here- "
tiques, puis qu'ils protestent qu'ils "
condamnent tous les Dogmes he- "
retiques, & qu'ils nient seulement "
le Fait de Jansenius : il suffit à ces "
personnes que les Jansenistes soient "
regardez comme des rebelles, des "
excommuniez, & des Schismati- "
ques. On répond à ce scrupule : "
1. Que les Jansenistes d'aujour- "
d'huy, malgré toutes leurs pro- "
testations, ne chicanent sur le "
Fait, que pour sauver les Dog- "
mes heretiques. On en pourroit "
apporter plusieurs preuves ; on "
se contentera neanmoins de pro- "
duire là-dessus un exemple. Le "
vieux Pere Gerberon Benedictin "
proteste depuis trente à quarante "
ans, qu'il condamne tous les "
Dogmes condamnez par Inno- "
cent X. & Alexandre VII. & "
qu'il ne conteste que le Fait de "
Jansenius : mais malgré cette pro- "
testation il n'a pas laissé de soû- "
tenir, & d'inculquer les Heresies "
de Jansenius dans les livres inti- "

„ tulez : *Miroir de la Pieté Chrétien-*
„ *ne : La Confiance Chrétienne ap-*
„ *puyée sur quatre principes inébran-*
„ *lables.* La faculté à joint à sa declaration le jugement qu'elle a porté de ce dernier livre qui vient d'être condamné à Rome.

D'ANGLETERRE.

On a imprimé icy un livre *in folio* d'environ 400. pages intitulé, *Le Droit de la succession au Royaume d'Angleterre , &c.* C'est un excellent ouvrage , qui établit solidement le droit de la maison des Stuarts sur la Couronne d'Angleterre. Il fut composé en Latin peu de tems avant la mort de la Reine Elisabeth. C'est le fameux Mr. Craig un des plus habiles Jurisconsultes de son siecle qui en est Auteur. Je ne sçay ce qui en a empêché jusqu'à present l'impression. La Traduction Angloise qu'on vient de donner au Public est fort estimée. Nous en parlerons plus au long dans la suite.

La pretenduë conspiration d'E-

cosse a fait éclorre à Londres un grand nombre de Libelles. L'Anglererre a toûjours esté feconde en ces sortes de productions. La malheureuse liberté qu'on y a de tout imprimer est cause d'une infinité de desordre en ce genre.

Les Ministres Episcopaux d'Ecosse firent imprimer l'an passé plusieurs petits traitez dans lesquels ils montrent que la forme du gouvernement Ecclesiastique en Ecosse doit necessairement être hierarchique ou Episcopale. Les Presbyteriens qui sont le parti dominant ont répondu à ces écrits avec beaucoup d'aigreur. Il semble que cette dispute ne finira pas sitôt ; car les Episcopaux vienent de faire paroître quelques nouveaux écrits sur ce sujet, dans lesquels ils reprochent à leurs adversaires d'avoir été la cause de tous les malheurs dont la nation est accablée.

On doit faire une nouvelle edition d'un livre Anglois intitulé *La Question des Questions*. Le P. Jacques Munford Jesuite Auteur de cet ouvrage le fit imprimer à Gand

en 1654. Il y montre que l'Eglise Catholique est le seul juge infaillible, étably de Dieu pour decider toutes les controverses en matiere de Religion, & que tous les Chrétiens sont obligez sous peine de damnation, de soumettre leurs Jugemens aux décisions de cette Eglise &c. On fit une seconde edition de cet ouvrage à Londres l'an 1686 Le R. P. Basile de Soissons Capucin Predicateur & Missionnaire Apostolique en Angleterre le traduisit en François en 1685. & le fit imprimer sous ce titre. *La veritable décision de toutes les Controverses, par la resolution d'une seule question.* Ce sçavant Religieux ne s'est point écarté du texte de l'original, & il a eû le plaisir de faire paroître un livre en François, qui a fait des biens infinis en Angleterre.

DE ROUEN.

Behourt a imprimé l'Alkaest, ou le Dissolvant universel de Van-Helmont, revelé dans plusieurs traits qui en découvrent le secret

c'est

c'est un volume in 12. L'Auteur n'est pas un de ces Charlatans qui cherchent à tromper, un de ces Chymistes visionnaires, que leur imagination trompe les premiers. C'est un esprit solide, un Sçavant, un Critique du premier ordre : C'est Mr. le Pelletier. Il paroît tant de raison dans ses autres Ouvrages, qu'il en aura donné à Van-Helmont même.

DE PARIS.

Monsieur le Noble connu par tant d'Ouvrages a traduit en vers avec liberté, & accommodé au goût François les Satyres de Perse. Ce Satyrique eloquent; mais obscur & chagrin y a peu perdu. Si Mr. le Noble luy ôte un peu de sa force, en recompense il luy donne de la clarté & quelquefois de l'enjouement.

Mr. l'Abbé Pic fait part au public de ses caprices, dans un petit livre imprimé chez Cellier, pour se dedommager de cette liberalité, il a choisi *le public* pour la matiere du premier de ses caprices.

Le cours du Danube & du Po,

Theatre de tant de grands évenemens, occupe plus que jamais la curiosité de toutes les nations de l'Europe, les Cartes que le R. P. Placide Augustin dechaussé & Geographe du Roy en a faites, sont d'une exactitude & d'une netteté qui les doit faire préferer à plusieurs autres. On les vend chez Mademoiselle du Val, ruë S. Jacques au Dauphin couronné, vis-à-vis la ruë de la parcheminerie. Mademoiselle du Val, est fille du celebre Geographe du même nom ; elle vend une nouvelle édition des Ouvrages de son pere, c'est-à-dire.

Un recueil de cent grandes Cartes nouvelles avec leurs divisions regulieres, selon les derniers Traitez de Paix.

Cartes & Tables pour les Auteurs, pour la Chronologie & pour les itineraires.

Les Côtes de la Mer Mediterranée.

Un nouveau Traité de la Sphere.

Le Monde ou la Geographie du tems, en quatre volumes, avec les Cartes & Blasons.

La suite du Monde, où sont des Tables Genealogiques pour connoître l'interest des Princes ; avec les Cartes des Archevêchez & Evêchez de l'Univers.

La France selon l'état present, avec ses nouvelles acquisitions, en quatre parties.

Les dix-sept Provinces, l'Italie & l'Allemagne.

Le Blason.

De grandes Cartes où sont marquées les diverses routes de Mer & de Terre.

Mr. Joblot, qui a inventé l'ayman artificiel, dont il a été parlé dans les Memoires des années precedentes, propose à l'occasion de cet ayman artificiel, un problême qui paroît avoir de la difficulté. Il demande comment il s'est pû faire, que son ayman naturel qui leve ordinairement un poids de 20. livres, n'en leve plus que 16. après avoir aymanté environ 30. lames d'acier: & comment il se peut faire que ces 30. lames d'acier, jointes ensemble, levent un poids de 28. livres l'ayman naturel qui leur a communi-

qué toute leur vertu, n'en levant que 20. il demande encore comment la vertu de l'ayman naturel qui n'est diminuée que de 4. livres, a pû communiquer à l'ayman artificiel une force capable de lever 28. livres.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1704.

ART. LXXVI. *Ordonnance & Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cambray, portant condamnation d'un imprimé intitulé* Cas de conscience, &c. page 853

ART. LXXVII. Adunanza dè Pastori, &c. C'est-à dire, *Assemblée des Bergers d'Arcadie de la Colonie de Ferrare.* p. 880

ART. LXXVIII. Joannis Commirii è Societate JESU, Opera Posthuma. *Oeuvres Posthumes du P. Commire.* p. 889

ART. LXXIX. *Principes d'Acoustique & de Musique, ou Systême general des intervalles des sons, &c. par Mr. Sauveur.* p. 895

ART. LXXX. *Lettres de S. Hierôme traduites en François par D. Guillaume Roussel, &c.* p. 915

ART. LXXXI. De Morbis Artificum Diatriba Bernardini Ramaz-

zini, &c. C'est-à-dire, *Traité des Maladies des Artisans, par M. Bernardin Ramazzini.* p.919

ART. LXXXII. *Suplement au Traité Dogmatique & Historique des Edits, & des autres moyens Spirituels & Temporels, dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique, &c.* p.927

ART. LXXXIII. *Nouvelle Grammaire de la Langue Espagnole, par Mr. Perger, &c.* p.940

ART. LXXXIV. Homilia SS. Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die Paschatis. ann. 1704. p.944

ART. LXXXV. *Homelie de nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâque de l'anné* 1704. pag. 948

ART. LXXXVI. The Canon Of the new Testament vindicaded, &c. C'est-à dire, *La défense du Canon du Nouveau Testament, ou Réponse aux Objections de J. T. dans son* Amyntor *par Jean Richardson, &c.* p.955

ART. LXXXVII. Thomæ Ra-

vaſini Parmenſis Georgicorum Libri quatuor, quibus acceſſit Dialogus Criticus. p. 970

ART. LXXXVIII. *L'Eſpagne Triomphante ſous le Regne de Philippe V. Par N. de Fer. &c.* p. 974

ART. LXXXIX. *Lettre de Mr. Rigord Commiſſaire de la Marine aux Journaliſtes de Trevoux, ſur une Ceinture de Toile trouvée en Egypte au tour d'une Mumie.* p. 978

ART. XC. *Explication d'une Medaille très-rare de l'Empereur Galien, par le Pere Tournemine.* p. 1001

ART. XCI. *Relation de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le* 11. *Avril, par Mr. Blondel.* p. 1007

ART. XCII. *Nouvelles Litteraires.* pag. 1030

De Rome. p. 1030

De Douay. p. 1033

D'Angleterre. p. 1040

De Roüen. p. 1042

De Paris. p. 1043

Fin de la Table.

Errata du mois de Juin 1704.

PAge 868. *ligne* 23. *ôtez les guillemets, jusqu'à la page suivante ligne* 6.

Pag. 885. *lig.* 2. tulti, *lisez* tutti.

Pag. 889. *lig.* 5. d'Urbain, *lis.* d'Urbin.

Pag. 898. *lig.* 13. ces, *lis.* ses.

Pag. 905. *lig.* 10. de Musique, *lis.* de la Musique.

Pag. 909. *lig.* 27. d'elle, en, *lis.* elle en.

Pag. 915. *lig.* 12. instructions, *lis.* instrumens.

Pag. 924. *lig.* 14. met, *lis.* mette.

Pag. 930. *lig.* 24. dier, *lis.* dédier.

Pag. 933. *lig.* 10. dispose, *lis.* disposa.

Pag. 963. *lig.* 25. *Pag.* 964. *lig.* 6. Dordwel, *lis.* Dodwel.

Pag. 969. *lig.* 26. comment, *lis.* commencement.
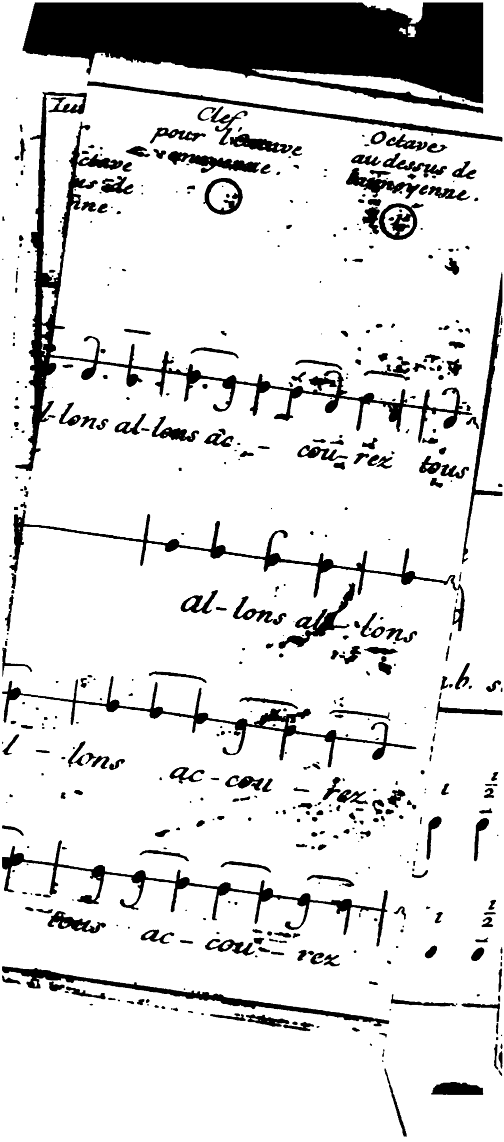
Clef
Octave
au dessus de
l-lons al-lons ac- cou- rez tous
al- lons al- lons
l - lons ac - cou - rez
tous ac - cou- rez

APR 5 1921